

École des Hautes Études en Sciences Sociales

THÈSE

Pour l'obtention du grade
de docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Discipline: Sciences Économiques

Soutenue publiquement le 17 septembre 2013 par:

Nicolas FRÉMEAUX

Essais en économie de la famille

Directeur de thèse: Thomas PIKETTY

Jury :

<i>Rapporteurs :</i>	Olivier DONNI	Université de Cergy-Pontoise
	Arnaud LEFRANC	Université de Cergy-Pontoise
<i>Directeur :</i>	Thomas PIKETTY	EHESS-PSE
<i>Examineurs :</i>	Luc ARRONDEL	CNRS-PSE
	Gilles POSTEL-VINAY	EHESS-PSE
	Anne SOLAZ	INED

École des Hautes Études en Sciences Sociales

PhD Thesis

To obtain the title of
Doctor of Philosophy of the École des Hautes Études en Sciences
Sociales

Field: Economics

Prepared and defended at the Paris School of Economics on
September 17, 2013 by:

Nicolas FRÉMEAUX

Essays on Family Economics

Thesis advisor: Thomas PIKETTY

Jury :

<i>Reviewers:</i>	Olivier DONNI	Université de Cergy-Pontoise
	Arnaud LEFRANC	Université de Cergy-Pontoise
<i>Director:</i>	Thomas PIKETTY	EHESS-PSE
<i>Examinators:</i>	Luc ARRONDEL	CNRS-PSE
	Gilles POSTEL-VINAY	EHESS-PSE
	Anne SOLAZ	INED

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Thomas Piketty de m'avoir donné le goût pour la recherche et évidemment d'avoir accepté de diriger cette thèse. Sa grande disponibilité m'a été d'une aide précieuse au cours de ces trois années. Surtout, sa rigueur et sa conception de l'économie ont considérablement façonné la manière dont j'aborde la recherche en sciences sociales. J'espère pouvoir maintenir ce degré d'exigence et cette envie dans les années à venir.

Cette thèse doit beaucoup à Luc Arrondel qui m'a proposé d'en coécrire un des chapitres. Son soutien tout au long de cette thèse, son recul sur mes travaux et sa science du football ont rendu ces années passées à Jourdan bien plus agréables. Je ne doute pas que notre collaboration, ô combien fructueuse, est promise à un bel avenir.

Je remercie aussi Olivier Donni et Arnaud Lefranc d'avoir endossé le rôle de rapporteurs de cette thèse. La pertinence de leurs remarques a grandement contribué à améliorer la qualité de mes travaux. Je suis par ailleurs très heureux de pouvoir commencer une collaboration avec eux à Cergy-Pontoise.

Merci aussi à Gilles Postel-Vinay et Anne Solaz d'avoir accepté de faire partie de ce jury et plus généralement de m'avoir suivi et aidé au cours de cette thèse.

Il est impossible de ne pas remercier Marion Leturcq, co-auteure de deux des quatre chapitres de cette thèse, à qui je dois beaucoup. Marion a suivi cette thèse depuis le début, partagé les moments de doute et les succès. Merci beaucoup.

Ces années de thèse auraient été beaucoup plus pénibles sans les conditions de travail idéales offertes par l'École d'Économie de Paris. Mes pensées vont ici à l'ensemble des membres du Campus Jourdan et principalement à Cécile Alrivie, France Artois, Béatrice Havet, Marie-Christine Paoletti et José Sastre.

Des échanges avec de nombreux chercheurs ont contribué à enrichir cette thèse en particulier Jérôme Bourdieu, Andrew Clark, Julien Grenet, Lionel Kesztembaum, Sylvie Lambert, André Masson et Jérôme Pouyet. Merci aussi à Katheline Schubert

de m'avoir permis de découvrir les joies de l'enseignement à Paris 1. Une pensée à l'ensemble des professeurs d'économie qui m'ont chacun à leur façon donné envie de m'engager dans cette voie. Je pense surtout à l'iconoclaste Patrick Pasquier dont l'influence a été immense.

Il m'est évidemment impossible de ne pas mentionner l'importance considérable des doctorants de Jourdan que ce soit à travers les séminaires, les déjeuners, les pauses café ou les matchs de foot. Je pense en particulier aux membres du (feu) bureau B032 - Gabriel (à qui cette thèse doit énormément), Lucie, Brice et Jonathan - mais aussi à Mathias, Thomas, Clément ($\times 3$), Kenneth, Ricardo, Andréa, Guilhem, Carole, Marie, Se-Eun, Vibhuti, Adrien, Thibaut, Marc, Jérémy, Clémentine, Guillaume et à tous ceux que j'oublie.

Un grand merci à mes amis de m'avoir permis de conserver une vie sociale en dehors de ces longues heures de travail.

Merci évidemment à ma famille pour son soutien sans faille et sans qui cette thèse n'aurait pas vu le jour.

Enfin, celle dont l'importance mériterait bien plus qu'une thèse. Juliette, t'avoir à mes côtés depuis tout ce temps est une chance incroyable. Merci pour tout ce que tu m'apportes.

Résumé

Cette thèse porte sur l'économie de la famille. L'objectif général est de mieux comprendre les conséquences du retour du capital et du patrimoine hérité sur les choix matrimoniaux. La thèse est divisée en 6 chapitres.

Le chapitre 1 constitue l'introduction générale de cette thèse. Les principales motivations des travaux effectués dans cette thèse ainsi que des faits stylisés relatifs à la famille y sont présentés.

Dans le chapitre 2, nous analysons l'importance du patrimoine hérité dans le choix du conjoint. Nous mettons en évidence une similarité des conjoints du point de vue du patrimoine hérité et des revenus du travail. Le degré d'homogamie se révèle plus important pour le patrimoine hérité, notamment à mesure que l'on s'approche du haut de la distribution. De plus, nous démontrons l'existence d'une sensibilité des individus à la source de richesse de leur conjoint : les héritiers sont en couple avec des héritières et les travailleurs s'attirent mutuellement. Trois hypothèses concurrentes peuvent expliquer ces résultats : le processus de socialisation, le prestige social attaché à l'héritage et les préférences vis-à-vis du risque et du temps.

Dans le chapitre 3, nous étudions l'homogamie du point de vue des préférences pour l'épargne. Pour ce faire, nous utilisons des mesures conventionnelles (loterie, échelles) mais aussi novatrices (score) des attitudes face au risque et au temps. Nos estimations font état d'une forte similarité des préférences entre conjoints. Le rôle mineur joué par les variables de contrôles tend à démontrer que le choix du conjoint en matière de préférences est donc une histoire de goûts. Nous montrons en outre que pour certains types de préférences les couples dans lesquels les conjoints ont des attitudes opposées ont tendance à détenir un patrimoine plus important que la moyenne.

Dans les chapitres 4 et 5, nous analysons le lien légal unissant les conjoints. Le chapitre 3 se concentre sur une analyse de court-terme du recours au mariage et aux régimes matrimoniaux en France. Nous montrons que la communauté de

biens entre les conjoints n'est plus la forme de vie en couple la plus commune en raison du recul du mariage mais aussi, pour les couples mariés, à cause du recours accru au régime matrimonial de la séparation de biens. Afin d'analyser les déterminants de ces évolutions, nous identifions deux canaux: l'augmentation du risque de divorce et un changement de caractéristiques des couples (patrimoine, inégalités entre conjoints, rôle de la femme dans le ménage). Afin de déterminer quelle hypothèse semble dominer, nous décomposons l'évolution des proportions en une part liée aux changements de comportements et d'autre part aux évolutions des caractéristiques. La baisse du recours au mariage est principalement associée à une modification des comportements des couples : le lien entre mariage et patrimoine a eu tendance à s'atténuer au fil des années. Cette baisse n'a pas été contrebalancée par le comportement des couples ayant déjà fait l'expérience d'une séparation, qui ont tendance à plus se marier en 2010 qu'en 1992. L'évolution du recours à la séparation de biens est quant à elle liée à l'évolution jointe des comportements et des caractéristiques. Le patrimoine moyen des couples a augmenté, en particulier pour les couples mariés en séparation de biens. Par ailleurs, les inégalités en termes de patrimoine possédé au moment de la mise en couple expliquent une large part de cette évolution.

Le chapitre 5 étudie le recours au contrat de mariage dans une perspective de long-terme (entre 1855 et 2010). Nous mettons en évidence plusieurs phases dans l'évolution de la pratique contractuelle. Après un déclin continu durant la première moitié du XIX^{ème} siècle, le taux de contrat se stabilise à environ 40% entre 1855 et 1885. On observe ensuite un fort déclin jusqu'à la Première Guerre mondiale où seuls 20% des couples optent pour cette pratique contractuelle. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, le recours au contrat de mariage reste stable. Suite à cette réforme des régimes matrimoniaux de 1965, la fréquence de la pratique contractuelle diminue pour atteindre moins de 10% dans les années 1970. Depuis, nous observons un retour de la pratique contractuelle s'expliquant principalement par le recours accru à la séparation de biens. Le contrat de mariage constitue un instrument privilégié de

la stratégie patrimoniale d'un ménage en définissant les droits de propriété au sein du ménage et en servant à la transmission d'un capital. Ainsi au XIX^{ème} siècle, il pouvait être considéré comme un moyen pour les parents d'influer sur le patrimoine de leurs enfants. Il a progressivement été approprié par les couples pour devenir un élément clé de la stratégie patrimoniale et un moyen privilégié pour les futurs conjoints d'opérer une individualisation du patrimoine.

Le chapitre 6, qui conclut la thèse, présente les projets de recherche qui prolongent les résultats mis en avant dans cette thèse.

Contents

1	Introduction générale	1
1	Origine et développements de l'économie de la famille	3
2	La famille aujourd'hui : ruptures et continuité	6
	A Les éléments de rupture	6
	B Les éléments de continuité	12
3	Problématique et plan de thèse	17
	A Chapitre 2 : Would you marry Paris Hilton or Oprah Winfrey ? The role of inheritance and labor income in marital choices	21
	B Chapitre 3 : For richer, for poorer : saving preferences and choice of spouse	23
	C Chapitre 4 : Plus ou moins mariés : l'évolution du mariage et du contrat de mariage en France	25
	D Chapitre 5 : L'évolution de long-terme des contrats de mariage : France 1855-2010	27
2	The role of inheritance and labor income in marital choices	33
1	Introduction	34
2	Theoretical framework	37
	A Assortative mating	37
	B Sensitivity to the source of wealth	39
3	Data	42
	A The French wealth surveys <i>Actifs Financiers</i> and <i>Patrimoine</i>	42
	B Data corrections	43
4	Empirical analysis	45
	A Rank correlations	46
	B Risk ratios	48
	C The evaluation of tastes at the top of the distribution	49
	D Robustness test with permanent income	53
5	Interpretations	55
	A How can we explain these results?	55
	B Consequences for the persistence of inequalities	57
6	Concluding comments	60
3	Savings preferences and choice of spouse	73
1	Introduction	74
2	The homogamy of preferences: a question neglected by the literature	77
3	The standard theory of the saver and the choice of spouse	80
4	The PATER survey and the measurement of savings preferences	82
	A Presentation of the data	83
	B Measuring savers' preferences: the different methods	84
5	Birds of a feather?	87
	A What are the determinants of preferences?	87
	B Opinions on homogamy	89

	C	The correlation between spouses' attitudes to time and risk	90
	D	What are the implications in terms of wealth inequalities?	97
6		Conclusion	100
4		L'évolution du mariage et des contrats de mariage en France	115
1		Introduction	116
2		Mariage et régimes matrimoniaux en France: une évolution singulière	122
	A	Plusieurs formes légales d'union s'offrent aux couples	122
	B	Le recours au mariage a diminué...	123
	C	... mais le recours au contrat de séparation de biens a augmenté...	124
	D	... ce qui constitue une évolution historique singulière	126
3		L'évolution des caractéristiques des couples	127
	A	Les couples mariés en séparation de biens possèdent un patrimoine plus important et héritent davantage	127
	B	Les couples mariés en séparation de biens se rencontrent plus tardivement et ont plus souvent connu un mariage antérieur	130
	C	Les couples mariés en séparation de biens sont plus diplômés que les autres couples et moins spécialisés	132
4		Caractéristiques vs. Comportements ? Une décomposition de l'évolution du recours au mariage et à la séparation des biens	135
	A	Test du premier canal : l'évolution des comportements des couples	138
	B	Test du deuxième canal : l'évolution des caractéristiques	142
	C	Comportement ou caractéristiques ? Une mise en commun des effets	144
5		Conclusion	148
5		L'évolution du contrat de mariage de 1855 à 2010	161
1		Introduction	162
2		Qu'est ce qu'un contrat de mariage ?	165
	A	La législation des régimes matrimoniaux de l'Ancien Régime au Code Civil	165
	B	Les régimes matrimoniaux depuis la naissance du Code Civil	168
3		Le recours au contrat de mariage depuis 1855	174
	A	Données et méthode d'estimation	174
	B	Evolution du taux de contrat	175
	C	Décomposition de l'évolution du taux de contrat par type de contrat de mariage	175
4		Analyse par période	176
	A	1855 - 1885 : une relative stabilité après un déclin massif du taux de contrat	177
	B	1885 - 1915 : une chute brutale du taux de contrat	179
	C	1915-1965 : une stabilité du recours au contrat de mariage qui masque une mutation des pratiques	184
	D	1965-2010 : la remontée du taux de contrat et l'individualisation des patrimoines	186

5	Conclusion	191
6	Conclusion	205
1	Source de richesse et pouvoir de négociation	207
2	Préférences individuelles et choix patrimoniaux des ménages	208
3	Inégalités patrimoniales au sein des ménages	210
	Bibliography	215
	Appendices	231
A	The role of inheritance and labor income in marital choices: Appendix	231
1	Data corrections	232
	A Discounting of inheritance	232
	B Imputations	232
2	Descriptive Statistics	234
3	Monetary inputs and potential measurement errors	240
4	Robustness tests	242
	A Correlations for continuous amounts	242
	B Bi-dimensional tests without cumulative top positions	242
	C Bi-dimensional tests without imputed inheritance	243
5	Estimation of permanent labor income	245
B	Savings preferences and choice of spouse: Appendix	249
1	The methodology of scoring	250
	A Basic principles	250
	B Potential methodological issues	252
2	General descriptive statistics	263
3	Distributions of risk and time preferences	266
4	Empirical strategy and supplementary results	269
	A The construction of control variables	269
	B How are partners perceived?	272
	C Correlations between risk subscores	274
	D The decomposition of scores	276
C	L'évolution du mariage et des contrats de mariage en France: Annexes	283
1	Observer les régimes matrimoniaux	284
2	Les régimes matrimoniaux en France	286
3	Méthodologie	290
4	Décomposer l'évolution des proportions de mariés et de séparation de biens	293
D	L'évolution du contrat de mariage de 1855 à 2010: Annexes	299
1	La législation des régimes matrimoniaux depuis l'Ancien Régime	300
	A L'incapacité de la femme mariée	300
	B La réforme de 1965	301

2	La création du pacs en 1999 et sa réforme en 2006	306
3	Méthodologie	309
A	1855-1965: données agrégées administratives	309
B	Estimation des séries de contrats de mariage	309
C	1965-2010: Données d'enquêtes	314
D	Reconstruction de la série des contrats de mariage depuis 1950	320
List of tables		325
List of figures		327

CHAPTER 1

Introduction générale

“*Le mariage est une chose,
l’amour en est une autre.*”

Aragon *in* Aurélien (1944)

“... *parce moi je pense que l’amour, le vrai,
n’en a rien faire des statistiques.*”

Publicité pour Meetic (2012)

Les sciences sociales et plus particulièrement l’économie ont mis en évidence l’importance des déterminants économiques dans les décisions matrimoniales des individus. Ces deux citations tendraient toutefois à indiquer, chacune avec leur style, qu’entre la Belle Epoque¹ et le XXIème siècle, la place de l’amour dans le choix du conjoint aurait considérablement grandi. Ainsi, conséquence de stratégies matrimoniales jusqu’au début du XXème siècle, l’union de deux êtres ne serait aujourd’hui que le résultat d’affinités amoureuses. De la même manière, les enjeux patrimoniaux au moment du mariage au XIXème à travers le rôle de la dot ou du régime matrimonial, récurrent dans la littérature occidentale, seraient aujourd’hui moins présents.

Ce discours commun sur la famille qui semble indiquer une “libéralisation” du marché du mariage ne vient pas tant de l’affaiblissement des déterminants économiques. Il trouve son origine dans les transformations sociales profondes qui ont réduit les contraintes qui pesaient sur les choix matrimoniaux. Avoir des enfants et vivre en couple en dehors du mariage sont des comportements mieux acceptés socialement aujourd’hui. Il en est de même pour le divorce et le remariage. On peut enfin considérer que l’ouverture du mariage aux couples de même sexe constitue une nouvelle étape dans la fixation des normes relatives aux choix familiaux. Cette ten-

¹Bien que publié en 1944, l’action du roman d’Aragon, *Aurélien*, se situe à Paris au lendemain de la Première Guerre mondiale.

dance au déclin des contraintes est ainsi assimilée à une absence de logiques sociales ou économiques dans les décisions matrimoniales.

Ces évolutions démographiques et sociales sont cependant à mettre en perspective avec un renforcement du rôle traditionnel de la famille à savoir la transmission d'un capital. Le retour à des flux de transmissions patrimoniales, et plus généralement à des niveaux de patrimoine, proches de ceux observés au XIX^{ème} siècle peut impliquer un retour à des pratiques matrimoniales de cette même époque. Même si l'autorité parentale sur le choix du partenaire a considérablement décliné, il paraît logique de penser que les enjeux patrimoniaux peuvent encore influencer le comportement des ménages et leurs décisions matrimoniales.

La question centrale que pose cette thèse est de savoir quel est le lien entre patrimoine et mariage. Plus précisément, nous mettons en relation des évolutions économiques profondes, comme le retour de l'héritage et plus généralement du patrimoine à des niveaux proches du XIX^{ème} siècle, avec des problématiques centrales en économie de la famille que sont le choix du conjoint et les décisions patrimoniales des ménages. Le choix du conjoint est abordé sous l'angle du patrimoine hérité puis des préférences pour l'épargne. Pour analyser les décisions patrimoniales des ménages, nous étudions le cadre légal de vie en couple notamment à travers le choix du régime matrimonial.

Après un bref rappel de l'évolution du champ de l'économie de la famille, cette introduction met en évidence des faits stylisés relatifs à la famille. Ainsi nous reviendrons sur les deux grandes tendances évoquées à savoir la modernisation de la famille avec le recul du mariage, la plus grande instabilité des couples ou encore l'évolution du rôle de la femme au sein du ménage. Puis, nous aborderons les changements patrimoniaux et leurs implications. La problématique générale de cette thèse sera ensuite détaillée avant de terminer par un résumé de chaque chapitre.

1 Origine et développements de l'économie de la famille

La famille joue un rôle primordial dans certaines disciplines scientifiques comme la sociologie ou l'anthropologie en constituant dans chacune d'elle au moins un champ d'étude majeur si ce n'est le coeur même de la discipline. Le couple, tout comme la parenté, constitue un terreau de recherche considérable pour ces disciplines. Il est à l'inverse frappant de voir à quel point l'étude de la famille par la science économique est récente. Il faut en effet attendre les années 1970 pour que la famille constitue un objet d'étude en tant que tel et ne soit plus analysée uniquement d'un point de vue macroéconomique pour des problématiques purement démographiques.

L'intérêt des économistes pour la famille date du XVIII^{ème} siècle avec les travaux de Cantillon (1730), Smith (1776) ou Malthus (1798). Ces auteurs se concentrent notamment sur le lien entre l'économie et la taille de la population en étudiant la relation entre la taille de la famille et le salaire de subsistance. La principale décision économique discutée dans ce contexte est l'âge au mariage, vu comme un moyen de contrôler la fertilité. Il faut attendre le milieu du XIX^{ème} siècle pour que l'attention de penseurs comme Mill et Le Play se porte sur les interactions entre les membres de la cellule familiale et plus particulièrement sur l'impact de la famille sur le niveau de vie de ses membres. La question de la répartition du patrimoine entre les enfants au moment de l'héritage (primogéniture ou égalité entre les descendants), de la taxation de l'héritage et de ses effets sur les incitations au travail et à l'épargne est alors abordée. Après la seconde Guerre Mondiale quelques travaux commencent à prendre en considération l'ensemble des membres de la famille. Ainsi, Mincer (1962) affirme que la participation au marché du travail des femmes mariées dépend non seulement de leur revenu potentiel mais aussi du revenu de leur conjoint, du nombre d'enfants du ménage et d'autres caractéristiques familiales. Dans le même ordre d'idée, les études portant sur la fertilité (Becker, 1960 ; Easterlin, 1968), ou l'investissement en capital humain (Schultz,

1963 ; Becker, 1964) mettent en avant le revenu du ménage ou le rôle des parents comme des déterminants majeurs des prises de décision.

La famille est devenue un sujet d'étude à part entière en économie suite aux travaux de Gary Becker à partir des années 1960. Le champ de l'économie de la famille va se concentrer sur deux types de questions : quels sont les déterminants du choix du conjoint et comment s'effectuent les prises de décision une fois le couple formé ? Ces problématiques générales en amènent beaucoup d'autres et l'approche choisie par les économistes dépend fortement du contexte dans lequel ils se situent. Ainsi les travaux de Becker ont pour point de départ les évolutions de la famille américaine, et plus généralement occidentale, depuis la seconde Guerre Mondiale. Dans l'introduction de *Treatise on the Family* (1981), Becker met en avant la croissance rapide du taux de divorce comme principal bouleversement de la famille. L'apparition de cette nouvelle famille, moins stable que la famille "traditionnelle" (*i.e.* observée durant la première moitié du XX^{ème} siècle), modifie le rôle des conjoints, et notamment la participation au marché du travail des femmes. Cela affecte aussi la taille du ménage, en raison de l'apparition et de la forte croissance des familles monoparentales, et la fertilité. De plus, Becker étudie la famille et ses mutations à un moment où les caractéristiques héritables sont en déclin et où, à l'inverse, l'engouement pour les théories méritocratiques (cycle de vie de Modigliani) se développe. Becker et Tomes (1979) contribuent eux-mêmes à ces théories en estimant que la corrélation des revenus entre parents et enfants est faible (de l'ordre de 0.2). Ils interprètent ce haut niveau de mobilité économique comme une conséquence de l'efficacité des marchés et de la faible héritabilité des traits (*abilities*). A partir de ces transformations, Becker étudie la famille sous plusieurs angles : le choix du conjoint, l'interaction entre la quantité et la qualité des enfants, l'effet de la fertilité, la division du travail entre les époux...

L'hypothèse sous-jacente aux modèles théoriques de Becker et plus généralement de la théorie néoclassique est celle du ménage unitaire. Ce cadre d'analyse qui convient à l'étude d'entités individuelles ne prend pas en compte la pluralité

des décideurs à l'intérieur d'un groupe de personnes comme le ménage. Plus spécifiquement, la fonction d'utilité du ménage est unique et les préférences individuelles sont agrégées en un système de préférences sociales. L'avantage de cette hypothèse est de simplifier considérablement le comportement du ménage et de permettre la mise en place de tests empiriques. Le défaut, inhérent à toute hypothèse, est de rendre restrictives certaines modélisations. Il est en effet difficile d'étudier des problématiques telles que l'inégalité au sein du ménage ou les politiques affectant un de ses membres en particulier à partir de cette hypothèse. Les modèles de ménages non-unitaires développés à partir des années 1990 se sont donc attelés à pallier ce manque de support théorique. Le principe de base de ces modèles est de caractériser les préférences de chaque individu. A partir de ce principe fondateur, plusieurs courants ont émergé. Ils divergent par les mécanismes utilisés pour comprendre la prise de décision au sein du ménage. On peut distinguer deux types de modèle : les modèles non-coopératifs et les modèles coopératifs. Les premiers sont basés sur des équilibres de Cournot-Nash tandis que les seconds prennent pour hypothèse une allocation Pareto efficiente. Cette seconde catégorie de modèle a connu, depuis les années 1990, d'importantes avancées théoriques dans plusieurs directions: caractérisation des facteurs de distribution, identification des préférences individuelles dans le processus de décision, analyse des demandes dérivées de l'approche collective... Au delà de l'amélioration des outils théoriques, il est important de noter que les applications empiriques de ces modèles et leur utilisation pour l'étude de politiques économiques est en plein essor².

L'évolution de l'approche économique de la famille et le développement de nouveaux outils théoriques indiquent que nous sommes passés d'une analyse de l'impact des décisions familiales à une étude du processus de décision. Comme pour les autres champs économiques, les développements théoriques répondent aussi aux changements sociétaux. La famille étudiée par Becker dans laquelle on observe une forte spécialisation est aujourd'hui en déclin et tend à être rem-

²Voir par exemple le projet initié par Laisney et al. (2006)

placée par une structure familiale dans laquelle le rôle des individualités est plus fort.

2 La famille aujourd'hui : ruptures et continuité

Pourquoi étudier la famille aujourd'hui ? L'intérêt principal est que l'on est à la croisée de deux tendances profondes avec le prolongement des transformations observées depuis les années 1970 (divorce, fertilité, indépendance des femmes...) mais aussi le retour à la famille traditionnelle du XIXème dans son rôle de transmission d'un capital économique. L'objectif de ce paragraphe est de présenter de façon synthétique un ensemble de faits stylisés pertinents pour prendre la mesure de ces deux tendances.

A Les éléments de rupture

La famille et sa structure se renouvellent constamment, comme nous le montrerons dans le chapitre 5 de cette thèse, mais l'après guerre et plus particulièrement les années 1970 peuvent être considérées comme une rupture pour l'institution familiale. Cette décennie marque, en France, aux Etats-Unis et plus généralement dans les pays occidentaux, la naissance de profondes transformations économiques, sociales et démographiques comme le déclin du mariage, l'augmentation du taux de divorce, la baisse de la fertilité, le recul de l'âge à la rencontre... Ces ruptures, fortement interdépendantes, peuvent aussi être considérées comme la cause ou la conséquence de changements profonds liés au rôle de l'autorité maritale et parentale.

Le recours au mariage a sensiblement décliné en France depuis le début des années 1970 (Graphique 1.1). Les presque 235 000 mariages prononcés en France en 2012 montrent que cette forme d'union n'a pas disparu même s'il faut mettre en perspective ce chiffre avec le pic de mariages constatés au début des années 1970 (415 000 mariages en 1972) pour constater l'ampleur de l'évolution. Le taux de

nuptialité³ est quant à lui passé de 7-8 ‰. dans les années 1960-1970 à moins de 4 ‰. en 2012. Cette désaffection est aussi visible dans l'opinion des Français puisque plus d'un tiers d'entre eux considèrent l'institution du mariage comme dépassée⁴. Ce déclin du mariage se traduit mécaniquement par une croissance du nombre de couples en union libre mais aussi pacés. Le graphique 1.1 met en évidence l'intérêt pour ce mode de vie en couple puisqu'en 2010 le nombre de Pacs est quasiment égal au nombre de mariages. Il faut toutefois prendre en compte le fait que le Pacs peut se convertir en mariage⁵.

Une évolution corolaire à celle du mariage concerne l'instabilité des couples. La croissance des divorces a été initiée en France par la libéralisation du divorce en 1975. La loi de 1975 substitue à un divorce fondé uniquement sur la faute, depuis le Code Civil, une pluralité de cas de divorce: par consentement mutuel, sur demande acceptée, pour rupture de la vie commune ou pour faute. Le graphique 1.2 présente l'évolution du nombre de divorces en France de 1960 à 2011. Après une augmentation continue durant les années 1960, le nombre de divorces prononcés s'accélère et passe de 55 600 en 1975 à 107 500 en 1985. Jusqu'à la réforme relative au divorce instaurée en 2005 qui coïncide avec un pic à 152 020 divorces⁶, on constate une augmentation légère mais continue⁷. Cette réforme prolonge la loi de 1975 en simplifiant la procédure de divorce et en instaurant la possibilité de passerelles entre les différents motifs. L'idée étant de limiter le recours au divorce pour faute et de rendre plus attrayant le recours au divorce amiable. Suite à cette nouvelle phase de libéralisation, la durée moyenne de la procédure de divorce a été réduite (passant de 13,3 mois en moyenne en 2004 à 11,6 mois en 2010), de façon plus sensible pour

³Rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année (exprimé en pour mille).

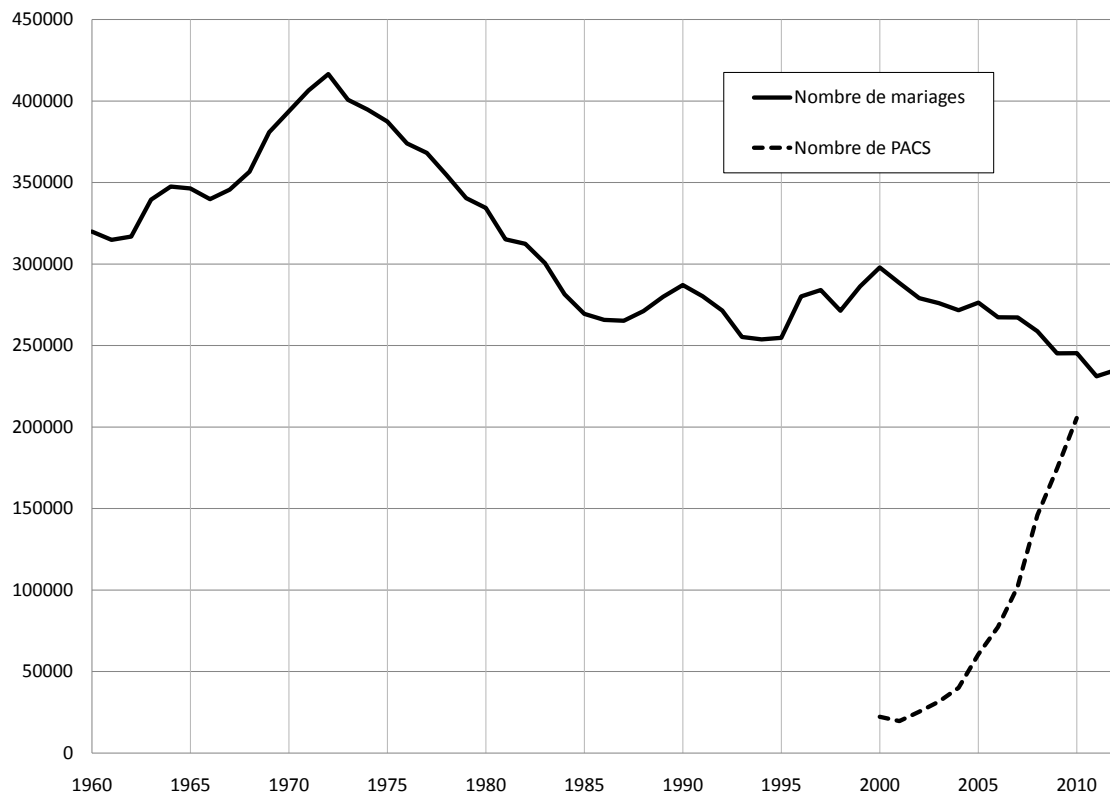
⁴World Values Survey 2009

⁵D'après les chiffres du Ministère de la justice, chaque année, près d'un tiers des dissolutions de pacs sont dues au mariage des partenaires.

⁶Ce pic s'explique par l'accélération des procédures en 2005.

⁷Un raisonnement en termes relatifs avec le taux de divortialité (nombre de divorce pour 1000 couples) conduit aux mêmes conclusions quant à l'évolution de la fréquence des séparations.

Figure 1.1: Nombre de mariages et de PACS en France (1960 - 2012)

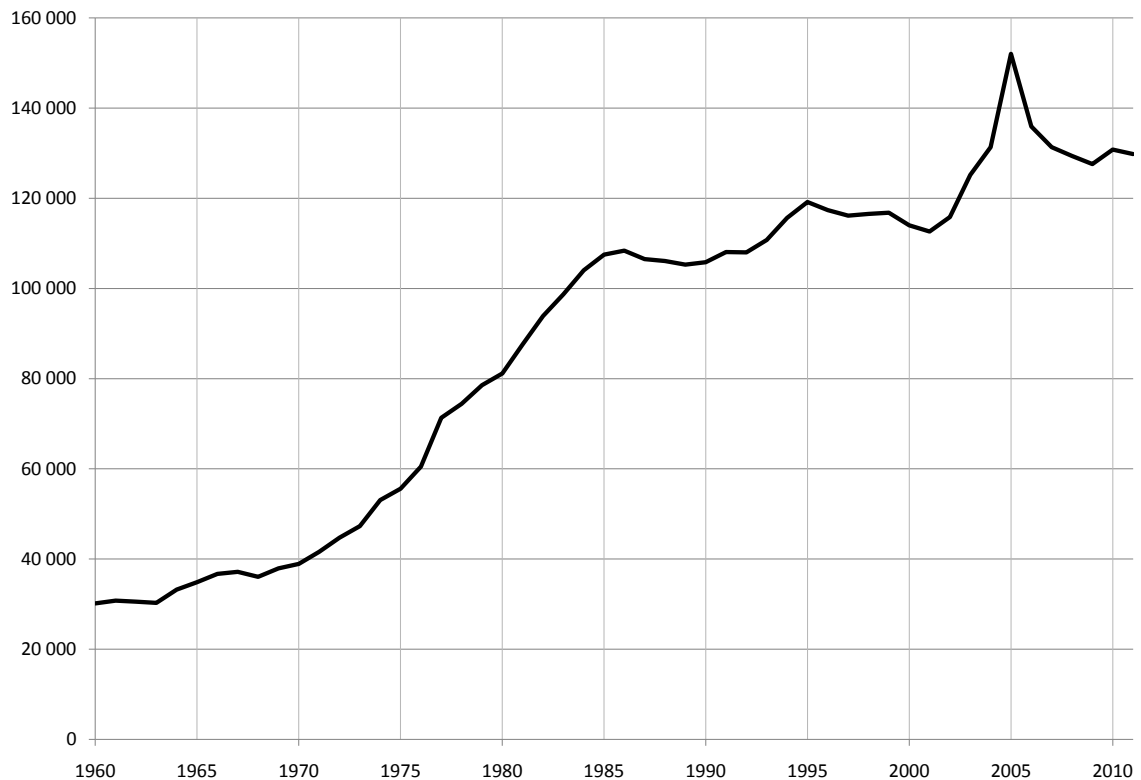


Source: Insee, statistiques de l'état civil et estimations de population; SDSE, fichiers détails pacs

le divorce par consentement mutuel.

Cette plus grande fréquence de séparation a des conséquences directes sur les structures familiales avec une augmentation des familles recomposées, conséquence des remariages, et des familles monoparentales. Entre 1968 et 2005, le nombre de familles monoparentales est ainsi passé de 720 000 à 1 760 000 pour représenter près de 20% de l'ensemble des familles avec un enfant de moins de 25 ans à charge. Le profil de la population mariée change lui aussi puisque près de 20% des mariages sont des remariages (contre moins de 10% dans les années 1970). On observe enfin une forte croissance des naissances hors mariage. En 2007 en France, le nombre de naissances hors mariage représente pour la première fois plus de la moitié du nombre total des naissances.

Figure 1.2: Nombre de divorces en France (1960 - 2011)



Source: Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil ; ministère de la Justice - SDSE)

La seconde évolution qu'il est nécessaire de prendre en compte pour comprendre l'intérêt de l'étude de la famille concerne l'indépendance des conjoints au sein du ménage. Plus particulièrement, c'est la réduction de la dépendance des femmes vis-à-vis de l'autorité parentale et maritale qu'il faut ici mettre en évidence. On peut mesurer cette indépendance de plusieurs manières. Premièrement, d'un point de vue légal, les femmes, et plus particulièrement les femmes mariées, sont considérées comme "capables" depuis le milieu du XX^{ème} siècle seulement. En effet, lors de la rédaction du Code Civil en 1804 la femme mariée hérite du statut d'incapable qui implique sa soumission et son devoir d'obéissance au chef de famille, à savoir le mari. Le Code Civil remplace ainsi l'autorité parentale par l'autorité maritale. Plus

spécifiquement, l'épouse ne peut gérer ou disposer de ses propres biens, s'éduquer ou exercer d'activité professionnelle sans le consentement de son mari. Pour mettre en perspective la portée de cette loi il est important de savoir que les criminels, les aliénés et les enfants étaient les seules catégories de la population à "bénéficier" de ce statut légal. L'abolition de l'incapacité de la femme mariée est votée en 1938 mais il faut attendre la réforme des régimes matrimoniaux de 1965 pour que les deux époux aient des pouvoirs quasi similaires en termes de gestion du patrimoine du ménage. Ainsi, dans une perspective de long terme, nous voyons que les acquis de la femme mariée sont très récents. L'indépendance économique des femmes peut quant à elle être mesurée par leur niveau d'éducation et leur taux d'activité. Le niveau d'éducation des femmes a considérablement augmenté depuis les années 1970. Ainsi, en 2011, parmi la génération des 55-64 ans la proportion des femmes ayant un diplôme du supérieur s'élève à 18% contre 47% pour la génération des 25-34 ans⁸. Le taux d'activité féminin a aussi connu une nette expansion sur la période puisque deux tiers des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives en 2011 contre 53% en 1975. A l'inverse, le taux d'activité chez les hommes a diminué de près de 10 points de pourcentage sur la même période pour atteindre 75% en 2011. Cette indépendance légale et financière de la femme au sein du couple affecte directement la spécialisation au sein du ménage. Ce dernier changement est évidemment à mettre en relation avec le développement de modèles de ménages non-unitaires dont l'intérêt principal est de mettre en évidence le rôle joué par chacun des conjoints dans les décisions prises par le ménage. Une moindre dépendance de la femme vis-à-vis de son mari va dans le sens d'une pluralité des préférences.

D'autres changements, peut être plus mineurs, revêtent une importance particulière pour les problématiques liées au choix du conjoint et aux décisions patrimoniales abordées dans cette thèse. Le recul de l'âge à la rencontre est l'une de ces

⁸La même observation pour les hommes montre une augmentation sensiblement moins forte puisque la part de diplômés du supérieur passe de 19% pour la génération des 55-64 (avec toutefois une part de diplômés de cycles longs plus importante que pour les femmes) à seulement 39% pour les 25-34 ans.

évolutions. Ce n'est évidemment pas l'entrée dans la vie amoureuse qui est retardée mais plutôt l'âge auquel les couples considérés comme plus "stables" ou "sérieux" se forment. Bien qu'imparfait, l'âge au premier mariage est l'un des indicateurs qui permet d'illustrer cette évolution. En 1970, d'après les données de l'Etat Civil de mariage, l'âge moyen au premier mariage est de 24,7 ans pour les hommes et de 22,6 ans pour les femmes, avec une faible variance puisqu'une grande proportion des futurs époux se situent dans des catégories d'âge proche de cette moyenne. En 2011, la moyenne mais aussi la variance ont largement augmenté. Les futurs époux et épouses ont désormais 31,9 et 30,1 ans, respectivement. D'autres indicateurs, comme l'âge moyen des femmes à l'accouchement (passé de 27,6 ans en 1960 à 30,1 ans en 2012), nous conduisent au même constat. Ce phénomène affecte les deux types de problématiques abordées en économie de la famille. En effet, une rencontre plus tardive après certaines périodes de vie en couple peut être directement liée au processus d'appariement vu qu'une rencontre tardive peut être perçue comme une volonté de trouver un partenaire de meilleure qualité. De plus, une formation du couple plus tardive permet une durée d'accumulation individuelle de capital plus longue pour les partenaires, ce qui peut affecter le choix de la forme légale de vie en couple et plus généralement les décisions patrimoniales du ménage. L'extension de la période d'accumulation peut en outre créer des situations d'inégalité qui influent sur les rapports de force au sein du couple.

Les évolutions légales les plus récentes contribuent à étendre les droits existants à certaines catégories de la population. La création du Pacs en 1999 puis l'ouverture du mariage civil et de l'adoption aux couples de même sexe en 2013 peuvent certes modifier les perceptions de la filiation mais affectent peu les problématiques d'ordre économiques évoquées jusqu'ici. En revanche, le Pacs, qui s'applique à tous les couples quel que soit le sexe des partenaires, peut être vu comme un élargissement des options offertes aux couples qui s'intercale d'un point de vue légal entre la cohabitation et le mariage. Le Pacs permet en effet d'officialiser une union et offre des droits aux conjoints pacsés (exonération et droits de successions, choix d'un

régime matrimonial, reconnaissance du conjoint dans le cadre professionnel...) tout en se différenciant du mariage (régime légal différent, pas de pension de réversion...).

B Les éléments de continuité

Parallèlement à ces transformations, nous pouvons mettre en évidence des changements économiques profonds qui tendent à redonner à l'institution familiale le rôle qu'elle pouvait jouer au XIX^{ème} siècle. Le retour de l'héritage et plus généralement du capital mis en évidence par Piketty (2011) marquent en effet le retour à une économie avec des caractéristiques proches du XIX^{ème} siècle. En conséquence, la famille retrouve, si tant est qu'elle l'ait perdu, un rôle clé dans la reproduction des inégalités avec la transmission d'un capital. De plus, ce retour de l'héritage peut avoir des effets sur les stratégies matrimoniales.

Dans la littérature occidentale du XIX^{ème} siècle, ces stratégies prennent une place importante. Ainsi, le choix du conjoint mais aussi la forme légale de vie en couple (régime matrimonial, montant de la dot...) sont au coeur des romans de Balzac (*Le contrat de mariage*, *Le père Goriot*⁹...), de Maupassant (*Bel-Ami*), de Jane Austen ou encore d'Aragon (*Aurélien*), pour le début du XX^{ème} siècle. Dans ces romans, ces comportements semblent toutefois concentrés au sein de la noblesse et de la bourgeoisie où les enjeux économiques sont majeurs. Dans le chapitre 5 notamment, nous voyons que ces enjeux peuvent dépasser ces catégories sociales même si on peut douter de l'intérêt uniquement économique de ces stratégies et notamment de la pratique du contrat de mariage pour les classes peu aisées.

La famille n'a jamais perdu ce rôle de transmission de capitaux mais son ampleur avait été réduite au milieu du XX^{ème} siècle. Après la Seconde Guerre Mondiale, les modèles économiques dominants ont mis en avant la tendance mérito-

⁹On peut ici se reporter au dialogue entre Vautrin et Rastignac dans lequel le premier explique au second les différentes manières d'acquérir une bonne situation. Après lui avoir décrit les efforts à fournir pour s'enrichir en devenant médecin ou avocat, Vautrin présente une dernière solution qui est d'épouser une femme bien dotée.

cratique du capitalisme du XX^{ème} siècle dans lequel la croissance bénéficie à tous (Kuznets, 1953), l'héritage représente une part minime des patrimoines¹⁰ (Brumberg et Modigliani, 1954 et Modigliani, 1986) et où la lutte des générations a remplacé la lutte des classes. En conséquence, le rôle de la famille dans le processus de transmission des inégalités était fortement amoindri. Ces tendances qui ont pu se vérifier durant les années 1950-1960 se sont révélées seulement transitoires. En effet, Piketty (2011) montre que tout au long du XIX^{ème} siècle les transmissions patrimoniales (donations et héritages) représentent environ 20-25% du revenu national. Les deux guerres mondiales associées à la crise de 1929 entraînent une réduction considérable de ce ratio qui atteint moins de 5% dans les années 1950. Depuis, nous observons une augmentation continue du poids des transmissions patrimoniales qui retrouvent un poids comparable à leur niveau antérieur à la Première Guerre Mondiale (autour de 15% du revenu national). Nous notons toutefois un changement notable dans la structure de ces transmissions avec le poids croissant des donations (45% de l'ensemble des transmissions au début XXI^{ème} contre 20-25% au cours du XIX^{ème}). Piketty montre qu'à l'équilibre l'importance de l'héritage et plus généralement du patrimoine est plus proche de l'économie du XIX^{ème} que d'une économie à la Modigliani. Le mécanisme principal de ce retour du capital réside dans le différentiel entre taux d'intérêt (r) et taux de croissance de l'économie (g). La richesse passée, capitalisée plus rapidement que la croissance ($r > g$), domine la nouvelle richesse fruit de l'épargne provenant des revenus du travail. En d'autres termes, dans ce type d'économie, les rentiers dominent les travailleurs et les institutions perpétuant les inégalités l'emportent sur les méritocratiques. L'effet de ce retour du capital sur la dynamique des inégalités dépend en partie, mais pas uniquement, des stratégies matrimoniales et plus particulièrement du choix du conjoint.

La famille tient un rôle clé dans la persistance des inégalités à travers deux canaux puisqu'elle assure à la fois la transmission d'un capital économique mais

¹⁰Il est nécessaire ici d'évoquer la controverse entre Modigliani (1986, 1988) et Kotlikoff-Summers (1981) qui, à partir de données similaires, aboutissent à des estimations diamétralement opposées concernant la part héritée dans le patrimoine total aux Etats-Unis.

aussi humain entre parents et enfants. En effet, les corrélations intergénérationnelles de consommation entre parents et enfants sont généralement plus élevées que celles des revenus ou des patrimoines. Ainsi, bien que les transmissions patrimoniales (héritages et donations) constituent le moyen le plus direct de perpétuer une situation économique d'une génération à une autre, une grande partie de la persistance des inégalités transite par les revenus du travail. Les transferts monétaires doivent donc être complétés par la transmission de capital humain mais aussi d'attitudes, vis-à-vis du risque et du temps, pour comprendre pleinement le rôle joué par la famille. Il faut aussi ajouter aux capitaux économique et humain la transmission d'un capital social défini par Bourdieu (1980) comme "l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance". Enfin, il est nécessaire de compléter cette analyse par le rôle de la légitimation de la reproduction sociale, élément central des théories sociologiques développées par Bourdieu et Passeron (1964, 1970). Selon ces auteurs, les individus appartenant à des classes peu aisées peuvent être découragés par des discours visant à leur faire accepter leur position dans la société et la faible probabilité qu'ils ont de s'élever dans la hiérarchie. La principale conséquence de la légitimation de la reproduction sociale est que ces individus internalisent ce discours et adoptent des comportements qui le valident.

Afin d'avoir une vision plus générale de la tendance méritocratique de la société française, il est nécessaire de compléter l'évolution du poids de l'héritage dans le patrimoine des ménages par des indicateurs de mobilité. Une façon de mesurer la mobilité économique des individus (c'est-à-dire à quel point leur position dans la hiérarchie économique dépend de celle de leurs parents) consiste à calculer la corrélation ou l'élasticité entre les revenus ou les patrimoines des parents et des enfants. Becker et Tomes (1979) puis Solon (1992) ont estimé cette mobilité pour les Etats-Unis. En France, il faut attendre les travaux de Lefranc et Trannoy (2005) et Lefranc (2011) pour avoir une estimation comparable. Ce dernier démontre que

l'élasticité intergénérationnelle des revenus est significativement plus élevée pour les cohortes nées dans les années 1970 (0.55) que pour les baby-boomers. Nous observons donc une plus grande immobilité de la hiérarchie économique en rance aujourd'hui. Les mêmes travaux relatifs au patrimoine sont plus rares et plus récents. Ainsi Arrondel (2013) estime une corrélation des patrimoines entre parents et enfants de 0.22 en France contre 0.37 pour Charles et Hurst (2003) aux Etats-Unis. L'intérêt de ces deux derniers articles réside aussi dans la décomposition de ces corrélations de patrimoines. Arrondel (2013) montre ainsi que les préférences pour l'épargne expliquent une fraction significative de la corrélation (environ 20%), comparable au rôle joué par l'éducation.

Il est intéressant d'opposer ces tendances, retour de l'héritage et réduction de la mobilité intergénérationnelle des revenus, aux changements ayant affecté le marché du travail et le système éducatif français depuis la Seconde Guerre Mondiale. La démocratisation ou tout du moins l'expansion de l'enseignement, notamment supérieur, est généralement perçue comme le moyen le plus efficace de réduire la dimension intergénérationnelle des inégalités. A l'inverse, la transmission du capital humain tend à expliquer une part significative de la persistance des inégalités d'une génération à l'autre. Lefranc (2011) réconcilie ces deux résultats en montrant que cette expansion scolaire semble n'avoir bénéficié qu'aux générations des baby-boomers. Pour avoir une estimation de l'effet de l'éducation dans sa globalité, il faut combiner les rendements de l'éducation (ce que rapporte une année supplémentaire d'éducation) à la mobilité de l'éducation (dépendance entre le capital humain des parents et des enfants). La diminution des rendements scolaires mise en évidence par Selz et Thélot (2004) est compensée par la baisse récente de la mobilité en termes d'éducation (Vallet et Selz, 2007).

Le rôle de l'institution familiale dans la reproduction des inégalités ne se limite pas à cette dimension intergénérationnelle. Avant même cette transmission de capitaux (ou après selon le point de vue), le choix du conjoint et la gestion du

patrimoine par le ménage jouent un rôle déterminant. Le choix du conjoint a en effet un rôle essentiel puisqu'il permet à une lignée de se maintenir ou au contraire de périliter. Atkinson (1975) illustre l'importance des décisions matrimoniales dans la concentration des richesses par un exemple :

“Suppose that all families have two children (a boy and a girl) and that the whole of the wealth of the country is initially in the hands of the top 5 per cent. If people choose their marriage partners at random, most of the children of the top 5 per cent marry people with no wealth and the degree of concentration tends to fall over time. [...] In the extreme case where the top 5 per cent intermarry completely and no new blood enters their ranks, the degree of concentration will not be reduced, even though estates are equally divided. Class marriage, where husband and wife come from families with the same level of wealth, leads to effectively the same situation as where all property is inherited by sons; it is equivalent, in this sense at least, to everyone marrying his sister.” Atkinson, *The Economics of Inequality* (chap. 8).

Plusieurs travaux ont tenté de quantifier le rôle du choix du conjoint dans la reproduction des inégalités, en se concentrant sur les revenus, et ont abouti à des conclusions différentes. Kremer (1997) met en avant la faible héritabilité des traits (du capital humain en particulier) pour conclure que l'effet de l'homogamie est négligeable sur les inégalités de revenu de long-terme mais légèrement plus significatif sur la mobilité intergénérationnelle. Le rôle du conjoint est en revanche plus important pour Ermisch et al. (2006). Les auteurs montrent que près de la moitié de la covariance entre les revenus familiaux permanents des parents et des enfants est expliquée par le choix du conjoint. En se concentrant seulement sur les inégalités, Fernandez et al. (2005) aboutissent à une conclusion similaire quant au poids de l'homogamie.

Le dernier effet du retour du patrimoine et de l'héritage concerne les comporte-

ments patrimoniaux des ménages. Une fois le conjoint choisi, il faut encore opter pour une forme légale de vie en couple qui détermine les droits de propriété de chaque partenaire. Un couple peut choisir de rester en cohabitation ou au contraire officialiser son union en se pacsant ou se mariant. Cette seconde option implique le choix d'un régime matrimonial qui peut aller de la communauté universelle à la séparation de biens. Ces modalités de vie en couple déterminent la répartition du patrimoine du ménage entre ses membres au moment du divorce ou du décès de l'un des conjoints. La source du patrimoine (héritage ou accumulation) mais aussi la période pendant laquelle il a été constitué (avant ou pendant le mariage) déterminent les droits des membres du ménage sur ce patrimoine. Plus important, cette définition des droits de propriété a un impact direct sur les décisions d'accumulation patrimoniales du ménage. Toutes choses égales par ailleurs, une décision prise par un couple n'aura pas les mêmes implications si celui-ci évolue sous un régime communautaire (partiel ou total) ou sous un régime séparatiste. On peut aussi supposer que le processus de décision sera différent selon qu'il implique un bien détenu individuellement ou de façon commune. En l'absence de patrimoine, le choix de la forme légale a un effet limité. Or, les évolutions décrites dans ce paragraphe indiquent que le choix du lien légal unissant deux partenaires est susceptible de gagner en importance.

3 Problématique et plan de thèse

Le début du XXIème siècle constitue donc l'intersection de deux tendances profondes pour l'institution familiale: d'une part, le prolongement de ce que l'on peut considérer comme une modernisation du couple, avec notamment l'indépendance croissante des conjoints; d'autre part, le retour du rôle plus traditionnel de la famille, en tant que mécanisme central de la transmission d'un capital. Ces deux tendances (en apparence) contradictoires rendent son étude particulièrement intéressante. La

problématique qui sous-tend l'ensemble des chapitres de cette thèse est donc de savoir dans quelle mesure le retour du patrimoine et notamment du patrimoine hérité a des conséquences sur les décisions matrimoniales et quelles peuvent être les conséquences sur les décisions matrimoniales de ce que l'on a décrit jusqu'ici comme une modernisation de la famille à savoir l'instabilité des couples et l'indépendance croissante des conjoints?

Même si l'étude de la combinaison de ces deux tendances dépasse le cadre de cette thèse tant ses conséquences peuvent être nombreuses, nous essayons ici de nous concentrer sur quelques questions de recherche que nous pensons être les plus affectées par ces transformations ou tout du moins les plus représentatives des évolutions présentées dans cette introduction. Ainsi, les deux premiers chapitres se concentrent sur le choix du conjoint sous l'angle du patrimoine hérité puis des préférences pour l'épargne. Dans les chapitres 4 et 5, nous étudions le choix de la forme légale de vie en couple à travers l'évolution du recours au mariage et au contrat de mariage.

Pourquoi se concentrer précisément sur ces questions et quelle est l'approche choisie?

La formation du couple et donc le choix du conjoint est chronologiquement la première étape dans la construction d'un ménage. Les déterminants de cette décision sont complexes tant le choix du partenaire est loin d'être aléatoire. Les sciences sociales ont depuis longtemps mis en évidence le rôle de mécanismes plus ou moins actifs (ou "conscients") dans les décisions maritales des individus. Le fait de côtoyer des individus qui nous sont similaires, car nous étudions ou travaillons à leurs côtés, conditionne nécessairement les caractéristiques socioéconomiques des partenaires potentiels. Il est aussi possible de forcer le destin en mettant en place des stratégies plus actives, comme dans le cas des rallyes, qui peuvent forcer des rencontres considérées comme préférables. A propos de ces événements mondains, Pinçon et Pinçon-Charlot écrivent: "le rallye atteint presque toujours son objectif

: faire en sorte que les jeunes ne ruinent pas un avenir brillant, un destin hors du commun, par une mésalliance qui viendrait rompre le fil de la dynastie, noble ou bourgeoise. Il n’y a pas de libre concurrence dans l’économie affective grande bourgeoise.” Dans cette thèse, nous nous concentrons sur des aspects de l’homogamie, comme le patrimoine hérité et les préférences pour l’épargne, qui nous éclairent sur les implications du retour du capital. Ces deux dimensions pourtant centrales dans le processus d’accumulation patrimoniales ont rarement été abordées dans la littérature. L’intérêt de la question du choix du conjoint ne provient pas uniquement de l’estimation du degré d’homogamie ou de l’étude ses causes. Les implications de ces décisions maritales sur le fonctionnement d’un ménage sont tout autant centrales pour le champ de l’étude de la famille.

L’étude de ces implications fait l’objet des chapitres 4 et 5. Les régimes matrimoniaux et plus largement la forme légale de vie en couple constituent ici notre objet d’étude. La décision du mode de vie en couple (mariage, Pacs ou cohabitation), qui intervient après le choix du partenaire, est un élément central de la stratégie patrimoniale des individus car il détermine ce qui revient à chacun des membres du ménage autant qu’il affecte leurs décisions patrimoniales. De plus, le lien légal entre deux partenaires est le révélateur de changements sociétaux profonds comme l’indépendance des conjoints ou l’évolution des structures familiales (remariage, présence d’enfants d’une précédente union...). La littérature économique se pose assez peu la question du choix du cadre légal. Dans ses travaux, Becker cherche à comprendre pourquoi les individus choisissent d’être en couple plutôt que d’être célibataire. Il faut attendre l’émergence des modèles de ménages collectifs pour que ce cadre légal soit pris en considération. L’idée principale étant que la répartition des ressources au sein du ménage peut avoir un impact sur le pouvoir de décision de ses membres et donc *in fine* sur les décisions elles-mêmes. L’objectif des chapitres 4 et 5 est d’analyser l’évolution du recours au mariage et au contrat de mariage. Pour ce faire, nous optons pour deux approches. Dans un premier temps, nous opérons une étude de court-terme afin de prendre en compte l’évolution de recours à des

modes de vie en couple séparatiste. Puis, nous nous concentrons sur le contrat de mariage dans une perspective historique en étudiant, depuis 1855, son recours.

La complémentarité de ces deux problématiques est évidente et fréquemment mise en avant par la littérature sur les ménages non-unitaires. Il est toutefois étonnant de constater à quel point il existe une étanchéité qui fait que ces deux champs sont rarement étudiés simultanément.

Afin de répondre à ces problématiques, nous optons pour une approche empirique. Les chapitres de cette thèse ne consistent toutefois pas en la réplique de recherches existantes. Notre objectif ici est d'éclairer des questions centrales en économie de la famille, et plus généralement centrales pour la science économique, de façon originale. Pour ce faire, nous étudions des dimensions et des objets généralement ignorés dans la littérature économique. Ainsi, les chapitres 2 et 3 s'éloignent des analyses habituelles de l'homogamie, se concentrant sur l'éducation, le revenu ou la position sociale des partenaires, pour aborder cette problématique sous l'angle du patrimoine hérité et des préférences pour l'épargne. Dans chacun de ses travaux, le travail sur les données représente une partie importante de l'analyse notamment car ces dimensions sont difficiles à traiter simplement. Puis, dans les chapitres 4 et 5, notre objet d'étude devient le cadre légal de vie en couple. Malgré son rôle déterminant dans la stratégie patrimoniale d'un ménage, le régime matrimonial est un objet peu étudié en économie. Nous l'abordons dans un premier temps sous un angle microéconomique en nous concentrant notamment sur la décomposition des déterminants expliquant le recours au mariage et au régime matrimonial de la séparation de bien. Dans un second temps, nous effectuons une analyse historique du recours au contrat de mariage, généralement à partir de données macroéconomiques.

Cette thèse à dominante empirique ne néglige cependant pas les approches théoriques. Même si nous ne produisons pas de modèles, l'analyse théorique se révèle essentielle pour l'interprétation de nos résultats. Surtout, cette approche empirique est justifiée par la nécessité de tester ou de donner un contenu empirique à des modèles existants. En conséquence, nos recherches ont de nombreuses implica-

tions théoriques qui sont présentées dans la conclusion de cette thèse.

Enfin, il semble important de mettre l'accent sur l'approche multidisciplinaire de nos travaux. Comme cette introduction a tenté de le montrer, les décisions familiales répondent à de multiples déterminants qui ne sont pas uniquement économiques. Ainsi, dans chacun des chapitres de cette, la sociologie, la démographie, l'histoire ou l'anthropologie sont utilisées pour analyser et interpréter le plus finement possible nos travaux.

A Chapitre 2 : Would you marry Paris Hilton or Oprah Winfrey ? The role of inheritance and labor income in marital choices

Cet article de recherche constitue le premier chapitre de cette thèse. Nous cherchons à mettre en évidence le rôle de la source de richesse dans le choix du conjoint. Plus spécifiquement, nous mesurons l'importance relative de l'héritage et du revenu du travail dans les choix matrimoniaux. La question de l'homogamie en termes de patrimoine hérité est rarement abordée dans la littérature économique. A notre connaissance un seul article (Charles et al., 2013) étudie cette dimension et note une corrélation positive (0,4) entre les patrimoines hérités des conjoints. Cette problématique est essentielle pour plusieurs raisons. Premièrement, dans un contexte où la part du patrimoine hérité dans la richesse des individus tend à s'accroître (Piketty, 2011), la question du choix du conjoint du point de vue du patrimoine hérité est essentielle pour comprendre la dynamique des inégalités. Deuxièmement, la substituabilité entre patrimoine hérité et revenu du travail nous renseigne sur les stratégies patrimoniales mises en place par les futurs conjoints et sur le processus de décision au sein du couple.

Les données utilisées dans ce chapitre proviennent de l'enquête Patrimoine produite par l'Insee. Nous utilisons quatre vagues successives : 1992, 1998, 2004 et

2010. Cette enquête est la seule permettant d'avoir des informations précises sur les revenus du travail et le patrimoine reçu (par donation ou héritage) par les individus. Le travail sur les données et plus spécifiquement la définition des revenus du travail et du patrimoine hérité constitue une part importante de l'article. Pour le revenu du travail nous utilisons dans un premier temps le revenu courant puis une estimation du revenu permanent. Pour le patrimoine hérité, nous observons les donations et héritages déjà reçus par les individus. La contribution importante de ce chapitre est d'imputer un héritage espéré aux potentiels héritiers en utilisant les informations relatives au patrimoine des parents des individus enquêtés.

Nous montrons que les héritages comme les revenus du travail des conjoints sont positivement corrélés. La corrélation des rangs tout comme la corrélation des logs des montants est environ égale à 0.2, légèrement supérieure pour le patrimoine hérité. De plus, nous mettons en évidence une non-linéarité puisque la similarité entre les conjoints (mesurée par des risk ratios) est plus élevée à mesure que l'on s'approche du haut de la distribution. Cette non-linéarité est particulièrement forte pour le patrimoine hérité. Le second et principal résultat est que les individus sont sensibles à la source de richesse de leur conjoint : les héritiers sont en couple avec des héritières tandis que les travailleurs s'attirent mutuellement. Ces préférences ne sont cependant pas symétriques puisque les héritiers sont significativement plus sensibles à la source de richesse de leur conjoint. Pour nos différentes spécifications, nous contrôlons pour les caractéristiques qui peuvent faire qu'héritage et revenu du travail (ou héritier et travailleur) diffèrent : âge, éducation, nombre d'enfants, régime matrimonial... Ces résultats sont robustes aux changements de définitions des revenus du travail (courant ou permanent) et des héritages (avec ou sans héritages imputés).

Il est possible de mobiliser plusieurs interprétations à cette absence de substituabilité entre sources de richesse. Au-delà des explications d'ordre sociologique liées aux processus de socialisation ou au prestige social attaché à l'héritage, on peut invoquer le rôle des préférences et plus particulièrement des attitudes face au risque et au temps.

B Chapitre 3 : For richer, for poorer : saving preferences and choice of spouse

Le deuxième chapitre de ma thèse (coécrit avec Luc Arrondel, PSE) étudie l'homogamie sous l'angle des attitudes face au risque et au temps (aversion au risque, préférence pour le présent, altruisme familial et patience). Peu d'études se sont intéressées à ces caractéristiques plus subjectives que sont les préférences individuelles. Les travaux théoriques existants (notamment Chiappori et Reny, 2006) prédisent une hétérogamie en termes d'attitudes face au risque; en d'autres termes, les "risquophiles" devraient s'unir avec les "risquophobes". Au delà de mieux cerner le choix du conjoint et de tester empiriquement la validité de ces modèles, cette question s'inscrit dans d'autres débats importants comme l'explication des inégalités de patrimoine. A ce sujet, deux conclusions bien établies ont été mises en avant par la littérature économique. Tout d'abord, l'homogamie accroît les inégalités de richesse entre ménages et affecte aussi la mobilité intergénérationnelle. Les préférences pour l'épargne expliquent une partie non négligeable des différences de patrimoine. L'accumulation patrimoniale est en effet motivée par plusieurs motifs : la précaution, la prévoyance et la transmission. Le premier objet de cet article est de réconcilier ces deux littératures en examinant l'effet de l'homogamie sur les inégalités en termes de préférences vis-à-vis du risque et du temps. Mais ce travail apporte aussi des éléments à l'analyse de la formation des préférences et de sa transmission entre les générations.

Afin d'effectuer notre analyse empirique, nous nous appuyons sur une enquête originale (PATER). Cette enquête contient, outre la description sociodémographique et économique du ménage, un grand nombre de questions visant à mesurer les préférences des épargnants à partir de différentes méthodologies (loterie, échelle, score). Notamment, à partir des nombreuses questions disponibles, nous avons con-

struit, pour chaque individu, des scores synthétiques et ordinaux afin de mesurer leurs attitudes vis-à-vis du risque et du temps. Une des étapes importantes de cet article consiste à tester la validité de la méthode de scoring.

Nous observons une similarité des conjoints du point de vue des attitudes face au risque et au temps (avec des corrélations allant jusqu'à 0.5 pour les scores contre 0.2-0.3 pour les échelles et les loteries). Quel que soit l'indicateur utilisé, la similarité entre conjoints existe dès la formation du couple. Nous constatons toutefois aussi une légère augmentation de la corrélation avec l'âge des conjoints. Cette évolution peut être due à un effet de sélection, à une évolution des préférences entre les cohortes ou encore à l'influence d'un conjoint sur l'autre. Malheureusement, en l'absence de données de panel, nous ne pouvons pas tester ces différentes hypothèses. Lorsque nous contrôlons pour des caractéristiques individuelles telles que le revenu, le niveau d'éducation, l'âge, la position/origine sociale ou encore la croyance religieuse, les corrélations des attitudes ne sont que légèrement affectées. Le choix du conjoint en matière de préférences semble donc être premier lieu une histoire de goûts.

De plus, nous analysons le lien entre le patrimoine du ménage et les préférences des conjoints. Lorsque les préférences sont mesurées à l'échelle du ménage, nous observons que les ménages les plus riches sont aussi les plus prévoyants, patients, averses au risque et altruistes. Cependant, afin de tester l'effet de l'homogamie des préférences sur le patrimoine, nous comparons des couples à préférences semblables (risquophile avec risquophile, par exemple) à des couples à préférences opposées. Nous mettons en évidence un résultat contrintuitif qui est que, sous certaines conditions, les ménages les plus riches sont ceux où les conjoints ont des attitudes opposées.

C Chapitre 4 : Plus ou moins mariés : l'évolution du mariage et du contrat de mariage en France

Ce chapitre, écrit en collaboration avec Marion Leturcq (UCL-CORE), étudie l'évolution du recours au mariage et au contrat de mariage. En France, un couple peut vivre sous différentes formes légales. Premièrement, il peut décider de rester en union libre ou d'officialiser son union, en choisissant de se marier ou de se pacser. Si les conjoints choisissent d'officialiser leur union, ils peuvent opter pour le régime légal ou en préférer un autre, auquel cas ils établissent un contrat, devant notaire. La principale utilité d'un régime matrimonial est de fixer les règles du partage du patrimoine entre les conjoints lors de la dissolution du couple (en cas de divorce ou de décès). En fonction du régime choisi, le patrimoine détenu en commun par les conjoints peut varier fortement (de l'ensemble des biens du ménage dans le cas de la communauté universelle à aucun pour le régime de la séparation des biens).

Pour documenter l'évolution récente du recours au mariage et au contrat de mariage, nous utilisons les différentes vagues de l'enquête Patrimoine de 1992 à 2010. Cette enquête est, à notre connaissance, la seule source de données existante qui contient des informations fiables sur le régime matrimonial choisi par les couples. Elle permet de plus une analyse des déterminants socioéconomiques (et notamment patrimoniaux) du choix du régime matrimonial.

Nous mettons en évidence une évolution sociétale majeure à savoir le déclin de la mise en commun du patrimoine au sein du couple depuis les années 1970 avec une accélération du phénomène depuis 1990. Deux effets expliquent cette évolution : l'augmentation de la cohabitation (qui revient à une séparation tacite de biens) et le recours au régime matrimonial de la séparation de biens au sein du pacs et du mariage. Plus précisément, en 2010 seuls 45% des couples récemment formés sont mariés (contre 70% en 1992). De plus, parmi les couples récents mariés plus de 15% optent pour le régime de la séparation de biens en 2010 contre moins de 11% en 1992.

Les couples cohabitants tendent à être relativement similaires aux couples mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts. A l'inverse, les couples mariés en séparation de biens diffèrent tant par leurs caractéristiques économiques que sociales. Les couples optant pour le régime séparatiste sont plus riches, que ce soit en termes de revenu, de patrimoine, d'héritages perçus ou encore de capital humain. Ces couples ont aussi plus fréquemment fait l'expérience du divorce et se rencontrent généralement plus tard que la moyenne (34 ans pour les hommes contre 30 ans en moyenne).

La difficulté de cet article réside dans l'identification des canaux explicatifs. Nous ne pouvons pas utiliser d'expériences naturelles pour estimer l'importance de phénomènes aussi généraux que l'effet du divorce (et notamment son anticipation), de l'âge à la rencontre ou du patrimoine sur le choix de se marier ou de signer un contrat de mariage. La stratégie d'identification pour laquelle nous optons est la suivante. Dans un premier temps, nous faisons l'hypothèse que les couples ont modifié leur comportement matrimonial en raison de l'augmentation du risque de divorce : nous testons cette hypothèse au moyen d'une analyse toutes choses égales par ailleurs. Dans un deuxième temps, nous faisons l'hypothèse que des changements plus profonds de la société ont modifié les caractéristiques des couples actuels (patrimoine, inégalités entre conjoints, rôle de la femme dans le ménage), qui sont alors plus enclins à préférer une séparation des biens. Nous identifions pour cela quelles sont les caractéristiques qui ont le plus évolué parmi les couples récents. Afin de déterminer quelle hypothèse semble dominer, nous décomposons l'évolution des proportions en une part liée aux changements de comportements et d'autre part aux évolutions des caractéristiques.

La baisse du recours au mariage est principalement associée à une modification des comportements des couples : le lien entre mariage et patrimoine a eu tendance à s'atténuer au fil des années. Cette baisse n'a pas été contrebalancée par le comportement des couples ayant déjà fait l'expérience d'une séparation, qui ont tendance à plus se marier en 2010 qu'en 1992. L'évolution du recours à la

séparation de biens est quant à elle liée à l'évolution jointe des comportements et des caractéristiques. Le patrimoine moyen des couples a augmenté, en particulier pour les couples mariés en séparation de biens. Par ailleurs, les inégalités en termes de patrimoine possédé au moment de la mise en couple expliquent une large part de cette évolution.

D Chapitre 5 : L'évolution de long-terme des contrats de mariage : France 1855-2010

L'objectif de ce chapitre, coécrit avec Marion Leturcq (UCL-CORE), est de documenter l'évolution des régimes matrimoniaux sur longue période. Dans le chapitre 4, nous mettons en évidence le retour à des taux de contrat historiquement élevés. La question qui se pose alors est de savoir si la tendance haussière observée depuis les années 1970 est une conséquence du retour à des niveaux de transmissions patrimoniales proches de ceux du XIX^{ème} siècle. En d'autres termes, dans ce chapitre nous essayons de mettre en évidence l'impact de l'économie sur la culture à travers l'objet que constitue de contrat de mariage. Pour étudier cette question, nous avons utilisé les archives des Etats Civils ainsi que les archives fiscales et notariales depuis 1855. La reconstruction de l'évolution du taux de contrat pour la seconde moitié du XX^{ème} siècle provient quant à elle de simulations réalisées à partir de données d'enquêtes (Patrimoine notamment). Nous avons pour la période 1855-2010 des informations concernant le taux de contrat lui-même mais aussi l'évolution de la répartition entre les différents régimes conventionnels. Pour certaines périodes, nous complétons ces données par les taux de contrat au niveau départemental et des informations relatives au patrimoine déclaré ou transmis lors du contrat de mariage. Nous documentons aussi l'évolution de la législation relative aux régimes matrimoniaux depuis la création du Code Civil.

Nous mettons en évidence plusieurs phases dans l'évolution du taux de contrat

de mariage. Le recours au contrat était quasi automatique sous l'Ancien Régime. L'introduction d'un régime légal unique par le Code Civil, la communauté des meubles et acquêts, marque le début d'une période de déclin durant la première moitié du XIX^{ème} siècle. En 1855, environ 40% des couples qui se marient dans l'année optent pour un contrat de mariage, en grande majorité la communauté de biens réduite aux acquêts. La pratique contractuelle n'est cependant pas homogène d'un point de vue géographique puisque le contrat de mariage est plus fréquent dans le Midi ou en Normandie. Jusqu'en 1885, le recours au contrat reste stable avant de chuter jusqu'à la première Guerre Mondiale où seuls 20% des futurs mariés continuent de faire ce choix. Ce fort déclin n'est toutefois pas homogène puisque ce sont principalement les classes les moins aisées de la population qui cessent cette pratique. Jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, le recours au contrat de mariage reste stable. Nous mettons toutefois en évidence certaines transformations durant cette période: montée du régime de séparation des biens, disparition des donations par contrat de mariage, homogénéisation géographique... Une réforme des régimes matrimoniaux est menée en 1965 dans le but d'équilibrer les pouvoirs au sein du couple, en introduisant une quasi cogestion du patrimoine, et de modifier le régime matrimonial s'appliquant aux couples mariés sans contrat. Les législateurs optent pour une réduction de la taille de la communauté en faisant le choix de la communauté réduite aux acquêts. Suite à cette réforme, la fréquence de la pratique contractuelle diminue pour atteindre moins de 10% dans les années 1970. Depuis, nous observons une remontée continue du taux de contrat. Ainsi, au début du XXI^{ème} siècle, plus de 20% des futurs mariés signent un contrat de mariage et optent quasi exclusivement pour la séparation de biens.

Durant tout le XIX^{ème} siècle le contrat de mariage revêt à la fois une dimension économique mais aussi culturelle. Il est à la fois un outil de la stratégie patrimoniale des familles car il permet notamment aux parents de transmettre un patrimoine lors du mariage de leurs enfants et de gérer le devenir de cette transmission. Le contrat sert aussi à définir les propriétés des époux et le plus souvent à séparer

partiellement ou complètement les biens. Il peut de ce fait protéger financièrement la femme mariée, alors légalement incapable, de son mari. La seconde fonction du contrat est d'ordre culturel puisque cet acte fait partie de la fête sociale que constitue le mariage. Cet attachement à la pratique contractuelle révèle une certaine conception du mariage où les parents tiennent un rôle important et où la dot, même de faible valeur, a une fonction notable dans la stratégie matrimoniale. Le recours au contrat puis le poids de la dot dans l'ensemble des transmissions patrimoniales déclinent au début du XX^{ème} siècle pour rester stable jusqu'aux années 1960. Depuis les années 1970, le recours au contrat de mariage connaît une croissance continue qui peut être vue comme la combinaison de deux évolutions économiques et sociales. Le retour à des niveaux de patrimoine proche de ceux du XIX^{ème} siècle implique la résurgence de stratégies patrimoniales qui peuvent passer par la rédaction d'un contrat de mariage. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte des changements sociétaux majeurs comme la libéralisation du divorce ou l'indépendance croissante des conjoints pour comprendre les déterminants du retour de cette pratique. Au début du XXI^{ème} siècle, le contrat de mariage constitue un élément clé de la stratégie patrimoniale et un moyen privilégié pour les futurs conjoints d'opérer une individualisation du patrimoine.

Would you marry Paris Hilton or Oprah Winfrey? The role of inheritance and labor income in marital choices

Abstract: This chapter investigates the relative importance of inheritance and labor income in marital choices. In France, there is clear evidence that people are sensitive to the source of wealth: heirs marry heiresses and income earners marry income earners. However, there are asymmetries in tastes. Assortative mating is higher along the inheritance dimension than along the labor income dimension. The analysis by generations of couples shows that the sensitivity to the source of wealth is stronger for young couples whatever the dimension. I discuss three explanations: the role of areas of socialization, the effects of preferences to risk and time, and the symbolic power of inheritance. These new results are crucial to deeply understand the dynamics of inequalities and more especially the consequences of the long-run evolution of inheritance as a fraction of aggregate wealth.

1 Introduction

What is the role of the source of wealth in marital choices? If total wealth is the only determinant of marital choices, people should not care about the source of their spouse's wealth but only about their spouse's amount of wealth. However, if the origin of wealth matters because it acts as a signal for unobservable characteristics such as social prestige, then people should be sensitive to the source of their spouse's wealth. In particular, under complementarity assumptions, heirs should marry heiresses and top labor income men should marry top labor income women. This paper investigates this question from an empirical perspective for the first time. So far the existing literature has mostly looked at assortative mating with respect to labor income or education.

In this paper, we use the French wealth surveys (1992, 1998, 2004 and 2010). The empirical strategy we follow is divided into two parts. First, we measure the degree of assortative mating within and across the labor income and inheritance¹ dimensions by relying on correlations and risk ratios. Then we focus on the top of the distributions. For each type of statistical test, we estimate a net effect by controlling for potential differences in observables between inheritors and income earners. Lastly we test the robustness of these results by modifying the definition of labor income or inheritance and by focusing on specific parts of the sample.

We find empirical evidence of positive assortative mating for inheritance and labor income after controlling for age and education notably. More importantly, there is clear proof that people are sensitive to the source of wealth. There is a partition between the two dimensions: heirs marry heiresses and income earners marry income earners. Nevertheless, there are asymmetries in tastes. People have a preference for people belonging to the same dimension, but the attraction of inheritors towards inheritance is much stronger than the income earners' taste for labor income. The analysis by generations of couples shows that the sensitivity to

¹Throughout the paper, the words "inheritance", "inherited wealth" or "bequest" will refer to the sum total of bequests and gifts, unless otherwise noted.

the source of wealth is stronger for young couples whatever the dimension. Several effects can explain this evolution: a change of preferences across generations, a selection effect or the consequence of specialisation. Robustness tests confirm our first results. More specifically, the same tests with estimates of permanent income or with specific samples give similar results.

Thus, most of the sensitivity to the source of wealth seems to be explained by differences on unobservables. Three complementary ideas help to explain these results. First, areas of socialization and matrimonial strategies may cause preferences to differ according to people's social position and controlling for education may not be sufficient. Second, in a context of marital instability, preferences (especially towards risk and time) can play a role because inheritors can be seen as a safe investment if individuals are risk-averse with regard to marital decisions. Last, social prestige attached to inheritance may explain why inheritors are valuable for income earners. Being in couple with an inheritor can be perceived as a signal of entry into this dominant class, because of the symbolic power of inheritance.

These new results are crucial to deeply understand the dynamics of inequalities. Indeed, this paper relies on recent evidence about the long-run evolution of inheritance as a fraction of aggregate wealth. Piketty (2011) states that "modern economic growth did not kill inheritance". In France, the annual flow of inheritance was around 20%-25% of national income between 1820 and 1910, down to less than 5% in 1950, and back up to 15% by 2010. Whether this situation is important for the dynamics of inequalities over time depends, among other things, on marital decisions: do heirs marry heiresses? The family and even more the couple play a crucial role in the transmission of capital, whatever its nature: human, social or material. Atkinson (1975) gives a good illustration. Suppose that all households have two children (one boy and one girl) and that all the wealth is held by only 5% of the households. In the extreme case in which the rich marry the rich, the degree of wealth concentration will be extreme. In this case, class marriage, where wife and husband come from families with the same level of wealth, leads to the same

situation as where all property is inherited by the sons; “it is equivalent to everyone marrying his sister”.

This article is also related to the literature about marital decisions. Becker’s (1973, 1974) seminal work has inspired a vast literature about the economics of marriage. Among other topics, Gary Becker initiated a debate about the substitutability/complementarity of spouses’ characteristics with a focus on income. He argues that optimizing behavior on the marriage market leads to negative assortative mating with respect to labor income because of the specialization of spouses resulting from comparative advantages of market and non-market productivities. On the other hand, Lam (1988) invokes the maximization of a household’s common good as a source of complementarity between spouses. Several papers try to resolve this debate by measuring the correlation of traits. Smith (1979), Becker (1981), Zimmer (1996) or Lise and Seitz (2011) find a positive correlation between spouses’ earnings after controlling for variables like education and age². In France, Bozon and Héran (2006) or Thélot (1982) compare the social positions and origins of the spouses and come to similar conclusions. More recently, using panel data in Sweden, Nakosteen, Westerlund and Zimmer (2004) obtain higher earnings correlation before marriage than after. They conclude that comparing individuals several years after the formation of the couple leads to a severe underestimation of the matching at work at the time. After accounting for sample censoring and cross-productivity effect, Zhang and Liu (2003) find weak evidence that the partial correlation between spouses’ wages can be negative. To our knowledge, there is only one paper providing estimate of assortative mating on inherited wealth. Charles *et al.* (2013) use information about parental wealth to compare spouses and they find evidence of positive assortative mating. Some articles study directly the role of inheritance in marriages but they focus either on the role of dowries in the bargaining process between spouses (Zhang and Chan 1999) or on the rationales of dowries (Botticini and

²The correlations range from 0.1 to 0.3, but they are difficult to compare because they are based on different samples and/or with different control variables.

Siow 2003). Therefore, this paper investigates the importance of inherited wealth in the choice of spouse for the first time and also provides new evidence on assortative mating with respect to labor income in France.

Lastly, this article is closely linked to studies about intergenerational mobility inspired by Gary Solon's works. Several recent papers try to estimate the role of assortative mating in the persistence of inequalities. Kremer (1997) points out that the effect of assortative matching in marriage on the long-run income distribution is entirely negligible. Conversely, Fernandez and Knowles (2005), Ermisch *et al.* (2006) and Raaum *et al.* (2007) use different methods but agree wholeheartedly with the crucial role played by marriage. To be concrete, Ermisch *et al.* (2006) conclude that about 40% of family income persistence in the U.K. and Germany results from assortative mating. Here, our contribution is to consider the source of income in assortative mating. We try to show that attraction between inheritors is likely to affect more strongly intergenerational inequalities compared with sorting on labor income.

The remainder of the paper is organized as follows. Section 2 describes the theoretical intuitions. Section 3 presents the data. Section 4 details the empirical results. Section 5 gives economic interpretations to the results and analyzes the consequences in terms of intergenerational mobility.

2 Theoretical framework

A Assortative mating

The monetary inputs of a household I^s can come from two different sources: inheritance or labor income (Equation 2.1). The input coming from inheritance is defined as the capitalized sum of all the bequests and *inter vivos* gifts received by someone. Similarly, the input coming from labor income is the capitalized sum of the labor income, whatever the source (wages, mixed income, pensions, etc.). The

two sources are capitalized at a similar interest rate r but their timing is different. Labor income is accumulated and capitalized over the whole working life and after retirement, whereas the capitalization of inheritance only starts once the bequest is received. Spouses meet in year $t = 0$ and we observe them after a given period of time n .

$$I^s = \underbrace{\sum_{t=0}^n Y_t^s * (1+r)^{n-t}}_{Y^s} + \underbrace{\sum_{t=0}^n B_t^s * (1+r)^{n-t}}_{B^s} \quad (2.1)$$

with $s = m$ (male) or f (female); Y_t^s = labor income perceived at time t by individual s ; B_t^s = *inter vivos* gifts and bequests received at time t by individual s ; r = interest rate; n = end of the period of observation and t = time indicator.

The monetary equivalence hypothesis (i.e. substitutability between the sources of wealth) strongly depends on unobservable traits (beauty, intelligence, social prestige...). The existence of substitutability implies that unobservables do not differ from one category of individuals to another. In other words, they are randomly distributed in the population and therefore between the two categories. Conversely, a partition between the two dimensions means that the distribution of these traits is correlated to the source of wealth (section B for a discussion).

The first goal of this paper is fairly simple: we want to test the existence of complementarity or substitutability between spouses' labor income and inheritance. We assume that people's goal is to maximize total household wealth W . The personal interest of each individual is to find the spouse that allows him/her to fulfill this goal by providing monetary inputs to the household. Mathematically, spouses' complementarity on total monetary inputs would lead to:

$$\partial^2 W / \partial I^m \partial I^f > 0$$

Now, if we focus on the two sources of income separately, spouses' complemen-

tarity would lead to:

$$\partial^2 W / \partial Y^m \partial Y^f > 0 \text{ and } \partial^2 W / \partial B^m \partial B^f > 0$$

The first part of the empirical analysis is dedicated to these tests.

B Sensitivity to the source of wealth

The bi-dimensionality of the analysis allows us to go further by looking at the sensitivity to the source of wealth. Using the above notation, we want to study the existence of substitutability across dimensions by looking at find the sign of the following cross derivatives:

$$\partial^2 W / \partial B^m \partial Y^f \text{ and } \partial^2 W / \partial Y^m \partial B^f$$

Concretely, the idea is to consider the weight of each dimension in the individuals' wealth and to study their impact on the choice of spouses. In the end, we want to know if there exists a monetary equivalence between inheritance and labor income or, in other words, if people are sensitive to their spouse's source of wealth. If the attraction towards inheritance is not different from the attraction towards labor then we will consider these two sources as substitutes. However, if people differently value inheritance and labor income then we will conclude that there exists sensitivity to the source of income.

Should we expect any substitutability between the sources of wealth? Preferences for matching on inheritance and labor income may differ for several reasons. We can distinguish two broad categories of explanations: first, the differences resulting from the characteristics of labor income and inheritance themselves; second, the differences resulting from the fact that inheritors and income earners, especially at the top of their respective distributions, may have different characteristics.

Three main characteristics make labor income and inheritance different. First,

matrimonial property regimes play an important role in marital decisions by influencing the transmission of wealth between spouses and children at death or in the event of divorce (Laferrère, 2001; Cigno, 2012). Thus marrying an inheritor is different from marrying an income earner, because the benefits are not the same in the event of divorce or death. Legally, inheritance and labor income are not treated similarly. In France almost nine married couples out of ten choose the “community of acquisitions” regime, whereby each spouse remains the sole owner of his or her inherited assets and of assets acquired before the marriage (so-called “separate assets”), but the returns to these assets are considered community property, along with other income flows including labor income. With this regime, in the event of divorce, the community assets are shared by husband and wife on a 50-50% basis but each spouse keeps his or her separate assets. Moreover, when the spouse dies, the main characteristic of this regime is that the surviving spouse gets a small fraction of what the deceased spouse owned. The second main regime is that of separate property where, by definition, there is no community: each spouse is the sole owner of his/her income, inherited assets and assets acquired before or during the marriage. Therefore, by marrying an inheritor under the community of acquisitions regime, one can “only” capture the returns to inheritance but not the inheritance wealth *per se*. This note about matrimonial regimes does not only hold for married couples since for the non-married couples there is a tacit property separation. To sum up, there is a potential redistribution between spouses in case of inequality that can be due to wealth inequality but also to asymmetries regarding the spouses’ source of wealth.

Labor income and inheritance also differ with respect to the timing of receipt. Inheritance is usually received in one or two transfers and its value is somehow “predictable”, while labor income is spread over the whole life and may fluctuate. The issue about timing is all the more relevant in a context of marital instability. When divorce and separation rates increase, time and risk preference can be affected. Thus, applied to marital decisions, risk aversion would mean that individ-

uals prefer getting an input I_1 for the household now, instead of waiting and getting an uncertain amount I_2 (with $I_1 < I_2$) either later or spread over time. Therefore, the superiority of labor income or inheritance on the households' (and thereby the spouse's) welfare is not clear. Indeed, even if inheritors could be somehow perceived as a "safe investment" given the greater predictability of the wealth they will inherit, labor income is easier to capture.

Last, there is a large literature on how bargaining power within couples differs depending on income. For example, Pollack (2005) tries to specify the variables that determine the threat point in the Nash bargaining model. He discusses three important components of bargaining power: exogenous non-labor income, wage rates, and productivity in household production and finds that "wage rates, not earnings, determine well-being at the threat point and, hence, determine bargaining power". Here, we are comparing sources of income with different timing of receipt. Zhang and Chan (1999) notice that dowries increase bride's threat point within her family. Therefore, being able to receive a large wealth transmission and to negotiate the timing of receipt (through *inter-vivos* gifts) may be an advantage not only in terms of bargaining power during the marriage but also before, during the matching process.

The second type of explanations regards the difference between the receivers of these two sources of wealth. If inheritors and income earners have different characteristics then the observed assortative matching may just be about assortative matching on one of these traits. What can be these characteristics? Among the observable traits, age and education are obvious candidates. These variables can directly influence the matching process by affecting the source of income people receive. Besides, they have an impact on the areas of socialization that condition the type of people someone can meet. Children are also a potential factor of difference because they tend to give more value to inheritance and to demonstrate dynastic preferences (accumulation, altruism...) shared by spouses. Furthermore, unobservables can also influence marital decisions. If inheritance is correlated with social

prestige then the attraction for this source of wealth can be increased. More generally, difference in unobservables may be the reflection of differences in tastes across categories. This last category of explanation is by definition difficult to measure but some relevant explanations can be provided by the literature.

In the end, the list of factors that can potentially affect people's preferences shows that the answer is far from being straightforward. Matrimonial regimes and differences in education can favor labor income while inheritance can positively affect bargaining power. Identifying a causal effect of inheritance and labor income on spouse's characteristics is *a priori* difficult to achieve since the measure of some differences is complex. However, the empirical strategy followed in this paper tries to address the issues described above through different econometric specifications.

3 Data

A The French wealth surveys *Actifs Financiers* and *Patrimoine*

Since 1986, the French National Institute for Statistics and Economic Studies (INSEE) has conducted a national survey on wealth every six years. The aim of this survey is to study the personal wealth of French households: wealth behavior, the evolution in wealth possessed and its composition and also a detailed biography of the household and its members (household formation, education, work experience, etc.). In this paper, we use a pool of the last four available waves: 1992, 1998, 2004 and 2010³. There are around 10,000 households from 1992 to 2004 and slightly more than 15,000 in 2010. We consider all couples, whatever the legal link between the partners. Our marriage market is therefore wider than of married couples in the strict sense of the term. In the end, our sample contains 27,723 couples (7,050

³In order to preserve the characteristics of each wave (to avoid the domination of one wave over the others) we normalize their weights.

in 1992, 6,708 in 1998, 5,793 in 2004 and 8,172 in 2010).

Labor income is defined as the sum of wages, mixed income, pensions and unemployment benefits. This variable is collected at the individual level on a yearly basis and self-reported in 1992 and 1998. In 2004 and 2010, the wealth survey is matched with fiscal data⁴.

Data on gifts and bequests are collected at the individual level and provide information about all the wealth transmissions received. The value of each transmission is self-reported⁵. For each transmission we know the nature of the transmission (inheritance or *inter vivos* gifts), the types of assets received, the identity of both donor and receiver within the household and also the date of the gift/bequest.

B Data corrections

B.1 Distribution and discounting of wealth transmissions

The values of wealth transmissions are grouped into brackets for the 1992, 2004 and 2010⁶ surveys. It is necessary to make some hypotheses about the distribution within the brackets. We estimate simulated residuals⁷ to obtain a continuous amount. The principle is simple: we use a set of exogenous variables that can explain the real amount that is declared by respondents, conditional on the bracket. Here, we use the characteristics of the transmission: nature of transmission (bequest or gifts), type of assets received (real estate, lands, financial assets, cash etc.) and the information regarding the professional status of respondents' parents. The comparison between surveys does not present any significant difference. To fully control for potential differences, we add a year fixed effect in all specifications.

Moreover, we discount the value of inheritance in order to compare comparable

⁴Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux

⁵People report the final amount received. Thus, we observe the net (after tax) amount as well as untaxed transmitted assets (such as some life insurance contracts). However, by definition, the nature of the declaration (self-report) prevents us from having more details.

⁶In 2010, people have the two options: continuous or brackets.

⁷The seminal methodological paper by Gouriéroux *et al.* (1987) points out that this method offers better statistical properties than a random draw between the lower and upper brackets. See also Lollivier and Verger (1989) for implementation of this method.

bequests. Most of the gifts/bequests comprise real estate and moveable assets that have changed in value, especially over recent decades. We use a composite index that takes into account the evolution of asset prices over the twentieth century for the different types of assets. Appendix 1.A explicates the construction of the index.

B.2 Expected inheritance

One usual drawback regarding inheritance data is about the amount of inheritance which has not been received yet. If we ignore these expected wealth transmissions, we make the unrealistic assumption that people do not consider these transmissions in their decisions (marital or not) as long as they have not received a bequest or a gift. That is why it is necessary not to neglect this aspect of inheritance. In this section we only describe the basic aspects of these imputations. Appendix 1.B presents the technical aspects of the methodology.

The basic idea of this imputation is the following. In this type of survey, only a minority of the sample inherits (less than 30% in our sample). There are two kinds of explanation: either people did not inherit because their parents were not rich enough to leave a bequest, or they have not inherited yet because their parents are still alive. First, on the basis of information from the survey about people's parents (are they still alive?, do they possess assets? have they experienced severe financial difficulties? etc.) we identify people who are likely to receive a transmission. Then we impute the expected inheritance based on information about parents' jobs, the different types of assets they hold (real estate, moveable assets, land, life insurance, etc.) and the number of siblings.

The total share of inheritors we obtain after this imputation fits reality quite well. Indeed, descriptive statistics in Appendix 2 show that around 55-60% of our sample have received or will receive a bequest. The only way to evaluate this figure is to compare it with fiscal data. In estate returns we only have information about the wealth of the individual who died but not about the respective shares received by heirs and heiresses. Going from one to the other requires some assumptions

(about fertility notably). Arrondel and Masson (2008) find that around 60% of individuals leave a (strictly positive) bequest at death in 1994. Therefore it seems that we slightly underestimate the proportion of inheritors but it mostly affects the bottom of the distribution since small bequests are not well taken into account.

Appendix 2 presents the distribution of labor income and inheritance for the four waves as well as general descriptive statistics on our sample. Moreover, robustness tests with observed (i.e. non imputed) inheritance only indicate that the results are unchanged (Appendix 2.C).

4 Empirical analysis

The empirical strategy we follow in this paper is divided into two parts. First, we use continuous measures of inheritance and labor income in order to measure the degree of assortative mating within and across the two dimensions by using standard statistical tools: correlations and risk ratios. Then we introduce econometric tests to focus on specific parts of the distributions. With these tests, we evaluate people's tastes towards a given category (top inheritors or top income earners) depending on their own categories. We analyze the different possible combinations by switching the dimension and gender of the dependent variable. Three elements justify the implementation of these tests. First, it allows us to take into account wealth differences between categories and to test properly the monetary equivalence described in section 2. Second, these tests are a way to consider the potential differences in tastes between genders. Third, focusing on the top of the distribution is particularly relevant for characteristics that are unequally distributed because the behavior of this part of the distribution is decisive to understand the mechanisms that are generating economic inequalities. In order to check the robustness of our results, we use different definitions of labor income and inheritance.

We have decided to pool the four waves in order to increase the size of the sample. This allows us to obtain more robust results and significant samples,

especially crucial for the analysis by generations of couples (Section C).

A Rank correlations

The first indicator we use to measure the similarity between spouses is the rank correlation. We compare the positions of men and women in the distributions of inheritance and labor income. In Panel A of Table 2.1, we do not control for any individual characteristics in order to have a gross estimation of assortativeness within and between the two dimensions. In Panel B, we control for several factors which can potentially affect spouses' preferences: age, education, children⁸ and matrimonial property regimes⁹. We also control for the timing of inheritance (observed or imputed) as a proxy for spouses' bargaining power and a time fixed effect to control for potential differences between surveys.

Panel A of Table 2.1 shows the existence of positive assortative mating for inheritance and labor income. The coefficients are around 0.2 and they are significant (at 1% level). Assortativeness is greater for inheritance than for labor income. In order to study the existence of substitutability between the sources of income, we compute cross correlations. Coefficients are still positive and significant but much lower than within each dimension. The correlation between men's inheritance and women's labor income (in terms of positions) is equal to 0.097 while the correlation for the reverse relationship, men's labor income and women's inheritance, is larger (0.125). Thus, we notice an asymmetry in mating between dimensions: men's income is closer to women's inheritance than men's inheritance to women's income.

Panel B presents partial rank correlations with the control variables listed *supra*. Unsurprisingly, within each dimension we notice a decrease of coefficients. Assor-

⁸We measure the presence of children by a dummy variable. The definition of children is large: they can still live with their parents (or not) and they can come from previous marriages or unions.

⁹It could be also interesting to consider the geographical location of couples. Unfortunately, the *Patrimoine* survey divides France into 6 geographical areas only. The degree of precision is not sufficient to consider the impact of geographical location.

tative mating is positive, still higher for inheritance than for labor income. Again, cross correlations are lower. More precisely, adding these controls suppresses the positive correlations between dimensions. The coefficient between men's inheritance and women's labor income becomes even slightly negative. Most of the effect transits through age and education, especially for labor income. Controlling for matrimonial property regimes only affects negatively the rank correlation between inheritors.

In the end, we observe complementarity between spouses within each dimension but a weaker link between the inheritance and the labor income distributions. The introduction of the control variables changes the general picture because it negatively affects the degree of similarity between spouses. This estimate clearly indicates that inheritance and labor income are not substitutes in spouses' marital choices. Wealth but also the sources of wealth matter in the choice of spouse. Appendix 4.A presents similar results for continuous amounts of inheritance and labor income.

The comparison with other studies of assortative mating is complex because both samples and control variables vary a lot. Nevertheless, our estimates for labor income are rather closed to those of Lise and Seitz (2011). If we focus on France, these results are in keeping with empirical evidence provided by comparison of spouses' social positions and origins (Bozon and Héran, 2006). Another way to look at these findings is to compare them with estimates of intergenerational correlations. Lefranc and Trannoy (2005) replicate on France the analysis introduced by Gary Solon (1992). The elasticity of son's (respectively daughter's) long-run income with respect to father's long run income is around 0.4 (respectively 0.3). This shows that the correlation of income between spouses is around half that of the elasticity between father and children. Arrondel (2013) does the same exercise for wealth and he finds that the elasticity equals 0.22.

B Risk ratios

Correlations are a good way to have an overview of the degree of homogamy. However, with this indicator, we make the implicit hypothesis that the effect is linear. Individuals close to the top of the distribution can implement strategies that reinforce the degree of homogamy.

We use the risk ratio to carry out this analysis. We compare the probabilities of success of two categories of individuals depending on their positions in the distribution. For each source of wealth, we divide the population into two parts: first, people below and above the median, then the top 10% versus the bottom 90% and finally the top 5% versus the bottom 95%. Then for people below and above the threshold we compute the probability of success, which is “being in a couple with someone above the threshold”.¹⁰ Finally we compute the ratio of the two probabilities of success for the top and bottom groups.

Mathematically, we have:

$$RR = Prob(Y = 1|X = 1)/Prob(Y = 1|X = 0)$$

with Y a dummy equal to 1 if the woman/man belongs to the top P% and X a dummy equal to 1 if the man/woman belongs to the same top P%.

Table 2.2 presents the results. On the left side, we consider men as a dependent variable and we compare the probabilities of success of women depending on their positions in the distribution. We then switch the roles on the right side. We carry out this computation for the two dimensions separately. Like for the correlations we control for potential differences in observable characteristics.

These results give another perspective to the analysis and provide evidence of non-linearity. When we control for the potential differences between inheritors

¹⁰The threshold changes with the cut-off. When I compare people below and above the median, success is to be in a couple with someone above the median. For the top 10/bottom 90 and the top 5/bottom 95 cut-offs, it is with someone above the 90th and 95th percentile, respectively.

and income earners, we note asymmetries between the sources of wealth. More specifically, if we compare people below and above the median (top 50% versus bottom 50%), the ratio is equal to 1.5 for inheritance and 1.3 for labor income. This first comparison is more meaningful for inheritance than labor income because it is close to a comparison between receivers and non-receivers. Thus, not receiving something is a handicap to form a couple with a receiver. Moreover, being in the top 10% of the inheritance distribution multiplies the probability of success by more than 3 and by almost 4 if we focus only on the top 5%. These ratios are inferior to 2 for labor income. This fact completes the first results obtained with the correlations within dimensions. It indicates that the dependence between spouses grows with their rank in the inheritance distribution.

C The evaluation of tastes at the top of the distribution

Correlations and risk ratios have revealed that people are sensitive to their spouse's source of wealth and that, within each dimension, the degree of assortative mating is non-linear. However, the previous approaches do not allow us to fully test the hypothesis of substitutability for several reasons. Indeed, according to the monetary equivalence hypothesis, if the average monetary input of income earners (Equation 4.1) is twice as large as the average input of inheritors, assuming linearity, their probability of marrying a given spouse should be twice as large. As a consequence, in order to compare comparable individuals, it is necessary to focus on a given category and to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by top inheritors and top income earners. Last but not least, when dealing with inequality issues, it is essential to pay attention to the top of the distribution because they drive the overall inequality process.

To tackle all these issues, we focus on the top of the distribution by creating four dummy variables: top income men (=1 if individual i is in the top 10% of the labor income distribution of men), top income women (=1 if individual i is in the

top 10% of the labor income distribution of women), top heirs (=1 if individual i is in the top 10% of the inheritance distribution of men) and top heiresses (=1 if individual i is in the top 10% of the inheritance distribution of women).

Then, we compute the total monetary inputs by taking into account both labor income and inheritance. Coefficients are normalized so as to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by top inheritors and top income earners and to estimate the effect as if they were equally wealthy. Appendix 3 presents the construction of this ratio as well as a discussion about potential measurement errors.

We use the following specification to describe people's tastes:

$$TopSpouse_j = \alpha + \beta_1 \times TopInheritor_i + \beta_2 \times TopIncome_i + \gamma X_{i,j} + u \quad (4.1)$$

where the dependent variable is a dummy equal to 1 if the individual is in the top 10% of the inheritance distribution or in the top 10% of the income distribution (as defined above). We switch the dependent variable in order to examine the four possible combinations: first with men as dependent variable and women as explanatory variable, then the contrary.

The variables of interest are the positions of the spouse. Thus, β_1 (resp. β_2) represents the marginal probabilities of a top inheritor (resp. a top income earner) of being in a couple with a spouse in a top position. In other words, it measures by how much the probability increases according to a top position in a given dimension. X is a set of control variables: age, education, children, timing of inheritance and matrimonial property regimes. Other unobservables characteristics like beauty, character, religion etc. are assumed to be captured by the error term. All the specifications are estimated by probit with robust standard errors.

In the estimations, coefficients are normalized so as to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by the two categories. Concretely,

top income earners are about twice richer than top inheritors. In order to rule out a wealth effect we multiply the coefficient by the ratio of input between the two individuals who are compared. We can thus measure the tastes of top inheritors and top income earners as if they were equally wealthy.

Robustness tests presented in Appendix 4 show that these results are valid for several specifications. In Appendix 4.C, we replicate these tests but we only consider the observed inheritance received by spouses (i.e. without any imputation). The conclusion is that the imputation of expected inheritance does not bias the results since the effects highlighted in Tables 2.3 and 2.4 also exist with the sole observed inheritance. Furthermore, a last robustness test consists in excluding people cumulating top positions in the two dimensions: the substitutability between the sources of wealth is still rejected (Appendix 4.B).

Table 2.3 shows the results with men as a dependent variable. First, we implement this bi-dimensional test on the entire sample. Then we conduct the same analysis depending on the number of years spouses have lived together. It allows us to the combined effect of the evolution of preferences and of the household specialisation. To conduct this analysis, we divide our sample according to the number of years in couple¹¹ and then I compute the cumulative distribution for inheritance and current labor income for each generation. In the French wealth survey, we do not have information about the spouses when they meet but only when they are interviewed. This means that what we observe is not only an historical evolution of people's marital choices but also a description of their situation at different moments in their lives. Lastly, our sample is composed of individuals who are still in couple. There is a selection in place that may depend on the matching and/or the specialization. The eventuality of a separation (divorce, widowhood...) increases with age and couples' duration.

¹¹There are 5 time periods depending on the year of formation: less than 5 years before the survey, between 5 and 10, between 10 and 15, between 15 and 25 and more than 25 years.

Panel A describes the estimation for the entire sample, panel B and C detail the evolution of tastes for the different generations of top heirs and top income earners, respectively. The analysis of the entire sample demonstrates the existence of asymmetry between top income earners and top inheritors. Being in the top decile of the inheritance distribution increases by 28.1% the probability of being in a couple with a top heir. This same probability for top income women is close to 0. So there is a clear preference of top heirs towards top heiresses. On the other hand, top income earners are indifferent and do not have any preferences towards women belonging to the same dimension. Inheritance allows women to win on all counts: it is the best way to be in a couple with top inheritors and they are not handicapped for being in a couple with top income men.

The evolution of tastes across generations of couples does not present a different pattern. For top heirs, the same tastes appear for each generation. They strongly and significantly prefer top heiresses to top income women. The preferences are slightly lower for the couples that have been formed more than 10 years before the surveys. Therefore, the results observed on the entire sample are not caused by generational effects. For top income earners the situation is slightly different. Contrary to top inheritors, the indifference of the sample as a whole coincides with fluctuations across cohorts. The indifference we perceived for the whole sample is still predominant for two of the five generations. However, for the recent couples (less than 10 years) there is a slight preference for top income women, whereas women's inheritance is more valued for old couples.

In Table 2.4, we repeat the same analysis but we switch the roles: women are now the dependent variable. The tastes of men and women are very similar: there is a mutual attraction between inheritors and indifference for top income earners. The analysis by generation also goes in the same direction. For the young couples the attraction of heirs and heiresses is strong while the tastes of top income women slightly depend on the generation. Education plays a crucial role for income earners since the correlation between spouses' education is high (equal to 0.6 in

France according to Fernandez *et al.* (2005)). To conclude, once we control for potential observable differences between individuals, the sources of income are rather substitutable for income earners while inheritance is much more valued by inheritors.

One may worry about the role of the effect of normalisation on our results. Basically, it only emphasizes the fact the attraction towards inheritance is underestimated because of a wealth effect. The sensitivity to the source of wealth for inheritors already existed in Tables 2.3 and 2.4 and the sign of the effect would have been similar (and also significant) even without this ratio. It only affects the size of the attraction towards inherited wealth.

The evolution of tastes across generations of couples for top income women and even more for top income men may have several causes. The first possible explanation is that the degree of specialization across cohorts varies and is not very advanced for the youngest couples. When specialization occurs, women decide whether or not to modify their labor supply and so their income. Thus, the composition of the top decile for women could change as a consequence of this choice¹². However, we can also imagine that the evolution of tastes across generations is the reflection of a change in preferences independent of the stage reached in the couple's life. The last explanation could be a selection effect. Unfortunately, it is difficult to disentangle between these effects in absence of panel data.

D Robustness test with permanent income

We face endogeneity issues by using current income since female labor supply, and so income, depends on decisions after the formation of the couple. That is why it is essential to consider young couples (formed recently) to tackle this issue. However, the specificity of this sample does not allow us to isolate the effect of specialisation

¹²See Mulligan and Rubinstein (2008) and Fernandez and Wong (2012)

from the potential change in preferences over time. As a consequence, the estimation of spouses' permanent income helps to address this issue.

Following Lollivier and Verger (1999), we use information available in the *Patrimoine* surveys to estimate an individual permanent income from current income¹³. However, there are some limitations caused by the implementation of this methodology. As a consequence, the sample on which we can use this permanent income is not fully comparable to our initial sample.

Table 2.5 presents the partial rank correlation for inheritance and permanent income. Like for Table 2.3, we compute the correlation within and across dimensions, with and without controls. Panel A indicates that the correlation between spouses' positions in the permanent income distribution is higher than that of current income, and also higher than inheritance. The cross dimensions correlations are also higher than those of current income. However, once we control for observables, the coefficients become closer to the computations with people's current income. The major change is the weak correlation between spouses' permanent labor income.

Table 2.6 depicts the bi-dimensional tests. The tastes of top inheritors and top income earners are only slightly modified. Top heirs and top heiresses match each other while we observe a mutual attraction (even though weak) between top income earners. Actually, if we compare these results with the one obtained for the recent couples the similarity in terms of magnitude is striking (except for top income women).

In the end, the study of permanent labor income confirms the first intuitions coming from the observation of the young couples. The importance of the source of wealth, especially inheritance, is stronger at the formation of the couple and tends to slightly decline when the couples get older.

¹³Appendix 5 presents the methodology in details.

5 Interpretations

A How can we explain these results?

This paper demonstrates that individuals are sensitive to the source of wealth. More specifically, when we control for potential differences in observables, inheritors prefer inheritance and income earners value labor income. The difficult question is of course “why?”. Why does origin matter and how can we identify the respective of the potential channels? In order to interpret the rejection of the hypothesis of substitutability between inheritance and labor income we should focus on differences in unobservable characteristics¹⁴. Three complementary interpretations explain these results: the role of areas of socialization, the risk aversion of couples and the symbolic power of inheritance.

First, the areas of socialization play a decisive role by restricting the potential partners someone can meet to individuals with similar socioeconomic characteristics. Controlling for spouses’ educational level may be insufficient to fully capture the effect of school as a socialization area, which may differ from one type of individual to another. The impact of education as a control indicates that individuals in top positions seem to “recruit” graduate spouses. More generally, sociological works have demonstrated that school and workplace are probably the main areas of socialization that condition the type of people someone can meet. However, belonging to a given elite school may not be sufficient to increase someone’s values on the marriage market; social origin plays a predominant role. Pinçon and Pinçon-Charlot (1997) note the importance of social interactions in the choice of spouses. “The rally almost always reaches its goal: to make sure that young people do not ruin a brilliant future, an exceptional destiny, by a bad marriage which would break up the dynasty, aristocratic or bourgeoisie. There is no free competition in the aristocratic marriage market”. Thus, these strategies may prevent us from capturing correctly

¹⁴The fact that the R^2 are lower for inheritors indicates that unobservables play a larger role for this source of wealth.

the effect of areas of socialization by controlling simply by the spouses' education. Nevertheless, these active matrimonial strategies are probably limited to the top of the distributions. The "passive" or "unconscious" effect of the socialization process is probably stronger and it can explain a large part of our results.

Another way to interpret these results is to examine them through the prism of preferences in the marital choices, especially towards risk and time. Death is no longer the unique event that ends a relationship; divorce (or separation) tends to play an increasing role. This separation can logically modify people's behaviors and decisions, due to the potential loss of personal assets in case of separation. Applied to marital decisions, risk aversion would mean that individuals prefer getting an input I_1 for the household now, instead of waiting and getting an uncertain amount I_2 (with $I_1 < I_2$) either later or spread over time. Inheritance is usually received in one or two transfers, whereas labor income is spread over the whole life and may fluctuate. It is therefore easier for someone to predict the value of a bequest than a sum of labor incomes over a lifetime. In other words, inheritors could be perceived as a safe investment. This interpretation raises the issue of the assortativeness on risk preferences. Arrondel and Frémeaux (2013) provide evidence of positive assortative mating on preferences to risk and time. As a consequence, this similarity in preferences partly explains why spouses' sources of wealth are rather similar.

There is no direct measure of attitudes to risk and time in the *Patrimoine* survey. However, looking at the correlation between sources of wealth depending on the matrimonial property regime partially addresses this issue. The separate property regime is a way to be covered from potential monetary loss in case of separation. This contract should be used by couples who are the most subject to this kind of risk. Table 2.7 provides such evidence by showing that all correlations weaker for married couples in separate property, meaning that the level of inequality between spouses is higher for these households. Moreover, the correlation between spouses' inheritance and labor income is close to 0 for couples with community contracts but significantly negative for couples with separate property contracts. In

other words, when the level of inequality is high and the source of wealth between spouses different, they tend to choose a contract which limits the redistribution in case of separation to protect their assets. However, we must be cautious because of endogeneity issues if couples with separate property contract choose this contract because they assume they are more likely to divorce.

Finally, the social prestige of inheritance can explain part of the attraction towards this source of income. Bourdieu (1979) emphasizes the imitation of the dominant classes by the middle classes. People experiencing social mobility show what he calls “cultural goodwill”. Cultural practices of the dominant class are perceived as legitimate. This pattern is relevant to explain the attraction towards inheritors and more especially the asymmetry between the two dimensions. The preference of top income earners for heiresses can be seen as part of this mechanism of imitation described by Bourdieu. Marrying someone who inherits is the most direct way to integrate this dominant class or at least the clearest signal that one is laying claim to it.

The difficulty to properly test the explanatory channels we identify limits our understanding of the source of wealth in marital decisions. It is likely that active matrimonial strategies exist but play a minor role if we consider the whole population. However, it does not mean that assortative mating cannot be affected by public policies. Spatial segregation and social diversity at school¹⁵ has an impact on the potential partners someone can meet.

B Consequences for the persistence of inequalities

In the introduction, we used Atkinson’s example to illustrate the role of assortative mating in the reproduction of inequalities. Kremer (1997) and Ermisch *et al.* (2006) among others try to identify the importance of marriage in the intergenerational

¹⁵Holmlund (2006)

economic mobility. The mechanism is rather simple. Suppose a country where assortative mating on wealth is positive and perfect. In other words, each man marries a woman as rich as him. As a consequence, marriage leads to an increase in inequalities between households because it prevents poor people from offsetting their low level of wealth by marrying someone richer. The consequence in terms of reproduction of inequalities is straightforward: in this country, if your parents are rich then you inherit and marry someone as rich as you. Therefore, marriage can affect intragenerational and intergenerational inequalities.

In the illustration above we do not consider the source of income but only the household total wealth and, by deduction, the wealth transmitted to the descendants. What are the consequences of these results if we consider the differences between income sources? Two effects must be considered: wealth and preferences.

First, the source of income matters in intergenerational inequalities if inheritors are able to leave larger bequests than income earners. Piketty (2011) reveals that inheritance flows are back to their pre-World War I levels. The central mechanism of this finding relies on the comparison between the return to private wealth “ r ” and the growth rate of national income “ g ” reflecting the labor income growth. From 1979 to 2009, Piketty finds that, in average, $g = 1.7\%$ and $r = 5.3\%$ ¹⁶. This differential leads to a relative increase in past wealth compared with new wealth. Given the stability of g and r the share of inheritance in total wealth, especially at the top of the distribution, is likely to increase in France. In other words, inheritors are likely to become richer than income earners. As a consequence, the division between rich and poor households described above must be completed by a division between inheritors and income earners.

Second, the composition of wealth affects the households’ preferences for bequest. Arrondel and Masson (2007) show that inheritors or gifts receivers are more altruistic and have a greater probability of leaving themselves a bequest to their children. The transmission of wealth seems to go hand in hand with the transmis-

¹⁶Here r is the after-tax real rate of return (including capital gains and losses).

sion of values for leaving a bequest compared with non-receivers. More generally, the transmission of attitudes towards times and risk as well as assortative mating on preferences are key to understand wealth inequalities¹⁷.

Therefore, by comparison with labor income, assortative mating on inheritance is likely to affect more strongly intergenerational mobility because the share of wealth transmitted and the wealth itself are likely to be larger. When inheritance flows are increasing, the family again becomes a key institution in the reproduction of inequalities from one generation to the next. Family tends to counterbalance the roles attributed to meritocratic institutions during the second half of the twentieth century when inheritance was almost negligible.

Moreover, the impact of assortativeness on intergenerational mobility depends also, but not only, on capital taxation and more especially on inheritance taxation. In France, as in most of the developed countries (US, Italy, UK...), there have been large inheritance tax cuts over the past decades. Indeed, even if the top marginal tax rate in France has been stable (around 40%) since the 1980s, the tax deductions have considerably increased during the same period. In this context, the trend described by Piketty (2011) as well as the impact of assortative mating on inheritance are not likely to be hindered.

However, the “new” role of the family is likely to be more complex than the above description suggests. Indeed, whereas the long run evolution of inheritance described by Piketty (2011) is based on a simple but robust mechanism, the evolution of marital union is less predictable. Besides, divorce, remarriage and fertility complicate the situation by multiplying the potential heiresses and heirs. Therefore a model including different scenarios about the evolution of divorce and the choice of matrimonial regime across the two dimensions would be necessary to study more clearly the effects of marital choices on the dynamics of inequalities.

¹⁷Several papers have recently tackled these issues: Arrondel (2013), Arrondel and Frémeaux (2013) and Dohmen *et al.* (2012).

6 Concluding comments

What have we learned from this paper? The two main contributions of this paper are to demonstrate that assortative mating is not just a question of wealth but also a question of sources of wealth. Therefore, the sorting is more differentiated than it seems. Moreover, the high value people tend to attach to inheritance is not explained by differences in observables.

First, the analysis on continuous measures shows that assortative mating for inheritance and labor income is positive and quite similar for these two dimensions, whatever the statistical tool used to measure it. Then the cross correlations and the bi-dimensional tests demonstrate that these levels hide preferences that vary depending on the wealth composition of individuals and their gender. The analysis of the whole sample indicates that individuals have a preference for people belonging to the same dimension, but the taste of inheritors for inheritance is much stronger than the taste of top income earners for income. If we control for education, age, children or matrimonial property regime, the attraction between inheritors remains valid and income earners become more neutral. Then, the study by generations of couples gives information about the evolution of preferences. The mutual attraction of inheritors does not vary over time. For top income earners, preferences depend on generation, especially for men. Only couples formed less than 10 years before the surveys exhibit a significant preference towards income earners. Several effects can explain this evolution: a change of preferences across generations, a selection effect or the consequence of specialisation. Finally, considering permanent income corrects for endogeneity issues about income. It indicates that heirs still prefer heiresses but the attraction is now also mutual for income earners.

In order to explain these results, three kinds of reasons can be invoked. First, areas of socialization and matrimonial strategies may cause tastes to differ according to people's social position. Second, the social prestige attached to inheritance may explain why inheritors are attractive to income earners. Being in couple with an

inheritor can be perceived as a signal of entering the dominant class because of the symbolic power of inheritance. Last, preferences towards risk and time can play a role. In a context of marital instability, inheritors can be seen as a safe investment if individuals are risk averse regarding marital decisions.

Above all, these results, that are complementary with works on the long-run evolution of inheritance, show that family and marital choices are very likely to regain central importance in the dynamics of the transmission of inequalities from one generation to the next.

Table 2.1: Rank Correlations

	LI_W	B_W	LI_W	B_W
LI_M	0.190***	0.125***	0.088***	0.006
B_M	0.097***	0.255***	-0.014**	0.167***
Control:				
Age	No	No	Yes	Yes
Education	No	No	Yes	Yes
Children	No	No	Yes	Yes
Timing inheritance	No	No	Yes	Yes
Matrimonial regime	No	No	Yes	Yes
Time fixed effect	Yes	Yes	Yes	Yes
N	27,723	27,723	27,723	27,723

Note: LI_M (resp. LI_W) refers to labor income distribution for men (resp. women); B_M (resp. B_W) refers to inheritance distribution for men (resp. women)

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Table 2.2: Risk Ratios

	Dep. Var.: Men		Dep. Var.: Women	
	Inheritance [1]	Labor income [2]	Inheritance [3]	Labor income [4]
Top 50/Bottom 50	1.38*** (0.02)	1.19*** (0.02)	1.35*** (0.02)	1.20*** (0.02)
Top 10/Bottom 90	3.05*** (0.19)	1.41*** (0.10)	3.08*** (0.19)	1.38*** (0.10)
Top 5/Bottom 95	3.74*** (0.50)	1.85*** (0.29)	3.61*** (0.49)	1.80*** (0.28)
Control:				
Age	Yes	Yes	Yes	Yes
Education	Yes	Yes	Yes	Yes
Children	Yes	Yes	Yes	Yes
Timing inheritance	Yes	Yes	Yes	Yes
Matrimonial regime	Yes	Yes	Yes	Yes
Time fixed effect	Yes	Yes	Yes	Yes
N	27,723	27,723	27,723	27,723

Interpretation: the coefficient 3.74 (at the bottom of the first column) means that women in the top 5% of inheritance distribution have a probability of success (being in a couple with a man in the top 5% of inheritance distribution) 3.74 times higher than women in the bottom 95% of the inheritance distribution; the coefficient 1.85 provides the same measure for the labor income dimension.

The coefficients are ratios of marginal effects estimated by probit analysis.

Robust standard errors in parentheses; * $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Table 2.3: Men belonging to top positions

	Panel A: All		Panel B: Top heirs by couple duration (years)					Panel C: Top income earners by couple duration (years)				
Dep.var.: Top 10% men	Inheritance	Income	≤5	5-10	10-15	15-25	>25	≤5	5-10	10-15	15-25	>25
Women:												
Top heiresses [1]	0.281*** (0.000)	0.028*** (0.001)	0.397*** (0.000)	0.400*** (0.000)	0.253*** (0.000)	0.201*** (0.000)	0.231*** (0.000)	-0.016 (0.545)	0.004 (0.854)	0.021 (0.379)	0.025 (0.112)	0.055*** (0.000)
Top income earners [2]	0.004 (0.556)	0.022*** (0.000)	0.015 (0.505)	0.041*** (0.038)	-0.008 (0.639)	-0.004 (0.766)	0.001 (0.944)	0.030* (0.053)	0.037** (0.005)	0.021 (0.122)	0.030*** (0.002)	-0.070 (0.245)
Difference [1-2]	0.277*** (0.000)	0.006 (0.504)	0.382*** (0.000)	0.359*** (0.000)	0.261*** (0.000)	0.205*** (0.000)	0.230*** (0.000)	-0.046 (0.178)	-0.033** (0.026)	0.000 (0.973)	-0.005 (0.886)	0.125*** (0.000)
Control:												
Age	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Education	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Children	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Timing inheritance	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Matrimonial regime	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Time fixed effect	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
R^2	0.088	0.240	0.109	0.133	0.105	0.082	0.095	0.266	0.286	0.235	0.269	0.283
N	27,723	27,723	2,510	2,988	3,212	5,880	13,133	2,510	2,988	3,212	5,880	13,133

Interpretation: the first column can be read as follows: 0.281 means that for a woman, belonging to the top 10% of inheritance distribution increases by 28.1% the probability of being in a couple with a top heir; 0.004 is the same probability but for women belonging to the top 10% of labor income distribution; the third coefficient is the difference.

Coefficients are marginal effects from probit estimation (with robust standard errors). They are normalized to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by top heiresses and top income women.

P-values in parentheses; * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01

Table 2.4: Women belonging to top positions

	Panel A: All		Panel B: Top heirs by couple duration (years)					Panel C: Top income earners by couple duration (years)				
Dep.var.: Top 10% women	Inheritance	Income	≤5	5-10	10-15	15-25	>25	≤5	5-10	10-15	15-25	>25
Men:												
Top heirs [1]	0.276*** (0.000)	0.006 (0.576)	0.437*** (0.000)	0.432*** (0.000)	0.226*** (0.000)	0.185*** (0.000)	0.245*** (0.000)	0.015 (0.602)	0.081*** (0.006)	-0.002 (0.950)	-0.011 (0.474)	0.007 (0.620)
Top income earners [2]	0.015** (0.012)	0.022*** (0.000)	-0.019 (0.273)	0.008 (0.655)	0.007 (0.681)	0.008 (0.482)	0.039*** (0.000)	0.030** (0.050)	0.038*** (0.003)	0.016 (0.164)	0.024** (0.012)	-0.007 (0.265)
Difference [1-2]	0.261*** (0.000)	-0.016 (0.187)	0.456*** (0.000)	0.424*** (0.000)	0.219** (0.000)	0.177*** (0.000)	0.206*** (0.000)	-0.015 (0.699)	0.043 (0.172)	-0.018 (0.566)	-0.035* (0.084)	0.014 (0.365)
Control:												
Age	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Education	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Children	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Timing inheritance	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Matrimonial regime	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Time fixed effect	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
R^2	0.100	0.200	0.171	0.169	0.097	0.101	0.091	0.251	0.251	0.243	0.245	0.236
N	27,723	27,723	2,510	2,988	3,212	5,880	13,133	2,510	2,988	3,212	5,880	13,133

Coefficients are marginal effects from probit estimation (with robust standard errors). They are normalized to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by top heirs and top income men.

P-values in parentheses; * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01

Table 2.5: Rank correlations for permanent income

	LI_W	B_W	LI_W	B_W
LI_M	0.458***	0.172***	0.038***	-0.001
B_M	0.184***	0.231***	-0.004	0.140***
Control:				
Age	No	No	Yes	Yes
Education	No	No	Yes	Yes
Children	No	No	Yes	Yes
Timing inheritance	No	No	Yes	Yes
Matrimonial regime	No	No	Yes	Yes
Time fixed effect	Yes	Yes	Yes	Yes
N	17,379	17,379	17,379	17,379

Note: LI_M (resp. LI_W) refers to labor income distribution for men (resp. women); B_M (resp. B_W) refers to inheritance distribution for men (resp. women)

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Table 2.6: Bi-dimensional tests with permanent income

	Panel A: Men		Panel B: Women	
	Inheritance	Permanent Inc.	Inheritance	Permanent Inc.
Top 10% inheritance [1]	0.427*** (0.000)	0.015 (0.481)	0.385*** (0.000)	0.019 (0.351)
Top 10% permanent income [2]	0.013 (0.234)	0.065*** (0.000)	0.004 (0.715)	0.076*** (0.000)
Difference [1-2]	0.414*** (0.000)	-0.050** (0.046)	0.381*** (0.000)	-0.057** (0.039)
Control:				
Age	x	x	x	x
Education	x	x	x	x
Children	x	x	x	x
Timing inheritance	x	x	x	x
Matrimonial regime	x	x	x	x
Time fixed effect	x	x	x	x
R^2	0.291	0.241	0.289	0.256
N	17,379	17,379	17,379	17,379

Coefficients are marginal effects from probit estimation (with robust standard errors). They are normalized so as to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by top inheritors and top income earners.

P-values in parentheses; * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01

In panel A, men are dependent variables; in panel B, women are dependent variables.

Table 2.7: Rank correlations by matrimonial regime

	A: Married (community)		B: Married (separation)		C: Non-married couples	
	LI_W	B_W	LI_W	B_W	LI_W	B_W
LI_M	0.062***	0.005	0.017***	-0.034*	0.200**	-0.025
B_M	-0.006	0.179***	-0.098***	0.112***	-0.005	0.097***
Control:						
Age	x	x	x	x	x	x
Education	x	x	x	x	x	x
Children	x	x	x	x	x	x
Timing inheritance	x	x	x	x	x	x
Time fixed effect	x	x	x	x	x	x
N	21,530	21,530	2,505	2,505	3,688	3,688

Note: LI_M (resp. LI_W) refers to labor income distribution for men (resp. women); B_M (resp. B_W) refers to inheritance distribution for men (resp. women)

Panel A: all married couples with a community regime (legal regime or universal community);

Panel B: married couples with a separate property contract; Panel C: all non married couples

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

“For richer, for poorer”: savings preferences and choice of spouse

Abstract: Do couples share the same values? The social sciences have mainly concentrated on comparing the socioeconomic characteristics of spouses, but rarely their preferences to risk and time. In this chapter, we use conventional measurements and an original method. We find that spouses are very similar in their savings preferences, even when we control for the individual characteristics. These conclusions are decisive in explaining wealth inequalities between households, since homogamy causes a divide in the population. However, if the correlation between preferences and wealth is clear when measured at the household level, spouses with opposite attitudes tend to be richer for some parameters.

Ce chapitre a été coécrit avec Luc Arrondel (PSE).

1 Introduction

“... because what I think is that love, real love, has got nothing to do with statistics...”

Meetic advert [translated from the French]

Do risk-lovers tend to choose partners who share their love of risk? And what about the other dimensions of individual preference? In other words, do couples share the same values? This is the question, as yet somewhat neglected, that we address in this paper.

The literature in the social sciences has underlined the existence of a strong similarity between spouses in terms of education, income and inherited wealth. But few studies have investigated the question of similarity in more subjective characteristics such as individual preferences, and in particular those involving saving and wealth management decisions (risk aversion, preference for the present, altruism, etc.). The existing theoretical works predict heterogamy in attitudes to risk; in other words, risk-lovers should choose risk-averse partners. In addition to better identifying the choice of spouse and empirically testing the validity of these models, this question plays a role in other important debates, such as how to explain wealth inequalities. On this subject, two well-established conclusions have been highlighted by the economic literature.

Firstly, homogamy increases wealth inequalities between households and also affects intergenerational mobility. The similarity between spouses in terms of education, income or inherited wealth leads to a concentration of wealth among households. Along these lines, Atkinson (1975) showed that perfect homogamy would be equivalent to every brother, in each family, marrying his sister, his female “clone”.

Secondly, preferences for saving explain a significant part of the differences in household wealth. Wealth accumulation can be driven by several different motives, notably precautionary, life-cycle and bequest considerations. *Ceteris paribus*, the

individuals who are most sensitive to these motives will tend to save and therefore accumulate more wealth. However, some papers defend the reverse causality and show that wealth can affect preferences.

The first aim of this article is to reconcile these two strands of literature by examining the relationship between wealth inequalities and homogamy in terms of risk and time preferences. But this work also provides a useful contribution to the analysis of the formation of preferences and their transmission between generations. The literature on this subject is scarce and very recent, and many questions remain unexplored. By studying homogamy in terms of attitudes to risk and time, we are focusing on the stage which precedes the formation and transmission of preferences, but which may nevertheless be helpful for understanding them.

One of the difficulties of our analysis lies in the measurement of individual preferences. Conventional measures like lotteries or self-evaluation scales have several drawbacks. The criticisms that are leveled at them fall into two categories: lotteries are accused of being too abstract or artificial, while scales can be judged irrelevant and imprecise. In this paper, we use a new indicator that overcomes these defects, proposed by Arrondel and Masson (2013) and based on a method of scoring. In particular, this new measurement of preferences turns out to perform better than the conventional measurements in its capacity to explain wealth management decisions, stability over time, statistical properties, etc. To implement this new method, we draw on an original survey (PATER). In addition to the sociodemographic and economic description of each household, this survey contains a large number of questions aiming to measure savers' preferences on the basis of the different methodologies (lottery, scale and score). Using the many questions available, we have constructed synthetic and ordinal scores for each individual, in order to measure their attitudes to risk and time.

We observe a similarity between partners in their attitude to risk, whatever the indicators used. The correlation between individuals' preferences is positive and significant, ranging from 0.2 or 0.3 for lotteries and scales to 0.5 for the scoring

method. Homogamy is also present in terms of life-cycle motives, with similar results for the correlations. The similarity of spouses' attitudes to risk and time only slightly grows with the age of spouses. Econometric analysis shows that this homogamy in psychological profiles remains valid even when we take the other individual characteristics of spouses into account, such as age, social background and position, religious beliefs, etc. The choice of spouse according to time or risk preferences turns out to be primarily a matter of taste. These results also shed light on the mechanism by which preferences are transmitted from parents to children, by showing that both parents play a role in the transmission of values.

The other important contribution of this article is that it points up the implications of these results in terms of wealth inequalities. Preferences with regard to time and risk may have a direct effect on wealth accumulation (people who are more precautionary, farsighted and altruistic accumulate more wealth) but the reverse causality may also exist. The mutual attraction between people with similar savings profiles can reinforce "vicious" or "virtuous" circles. We show that the least altruistic, patient, risk averse or farsighted households are in average poorer than the most virtuous households. The gap between households with opposite attitudes depends on dimension. It is very large for foresight and rather small for patience. However, we also demonstrate that the most virtuous couples are not necessarily the richest. More specifically, except for foresight, the richest households are the combination of a patient and altruistic women and impatient and non-altruistic men. For risk, the estimates do not indicate any preferable combination of preferences.

Section 2 relates our work to the existing literature. We then briefly address the theoretical approach to savers' preferences before introducing the data and the different ways of measuring these preferences. In section 5, we present the results, starting with the measurements of homogamy, before concluding with an analysis of wealth inequalities.

2 The homogamy of preferences: a question neglected by the literature

The aim of this article is to study the degree of homogamy with regard to risk and time preferences. The origins of the economic literature on the question of the choice of spouse lie in the works of Becker (1973, 1974 and 1981). One of the questions that arises is whether maximisation of the household's production function depends on complementarity or substitutability between the spouses. The existing empirical works generally focus on dimensions such as income (Becker 1981, Lam 1988, Zimmer 1996, Zhang and Liu 2003, Nakosteen *et al.* 2004 among others), education (Pencavel 1998, Fernandez *et al.* 2005, Schwartz and Mare 2005, Chiappori *et al.* 2011) and to a lesser extent inherited wealth (Charles *et al.* 2013, Frémeaux 2013). Many sociological works have examined this question (Girard 1964, Bertaux 1977, Arrondel and Grange 1993, Pinçon and Pinçon-Charlot 1997, Bozon and Héran 2006). Most of the results support the idea of similarity between spouses, although the degree of similarity may vary from one dimension to another. The differences between the methods used and the samples to which the analyses apply make it difficult to rank the importance of the dimensions mentioned above. Nevertheless, one can say that the respective levels of education of the two spouses are more similar than their incomes or their inherited wealth (where the correlations lie between 0.1 and 0.3¹ and 0.2-0.4 respectively). Other authors have studied the psychological characteristics of the spouses. For example, Smith *et al.* (2010) find positive correlations for cognitive abilities.

Research works analysing homogamy in terms of savings preferences are much scarcer. Chiappori and Reny (2006) develop a theoretical analysis of the marriage market from the perspective of attitudes to risk. They predict that the most risk-loving individuals should take the most risk-averse spouses so that risk-taking within

¹However, certain works, like Zhang and Liu (2003), find a negative correlation between the spouses' wages, when education and age are controlled for.

the household is balanced (risk-sharing). To our knowledge, only Dohmen *et al.* (2012) and Kimball *et al.* (2009) have empirically tested the presence of selective matching on these variables of preference. In the first article, using self-evaluation scales, the authors obtain a correlation between spouses of 0.4 for risk aversion and slightly more (0.45-0.5) for trust.² In the second article, risk preferences are measured by means of lotteries and the correlation obtained is of the same order.

In line with the literature on non-unitary models (Chiappori, 1992; Browning, 2000, among others), several papers consider households in which spouses have different preferences. Mazzocco (2004) concentrates on savings in households where the spouses have opposite risk attitudes. His findings are counter-intuitive. Firstly, the couples with opposite attitudes save more than the others. Secondly, an increase in the prudence of one spouse leads to a fall in the prudence of the household and consequently in its level of savings. Jouini *et al.* (2013) extend this analysis by modeling the risk attitude of a group of heterogenous agents. More specifically, they show that an increase of the level of risk tolerance of one agent may have an ambiguous effect on the aggregate level of risk tolerance depending on the levels of aggregate wealth. Yilmazer and Lich (2013) focus on the allocation of assets in household financial wealth. They find that the share of risky assets increases as the risk tolerance of the spouse who has more bargaining power increases. The research work presented in our paper is above all empirical, but it does shed some light on the decision-making process within the household and more precisely within the couple. Examining the degree of similarity between the spouses in this respect gives us some idea of the extent to which there is cooperation or, on the contrary, negotiation between the two spouses. Therefore, our results may indicate whether non-unitary models are relevant for studying the household decisions regarding wealth.

The choice of spouse is closely linked to the intergenerational transmission of capital (economic, human, etc.) and preferences. The choice of spouse has long-

²By “trust”, the authors mean trust in others, the willingness to rely on other members of society.

term effects, because it affects not only what will be transmitted from parents to children but also the very mechanism of transmission. Solon (1992) pioneered empirical research on this subject, estimating intergenerational elasticities of income between parents and children³. Several articles have focused on the similarity of preferences between parents and children. Jellal and Wolff (2002) carry out a quantitative analysis of the transmission of characteristics related to altruism. Based on self-evaluation scales, Dohmen *et al.* (2012) extend this kind of study to attitudes to risk, and they obtain positive correlations. Knowles and Postlewaite (2005) find that the propensity to plan for the future is transmitted from parents to children. Charles and Hurst (2003) and Arrondel (2013) make the connection between the transmission of preferences and the intergenerational wealth elasticity. These two articles demonstrate the existence of positive correlations between parents and children for both wealth and preferences but they diverge about the explanatory power of preferences in the wealth elasticity⁴.

Recently, several articles have attempted to estimate the importance of the choice of spouse in explaining economic inequalities (and their persistence), focusing mainly on incomes (Kremer 1997, Chadwick and Solon 2002, Fernandez *et al.* 2005 Ermisch *et al.* 2006, Raaum (2007). For example, Ermisch *et al.* (2006) estimate that homogamy explains slightly less than half the income elasticity between parents and children. In this article, we seek to bring to light the role of preferences in the choice of spouse and intergenerational transmission.

³See Black and Devereux (2011) for a complete review of the literature.

⁴The share of elasticity explained by preferences is 4 to 5 times greater for Arrondel than it is for Charles and Hurst

3 The standard theory of the saver and the choice of spouse

Before describing and illustrating our method for measuring savers' preferences, let us address the problem of the number of parameters of taste that should be introduced.

The standard life-cycle model assumes that saving behaviour is independent and prospective: the subject only looks ahead (towards the future), neither behind (to the past) nor to the sides (what the neighbours are doing). Proof of rationality, his choices are also time-consistent: if his expectations are verified over time, his initial consumption plan is implemented as anticipated and not modified.⁵ Under these hypotheses, the standard model, which is very parsimonious, only uses the three parameters of preference relating to the dimensions of risk, time and family:

- The (relative) aversion to risk determines in particular the level of precautionary saving and the share of low-risk assets in the portfolio: the higher the risk aversion, the larger (proportionally) the risk or insurance premium the agent is willing to pay to cover himself against a given risk;
- The time discount rate over the life cycle or the degree of preference for the present, which reduces the importance attached to satisfaction of the future self compared with that of the present self, causes an equivalent reduction in the decision horizon of an agent with a given life expectancy: saving for retirement varies inversely with this parameter;
- The degree of family "altruism", in other words the importance attached to the well-being of one's children compared with the satisfaction derived from consumption for oneself, determines the strength of the transmission motive.⁶

⁵A famous counter-example is that of Ulysses and the Sirens, where Ulysses suffers a lack of self-control of which he is perfectly aware. Facing a conflict of personality (or of preferences) between his present self and his future self, the former places the latter (who will want to swim to the Sirens) under tutelage by having himself tied to the mast.

⁶*Technical note:* the standard model assumes a time-additive and isoelastic utility function with

The life-cycle model thus identifies three main motives for the accumulation of household wealth: *precaution*, linked to “prudence” and risk aversion; *intertemporal smoothing* of consumption and saving for retirement, which is a function of the degree of “foresight”; and the wealth destined for *transmission*, which depends on the degree of family altruism; in this context, the choice of portfolio depends above all on the level of risk aversion.

However, it is now accepted that this basic model is inadequate for describing savers’ behaviour: in particular, other parameters of preference are needed in order to take into account their limited rationality. Thus, both theory and data lead us to adopt four parameters of preference:⁷

- γ represents attitudes to risk (aversion, prudence, etc.);
- δ represents long-term preference for the present, in other words the time discount rate over the life cycle;
- β represents short-term impatience, which generally testifies to time-inconsistent choices (limited rationality) related to a weakness of will or lack of imagination - see Laibson (1997);
- θ measures the degree of family altruism, in other words the importance attached to one’s children’s well-being rather than one’s own consumption.

For each (type of) preference that we seek to measure - attitude to risk (γ), preference for the present (δ), short-term impatience (β), family altruism (θ) -, we have selected *a priori* a certain number of questions; some of them, of a polysemous nature, have been assigned to two indicators at the same time, notably γ and δ (the future is both uncertain and distant from the present).

an exponential discount rate (the time discount rate may depend on age but not on the distance from the present). Under uncertainty, the saver maximizes his expected utility. The inverse of the intertemporal substitution elasticity, the constant parameter of relative risk aversion determines the degrees of “prudence” for precautionary saving and of “temperance” for the management of multiple risks.

⁷For a justification of this choice, see Arrondel and Masson (2013).

In this paper, we look at the preferences at the two agents. The basic question we address is: should we observe a similarity of preferences between spouses? Actually, the theoretical predictions are far from being straightforward. Classical marriage models (Becker 1974, 1981) predict negative assortative mating between some spouses' traits but this has more to do with skills than with preferences. Chiappori and Reny (2006) tackle this issue and predict that risk sharing leads to negative assortative mating. People exploit their comparative advantage by matching people with opposite preferences in terms of risk. As a consequence, we could expect spouses' attitudes to risk to be largely different.

To our knowledge, there is no model with opposite predictions. However, intuitively there are several reasons why we would expect positive assortative mating. If people share the same tastes, they are more likely to meet. Moreover, the fact to agree on decisions regarding the household (economic, children's education...) also makes the couple less likely to get separated. In line with Dohmen *et al.* (2012), an intergenerational motive may also be invoked to predict positive assortative mating. If people have a preference for children with attitudes similar to their own, they should be determined in being in couple with someone with risk and time attitudes also close to their own. Thus, there is no consensus regarding the eventuality of substitutability or complementarity on spouses' preferences relative to risk and time. As a consequence, our contribution is to provide an empirical validation of one of these two competing hypotheses.

4 The PATER survey and the measurement of savings preferences

Fruit of an experiment lasting nearly fifteen years, our body of data is composed of five successive surveys, the main aim of which was to study the wealth of households

in parallel to their preferences in terms of saving (risk aversion, preference for the present, altruism, etc.). In this article, we only use the 2007 wave of the census, which allows us to make a direct comparison between the two partners. In this section we shortly present the data and describe the methodology. Appendix 1 provides more detailed information about the scoring method.

A Presentation of the data

Conducted by the INSEE (French National Institute for Statistics and Economic Studies) in 1998, the first PATER survey⁸ was a complementary module to the “*Patrimoine 1998*” survey. The four subsequent PATER surveys (2002, 2007, 2009 and 2011) were commissioned from the TNS-Sofres institute on a representative sample of the French population. Unlike the other waves, the 2007 survey applied the questionnaire to each member of the couple separately⁹, to better analyse the financial decision-making process in the household. We therefore use this wave in order to estimate the degree of similarity between spouses.

The information collected in the different surveys (including 2007) involves a sociodemographic description of the household, the value, composition and management of its wealth, an inventory of its incomes, the existence of intergenerational transfers given or received, together with more subjective data about expectations of growth and risk (at five years, for example) on personal income and the price of assets. The survey contains a large number of more qualitative questions aiming to measure individual preferences with respect to risk and time (lottery choices) but also according to attitudes (opinions and behaviour in different areas of life).

⁸PATER for “*Préférences et Patrimoines face au TEmps et au Risque*” (“preferences and wealth in relation to time and risk”).

⁹In 2007, there are a total of 3826 households in our sample; for 905 of them, the questionnaire was applied to each member of the couple (with a period of time between the two).

B Measuring savers' preferences: the different methods

Each PATER questionnaire (from 1998 to 2011) includes a series of measurements of preferences obtained using different methods. Two of these methods, the “conventional” ones, are proposed in the literature. The third is the product of an original approach, based on a procedure of scoring, which have been developed and improved between 1998 and 2011.

B.1 The traditional methods: lotteries and scales

We shall not describe in detail the measurements used in this article (for a detailed review of these traditional measurements of preferences, see Arrondel and Masson, 2013). As far as attitudes to risk are concerned, the most well-known and widely used measure is that of relative risk aversion pioneered by Barsky *et al.* (1997). It is based on hypothetical lottery choices concerning the individual's permanent income. The individual is proposed different job contracts in place of his actual one, generating a life-cycle income Y . In the first question, the contract proposed is the following: the individual has a 0.5 probability of earning $2Y$ and a 0.5 probability of only earning $2/3 Y$. If the individual is willing to participate in this first lottery, he is proposed a second, more risky lottery, where the probabilities remain the same but the scale of the loss increases, since he now has a 0.5 probability of only earning $1/2 Y$. If he refuses the first lottery, he is proposed a second, less risky one, where the probabilities of winning or losing still remain the same but in the event of loss, his income only falls by 20%. In the end, this method allows individuals to be classified into four categories, from the most risk-averse to the most risk-tolerant.

Other measurements of the attitude to risk ask the interviewee to place himself on a scale from 0 to 10, according to what he perceives to be his attitude to risk: 0 corresponds to “very prudent” and 10 to “audacious” (the two items are described in greater detail). These self-evaluation scales ranging from 0 to 10 can be asked “in general” (as in the PATER survey) or for specific areas of life: health, sport and

leisure, work, finance, etc. (Dohmen *et al.*, 2012).

The measurements of preference for the present, and more precisely the time discount rate, are not so robust, as demonstrated in the somewhat deprecatory survey by Frederick *et al.* (2002). Nevertheless, we do have a self-evaluation scale of preference for the present ranging from 0 (“taking each day as it comes”) to 10 (“concerned about the future”). These scales also exist to measure patience, running from 0 for “very impatient” to 10 for “very patient”.

Arrondel and Masson (2013), among others, highlight a number of shortcomings in these standard indicators, such as the fact that they are too abstract or artificial (lottery choices), or too generalised and irrelevant (scales), or the high level of “noise” affecting the replies. In their survey on the measurement of personality traits, Borghans, Duckworth, Heckman and Well (2008) recommend “a multidimensional and domain-specific approach” to the measurement of risk preferences. This is the solution we use in the paper.

B.2 An original alternative method: the calculation of synthetic, ordinal “scores”

The scoring method consists in calculating scores to “profile” individuals according to their propensity for risk and the way they approach the future. These synthetic, ordinal scores are calculated on the basis of a large set of questions that cover a wide range of areas of life, including consumption, leisure, investments, work, family, health and retirement. In all, more than a hundred questions are used, of different kinds: most of them, of a practical nature or relating to daily life, are questions about behaviour, opinion or intentions which are relatively easy to answer; others concern reactions to imagined scenarios or more abstract lottery choices. From these questions, the aim has been to construct, for each survey, consistent relative indicators or “scores” of preferences or attitudes in the four fields distinguished by theory: risk or uncertainty, the long term (preference for the present), the short

term (impatience), and the (family) altruism, bearing in mind that the models often distinguish several parameters of preference within each field¹⁰. Appendix 1 presents the set of questions used to build the scores.

The first step consists in *a priori* allocation of each of the questions asked to one of the four fields of preference. Inevitably, there is some overlapping, concerning the distinction between short- and long-term, for example, and even more the fact that the future is both uncertain and far-removed from the present.

More generally, when one seeks to interpret the answers given to these kinds of questions about daily life, one inevitably faces difficulties, notably due to effects of context and non-relevant factors. For example, a risk-loving individual may avoid parking illegally simply through civic-mindedness. Consequently, the idea underlying the new method is that only the “average” of all the answers is significant, provided that the aggregate allows us to more or less eliminate these elements of interference. As a second step, therefore, the statistical method consists in encoding the answers, generally with three values. In the case of time preference, for example, this would give: - 1 for a short-term view; 0 for a mid-term view; + 1 for a long-term view. For each individual, the “marks” thus obtained are then added up. The final score is the sum of marks reduced solely to those items which are seen, *ex post*, to form a statistically consistent whole.

So the scores are aggregate, qualitative and ordinal measurements, assumed to be representative of the answers supplied by the survey to various questions. The problem then arises of the number of different scores that should be introduced into each field of preference, especially that of uncertainty. The (non-standard) theory identifies several different parameters of preference in this field. The experimental data tend to show that subjects do not react in the same way to small risks as they do to large risks, and one cannot, therefore, consider the answers given to trivial questions of choice on the same level as crucial decisions. Lastly, attitudes to risk

¹⁰This is notably the case for risk or uncertainty, which may include aversions to risk, to loss and to ambiguity, “temperance” (in the management of multiple risks), “pessimism” or “optimism” (in the evaluation and subjective transformation of probabilities), etc.

are likely to vary from one area of life to another: after all, paragliding and tax evasion are both risky activities, but they have little else in common.

Here it is the data that have the last word. As far as risk is concerned, Arrondel and Masson, aware of the problem, kept about sixty questions in the 1998, 2009 and 2011 waves and more in the 2007 wave. On the five PATER surveys, it is verified that one sole score is always sufficient for an ordinal characterisation of the interviewee's attitudes to risk and uncertainty (instead of the degree of his aversion to risk or prudence, or his aversion to loss or ambiguity). Less surprisingly, preference for the present, short-term impatience and altruism in favour of the children can each be characterised by one sole representative score in each PATER sample. The constancy of these results already reveals something of the robustness of the scoring method used.

This aggregation of answers also affects the interpretation of the scores. The exact parameter measured (risk aversion or prudence for instance) is not a crucial issue as long as the departure from expected utility and homothetic preferences is limited. The scores measure a general attitude more than a specific parameter.

Arrondel and Masson (2009, 2013) show that the preferences measured by synthetic scores perform better (in terms of explanatory power, stability, time correlation, etc.) than conventional measurements, in particular lotteries and scales. For further details on the method of constructing scores and their properties, see Appendix 1 and Arrondel and Masson, 2013)

5 Birds of a feather?

A What are the determinants of preferences?

Table 3.1 presents the distribution of the different indicators of time and risk preferences for the 2007 wave of the survey. The aim here is to detail both the differences

between men and women and the effect of marital status on preferences. These results concern the whole of the PATER 2007 sample, and not just the 905 couples. The table is divided into three parts: in panel A, we use lotteries, in panel B, self-evaluation scales, and in panel C, the scoring method.

This first descriptive analysis produces two main results. Firstly, there are differences between men and women, and they are slightly less pronounced in the scores than in the other two indicators. Whatever the method used, men are clearly more risk-tolerant than women. Women are more altruistic and more patient and have a lower preference for the present than men. However, these differences between the genders are only significant with the scoring method.¹¹ These results are in keeping with the works of Andreoni and Vesterlund (2001) for altruism and Powell and Ansic (1997) for risk aversion.

The second result concerns marital status. We observe no difference between married and single individuals as far as patience is concerned. On the other hand, unmarried, divorced and widowed individuals are generally less prudent, less far-sighted and less altruistic than married individuals. Several effects are involved here: age, the presence of children and of course the presence of the spouse can explain these differences.

More generally, when we look at individual characteristics with regard to preferences, the results, not presented in this table, are generally in the expected sense: men are more risk-tolerant than women, and the young more than their elders; one is more likely to have a long-term view (a low time preference) when one is older, more educated, married or has children (and foresight also appears to be transmitted by the interviewee's mother); one is more altruist if one is educated; but the most impatient individuals over the short-term do not have any particular characteristics.

General descriptive statistics are presented in appendix ??, distributions of scores in appendix 3.

¹¹The results in the form of regressions are presented in Appendix 3.

B Opinions on homogamy

Many works have sought to measure the degree of homogamy in terms of income, social origin or level of education (see section 2). However, the importance that individuals themselves attach to homogamy is rarely studied. In the PATER survey, individuals are asked about the role of homogamy as a factor of stability for the couple.¹² Several variables are detailed: income, social origin, political sensibility, religious or philosophical orientations, tastes (leisure activities, lifestyle, etc.) and ethnic origin.

Table 3.2 presents the answers to this question, with the sample again broken down by gender and marital status. For 80% of interviewees, for a couple to endure it is preferable for the spouses to share the same tastes. Then, in decreasing order of importance, come social origin, religious or philosophical orientations, ethnic origin, political sensibility and lastly income. It is interesting to see that a similar level of income is seen as a source of stability by less than 20% of interviewees. Marital status and gender do not change the order of preferences, but there are differences in terms of level. Thus, more than social, religious or ethnic similarities, individuals are looking for spouses that share the same lifestyle. However, the link between lifestyle and the other dimensions listed here is strong, and may conceal a social or religious motivation, for example. Nevertheless, this variable of taste is still the one that best approaches the concept of risk and time preferences that we shall subsequently measure.

Is there homogamy concerning the opinion on homogamy? For each of the six variables studied above, we have created matrices to measure the degree of similarity between spouses (Tables 3.3a to 3.3f). The result is clear: people choose partners

¹²The exact wording of the question is the following: “In your opinion, apart from feelings, for a couple to endure, it is preferable for the spouses to...”. This is followed by a list of the different dimensions described in the text.

who have similar opinions to their own. For example, 80% of the men who think that “for a couple to endure, a similar social origin is preferable” are married to women who share the same opinion (Table 3.3b). Thus, spouses generally share a similar opinion about the important factors for the longevity of the couple. The Chi-square test provides us with a precise evaluation of the independence of preferences. For each of the dimensions of homogamy, independence between spouses is rejected.

In this first analysis, we see that the couples themselves consider tastes and lifestyles to be key parameters for the stability of the couple, much more so than income or social origin. The next part of the article examines whether this subjective judgment is verified in the data.

C The correlation between spouses’ attitudes to time and risk

In this section, the aim is not only to analyse the extent of the similarity between spouses’ preferences but also to compare the different measurements with each other. This comparison will allow us to relate our results to the existing work and to bring to light the differences between measurements in a single sample.

C.1 Empirical strategy

The empirical strategy is the same for all measurements. To estimate the relationship between spouses, we regress the measure of preference of the male partner on that of the female partner for all cohabiting married and non-married couples.

$$Preferences_M = \alpha + \beta Preferences_F + \gamma X + u \quad (5.1)$$

where X is a set of control variables and u is an error term. Estimates are from OLS regressions.

In order to identify the correlation between preferences only and not between other observed characteristics, we control for all the possible characteristics that can somehow influence the correlations between preferences: age, education, occupation, social origin, presence of children, inequality between spouses, religion, opinion regarding marriage, type of city of residence... The complete list of control variables and their definition are detailed in appendix 4.A.

Last but not least, a crucial question is to determine whether the similarity between spouses is the result of matching or due to the influence of one spouse on the other. To do so, we decompose the sample according to the age of the male partner¹³ in three categories: under 40, between 40 and 60 and above 60 years old.

C.2 Lotteries

We start our comparison of spouses with Barsky lotteries. To compare them with the other measurements used, we have made these measurements continuous. The different possible combinations are encoded from 1 to 4 so as to create a progression in risk tolerance.

This approach, adopting a continuous form, makes it easier to read the results, but causes a loss of information on the degree of similarity between spouses at different points on the distribution. The wording of the question allows us to classify individuals according to their degree of risk tolerance as follows:

1. Reject both lotteries (L1)
2. Reject the first; accept the second (L2)
3. Accept the first; reject the second (L3)
4. Accept both lotteries (L4)

¹³It would have been ideal to know the date of formation of the couple. In the absence of that variable, we use the man's age as an approximation of the duration of the couple's relationship.

Given the low numbers in categories L2, L3 and L4, we present a simplified matrix (Table 3.4) by combining these three categories. The values presented along the diagonal of the matrix, indicating the degree of similarity between the spouses, are high. Thus, 60% of the men who rejected both lotteries have spouses who made the same choice. Independence between the spouses, again measured by the Chi-square test, is rejected.

The correlation, calculated from the four possible positions, provides us with a more synthetic estimation of the similarity in the preference for risk (Table 3.5)¹⁴. We obtain a statistically significant correlation (at the level of 1%) of 0.308. In column [2], we control for all the possible characteristics that can somehow influence the relationship between partners' preferences: the correlation remains unchanged. Since Kimball *et al.* (2009) use a similar measurement, we can conclude that homogeneity in preferences, when measured in this way, is slightly stronger in the United States than it is in France.

The results of the analysis by age categories suggest that correlation is already strong for young couples, but it increases when the man is more than 60 years old (0.38) even after controlling for individual and household characteristics (columns [4], [6] and [8]). There are several competing explanations. First, couples may become more similar with age (by influencing each other) and as a consequence the correlation would grow. Second, there may be a selection in place if couples whose members are similar in tastes are more likely to survive. In this case, the couples with opposite attitudes disappear from the sample when they get older. Third, it could be a cohort effect if the preferences of older cohorts are more homogeneous. These explanations have very different empirical and theoretical implications. Unfortunately, it is impossible to disentangle between these theories in the absence of panel data (or of multiple cross sections).

¹⁴To be consistent with Kimball *et al.* (2009), we regress the log of risk tolerance measured by the lotteries and not the absolute value.

C.3 Self-evaluation scales

The scales measure preferences differently, inasmuch as they are self-evaluated measurements. So it is now the perception that individuals have of their own attitudes that serves as the measurement. Three parameters are evaluated: patience, risk aversion¹⁵ and time preference.¹⁶ Once again, we regress male partner's preferences on those of female partner to measure the presence of homogamy in the preferences studied.

Table 3.6 presents the correlations of these scales for our sample of 905 couples. In columns [2], [4], [6] and [8], we add control variables to our specification. Again, we observe similarity between spouses in terms of risk attitude. Although they are not entirely comparable with lotteries (because of differences in the possible amplitude of values), the correlation of scales is slightly weaker. For patience, the correlation is negative, significant at the level of 10%, suggesting that the impatience of one spouse is offset by the patience of the other. Lastly, we observe a positive and significant correlation of about 0.29 for time preference. The effect of age appears to vary from one dimension to another. While the correlation in attitudes to risk is rather stable, the similarity in time preferences increases with age. However, on top of the time/cohort/selection effects it is difficult to know whether this change is due to the influence of the spouse or to the subjective nature of the measurement, because of which an individual's perception of his attitude to time may change according to his age at the time of the survey (even if the attitude itself remains unchanged). The control variables do not seem to affect the results for risk and patience. However, for time preference, the effect of age is modified since the inverted U-shaped curve disappears.

Once again, it is possible to compare these results with the existing works.

¹⁵However, the comparability remains limited, since the lotteries measure a relative aversion to risk (under the hypothesis of CRRA preferences).

¹⁶In a concern for comparability between the scales and the scores, we use the neutral term of "time preference" here to measure preference for the present.

Using the same scales and (almost) similar controls¹⁷, Dohmen *et al.* (2012) find a correlation between spouses of 0.35 (0.27 with controls). The degree of homogamy in attitudes to risk therefore appears to be slightly lower in France than in Germany.

C.4 Scoring

The last type of measurement used is scoring. Four parameters are studied here: family altruism, patience, risk aversion and time preference. In columns [2], [4], [6] and [8], we add control variables to our specification. Table 3.7 presents the relationship between the spouses' scores. For each of the parameters, we observe a positive and significant (at the level of 1% for each coefficient) correlation, but there are differences in level. Homogamy is very strong for risk attitude, with a correlation above 0.6. The similarity between spouses is slightly weaker for time preference (0.5) and family altruism (0.47) and weaker, but still largely positive, for patience (0.37).

Measured in this way, the preferences of spouses appear to be much more similar than they are when the measurement is based on one single question (lotteries or scales). This result is reassuring in that there is consistency between all three methods in the results obtained for the attitudes to risk and foresight. However, one noteworthy difference stands out in these analyses. For patience, the correlations vary widely between scales and scores. In this case, it seems that there is divergence between the two methods. Appendix 4.B examines this question in detail.

The analysis of the effect of age on the degree of similarity between spouses appears to confirm the results obtained with the previous indicators. The similarity between spouses in terms of attitude to risk is somehow “set” at the time the couple is formed since the coefficients for men below 40 and for men above 60 is very close. For the parameters involving time, the man's age appears to have an effect that is more limited for altruism and preference for the present (increase by 0.1) than for

¹⁷See Appendix 4.A

patience. All in all, spouses' attitudes to risk do not seem to converge or diverge over time, and for the parameters involving time, there is some convergence, but this effect remains weak.

The control variables play a more substantial role for scores than for the standard measures. More specifically, the estimate for risk decreases from 0.635 to 0.443 when all the individual and household characteristics are controlled for. The size of this reduction is less important for the attitudes to time. The effect of age is more limited when all controls are added (except for patience). Appendix 4.D details the explanatory power of each control variable and shows that the effect of age on risk and patience is rather large. For time preference, income, occupation and religion are the most decisive control variables while family characteristics and religion are crucial for altruism.

An interesting robustness test consists in replicating the study regarding the total score on the different subscores computed for the different areas of life. 6 subscores have been built in order to consider separately each field: labour (and retirement), family, financial managing, health, consumption and others. Appendix 4.C presents the results. The correlation regarding the general attitude is confirmed by positive and significant relationship for all subscores. The correlation is around 0.45-0.5 for family, financial managing, health and consumption but slightly lower for labour and others. This finding confirms the robustness of the similarity of preferences. It also provides evidence about the consistency of the scoring method.

The preliminary conclusion we can draw is that there is a positive assortative mating for risk and time attitudes. The similarity we observe with standard measures is consistent with existing empirical evidence and it is more marked for scores. One of the contributions of this paper is to show that the homogamy of preferences is also valid for time. Moreover, the common experience shared by spouses has a limited effect since spouses' attitudes do not seem to significantly converge or diverge over time. Placing these results in perspective, we can see that homogamy in atti-

tudes to risk and time is close to homogamy in terms of education but much stronger than similar estimates in dimensions such as labour income or inherited wealth, for which the correlations observed in France are of the order of 0.2 (Frémeaux, 2013).

The similarity between spouses remains high despite the addition of numerous controls regarding many (objective or subjective) dimensions: demography, human or physical endowments, social prestige, social origin, religious or familial beliefs. Nevertheless, the omitted variable bias may exist but it is likely to be limited. Compared with the existing literature (more precisely with Dohmen *et al.*, 2012), some control variables are missing: physical aspects (height), health status and ethnicity. None of these dimensions is available in our database but these variables play a minor role in Dohmen *et al.*'s estimates. The low part that we succeed in explaining means that for all the dimensions studied, it is chiefly preferences that explain the similarity between spouses. So for a given social origin or position (among other things), individuals tend to choose a partner who is very similar as regards attitudes to risk and time. The choice of partner in terms of preferences therefore appears to be primarily a matter of tastes.

The positive relationship for risk attitudes is at odds with the theoretical predictions by Chiappori and Reny (2006). The taste for similar attitudes between partners seems to overcome the potential gains to specialization arising from opposite attitudes. Moreover, it is also important to consider the intergenerational transmission of preferences to interpret this result. Arrondel (2013) provides evidence of a similarity between parents and children for risk and time preferences. Although substitutability between spouses' attitudes is possible¹⁸, the existence of a transmission of preferences from parents to children makes the similarity between spouses of previous generations more likely notably because people may prefer to have children with similar preferences to their own. As a consequence, this intergenerational motive creates an incentive to look for a partner with similar

¹⁸The absence of homogamy would implied that intergenerational transmission is effected by only one of the two parents.

preferences. On the question of transmission, Dohmen *et al.* (2012) also show that mothers play a more important role than fathers, notably in the transmission of trust.

D What are the implications in terms of wealth inequalities?

The interest of analysing the choice of spouse lies not only in estimating the homogamy, but also in examining its implications. The existing literature tackles this issue either at the individual level (Arrondel and Masson, 2013) or from an intergenerational perspective (Charles and Hurst, 2003; Dohmen *et al.*, 2012; or Arrondel, 2013). Evidence regarding the role of preferences at the household level are scarcer. The goal of this section is to provide a first descriptive analysis about the effect of preferences within the household.

Similarity between spouses causes a divide in the population in terms of attitudes, since for given individual characteristics, the spouses are very similar. The whole literature about life cycle theory identifies risk and time preferences as parameters for wealth accumulation. Moreover, the general aim of the exogenous feature of the scoring method is to identify the role of preferences¹⁹. In this section our goal is to know if the similarity or the difference between spouses' attitudes affects the household wealth. Indeed, whatever the direction of causality, homogamy tends to reinforce the vicious and virtuous circles by "preventing" individuals from balancing their attitude to risk or time against that of their spouse. In this section, there are two aims: to identify the effect of savings preferences on wealth²⁰ at the household

¹⁹One can also consider the reverse causality and think that wealth accumulation can have a direct effect on time and risk preferences. Becker and Mulligan (1997) provide a model indicating that wealth, among other factors, causes patience. However, the debate about the direction of the causality is beyond the scope of this paper.

²⁰Here, wealth is defined as the overall value of the capital (financial or other, including their housing if relevant) that the interviewee possesses alone or jointly with another member of the household, without deducting their debts.

level and to analyse the impact of spouses' attitudes on wealth.

To achieve the first aim, we sum the spouses' scores and compare the household wealth along the the distribution of preferences at the household level. Then we divide the population in four quartiles from to least virtuous households to the most. The econometric specification is the following:

$$Wealth_i = \alpha + \beta_1 Quartile1_i + \beta_2 Quartile2_i + \beta_3 Quartile3_i + \gamma X_i + u \quad (5.2)$$

where quartiles 1, 2 or 3 indicates the quartile to which the household belongs, the reference group the most virtuous households (quartile 4), β_1 represents the difference of wealth between quartile 1 and quartile 4 ; X represents a group of control variables: age, age^2 , household income (log) and inherited wealth (dummy equal to one if at least one spouse has received a gift or a bequest). We consider the total (financial + non-financial) gross wealth, self-declared and measured at the household level..

Table 3.8 presents the wealth gap between the households belonging to the different quartiles of distribution for the four parameters. The main conclusion of this table is that the correlation between preferences and wealth fits expectations²¹. The least altruistic, patient, risk averse or farsighted households are in average poorer than the most virtuous couples. The gap between households with opposite attitudes depends on parameters. It is very large for foresight (180% between the bottom and the top quartiles) and rather small for short term patience (17%). The differences between opposite households are significant only when the controls are added. Not considering the potential correlations between preferences (a farsighted household can also be altruistic for instance) simplifies the reasoning but it may also limit the interpretation. The second interesting result relies in the imperfect

²¹Arrondel and Masson (2007) do the same exercise at the individual level and provide similar results.

correlation between attitudes and wealth. For patience and risk, we notice that the variation of wealth across quartiles is not perfectly linear. The intermediate quartiles are either richer than the top quartile (patience) or less poor than upper quartile (risk). This is a first evidence that the wealth decisions of couples are more complex than those of individuals. Indeed, a similar household score can hide different individual attitudes (spouse can be similar or have opposite preferences) and the interactions within the household play a role.

In order to understand this absence of linearity, the second step our methodology consists in focusing on the role of assortative mating on wealth. Do specialized couples perform better than couples with similar preferences? We divide men and women distributions of scores in two equal parts (bottom 50% and top 50% of the distribution) for each preference parameter and we compare household wealth for the four possible combinations: vicious couples (both spouses are in the bottom of their respective distribution), opposite couples with virtuous men (men at the top, women at the bottom), opposite couples with virtuous women, virtuous couples (both spouses in the top). We use the same specification as for household with the virtuous couples as the reference group.

Table 3.9 indicates that the most virtuous couples are not necessarily the richest. More specifically, for foresight only, we notice that the most virtuous couples are significantly richer than the other types of couples. For risk, the estimates do not indicate any preferable combination of preferences. Finally, for patience and altruism, the richest households are the combination of opposite attitudes: patient women and impatient men on the one hand; altruistic men and non-altruistic women on the other hand. Nevertheless the gap is only significant for patience. The lack of statistical power prevents us from coming to the conclusion that one combination of spouses leads to a significant wealth difference.

Nevertheless, despite the precautions we have to take in the interpretation of the results, this preliminary finding indicates that the interaction between spouses does play a role in wealth accumulation. The sum of spouses' preferences is not

sufficient to understand the link between preferences and wealth at the household level. We also have to consider the differences of attitudes between spouses. The apparent inconsistency between Table 3.8 and Table 3.9 for risk, patience and altruism is explained by the fact that the intermediate quartiles can hide couples with opposite attitudes. It means that, for patience and altruism, the intra-household specialization can overcome the effect of virtuous attitudes. For risk, these effects seem to cancel each other out.

This result tends to complete the findings of Mazzocco (2004) or of Yilmazer and Lich (2013). It also shows the importance of considering household formation in terms of preferences. More importantly, this paper opens prospect for future research to identify the mechanisms leading to this result.

6 Conclusion

Homogamy has often been studied in terms of income, education and, to a lesser extent, inherited wealth. Works focusing on the role of savings preferences in the choice of spouse are much scarcer. The main empirical analyses bring to light a similarity between spouses in their attitudes to risk and time, contrary to the theoretical predictions. Moreover, recent research has demonstrated that there is intergenerational transmission of these same preferences.

This article has exploited an original survey that includes the standard measurements of preferences and also allows the development of a scoring method. The different empirical tests conducted in the article bring to light strong homogamy in attitudes to time and risk. The correlations for measurements of risk are of the order of 0.2-0.3 for the conventional measurements and 0.5 for the scores. The orders of magnitude are quite similar for time preferences. For family altruism, measured solely by scores, the correlation between spouses is 0.45. For all indicators, we do not observe a significant divergence or convergence of spouses' attitudes over

time. Indeed, the similarity of spouses' attitudes to risk and time slightly grows with the age of spouses but the correlations are already positive for young couples. Furthermore, the similarity between spouses remains strong despite the addition of numerous controls (income, social position and origin, family status, education, religious opinions, etc.) meaning that for all the dimensions studied, it is mainly preferences that explain the similarity between spouses.

The other important contribution of this article, in relation to the existing literature, is that it highlights the consequences of these results in terms of wealth inequalities. Thus, altruism, patience, foresight and risk aversion are positively correlated to wealth (even after controlling for age, income and inherited wealth) when measured at the household level. But this correlation is not perfect and differences of preferences between spouses play a role. The richest households are not necessarily the one in which the spouses have the most virtuous preferences. For altruism and patience, sharing opposite preferences can lead to higher levels of wealth. For risk, the estimates do not indicate any preferable combination of preferences.

This article opens up wide prospects for future research. It would be interesting to relate this work more closely to collective choice models, in order to study decisions taken by households in which the spouses have contrasting, or on the contrary very similar, attitudes. We could focus on the possession of assets and decisions affecting household wealth, but also on broader themes related to the decision-making process in the household.

Table 3.1: Descriptive statistics of preference measurements

	All			Couples			Unmarried, divorced or widowed		
	Men [1]	Women [2]	Difference [1 - 2]	Men [1]	Women [2]	Difference [1 - 2]	Men [1]	Women [2]	Difference [1 - 2]
Panel A: Lotteries									
L1	42.4%	46.3%	-3.9	45.0%	45.0%	0.0	35.3%	48.7%	-13.4
L2	26.0%	26.1%	-0.1	25.6%	27.3%	1.6	26.9%	24.0%	2.9
L3	22.9%	20.3%	-2.6	21.6%	20.8%	0.8	26.7%	19.4%	7.3
L4	8.7%	7.3%	1.4	7.8%	7.0%	0.8	11.1%	8.0%	3.1
Panel B: Scales									
Prudent/Risk-loving	4.9 (2.33)	4.5 (2.43)	0.4	4.8 (2.36)	4.4 (2.39)	0.4	5.1 (2.22)	4.8 (2.49)	0.3
Impatient/Patient	5.5 (2.61)	5.8 (2.54)	-0.3	5.5 (2.62)	5.7 (2.50)	-0.2	5.6 (2.60)	5.9 (2.62)	-0.3
Myopic/Farsighted	6.4 (2.62)	6.8 (2.51)	-0.4	6.6 (2.58)	7.0 (2.36)	-0.4	5.9 (2.85)	6.4 (2.74)	-0.5
Panel C: Scores									
Family altruism	6.4 (1.50)	6.6 (1.39)	-0.2	6.5 (1.47)	6.7 (1.38)	-0.2	6.0 (1.50)	6.4 (1.41)	-0.4
Impatience	4.2 (1.53)	4.0 (1.43)	0.2	4.2 (1.55)	3.9 (1.40)	0.3	4.2 (1.50)	4.0 (1.47)	0.2
Risk aversion	5.7 (1.39)	6.2 (1.27)	-0.5	5.8 (1.41)	6.3 (1.24)	-0.5	5.4 (1.31)	6.1 (1.31)	-0.7
Time preference	4.5 (1.39)	4.4 (1.31)	0.1	4.4 (1.37)	4.3 (1.31)	0.3	4.9 (1.35)	4.6 (1.30)	0.3
Observations	4731			3321			1410		

Standard deviation in brackets. For the sake of comparability, the scores are normalised from 0 to 10.

Note 1: L1 = reject both lotteries; L1 = reject lottery 1, accept lottery 2; L3 = accept lottery 1, reject lottery 2; L4 = accept both lotteries.

Note 2: in panel B, individuals are asked to place themselves on a scale from 0 to 10. Prudence: 0 = you are very prudent, 10 = you like taking risks;

Patience: 0 = extremely impatient, 10 = extremely patient; Time preference: 0 = you take each day as it comes, 10 = you think of the future

Table 3.2: Opinion on homogamy

For a couple to endure, it is preferable for the two spouses to have...	All		Couples		Unmarried		Divorced		Widowed	
	M	W	M	W	M	W	M	W	M	W
The same income level	18%	20%	15%	14%	27%	26%	38%	37%	15%	29%
The same social background	55%	61%	55%	60%	48%	54%	71%	72%	69%	72%
The same political sensibility	29%	38%	28%	35%	33%	42%	49%	43%	22%	46%
The same religious or philosophical orientations	47%	54%	46%	53%	49%	54%	58%	57%	41%	63%
The same tastes	78%	80%	77%	77%	80%	81%	84%	86%	87%	88%
The same ethnic origin	36%	41%	37%	40%	28%	27%	50%	49%	48%	66%
Observations	2086	2557	1599	1671	347	446	81	222	59	218

Interpretation: in the whole sample, 18% of men think that for a couple to endure, it is preferable for the two spouses to have the same income level. For women, the proportion is 20% (first line).

Note: M: men and W: women

Table 3.3a: Income

M/F	Yes	No
Yes	64 48.1% 44.8%	69 51.9% 9.4%
No	79 10.6% 55.2%	661 89.4% 90.6%

Chi-square = 112.69 (dl=1)

Table 3.3b: Social origin

M/F	Yes	No
Yes	406 79.9% 75.5%	102 20.1% 29.8%
No	132 35.3% 24.5%	241 64.7% 70.2%

Chi-square = 177.53 (dl=1)

Table 3.3c: Political sensibility

M/F	Yes	No
Yes	184 68.7% 59.8%	84 31.3% 14.8%
No	124 20.4% 40.2%	484 79.6% 85.2%

Chi-square = 187.93 (dl=1)

Table 3.3d: Religion or philosophy

M/F	Yes	No
Yes	321 72.5% 70.0%	122 27.5% 28.9%
No	138 31.6% 30.0%	299 68.4% 71.1%

Chi-square = 145.71 (dl=1)

Table 3.3e: Tastes, leisures

M/F	Yes	No
Yes	589 86.2% 86.2%	94 13.8% 47.5%
No	95 47.5% 13.8%	105 52.5% 52.5%

Chi-square = 130.76 (dl=1)

Table 3.3f: Ethnic origin

M/F	Yes	No
Yes	233 68.1% 65.5%	109 31.9% 21.3%
No	123 23.3% 34.5%	404 76.7% 78.7%

Chi-square = 176.19 (dl=1)

Table 3.4: Lotteries - Matrices

Men/Women	L1	L2 - L3 - L4
L1	227 60.6% <i>64.7%</i>	148 39.4% <i>33.3%</i>
L2 - L3 - L4	124 29.5% <i>35.3%</i>	296 70.5% <i>66.7%</i>

Test: Chi-square = 76.35 (dl=1)

Note: L1 = reject both lotteries; L2 = reject lottery 1, accept lottery 2; L3 = accept lottery 1, reject lottery 2; L4 = accept both lotteries.

Interpretation: (first line) out of the 794 couples who answered this question, there are 227 in which both spouses rejected both lotteries. 60.6% of the men who rejected both lotteries are in a couple with women who made the same choice; 64.7% of the women who rejected both lotteries are in a couple with men who made the same choice. The percentages for men are read horizontally, those for women (in italics) vertically.

Table 3.5: Lotteries - Correlations

Dependent variable: male partner	All		Age categories					
	Age < 40	Age < 40	40 ≤ Age < 60		40 ≤ Age < 60		Age ≥ 60	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
Female partner	0.308*** (0.000)	0.299*** (0.000)	0.273*** (0.000)	0.322*** (0.000)	0.279*** (0.000)	0.295*** (0.000)	0.379*** (0.000)	0.364*** (0.000)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	794	794	233	233	355	355	206	206
R^2	0.089	0.185	0.070	0.380	0.072	0.266	0.144	0.497

p-value in parentheses, * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01. The dependent variable is the preference of the male partner. Columns [1], [3], [5] and [7] present specifications without control variables; columns [2], [4], [6] and [8] with controls. See Appendix 4.A for the full list of control variables.

Table 3.6: Scales - Correlations

Dependent variable: male partner	All		Age categories					
	[1]	[2]	Age < 40		40 ≤ Age < 60		Age ≥ 60	
			[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
<u>Panel A: patience</u>								
Female partner	-0.061*	-0.071*	-0.186***	-0.158*	-0.074	-0.027	0.004	-0.033
	(0.085)	(0.055)	(0.008)	(0.057)	(0.169)	(0.644)	(0.948)	(0.678)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	879	879	239	239	382	382	258	258
R^2	0.003	0.130	0.030	0.344	0.005	0.220	0.000	0.290
<u>Panel B: risk</u>								
Female partner	0.192***	0.185***	0.241***	0.265***	0.158***	0.136**	0.188***	0.211***
	(0.000)	(0.000)	(0.001)	(0.004)	(0.003)	(0.016)	(0.002)	(0.004)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	872	872	237	237	380	380	255	255
R^2	0.036	0.155	0.046	0.291	0.023	0.260	0.039	0.307
<u>Panel C: time preference</u>								
Female partner	0.294***	0.234***	0.127*	0.097	0.368***	0.242***	0.288***	0.278***
	(0.000)	(0.000)	(0.080)	(0.239)	(0.000)	(0.000)	(0.000)	(0.000)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	877	877	238	238	383	383	256	256
R^2	0.069	0.243	0.013	0.303	0.113	0.370	0.065	0.471

p-value in parentheses, * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01. The dependent variable is the preference of the male partner. Columns [1], [3], [5] and [7] present specifications without control variables; columns [2], [4], [6] and [8] with controls. See Appendix 4.A for the full list of control variables.

Interpretation: for each variable, individuals are asked to place themselves on a scale from 0 to 10. Prudence: 0 = you are extremely prudent, 10 = you like to take risks; Patience: 0 = extremely impatient, 10 = extremely patient; Time preference: 0 = you take each day as it comes, 10 = you think of the future

Table 3.7: Scores - Correlations

Dependent variable: male partner	All		Age categories					
	[1]	[2]	Age < 40		40 ≤ Age < 60		Age ≥ 60	
			[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
<u>Panel A: altruism</u>								
Female partner	0.468*** (0.000)	0.413*** (0.000)	0.393*** (0.000)	0.358*** (0.000)	0.463*** (0.000)	0.407*** (0.000)	0.489*** (0.000)	0.346*** (0.000)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	905	905	242	242	391	391	272	272
R^2	0.193	0.330	0.144	0.424	0.175	0.364	0.231	0.611
<u>Panel B: patience</u>								
Female partner	0.368*** (0.000)	0.266*** (0.000)	0.217*** (0.000)	0.203*** (0.000)	0.324*** (0.000)	0.263*** (0.000)	0.396*** (0.000)	0.351*** (0.000)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	905	905	242	242	391	391	272	272
R^2	0.108	0.269	0.044	0.415	0.076	0.285	0.134	0.421
<u>Panel C: risk</u>								
Female partner	0.635*** (0.000)	0.443*** (0.000)	0.546*** (0.000)	0.481*** (0.000)	0.512*** (0.000)	0.450*** (0.000)	0.528*** (0.000)	0.498*** (0.000)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	905	905	242	242	391	391	272	272
R^2	0.289	0.465	0.257	0.527	0.199	0.375	0.198	0.533
<u>Panel D: time preference</u>								
Female partner	0.499*** (0.000)	0.426*** (0.000)	0.408*** (0.000)	0.418*** (0.000)	0.499*** (0.000)	0.433*** (0.000)	0.518*** (0.000)	0.434*** (0.000)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
Observations	905	905	242	242	391	391	272	272
R^2	0.232	0.372	0.149	0.475	0.230	0.390	0.269	0.524

p-value in parentheses, * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01. The dependent variable is the preference of the male partner. Columns [1], [3], [5] and [7] present specifications without control variables; columns [2], [4], [6] and [8] with controls. See Appendix 4.A for the full list of control variables.

Table 3.8: Household preferences and wealth

Dependent variable: wealth (log)	Altruism		Patience		Risk		Time pref.	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
Quartile 1	-0.590 (0.145)	-0.805** (0.037)	-0.137 (0.734)	-0.171 (0.679)	-0.521 (0.197)	-0.851** (0.046)	-2.252*** (0.000)	-1.881*** (0.000)
Quartile 2	0.179 (0.658)	-0.207 (0.591)	0.528 (0.192)	0.405 (0.304)	0.224 (0.578)	-0.144 (0.725)	-1.428*** (0.000)	-1.290*** (0.001)
Quartile 3	0.244 (0.546)	0.0273 (0.943)	0.623 (0.124)	0.678* (0.081)	-0.664 (0.100)	-0.928** (0.018)	-0.610 (0.126)	-0.738* (0.054)
Quartile 4	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Age		0.187*** (0.002)		0.162*** (0.008)		0.176*** (0.004)		0.157*** (0.009)
Age^2		-0.00194*** (0.001)		-0.00173*** (0.002)		-0.00189*** (0.001)		-0.00171*** (0.002)
Household income (log)		0.714*** (0.000)		0.705*** (0.000)		0.696*** (0.000)		0.655*** (0.000)
Household inheritance (dummy)		0.984*** (0.001)		1.064*** (0.000)		1.075*** (0.000)		0.919*** (0.001)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
N	905	905	905	905	905	905	905	905
R^2	0.006	0.110	0.006	0.110	0.007	0.112	0.039	0.129

p-value in parentheses, * $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Definition: Wealth = Financial + non-financial gross wealth

Note: the distributions of the scores go from the bottom (quartile 1) to the top (quartile 4) and work as follows: for risk, households at the top of the distribution are the most risk averse households; for patience, they are the most patient; for altruism, the most altruistic and for time preference, the most farsighted. For each parameter, the reference group is the household from the top quartile (i.e the most virtuous households).

Table 3.9: Couples' preferences and wealth

Dependent variable: wealth (log)	Altruism		Patience		Risk		Time pref.	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
Non-virtuous couples	-0.102 (0.775)	-0.382 (0.266)	-0.262 (0.477)	-0.300 (0.416)	0.303 (0.377)	0.0990 (0.781)	-1.895*** (0.000)	-1.554*** (0.000)
Opposite with virtuous men	0.663 (0.115)	0.457 (0.254)	0.205 (0.619)	0.201 (0.609)	-0.0210 (0.962)	-0.253 (0.555)	-1.072** (0.011)	-1.088*** (0.007)
Opposite with virtuous women	0.194 (0.644)	0.102 (0.799)	0.884** (0.032)	0.763* (0.053)	0.172 (0.697)	-0.0821 (0.849)	-0.969** (0.022)	-0.983** (0.016)
Virtuous couples	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Age		0.177*** (0.004)		0.167*** (0.006)		0.185*** (0.003)		0.148** (0.014)
Age^2		-0.00185*** (0.001)		-0.00178*** (0.002)		-0.00190*** (0.001)		-0.00163*** (0.004)
Household income (log)		0.716*** (0.000)		0.698*** (0.000)		0.709*** (0.000)		0.674*** (0.000)
Household inheritance (dummy)		1.015*** (0.000)		1.041*** (0.000)		1.024*** (0.000)		0.933*** (0.001)
Controls	No	Yes	No	Yes	No	Yes	No	Yes
N	905	905	905	905	905	905	905	905
R^2	0.004	0.108	0.009	0.111	0.001	0.105	0.032	0.125

p-value in parentheses, * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01

Definition: Wealth = Financial + non-financial gross wealth

Note: Vicious couples: both spouses have a vicious behavior; virtuous couples: both spouses have a virtuous behavior; opposite couples F: couples in which the female partner is more virtuous; opposite couples H: couples in which the male partner is more virtuous. The reference group is the virtuous couples.

Plus ou moins mariés : l'évolution du mariage et des contrats de mariage en France

Résumé: Depuis la fin des années 1980, les modes de vie en couple ont fortement évolué. Ce chapitre montre que le mariage sous un régime de communauté de biens réduite aux acquêts était prépondérant pour les couples formés entre 1980 et 1992, mais que cette forme de vie en couple traditionnelle n'est pas la plus commune parmi les couples formés entre 1998 et 2010 en raison du recul du mariage mais aussi, pour les couples mariés, du recours accru au régime matrimonial de la séparation des biens. Cette évolution peut être expliquée de deux façons. D'une part, l'augmentation du risque de divorce a pu modifier les comportements des couples. D'autre part, les caractéristiques des couples ont évolué sur la période (patrimoine, inégalités entre conjoints, offre de travail des femmes). Nous décomposons l'évolution du recours au mariage et au régime de séparation des biens afin de déterminer quels facteurs semblent expliquer les évolutions des modes de vie en couple. Nous montrons que la baisse du recours au mariage s'explique principalement par une modification des comportements des couples, en particulier du fait que le lien entre patrimoine et mariage s'est atténué au fil des années, alors que la banalisation du divorce a rendu le (re)mariage plus aisé. L'évolution du recours à la séparation de biens s'explique principalement par le changement des caractéristiques des couples, en particulier du fait de l'augmentation du patrimoine des ménages et des inégalités entre conjoints.

Ce chapitre a été coécrit avec Marion Leturcq (UCL-CORE).

1 Introduction

Il existe plusieurs formes légales d'union pour un couple. Il peut en effet décider de rester en cohabitation ou d'officialiser son union en concluant un pacs¹ (depuis 1999) ou en se mariant. Il a alors le choix entre plusieurs régimes matrimoniaux : il peut déroger du régime légal, la communauté de biens réduite aux acquêts, en établissant un contrat auprès d'un notaire². Il peut choisir entre un menu de contrat : les différentes alternatives déterminent la façon par laquelle les conjoints mettent en commun leur patrimoine durant le mariage. Ce choix revêt une importance cruciale au moment de la dissolution du couple, que ce soit suite à la séparation, au divorce ou à un décès. Au cours des dernières décennies, le comportement des couples vis-à-vis du mariage a radicalement changé. Néanmoins, le peu de données sur les régimes matrimoniaux n'a pas permis d'évaluer si le comportement des couples vis-à-vis des régimes a lui aussi évolué. Les vagues successives de l'enquête *Patrimoine* nous permettent d'apporter des éléments de réponses à plusieurs questions : comment ont évolué le recours au mariage et au contrat de mariage, en particulier au contrat de séparation de biens, sur la période récente ? Les caractéristiques des couples diffèrent-elles en fonction de la forme légale choisie ? Comment expliquer les évolutions que nous observons ?

Le choix d'opter pour un régime matrimonial, pourtant crucial d'un point de vue économique, est peu étudié dans la littérature. Les modèles de ménages unitaires, tels que développés par Becker (1981) font l'hypothèse que les couples se comportent comme s'il s'agissait d'une entité à part entière. Dans ce cadre là, les régimes matrimoniaux n'ont pas lieu d'être, car les choix des ménages ne sont pas influencés par les règles de répartition des ressources.

Dans un cadre plus général de modèle de ménages collectifs, tel que développé par Chiappori (1992), le régime matrimonial par défaut peut avoir un effet sur le

¹Pacte Civil de Solidarité

²Le recours à un notaire n'est pas obligatoire pour le pacs. Le couple peut simplement préciser le régime auquel il souhaite être soumis dans sa convention de pacs.

comportement des couples. En effet, dans le cadre collectif, les conjoints négocient pour définir leurs actions et le résultat dépend du pouvoir de négociation de chacun, lui-même influencé par des “variables de distribution”³, (Chiappori, Fortin, Lacroix (2002)). Dans ce cadre, le régime matrimonial influence le pouvoir de négociation et donc les choix effectués, en ce qu’il favorise un partage plus ou moins égalitaire des ressources au sein du ménage et encourage, ou pas, la spécialisation au sein du couple. Dans la lignée de Clark (1999), les travaux théoriques spécifiques sur la question insistent sur l’importance de lois régissant le divorce, qui interagissent avec les lois sur le type de régime. C’est leur action combinée qui a une influence sur les choix des individus. Cette idée est reprise par Cigno (2012) pour qui le mariage est une façon pour le couple de s’engager à compenser la personne qui prend soin de l’éducation des enfants pour son investissement auprès d’eux. Ainsi, une baisse du coût du divorce entraînerait une augmentation de l’offre de travail si le régime est la séparation de biens, mais pas en communauté de biens. Pour Fisher (2011), un régime de communauté universelle permettrait de compenser le déficit d’investissement causé par un divorce peu coûteux et unilatéral.

Quelques travaux empiriques ont cherché à examiner le lien entre les investissements faits au sein du couple et le régime matrimonial. Gray (1998) et Stevenson (2007) testent l’impact des réformes ayant pour but de faciliter le divorce sur l’investissement des femmes au sein des couples. Ils autorisent l’effet à être différent selon le type de régime matrimonial par défaut. Alors que Gray montre que la baisse du coût de divorce affecte l’offre de travail des femmes seulement si le régime est la séparation de biens, Stevenson établit que l’offre de travail est affectée par la baisse des coûts du divorce quel que soit le régime, attribuant le résultat de Gray à des facteurs inobservés. En revanche, Stevenson trouve que la baisse du coût

³L’expression “variables de distribution” sert à définir l’ensemble des variables qui sont susceptibles d’affecter le processus de décision au sein du ménage, sans pour autant influencer les préférences, la contrainte de budget ou l’ensemble de consommation auquel fait face le ménage. Ces variables peuvent inclure le rapport entre le nombre de femmes et d’hommes, les lois concernant les prestations compensatoires ou la pension familiale en cas de divorce, la modification du système d’imposition selon le statut matrimonial du couple ou encore la possibilité pour les femmes de participer au marché du travail (Bourguignon, Browning, Chiappori, Lechêne, (1994))

du divorce, combinée à un régime de séparation de biens, réduit l'investissement dans l'immobilier. De façon similaire, Kapan (2008) montre qu'un régime matrimonial favorisant la femme lors du partage des ressources en cas de divorce diminue l'offre de travail des femmes au Royaume-Uni. Brassiolo (2010) trouve des résultats similaires en Espagne.

L'ensemble de ces articles montre que le type de contrat par défaut qui statue sur la répartition des biens peut avoir un effet sur l'investissement au sein du couple. Ces résultats font écho à l'idée que plusieurs contrats privés sont nécessaires pour répondre aux attentes des personnes, qui ont des préférences hétérogènes. Grossbard et Lemmenicier (1999) rappellent que l'Etat dispose, dans le cadre du mariage, d'un fort pouvoir de coercition. Certains problèmes émergent du fait que l'Etat n'est pas en mesure de prévoir des contrats adaptés à l'ensemble des situations que les couples peuvent rencontrer. Ils préconisent alors la mise en place de contrats entièrement privés entre les conjoints. Reiner (2007) indique, de manière similaire, que les mariages sont des contrats incomplets. Il propose alors la possibilité pour les couples d'établir des contrats pré-nuptiaux, qui seraient plus adaptés aux besoins des couples. Néanmoins, Oosterbeek, Sonnemans et van Velzen (2002) montrent, au moyen d'une expérience de laboratoire, que les conjoints ont tendance à investir plus dans les biens spécifiques au ménage que ne le prédit la théorie, remettant en cause la nécessité de différents contrats de mariage.

Toutefois, le lien entre régime matrimonial et investissements au sein du couple est basé sur l'idée que le mariage est contracté dans le but de favoriser ces investissements. L'existence d'un tel lien est néanmoins remise en question si les couples choisissent de se marier pour de toutes autres raisons. Par exemple, Rowthorne (2002) ou Bishop (1984) évoquent la possibilité que le mariage soit un signal que les couples veulent envoyer au reste du monde afin de montrer leur désir de stabilité. Matoushek et Rasul (2008) proposent l'hypothèse que le mariage peut également être un signal que chaque conjoint envoie à son partenaire, afin de lui indiquer sa perception de leur union. Dans le cadre du mariage qui servirait de signal, le choix

d'opter pour un régime matrimonial autre que le régime légal peut être interprété comme une manière d'envoyer un signal différent, au conjoint ou au reste du monde. Cette approche n'a cependant, à notre connaissance, jamais été développée. Matoushek et Rasul (2008) forment également l'hypothèse que le mariage peut apporter certains bénéfices exogènes. Cette hypothèse a pu être testée sous différents angles : Björklund et al. (2007) étudient l'effet du statut du mariage sur la réussite scolaire des enfants et ne trouvent pas d'effet. Buffeteau et Echevin (2003) pour le cas français ainsi que Alm et Whittington (1997, 1999) pour les Etats-Unis considèrent l'influence de la taxation sur le choix de se marier, ils trouvent un effet positif mais de faible ampleur. Dans ce cadre, le régime matrimonial n'aurait pas d'influence sur les choix des individus.

Après un tour d'horizon de la présence de contrats de mariage dans la population, en 1992, Barthez et Laferrère (1996) étudient les caractéristiques des couples mariés selon le type de régime matrimonial adopté et mettent en valeur l'importance du patrimoine et de la région dans laquelle les conjoints vivent. La présence d'un menu de contrats permet de mieux comprendre quelles peuvent être les logiques sous-jacentes au choix de se marier et proposent plusieurs mécanismes expliquant le choix d'avoir recours à un type de contrat matrimonial plutôt qu'à un autre. Laferrère (2001) s'intéresse spécifiquement au choix d'opter pour un régime de séparation de biens. Elle propose un modèle de choix coopératif au sein du ménage. Dans ce cadre, le mariage sert d'une part à doter le conjoint survivant, donc à le protéger. Il sert d'autre part à assurer la production d'un bien public (ici, les enfants) quand la probabilité de divorce n'est pas nulle. Laferrère (2001) teste ensuite les prédictions du modèle et met en avant l'importance de la richesse, de l'éducation, et du secteur d'emploi sur le choix d'opter pour la séparation de biens. Ces deux dernières études sont les plus proches de la nôtre. Néanmoins, notre recherche se différencie de celles-ci car nous analysons l'évolution du recours au mariage et à la séparation de biens (et non le statut de la population à une date donnée) en nous concentrant sur les couples nouvellement formés (et non l'ensemble de la population).

En effet, les recours au mariage et au contrat de mariage ont connu, durant les dernières décennies, des évolutions majeures. De 1992 à 2010, nous observons à la fois une baisse de la proportion de couples mariés et une augmentation, parmi les couples mariés, du recours aux régimes conventionnels à un niveau qui n'avait plus été atteint depuis la réforme des régimes matrimoniaux de 1965⁴. Cette augmentation s'explique par la proportion de couples mariés ayant opté pour la séparation de biens, qui est à son plus haut niveau historique. En 2010, 44% des couples formés il y a moins de 12 ans étaient mariés et parmi eux, 15% avaient opté pour le régime matrimonial de la séparation de biens, alors qu'en 1992, 69% étaient mariés, et 10% d'entre eux avaient opté pour la séparation de biens. Ainsi, la conjugaison du recours quasi systématique à la cohabitation, associé à une augmentation du recours à la séparation des biens implique que la mise en commun (partielle ou totale) des biens entre conjoints n'est aujourd'hui pas adoptée par une majorité des couples récents.

Dans cet article, nous étudions comment évolue le recours au mariage et, parmi les couples mariés, le recours à un contrat de séparation de biens. Nous les comparons aux couples en communauté de biens, en mélangeant ainsi communauté de biens réduite aux acquêts et communauté universelle (Annexe 1). Nous mettons en évidence deux résultats majeurs. Premièrement, l'évolution du mode d'union laisse à penser que la forme traditionnelle de vie en couple (mariage sous le régime légal) ne convient aujourd'hui qu'à une minorité des couples récemment formés. Deuxièmement, la baisse de la part des couples en communauté implique le déclin de la redistribution entre conjoints observée au moment de la dissolution de la communauté. Cela peut avoir des effets non négligeables sur les inégalités au moment de la séparation et donc, à terme, entre les ménages, mais aussi sur les décisions (notamment patrimoniales) prises par les ménages. Nous cherchons donc à comprendre dans cet article l'évolution du recours au mariage et au contrat de séparation de

⁴L'Administration de l'Enregistrement recense 54 974 mariages avec contrat sur les 316 800 mariages prononcés en 1962, soit 17.4% (voir Carbonnier, 1964).

biens.

Nous faisons l’hypothèse que deux canaux principaux peuvent expliquer les évolutions récentes du recours au mariage ainsi qu’à la séparation de biens. D’une part, l’augmentation du risque de divorce peut modifier le comportement des couples, qui seraient plus enclins à préférer un contrat qui leur permet de séparer leurs biens, en particulier si les inégalités entre les conjoints sont importantes : nous appelons ce canal “modification des comportements”. D’autre part, les couples se rencontrent aujourd’hui en moyenne plus tard, à un moment de leur vie où ils ont déjà commencé à accumuler individuellement un patrimoine. Ainsi, les caractéristiques des couples, au moment de la rencontre notamment, ont pu changer, renforçant dans la société la part des couples les plus enclins à préférer la séparation de biens : nous appelons ce canal “modification des caractéristiques”. Nous proposons d’évaluer dans quelle mesure chaque canal peut expliquer l’évolution du recours au mariage et à la séparation de biens. Il est néanmoins vraisemblable que les deux canaux jouent en même temps. Par exemple, une femme qui craint le risque de divorce aura tendance à choisir conjointement de ne pas réduire son offre de travail (et donc à renforcer l’évolution des caractéristiques des couples) et de se marier en séparation de biens : nous attribuons alors l’évolution de la séparation de biens à l’évolution de l’offre de travail des femmes, donc aux caractéristiques. Notre analyse permet alors de prendre en compte le fait que le choix du mariage ainsi que du contrat de mariage est lié à un ensemble de choix complexes au sein du ménage.

Nous décrivons dans la partie 2 les différentes options qui s’offrent aux couples ainsi que l’évolution du recours aux différentes formes d’union. Nous documentons dans la partie 3 les différences de caractéristiques des couples selon la forme légale. Dans la partie 4, nous analysons la part de l’évolution expliquée par le comportement des ménages et par les caractéristiques des couples.

2 Mariage et régimes matrimoniaux en France: une évolution singulière

A Plusieurs formes légales d'union s'offrent aux couples

En France, un couple peut vivre sous différentes formes légales. Premièrement, il peut décider de rester en union libre ou d'officialiser son union, en choisissant de se marier ou de se pacser. Si les conjoints choisissent d'officialiser leur union, ils peuvent opter pour le régime par défaut ou déroger de celui-ci, auquel cas ils établissent un contrat, devant notaire⁵. Le contrat de mariage permet d'apporter quelques modifications au régime matrimonial par défaut, la communauté de biens réduite aux acquêts, ou de changer de régime matrimonial. La principale utilité d'un régime matrimonial est de fixer les règles du partage du patrimoine entre les conjoints lors de la dissolution du couple (en cas de divorce ou de décès). Il existe trois principaux types de régime matrimonial : le régime de communauté universelle qui stipule que l'ensemble des biens des conjoints leur appartient de manière commune; le régime de communauté réduite aux acquêts, par lequel les conjoints mettent en commun les biens acquis après le mariage, à l'exception des biens acquis par héritage ou donation et le régime de séparation de biens, dans lequel l'ensemble des biens est détenu en propre⁶. Dans le cadre du mariage, le régime légal (*i.e* s'appliquant aux mariés sans contrat de mariage) est la communauté de biens réduite aux acquêts. Pour le pacs, il s'agit depuis 2007 de la séparation de biens (Annexe 2).

⁵Pas obligatoire pour le pacs (voir note de bas de page n2 et Annexe 2).

⁶Il est néanmoins possible de détenir des biens en indivision sous un régime séparatiste et, à l'inverse, des biens individuellement sous un régime communautaire. L'enquête *Patrimoine* ne nous permet cependant pas de connaître le mode de détention d'un bien ni la part détenue par chaque conjoint.

B Le recours au mariage a diminué...

De 1992 à 2010, le recours aux différentes options légales décrites ci-dessus a sensiblement évolué. A partir de l'échantillon des vagues successives de l'enquête *Patrimoine*, nous observons une nette diminution de la proportion de couples mariés parmi l'ensemble des couples. En effet, alors que cette forme d'union était choisie par 90% des couples en 1992, seuls 3 couples sur 4 sont mariés en 2010 (Graphique 4.1). Les pacsés, observés uniquement en 2010, représentent un peu plus de 3% du total des couples.

Les données dont nous disposons sont des données de stock : nous observons l'ensemble des couples, non séparés au moment de l'enquête, mais qui ont été formés à des dates différentes. Or, nous cherchons à analyser le recours au mariage et à un régime matrimonial. A cette fin, l'idéal serait de disposer de données sur les flux de mariages/régimes matrimoniaux. En effet, notre population est mouvante car chaque année des couples se forment et d'autres se séparent. Ainsi, la population des couples observés au moment de l'enquête et formés à une certaine date n'est pas la population des couples formés à cette date, en raison de l'effet d'attrition. L'attrition étant d'autant plus forte que la date de formation du couple est ancienne, nous avons restreint notre étude aux couples formés au cours des 12 années précédant l'enquête⁷. Notre sous-population souffre d'un effet similaire d'attrition, mais les couples étant plus récents, nous limitons ce phénomène. Ce problème est important si le risque de divorce n'est pas le même entre les couples mariés en séparation de biens et les couples mariés sous le régime légal, mais nous ne pouvons pas vérifier cette hypothèse avec les données dont nous disposons. Par la suite, notre étude

⁷Nous utilisons la date de mise en couple pour deux raisons : elle est définie pour l'ensemble des couples et la date de mariage n'est pas observée dans l'enquête *Patrimoine*. Nous avons choisi une période de 12 ans car cela correspond à la durée entre 3 dates d'enquêtes, l'enquête *Patrimoine* étant renouvelée tous les 6 ans. En d'autres termes, pour l'enquête 1992, notre échantillon se compose des couples formés entre 1980 et 1991 ; pour l'enquête 2010, des couples formés entre 1998 et 2009. Les couples formés au cours des 12 années qui précèdent l'enquête représentent 30% des couples de l'échantillon, pour chaque vague d'enquête.

porte sur les couples formés au cours des douze années qui précèdent l'enquête, que nous désignons par "les couples récemment formés" ou les "couples récents".

De 1992 à 2010, le recours au mariage a connu une diminution de 15 points de pourcentage lorsque la population de référence est l'ensemble des couples. Si nous considérons uniquement le flux entrant (couples formés depuis moins de 12 ans) alors cette baisse est plus spectaculaire puisque la part de couples mariés passe de presque 70 à 44% soit une baisse de 36%. Les couples pacsés représentent quant à eux environ 8% des jeunes couples en 2010.

La baisse du taux de mariage touche l'ensemble des couples de la population d'étude. Le taux de mariage des très jeunes couples (formés depuis moins de 6 ans) est de près de 30 points de pourcentage inférieur au taux de mariage des couples plus anciens (formés depuis au moins 7 ans) mais cette différence est stable sur la période : le taux de mariage, pour chacun des deux sous-groupes a connu une baisse similaire de près de 25 points de pourcentage entre 1992 et 2010.

Le fait d'avoir des enfants, qui peut être considéré comme le signal d'un investissement dans le couple, modifie assez peu ce constat. En effet, les mêmes calculs effectués sur les couples avec ou sans enfants indiquent certes une différence de niveau entre les deux types de ménage mais on observe un même déclin du mariage. Ainsi, seule une faible majorité (53%) des jeunes couples formés depuis moins de 12 ans avec enfants sont mariés en 2010 alors qu'ils étaient près de 80% en 1992. Pour les couples sans enfants, cette part est passée de 44 à 31%.

C ... mais le recours au contrat de séparation de biens a augmenté...

Sur la même période, la répartition des couples mariés entre les différents régimes matrimoniaux a sensiblement évolué (Graphique 4.2). La part des couples en séparation de biens est ainsi passée de 6,1% du total des mariés en 1992 à 10% en 2010

soit une hausse de 64%.

Comme pour l'évolution du recours au mariage, nous nous concentrons sur les couples récemment formés. La variation du recours à la séparation de biens sur la période est plus faible que pour l'ensemble des couples (+ 30%) mais la différence en termes de niveau est importante. En 2010, environ 15% des jeunes couples mariés optent pour ce contrat.

Cependant, alors que pour le mariage les tendances étaient les mêmes pour les différentes durées de couple, ici les évolutions diffèrent. En effet, l'accroissement de la part de couples en séparation de biens est continu si l'on se concentre sur l'ensemble de l'échantillon : elle augmente d'environ 1,2 points de pourcentage entre chaque enquête. Les couples formés depuis moins de 12 ans voient leur part augmenter jusqu'en 2004 puis légèrement diminuer ensuite. On remarque tout d'abord que cette baisse est surtout due aux couples formés depuis moins de 6 ans. L'augmentation est en revanche plus continue pour les couples formés il y a 7 ans ou plus. L'allongement de la durée de cohabitation précédant le mariage peut expliquer l'évolution entre 2004 et 2010 : si les couples qui se marient en séparation de biens voient leur durée de cohabitation augmenter plus vite que pour les autres futurs mariés alors la baisse observée pour les couples formés il y a 6 ans ou moins masque en fait un recours plus fort dans les années qui suivent, donc pas encore observable⁸.

Afin de comprendre la hausse de la proportion de couples mariés en séparation de biens parmi les couples mariés, il convient de constater que celle-ci provient du fait que le nombre de couples mariés sous le régime de la communauté (réduite aux acquêts ou universelle) a diminué, alors que le nombre de couples mariés en séparation de biens est restée plutôt stable dans le temps.

⁸Le pacs dont le régime par défaut est la séparation de biens (depuis 2007) peut aussi expliquer cette évolution. Dans une acception large, on peut considérer le recours au pacs comme un moyen d'échapper au régime légal des mariés. Cependant, la question de la substitution entre pacs et mariage dépassent le cadre de notre analyse. Pour une discussion plus détaillée de cette problématique, voir Leturcq (2011).

D ... ce qui constitue une évolution historique singulière

Pour évaluer de façon générale le recours au contrat de mariage il faut ajouter à la séparation de biens les autres régimes conventionnels. Ainsi, en 2010, presque 17% des couples récemment mariés dérogent du régime légal en choisissant un autre régime matrimonial. Il faut remonter à la période précédant la réforme des régimes matrimoniaux de 1965 pour retrouver une telle proportion de couples optant pour des régimes conventionnels. Pour la séparation de biens, c'est tout simplement le plus haut niveau historique jamais observé. Les données disponibles sur le sujet indiquent que la proportion de séparation de biens n'a jamais dépassé 3 à 4% des couples mariés (voir Carbonnier, 1964 et Girard, 1974). Ainsi, depuis la réforme de 1965, la norme de vie en couple, même pour les couples récemment formés, était le mariage en communauté de biens.

Afin d'avoir une vision globale de la forme légale de vie en couple, il est important de considérer à la fois les évolutions du recours au mariage et celle du recours au régime conventionnel. En 2010, sur l'ensemble des couples récemment formés, seul un peu plus d'un tiers des couples ont opté pour un mariage en communauté de biens, alors qu'ils étaient plus de 60% en 1992. Cela signifie, en creux, que de plus en plus de couples opèrent une séparation des biens par le biais d'un contrat de mariage mais aussi en ne se mariant pas. En effet, en l'absence de mariage, les biens sont de facto séparés car la communauté légale n'existe pas.

Pour la suite de cette étude nous continuerons de distinguer la séparation de biens choisie par contrat de mariage, de la séparation de biens par défaut du pacs et de la séparation de biens de facto par l'union libre : nous concentrons notre analyse sur les déterminants du recours au mariage et ceux du recours à un contrat de mariage de séparation de biens. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Premièrement, le pacs, comme la cohabitation, est un statut transitoire pour de nombreux couples⁹. Deuxièmement, l'objectif principal de cette étude est

⁹D'après les chiffres du Ministère de la justice, chaque année, près d'un tiers des dissolutions de pacs sont dues au mariage des partenaires.

d'analyser la démarche effectuée par les couples pour établir un contrat dans le but d'échapper à la communauté de biens. Or cette démarche, tout comme le signal envoyé au conjoint, diffère entre pacs et mariage. En effet, la séparation de biens étant le régime par défaut pour le pacs depuis 2007.

3 L'évolution des caractéristiques des couples

Les couples mariés en séparation de biens se distinguent des autres couples. Le tableau 4.1 présente les différentes caractéristiques des couples récemment formés, selon le régime sous lequel ils vivent, en 1992 et en 2010. Pour simplifier l'analyse nous divisons nos variables en trois grandes thématiques: patrimoine, situation familiale et situation sur le marché du travail.

A Les couples mariés en séparation de biens possèdent un patrimoine plus important et héritent davantage

Entre 1992 et 2010, les couples récemment formés se sont enrichis. Le patrimoine¹⁰ moyen des couples formés il y a 12 ans ou moins a augmenté de 128 000 Euros à 194 000 Euros. Avec un patrimoine moyen de 148 000 Euros, en 1992, les couples mariés étaient en moyenne plus riches que les couples non mariés qui possédaient un capital moyen de 84 000 Euros. La différence s'est creusée en 2010 : les couples mariés possèdent un patrimoine moyen de 241 000 Euros, alors que celui des non mariés s'élève à 157 000 Euros. Néanmoins, parmi les mariés, les inégalités sont importantes et se sont accrues entre types de contrats. Ainsi les couples formés il y a moins de 12 ans en 2010, mariés en séparation de biens, détiennent près de 20% du patrimoine total des couples formés au cours des 12 années qui précèdent l'enquête, alors qu'ils

¹⁰On considère ici le patrimoine brut du ménage. Les montants sont exprimés en euros courants de 2010.

représentent seulement 6,3% de cette sous population. A partir des données de comptabilité nationale, Piketty et Zucman (2013) expliquent l'augmentation du patrimoine des ménages au cours des dernières décennies¹¹ par un effet prix (causé par les plus values immobilières notamment) et par un mécanisme de long-terme à savoir le différentiel entre taux d'épargne et taux de croissance de l'économie. Cet effet prix a un rôle limité dans leurs estimations puisque, quelles que soient les spécifications, il explique au maximum 20% de cette évolution. L'augmentation de l'âge à la rencontre et de la durée moyenne de formation du couple (voir paragraphe B) peuvent aussi expliquer les tendances observées sur notre population d'étude.

Recevoir une transmission patrimoniale (héritage ou donation) est peu courant chez les couples non mariés en 1992 : près de 5% des couples ont reçu un héritage et autant déclarent avoir reçu une donation. Certainement signe d'une solidarité intergénérationnelle au moment du mariage, il est un peu plus courant pour les couples mariés d'avoir reçu une donation : 9% des personnes mariés sous le régime légal et 17% des hommes et 23% des femmes mariés en séparation de biens. Il est en 2010 plus fréquent qu'en 1992, pour toutes les catégories, de recevoir une donation¹². Les montants reçus¹³ ont tendance à être plus élevés parmi les couples mariés en séparation de biens que parmi les autres couples pour les hommes comme pour les femmes.

L'analyse des inégalités entre conjoints est essentielle dans le cadre de notre étude car elle nous donne une indication sur le pouvoir de négociation de chacun au sein du ménage. Pour les variables monétaires que sont le patrimoine hérité et les revenus du travail (voir paragraphe C) nous optons pour une mesure relative des

¹¹Le ratio patrimoine net (privé) sur revenu national est passé de 310% en 1970 à 575% en 2010.

¹²Depuis 1992 la législation des donations a été modifiée. En effet, la durée de renouvellement d'un abattement lors d'une donation entre vifs avait été fixée à 10 ans en 1992 avant d'être abaissée à 6 ans par la loi "Travail, emploi et pouvoir d'achat" (TEPA) de 2007. En 2011, le gouvernement avait "annulé" cette loi en revenant à un renouvellement décennal des abattements. Enfin, depuis le 17 août 2012, l'abattement se reconstitue tous les 15 ans. Sur cette même période, les abattements eux-mêmes et leurs niveaux ont été fortement modifiés.

¹³On considère ici à la fois les montants déclarés par les individus et les montants espérés. A partir des informations contenues dans l'enquête *Patrimoine*, on reconstitue l'héritage que les individus devraient recevoir au cours de leur vie. Voir Chapitre 2 pour plus de détails sur la méthode.

inégalités en comparant la contribution respective de chacun. Nous considérons un couple comme inégal si le revenu ou l'héritage d'un conjoint est supérieur d'au moins 25% à celui de son partenaire. Pour le patrimoine, nous ne pouvons pas distinguer la part du patrimoine de chaque partenaire au moment de l'enquête. Cependant, les conjoints déclarent aussi s'ils possédaient un patrimoine au moment de la mise en couple et, le cas échéant, si celui-ci était réparti de manière inégale. L'aspect qualitatif de cette variable limite cependant fortement la portée de l'analyse car nous ne connaissons pas les montants détenus à la rencontre ni la magnitude de l'écart en cas d'inégalité.

Les couples mariés en séparation de biens sont des couples qui possédaient, dès la rencontre, du patrimoine, réparti de façon plus inégalitaire entre les conjoints que les autres couples. En 1992, près de 30% des couples mariés en communauté ou non mariés déclaraient ne pas posséder de patrimoine au moment de la mise en couple. Seuls 16% des couples en séparation de biens étaient dans une situation similaire. En 2010, ces proportions sont respectivement de 20% et 7%. Les inégalités de patrimoine sont plus marquées pour les couples en séparation de biens, en particulier en 2010 : 49% des hommes et 29% des femmes mariées en séparation de biens possèdent à la rencontre un patrimoine supérieur à celui de leur conjoint, ces proportions sont respectivement autour de 30% et 20% pour les autres couples.

La proportion de couples inégaux en termes de patrimoine hérité (ou potentiellement hérité) est importante mais l'asymétrie homme-femme est peu marquée. Ainsi, pour près de 40% des couples, l'inégalité est en faveur de l'homme, quel que soit le type de couple et l'année d'observation, alors que dans 33-35% des cas, l'inégalité est en faveur de la femme. En 1992 comme en 2010, les couples les plus inégaux les mariés en séparation de biens.

B Les couples mariés en séparation de biens se rencontrent plus tardivement et ont plus souvent connu un mariage antérieur

Pour notre population de couples récemment formés, il est important de considérer la durée du couple selon leur type. En 1992 comme en 2010, environ la moitié de notre échantillon est composée de couples formés depuis moins de 6 ans. Les couples non mariés sont formés depuis moins longtemps que les autres couples quelle que soit la date d'observation. En revanche, la différence au sein des couples mariés est très faible. Entre 1992 et 2010, la durée de la relation augmente pour l'ensemble des couples mais plus sensiblement pour les non mariés. Cette évolution peut être le signe du développement et de l'acceptation sociale des modes de vie hors mariage (cohabitation et pacs) mais aussi d'une plus grande instabilité des très jeunes couples.

L'histoire matrimoniale des conjoints mariés en séparation de biens est plus "mouvementée" que celle des couples mariés en communauté : pour près de 40% de ceux-ci, un des deux conjoints a déjà été marié, alors que 20% des couples mariés en communauté sont dans une situation similaire, en 1992 comme en 2010. L'existence d'enfants d'une précédente union a progressé pour l'ensemble des couples, mais plus particulièrement pour les femmes, et plus encore pour les femmes en séparation de biens (6% en 1992, 26% en 2010). Parmi les couples mariés en séparation de biens, la présence d'enfants d'une précédente union est plus forte que pour les autres couples. Cela peut traduire plusieurs phénomènes : l'accroissement du nombre de désunions ainsi qu'une plus grande facilité pour les femmes à se remettre en couple. L'existence d'une histoire matrimoniale antérieure a pu être un frein au mariage en 1992, car les conjoints ayant connu un mariage précédent se mariaient moins, de même s'ils avaient des enfants. En revanche, s'ils se mariaient, ils avaient tendance à préférer le contrat de séparation de biens, peut être parce que celui-ci permettait de privilégier les enfants par rapport au conjoint. En 2010, les conjoints ayant

connu un mariage antérieur ont plus tendance à se marier et continuent de préférer la séparation de biens. De plus, la présence d'enfants ne semble plus être un frein au mariage.

Les couples mariés en séparation de biens sont donc plus riches et ont une histoire conjugale plus marquée que les autres couples. Leur âge au moment de l'enquête et surtout à la formation du couple est un facteur explicatif évident. En 1992, les couples non mariés étaient un peu plus âgés au moment de la rencontre que les couples mariés en régime légal mais moins que les couples mariés en séparation de biens. L'âge moyen à la rencontre des couples non mariés traduit l'hétérogénéité de cette population, composée à la fois de jeunes couples certainement pas encore mariés et de couples plus âgés, parmi lesquels un des deux conjoints a déjà été marié. Entre les deux enquêtes, l'âge à la rencontre a augmenté pour l'ensemble des couples mariés, s'établissant, pour les mariés en communauté à 30,6 ans pour les hommes et 27,1 pour les femmes (respectivement 34 et 30,2 ans pour les couples mariés en séparation de biens) et il est resté stable pour les non mariés. Les couples en séparation de biens ont ainsi eu le temps de former un patrimoine avant la rencontre, ce qui a pu participer à leur choix d'opter pour ce contrat. De façon générale, l'augmentation de l'âge à la rencontre pour l'ensemble des couples peut expliquer la diminution du nombre de couples ne possédant aucun patrimoine au moment de la mise en couple.

Par ailleurs, le contrat de mariage ne semble pas affecter ou être affecté par la fécondité : les couples mariés ont plus d'enfants que les couples non mariés, mais au sein des couples mariés, les couples mariés en séparation de biens ne se distinguent pas par leur nombre d'enfants.

C Les couples mariés en séparation de biens sont plus diplômés que les autres couples et moins spécialisés

La capacité à accumuler un capital dépend largement de l'éducation des individus. Nous avons regroupé les niveaux d'éducation en trois grandes catégories : les personnes ne possédant pas de diplôme universitaire, les diplômés universitaires autres que master et grandes écoles, et enfin les masters et grandes écoles. Les personnes mariées en séparation de biens sont plus diplômées que les autres. En 1992, près de 80% des hommes et femmes, non mariés ou mariés en communauté et entre 50 et 60% en 2010 n'ont pas de diplôme universitaire, alors que près de 50% en 1992 et 40% en 2010, des hommes et femmes en séparation de biens sont dans cette situation. En revanche, la proportion d'individus ayant un master (Bac +5) ou un diplôme de grandes écoles est de trois à cinq fois plus élevé chez les mariés en séparation de biens que chez les autres couples. En 2010, la proportion de personnes disposant d'un tel diplôme a augmenté pour l'ensemble de la population, mais les personnes mariées en séparation de biens restent largement plus diplômées que les autres.

Nous considérons comme égalitaires en termes d'éducation des couples dont les conjoints appartiennent à la même catégorie. Les couples en séparation de biens ont tendance à être moins égalitaires que les autres couples : près de 80% des couples mariés en communauté ou non mariés ont le même niveau d'éducation en 1992, contre 57% pour les couples mariés en séparation de biens. En 2010, ces proportions baissent : 53% des couples non mariés, 61% des couples mariés en communauté et 45% des couples mariés en séparation de biens ont un niveau d'éducation similaire. De plus, à l'exception des couples en séparation de biens en 2010, nous n'observons pas d'asymétrie entre hommes et femmes dans les couples inégaux. Plusieurs facteurs peuvent expliquer des inégalités plus fortes pour les couples mariés en séparation de biens. D'abord, on peut penser, de façon schématique, qu'un niveau d'éducation plus élevé implique un revenu plus élevé tout au long du cycle de

vie, soit une capacité plus grande à accumuler du patrimoine. Ainsi, des conjoints inégaux en termes de niveau d'éducation seront certainement inégaux en termes de patrimoine à mesure qu'ils progressent dans leur carrière. Ce sont donc les couples qui ont le plus de raisons de souscrire un régime de séparation de biens. Ensuite, on peut penser que l'inégalité de niveau d'éducation résulte mécaniquement du fait que la proportion d'hommes ayant le plus haut niveau d'éducation est plus élevée que pour les femmes en 1992. Or ce sont les plus éduqués qui souscrivent à un régime de séparation de biens : les inégalités d'éducation des couples mariés en séparation de biens seraient alors simplement le reflet des inégalités d'éducation entre hommes et femmes. Le niveau d'éducation dans la population progresse entre 1992 et 2010, en particulier pour les femmes. Parallèlement, les couples tendent à être plus souvent inégaux en 2010 qu'en 1992, notamment parmi les non mariés et les mariés en communauté, pour lesquels il est en 2010 plus courant de voir une femme plus éduquée que son conjoint qu'un homme plus éduqué que sa compagne.

Les revenus du travail¹⁴ ont suivi le même type d'évolution que le patrimoine¹⁵. En 1992 comme en 2010, les revenus des hommes mariés sont plus élevés que ceux des hommes non mariés. On ne retrouve pas le même schéma chez les femmes en raison du taux d'inactivité, plus élevé chez les femmes mariées en communauté de biens. Toutefois, les hommes ainsi que les femmes mariés en séparation de biens, disposent de revenus du travail plus élevés que ceux ou celles marié(e)s en communauté. Plus spécifiquement, en 2010 les revenus du travail des hommes en séparation de biens sont 75% plus élevés que pour les autres hommes.

Les revenus du travail sont répartis inégalement pour 7 couples sur 10. Les couples mariés sous le régime de la communauté sont plus souvent inégaux que les non-mariés et les couples en séparation de biens. Quel que soit le type de couple, l'inégalité est en faveur de l'homme dans la très grande majorité des cas

¹⁴On définit ici les revenus du travail comme la somme des salaires, primes et revenus mixtes ; des pensions de retraite et des allocations chômage.

¹⁵Une partie de cette évolution s'explique par un changement dans la construction de l'enquête. En 2010, les revenus du travail sont appariés avec les données fiscales (Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux 2009) alors qu'ils sont déclarés en 1992.

mais la part des couples dans lesquels la femme a un revenu plus important a tendance à augmenter. Les couples mariés en séparation de biens sont similaires aux couples non mariés en termes de répartition des revenus. Notons que ce résultat est endogène au choix du régime puisque d'une part, les régimes de communauté incitent à la spécialisation au sein du couple et d'autre part, les couples pour lesquels les différences de revenus sont à même d'être importantes peuvent, au moment du mariage, préférer la communauté.

Le statut d'activité des hommes n'a pas beaucoup évolué dans le temps. En 1992 comme en 2010, la part des indépendants parmi les couples mariés en séparation de biens a tendance à être plus élevée que parmi les autres types de ménage, confirmant le fait qu'ils forment la catégorie professionnelle la plus sujette à opter pour le contrat de séparation de biens, car il peut servir à protéger les biens du conjoint en cas de faillite. La proportion d'indépendants dans la population n'a pas évolué au cours du temps.

Les variables relatives aux inégalités peuvent être réparties en deux catégories : les inégalités qui sont définies avant le choix du mariage et du régime matrimonial (patrimoine à la rencontre, patrimoine hérité et éducation) et celles qui sont définies après le choix du régime (revenus du travail). Ces dernières ont un caractère plus endogène que les premières, même si le choix du conjoint peut lui-même être endogène au choix du régime. Nous considérons ici le choix du conjoint exogène. Les couples mariés en séparation de biens affichent des niveaux d'inégalités plus marqués pour les caractéristiques définies avant le choix du régime, mais pas pour les caractéristiques définies après le choix du régime. Ils seraient même plus égalitaires en termes de revenus du travail que les couples mariés en communauté de biens, en raison du taux d'activité des femmes, plus élevé que chez les couples en communauté de biens. Il semble donc que les couples qui choisissent le mariage en séparation de biens sont des couples plus inégalitaires au départ de leur relation, inégalités qui sont entretenues par le choix de la séparation de biens (et donc des

revenus qui découlent du patrimoine). En revanche, les choix qu'ils effectuent par la suite en termes d'offre de travail ne renforcent pas les inégalités. Les couples mariés en communauté de biens sont quant à eux moins inégaux au moment de la rencontre, en particulier car ils possèdent moins de patrimoine, mais font des choix de spécialisation qui creusent les inégalités de revenus, qui sont cependant compensées par l'existence de la communauté de biens. Il semble alors difficile de définir quel type de couple est plus inégal *in fine* en termes de possession du patrimoine.

4 Caractéristiques vs. Comportements ? Une décomposition de l'évolution du recours au mariage et à la séparation des biens

En choisissant la séparation de biens, les mariés s'assurent de disposer, en cas de divorce, de l'ensemble des biens qu'ils ont acquis au cours de leur vie. Ce choix a néanmoins un coût monétaire car il nécessite la rédaction d'un contrat que seul un notaire peut établir. De plus, il peut entraîner un coût psychologique, car il force les conjoints à envisager la possibilité du divorce à un moment de construction du ménage et, dans la perspective de Matouschek et Rasul (2008), proposer de séparer les biens peut être perçu par le conjoint comme un mauvais signal. Il ne sera donc consenti que si le bénéfice espéré par le couple à être en séparation de biens est plus important que le coût constaté au jour du mariage. Ce bénéfice dépend essentiellement de deux paramètres : le risque de divorce et la distribution des richesses au sein du couple. Par conséquent, deux hypothèses peuvent expliquer l'évolution du recours au mariage et à la séparation de biens. Un premier canal serait la modification des comportements des couples en raison des changements de la société, en particulier de l'accroissement du risque de divorce. Un second canal serait le

changement dans les caractéristiques des couples, en particulier l'accroissement des inégalités de patrimoine entre conjoints. Nous cherchons par la suite à déterminer quelle hypothèse semble la meilleure pour expliquer les évolutions constatées.

Dans un premier temps, le bénéfice à souscrire un mariage sous le régime de la séparation de biens est faible si la probabilité de divorce est peu élevée. Dans un monde sans divorce, nous faisons l'hypothèse que les couples sont indifférents entre un régime de communauté réduite aux acquêts et un régime de séparation de biens car à aucun moment les couples ne sont susceptibles d'être amenés à partager leurs biens¹⁶. Or, entre 1992 et 2010, les couples ont pu voir augmenter le nombre de divorces dans la société. Cette évolution peut accroître la probabilité de divorce perçue par les couples. Ainsi, les couples sont plus à même d'opter pour un régime de séparation de biens, quand bien même leurs caractéristiques n'ont pas évolué. Notons que d'autres changements de société (développement de la cohabitation hors mariage, plus grande facilité à avoir des enfants hors mariage...) peuvent influencer les comportements des couples. Nous allons donc chercher à raisonner à caractéristiques données, en analysant comment les couples ont plus (ou moins) tendance à opter, en 2010, pour un régime de séparation de biens par rapport à un couple similaire en 1992. Nous cherchons ainsi à évacuer l'influence d'autres changements de société qui se traduiraient par un changement des caractéristiques des couples (par exemple, l'offre de travail des femmes), afin d'étudier le comportement de couples similaires. Il est toutefois important de ne pas surinterpréter l'évolution des comportements comme étant la seule conséquence de l'augmentation du risque de divorce, mais comme étant le résultat des changements de société auxquels les

¹⁶Même si la probabilité de divorce est faible, certains couples peuvent avoir intérêt à adopter un régime de séparation des biens, afin de protéger les biens du conjoint d'éventuels créanciers : c'est pour cette raison que le régime de séparation de biens est souvent conseillé aux couples lorsqu'un des conjoints est travailleur indépendant. Cela n'est cependant pas susceptible d'expliquer l'augmentation du recours à la séparation des biens, car la part d'indépendants dans la population n'a pas changé. Par ailleurs, la communauté, même réduite aux acquêts peut être un moyen de privilégier son conjoint plus pauvre que soi-même par rapport aux enfants en cas de décès. En effet, en cas d'inégalités de ressources entre les conjoints, la communauté accroît, par rapport à la séparation, la part qui appartient au conjoint le plus pauvre, qui est alors plus protégé en cas de décès du conjoint le plus riche.

couples adaptent leur comportement.

Dans un deuxième temps, la séparation de biens présente peu d'intérêt pour un couple parfaitement égalitaire. Chacun contribuant à part égale à la richesse du ménage, les conjoints sont assurés de bénéficier de la moitié des biens du ménage en cas de divorce, quel que soit le type de régime matrimonial. Ainsi, si la distribution au sein du couple s'est modifiée au cours du temps en faveur d'un accroissement des inégalités, les mariés peuvent avoir tendance à opter pour un régime de séparation de biens, même si la probabilité de divorce est restée constante sur la période. Néanmoins, un couple égalitaire peut avoir intérêt à préférer la séparation de biens si les procédures de divorce sont simplifiées dans le cadre d'un mariage sous le régime de la séparation des biens. Dans ce cas, un couple possédant un patrimoine important ou des revenus élevés, préférera le régime de séparation de biens au régime légal, même si le risque de divorce reste stable.

L'impact de l'augmentation de la probabilité de divorce expliquerait la hausse du recours à la séparation de biens par le biais d'un changement des comportements, car le besoin de protéger ses biens se fait plus fortement sentir, à caractéristiques données. En revanche, les changements de la distribution des richesses au sein du couple expliqueraient la hausse du recours à la séparation de biens par une modification de la distribution des caractéristiques des conjoints renforçant la présence de couples plus enclins à préférer la séparation de biens. Afin de tester le premier canal, nous avons recours à une analyse toutes choses égales par ailleurs : nous examinons comment, à caractéristiques données, se comportent les couples en 2010 par rapport à ceux de 1992. Le second canal est testé en observant l'évolution des caractéristiques des couples entre 1992 et 2010, en particulier celles décrivant la richesse du ménage ainsi que la répartition de celle-ci entre les conjoints (la méthode est expliquée plus en détail dans l'Annexe 3). Pour finir, nous évaluons le poids de chaque canal dans l'évolution du recours au mariage ainsi qu'à la séparation de biens au moyen de méthode de décomposition à la Oaxaca-Blinder (Annexe 4).

A Test du premier canal : l'évolution des comportements des couples

Afin de tester l'hypothèse selon laquelle la baisse du mariage et l'augmentation de la proportion de couples mariés en séparation de biens sont liées à une modification des comportements, nous régressons, par la méthode des moindres carrés, une variable dichotomique, indiquant d'une part si le couple est marié et d'autre part, parmi les couples mariés, si le couple est en séparation de biens, sur un ensemble de variables économiques et démographiques¹⁷ (Annexe 3). Nous avons préféré opter pour un modèle linéaire plutôt que non linéaire du type logit ou probit, bien que ceux-ci soient plus adaptés au caractère discret de nos variables d'intérêt, afin de pouvoir procéder ensuite à la décomposition¹⁸. Les résultats sont présentés dans le tableau 4.2.

Cette méthode permet effectivement d'analyser l'évolution des comportements : les coefficients des variables non croisées indiquent les comportements des couples en 1992 par rapport au couple de référence. Les coefficients des variables croisées à une variable dichotomique pour 2010 indiquent comment les couples de 2010 partageant cette caractéristique se démarquent des couples équivalents de 1992. Ce sont donc ces coefficients qui mesurent comment le choix d'opter pour un régime plutôt qu'un autre, pour un couple qui possède une certaine caractéristique, a pu évoluer dans le temps, en raison notamment de l'augmentation du risque de divorce. Un coefficient non significativement différent de zéro signale alors que les couples de 2010 n'ont pas un comportement significativement différent des couples

¹⁷Nous ajoutons plusieurs variables de contrôle à nos régressions : âge, éducation, présence et nombre d'enfants, secteur d'activité (public, privé ou indépendant), statut dans l'emploi, nationalité, zone géographique de résidence. Pour l'âge et l'éducation, nous construisons des variables d'inégalités entre les conjoints.

¹⁸La décomposition à la Oaxaca Blinder s'appuie sur les résultats des régressions. Or, la modélisation logit ou probit ne permet pas d'effectuer une décomposition par sous groupes de variables, ce qu'un modèle linéaire permet (Annexe 4)

de 1992. La somme du coefficient non croisé et du coefficient croisé montre comment les couples de 2010 se comportent par rapport au couple de référence, en 2010.

A.1 L'évolution du comportement vis-à-vis du mariage : la banalisation des unions de 2nd rang, un effet limité des revenus et du patrimoine

Les couples pour lesquels au moins l'un des deux conjoints a déjà été marié ont tendance à moins choisir le mariage que les autres couples en 1992, alors que les couples dans une situation similaire en 2010 ne se démarquent pas des autres couples. En 1992, avoir des enfants d'une précédente union ne semble pas être un frein au mariage. En revanche, en 2010, les femmes dans cette situation se marient moins fréquemment que celles qui étaient dans une situation similaire en 1992. Par ailleurs, les femmes dont les parents ont divorcé dans la jeunesse ont tendance à moins se marier que les autres, en 1992 comme en 2010. La banalisation du divorce a donc pu modifier le comportement des couples ayant déjà fait l'expérience de la séparation.

Les effets du patrimoine sur le mariage sont similaires en 1992 et en 2010 : la régression fait état d'une corrélation positive entre patrimoine et mariage, toutes choses égales par ailleurs. Cette corrélation peut s'expliquer par le fait que les couples disposant de patrimoine ont plus tendance à se marier ou par le fait que le mariage favorise l'accumulation de capital. Quelle que soit la nature du mécanisme expliquant le lien entre mariage et patrimoine, celui-ci semble demeurer en 2010 comme en 1992, mais il est moins fort. Néanmoins, les couples pour lesquels il existait une inégalité de patrimoine à la rencontre ont moins tendance à se marier que les autres couples.

A caractéristiques sociodémographiques données, les couples mariés ne se distinguent pas, en termes d'héritage, des couples non mariés, ni en 1992, ni en 2010. Les inégalités semblent jouer en faveur du mariage mais de façon non significative. Par ailleurs, les couples mariés ne disposent pas d'un revenu du travail significativement supérieur à celui des couples non mariés. En revanche, lorsque le revenu de

la femme est supérieur à celui de l'homme, les couples ont tendance à être moins mariés en 1992. Ce constat semble s'effacer en 2010 : les couples inégaux en termes de revenu ont tendance à être plus souvent mariés qu'ils ne l'étaient en 1992.

Parmi les couples formés au cours des 12 années qui précèdent l'enquête, en raison de la cohabitation pré-nuptiale, plus la durée de l'union est élevée, plus la probabilité que le couple soit marié est élevée. En 2010, certainement en raison de l'allongement de la durée de la cohabitation, ce lien s'est renforcé.

A.2 Peu de changements dans les comportements des couples vis-à-vis de la séparation des biens

Toutes choses égales par ailleurs, l'histoire conjugale des conjoints affecte le choix d'opter pour une séparation de biens, mais de façon plus faible en 1992 qu'en 2010. Durant toute la période, les hommes mariés ayant des enfants d'une précédente union ont davantage opté pour un régime de séparation des biens. En revanche, les femmes mariées, ayant déjà des enfants, n'ont pas tendance à être plus mariées en séparation de biens que les autres femmes. Cependant, en 2010, la séparation de biens est plus fréquente dans le cas de seconds mariages. Ainsi, le comportement des couples ayant fait l'expérience de la séparation a pu évoluer au cours de la période.

Les couples possédant aujourd'hui un patrimoine important sont plus souvent mariés que les autres, mais parmi les couples mariés, plus les couples possèdent un patrimoine important, plus ceux-ci ont tendance à avoir opté pour un régime de séparation des biens. Cet effet richesse s'est sensiblement renforcé en 2010. De plus, lorsque la femme détient un patrimoine supérieur au moment de la mise en couple, le recours à la séparation des biens est plus fort, en 1992 comme en 2010. Les inégalités en faveur de l'homme produisent un effet similaire mais d'une magnitude plus faible. Le mécanisme liant patrimoine et séparation de biens n'est pas clair : il peut s'agir d'un effet direct, les couples ayant plus de patrimoine seraient plus à même d'opter pour la séparation de biens ou d'un effet indirect, la séparation

de biens favorisant la constitution d'un patrimoine. Quoiqu'il en soit, le lien entre séparation de biens et patrimoine s'est renforcé au cours du temps.

Les liens entre les transmissions patrimoniales et le choix de la séparation de biens n'ont pas évolué au cours de la période. En effet, en 1992 comme en 2010, les couples ayant hérité de montants importants sont aussi ceux qui ont plus souvent opté pour un contrat de séparation de biens. La magnitude est similaire à celle du patrimoine. Nous observons une asymétrie dans le lien entre recours au contrat de séparation des biens et inégalités au sein du ménage. Ici, la probabilité d'être en séparation de biens est plus forte quand l'homme est avantagé. De plus, les couples mariés ne recevant aucun héritage sont plus à même d'avoir opté pour un régime de séparation de biens. L'effet est sensiblement plus faible en 2010.

Les liens entre les revenus du travail et le choix du contrat ne sont pas modifiés entre 1992 et 2010. Les couples mariés disposant de revenus du travail les plus élevés sont également ceux qui ont le plus tendance à avoir choisi un régime de séparation de biens. En outre, plus le revenu de la femme est élevé, plus les couples sont mariés en séparation de biens. Ce constat confirme le fait que le contrat de séparation de biens est associé à une plus forte participation des femmes au marché du travail. Ce régime peut donc être vu comme une désincitation à la spécialisation au sein du ménage. En revanche, les couples mariés ne disposant d'aucun revenu du travail ont tendance à avoir plus souvent opté pour un régime de séparation de biens également. Ceux-ci sont néanmoins très peu nombreux et correspondent à des cas très spécifiques d'indépendants ou d'inactifs¹⁹.

Par ailleurs, il n'y a pas de lien entre durée de l'union et probabilité, pour un couple marié, d'avoir choisi la séparation de biens, ce qui signifierait que la séparation n'est pas le résultat d'une cohabitation plus longue.

Pour conclure, les couples inégalitaires, que ce soit en termes de patrimoine, de revenu du travail ou d'héritage, donc ceux qui sont les plus à même d'être

¹⁹Ils représentent une part très faible de notre échantillon : 4% de jeunes couples en 1992 et 1,5% en 2010.

séduits par la séparation de biens n'ont pas plus souvent opté pour un régime de séparation de biens en 2010 qu'en 1992. A l'exception de l'héritage, l'importance des inégalités s'est accrue en 2010 mais de façon non significative. Ainsi, hormis le lien avec le montant total de patrimoine, qui s'est renforcé au cours du temps, le comportement de ces couples vis-à-vis de la séparation de biens semble ne s'être que très légèrement modifié entre 1992 et 2010.

B Test du deuxième canal : l'évolution des caractéristiques

Les caractéristiques des couples récemment formés ont fortement évolué sur la période, ce qui peut expliquer l'augmentation de la proportion des couples mariés en séparation de biens. En particulier, si les couples en 2010 présentent plus souvent des caractéristiques qui tendent à expliquer le choix d'un régime de séparation de biens, comme la présence d'un patrimoine. Le tableau 4.3 décrit l'évolution de ces caractéristiques.

B.1 L'expérience de la séparation est plus courante

Le profil des couples récemment formés a beaucoup évolué entre 1992 et 2010. En particulier, même s'il est moins courant d'observer en 2010 un couple dont au moins l'un des deux conjoints a divorcé, en raison de la sélection décrite précédemment, la proportion de ce type de couple parmi les mariés n'a pas évolué. En revanche, la présence d'enfants d'une précédente union est plus fréquente parmi l'ensemble des couples mais aussi parmi les mariés, notamment pour les femmes. De la même façon, il est plus courant en 2010 pour une femme d'avoir connu le divorce de ses parents, or elles ont moins tendance à se marier que les autres.

B.2 Des couples plus riches en 2010 qu'en 1992

Le second changement majeur concerne le patrimoine des ménages. La richesse détenue par les couples a fortement augmenté. Or ce sont les couples les plus riches qui sont les plus à même de se marier et parmi ceux-ci, qui sont les plus à même de préférer la séparation de biens. Ainsi, l'augmentation de la proportion de séparation de biens au sein des couples mariés peut être mise en relation avec cette hausse du niveau moyen de patrimoine.

Au delà de la hausse du patrimoine total du ménage, les inégalités de patrimoine entre conjoints, au moment de la mise en couple sont plus marquées en 2010. On observe un léger rattrapage des femmes sur la période. L'évolution des inégalités entre les conjoints mariés est similaire à l'évolution des inégalités entre conjoints non mariés. Or, un couple pour lequel la femme possède un patrimoine supérieur est plus souvent marié en séparation de biens : ce changement dans la distribution des patrimoines peut en partie expliquer l'augmentation de la proportion de mariage en séparation de biens.

Les montants hérités par les ménages sont plus élevés en 2010 qu'en 1992. Néanmoins, les inégalités en termes d'héritage n'ont pas évolué sur la période. Mais comme ni les montants hérités ni les inégalités n'influencent le choix de se marier, un changement de comportement des couples héritiers comme un changement des montants hérités n'est en mesure d'expliquer les évolutions observées en matière de contrats matrimoniaux.

Le revenu du travail a fortement augmenté entre 1992 et 2010, pour les hommes comme pour les femmes et il est plus courant d'observer un couple pour lequel les revenus de la femme sont supérieurs à ceux de l'homme. Pour le revenu plus que pour le patrimoine, nous observons une asymétrie entre hommes et femmes. Lorsque l'épouse perçoit un revenu plus élevé que son mari, le couple est plus fréquemment en séparation de biens. Ainsi, la progression des revenus des femmes, peut également expliquer la progression du recours à la séparation des biens dans

la société, sans pour autant être associée à une modification des comportements matrimoniaux.

C Comportement ou caractéristiques ? Une mise en commun des effets

La décomposition à la Oaxaca-Blinder est une façon analytique de quantifier dans quelle mesure la hausse de la proportion des couples mariés en séparation de biens peut être imputable à l'évolution des comportements des couples en raison des changements de la société (modification des paramètres du modèle) ou à l'évolution de la distribution des caractéristiques des couples. Elle n'offre pas un modèle comportemental des couples, mais permet de comprendre si les changements observés sont plutôt expliqués par les coefficients ou par les changements de la distribution des caractéristiques. Comme indiqué dans l'Annexe 4, nous mesurons l'effet du changement des caractéristiques en calculant l'évolution qui aurait été observée si seule la distribution de ces caractéristiques avait changé, le comportement (coefficients associés à cette caractéristique) des couples avait été celui des couples de 1992 et les autres caractéristiques étaient restées inchangées. Nous mesurons l'effet des comportements en considérant l'évolution qui aurait été observée si seuls les coefficients, pour ces caractéristiques, avaient changé et la distribution des caractéristiques était restée inchangée. L'effet croisé, ou combiné, nous indique la part de l'évolution du recours au mariage ou à la séparation de biens expliquée par le fait que les caractéristiques et les comportements évoluent conjointement.

Dans un premier temps, nous réalisons cette estimation pour l'ensemble des variables explicatives. Puis, nous regroupons les variables par sous-groupes pour nous intéresser à leur effet joint. Nous distinguons ainsi les variables relatives à l'expérience de la séparation (un des membres du couple a déjà été marié, existence d'enfants d'une précédente union, divorce des parents), le montant total

du patrimoine du ménage, les inégalités *ex ante* la formation du couples (inégalités de patrimoine au moment de la formation du couples, inégalités d'éducation, inégalités de transmissions), les inégalités *ex post* (inégalités de revenus), la durée du couple et enfin l'ensemble des autres caractéristiques démographiques et sociales (qui incluent les revenus (montants) et héritages espérés, ainsi que les variables démographiques comme l'âge, le nombre d'enfants, mais aussi le secteur d'activité, l'offre de travail - voir tableau 4.1). Les résultats apparaissent dans le tableau 4.4.

C.1 L'évolution du choix de se marier est expliquée par une modification des comportements des couples...

Ce sont les comportements, bien plus que les caractéristiques, qui expliquent le déclin de la proportion de couples mariés entre 1992 et 2010. En effet, si seuls les comportements (paramètres du modèle) avaient été modifiés entre 1992 et 2010, sans que les caractéristiques des couples ne subissent de modifications, le taux de mariage auraient diminué de 20 points de pourcentage (soit 82% de la baisse totale du taux de mariage). La modification de la distribution des caractéristiques explique quant à elle 12% et l'effet croisé explique seulement 5% de la baisse totale.

L'analyse de la décomposition par sous-groupes de variable est plus contrastée. La baisse du taux de mariage est entièrement expliquée par la baisse du recours au mariage des couples possédant du patrimoine. Cela vient du fait que la relation entre patrimoine total et mariage est moins forte pour les couples observés en 2010 que pour ceux observés en 1992 : les riches se marient toujours plus que la moyenne mais nous observons une convergence des choix matrimoniaux. L'affaiblissement de ce lien est fort : si seul le coefficient relatif au lien entre patrimoine et mariage avait été modifié, le taux de mariage aurait diminué plus fortement que la baisse observée. Cet effet est important et n'a pas été compensé par l'augmentation du niveau moyen du patrimoine (l'effet croisé est négatif, mais moins fort que l'effet dû à la modification des comportements).

Néanmoins, cette baisse est légèrement compensée par le comportement des couples ayant fait l'expérience du divorce/séparation (le leur ou celui de leurs parents). Certainement du fait de la banalisation du mariage dans la société, les couples observés en 2010 ayant fait l'expérience du divorce ont plus tendance à se marier que des couples similaires observés en 1992. Si seul le comportement des couples ayant fait l'expérience du divorce avait été modifié, à distribution des caractéristiques données, on aurait observé un accroissement du taux de mariage. Parallèlement à ces modifications de comportement, les caractéristiques des couples ont changé : il y a moins de couples pour lesquels un des deux conjoints a déjà été marié, l'effet croisé est alors négatif et explique en partie la baisse du taux de mariage.

Le comportement des couples inégaux, quelle que soit la nature des inégalités, aurait tendance à avoir un effet positif sur le taux de mariage, mais cet effet n'est pas significatif. L'augmentation de la durée de l'union a quant à elle participé à la baisse du taux de mariage.

Pour conclure, la baisse du recours au mariage est principalement associée à un affaiblissement du lien entre patrimoine et recours au mariage, à patrimoine donné, plus qu'à l'évolution des caractéristiques des couples.

C.2 ... alors que l'évolution du recours à un contrat de séparation est expliquée un changement des caractéristiques...

A l'inverse du mariage, c'est ici l'évolution des caractéristiques qui expliquent la hausse de la séparation de biens. Sans l'effet d'une modification des comportements, c'est-à-dire des paramètres du modèle, le recours à la séparation de biens aurait augmenté de manière encore plus forte que l'augmentation constatée. En effet, le changement de la distribution des caractéristiques des couples mariés explique une hausse de près de 6 points de pourcentage de la proportion des couples en séparation de biens, soit 181% de la hausse observée.

Il est intéressant de constater que la hausse du recours à la séparation de biens s'explique par un changement de la distribution de l'ensemble des caractéristiques.

En effet, pour chaque sous-groupe de variables, l'évolution des caractéristiques contribue de manière significative à l'augmentation de la proportion de mariages en séparation de biens. Néanmoins, il convient de remarquer que cette évolution est principalement due à la banalisation du divorce et donc à l'accroissement de la proportion de couples ayant fait l'expérience du divorce. De même, l'accroissement des inégalités au moment de la formation du couple a pu contribuer au développement de la séparation de biens. De plus, les autres variables démographiques et sociales expliquent elles aussi une large part de la progression de la séparation de biens parmi les couples mariés. Notons que l'effet de certaines variables est cumulatif : par exemple, le taux d'activité des femmes et donc leur revenu moyen a fortement progressé, or les couples pour lesquels la femme est active ont plus souvent opté pour un régime de séparation de biens, de même que la probabilité d'avoir recours à la séparation de biens augmente avec le revenu de la femme.

C.3 ... mais l'effet des comportements est très volatil

La hausse du recours à la séparation de biens est principalement expliquée par un changement dans la distribution des caractéristiques des couples, mais elle est en partie contrebalancée par l'effet négatif d'une modification des comportements sur le recours à la séparation de biens. De plus, l'effet croisé est négatif. Toutefois, ni l'effet des comportements, ni l'effet croisé n'est significatif, en raison de l'imprécision des estimations.

L'effet de la modification des comportements des couples sur le recours à la séparation de biens est beaucoup plus volatil, rendant l'interprétation des résultats délicate. L'effet d'une modification du lien entre patrimoine et recours à la séparation de biens, de même que l'effet d'une modification des comportements des couples inégaux au moment de la rencontre paraissent importants : les estimations semblent indiquer que si seul le comportement des couples inégaux au moment de la rencontre avait été modifié, le recours à la séparation de biens aurait progressé

de façon importante (de l'ordre de 10 points de pourcentage). Toutefois, cette progression est compensée par une modification du comportement de l'ensemble des couples, ce qui se traduit par un coefficient négatif pour la variable indiquant que le couple est observé en 2010 (de l'ordre de 23 points de pourcentage).

Le manque de précision de la mesure de l'effet des modifications des comportements exige donc de la prudence quant à l'interprétation des résultats.

5 Conclusion

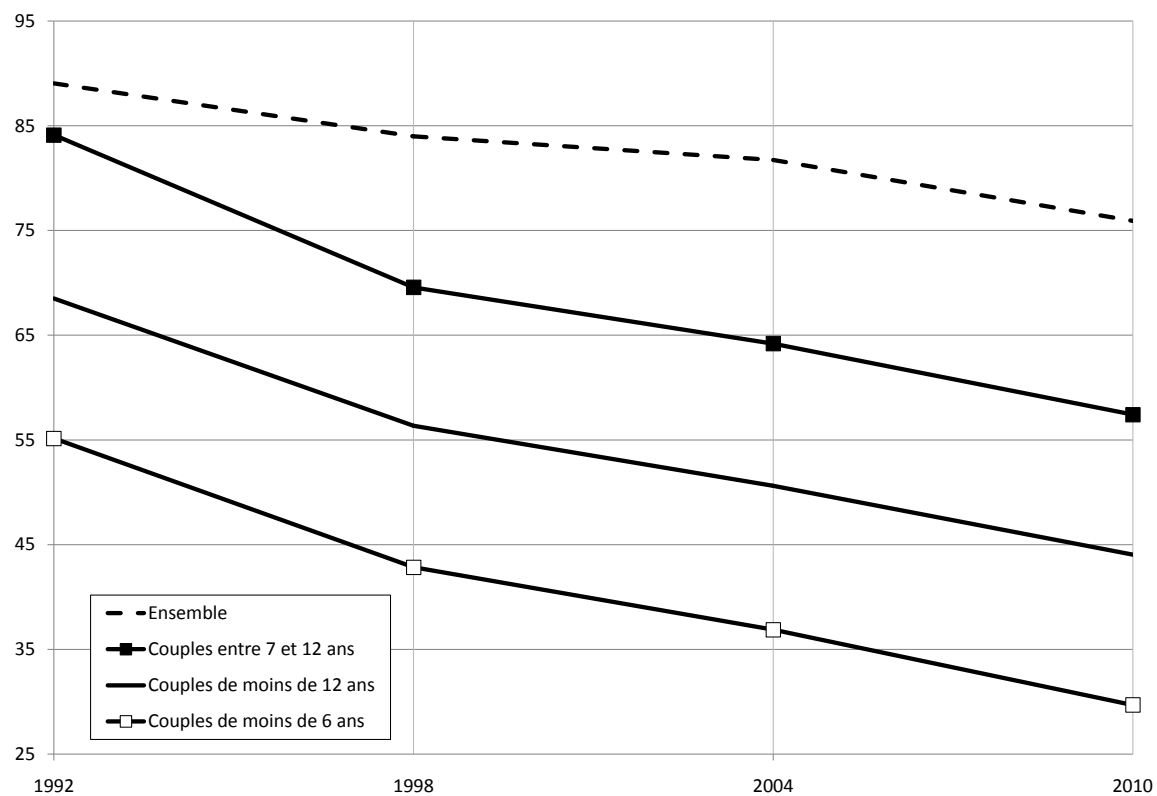
Il ressort de cette analyse que le mode de vie en couple a profondément changé au cours des dernières décennies. La mise en commun des biens du ménage a reculé au profit d'une individualisation croissante causée par le recul du mariage et le recours accru au régime de séparation de biens parmi les mariés. Les comportements des ménages vis-à-vis des régimes matrimoniaux ont pu se modifier. Néanmoins, le recours à un régime conventionnel semble aujourd'hui plus courant en raison de la modification des caractéristiques des individus. Des évolutions sociétales majeures sont à l'origine des changements. Premièrement, la plus grande instabilité des relations amoureuses a probablement conduit les individus à davantage penser à court terme ce qui a pu réduire l'engagement dans le mariage et plus généralement dans l'idée de communauté au sein du ménage.

La deuxième évolution concerne l'accroissement du poids des biens propres des conjoints dans le patrimoine total du ménage sur la période. Les individus se rencontrent de plus en plus tard et ont donc déjà eu le temps de se constituer un patrimoine. De plus, la part du patrimoine hérité dans le patrimoine total des ménages connaît une forte hausse en France (Piketty, 2011). Ainsi le patrimoine en jeu au moment de la séparation et surtout la part "personnelle" de ce patrimoine se sont largement accrus. Enfin, la spécialisation au sein du couple a été profondément transformée. L'augmentation du taux d'activité des femmes a considérablement

modifié leur rôle au sein du ménage. La dépendance de l'épouse vis-à-vis de son mari a décliné. Cette plus grande indépendance financière n'empêche pas nécessairement une mise en commun pratique (compte-joint, gestion des biens) ou au décès (par la donation au dernier vivant) mais elle peut inciter les conjoints à moins se préoccuper de leur partenaire (au moins financièrement). Pour étudier pleinement ce rôle il faudrait néanmoins pouvoir observer les mêmes couples tout au long de leur cycle de vie.

La conjugaison de ces effets fait que la séparation de biens, en vue de protéger le patrimoine et les revenus qui en découlent, a vu son intérêt croître. Deux principaux modes de séparation s'offrent alors aux individus : la cohabitation qui revient de fait à une séparation des biens et la séparation de biens à proprement parler via le contrat de mariage. La première semble davantage "réservée" aux jeunes couples avec un patrimoine relativement faible (même si celui-ci a augmenté entre 1992 et 2010) tandis que la seconde est privilégiée par les couples plus riches en termes de patrimoine mais aussi de revenus du travail et d'héritage.

Figure 4.1: Evolution de la part de couples mariés parmi l'ensemble de couples (1992 - 2010)

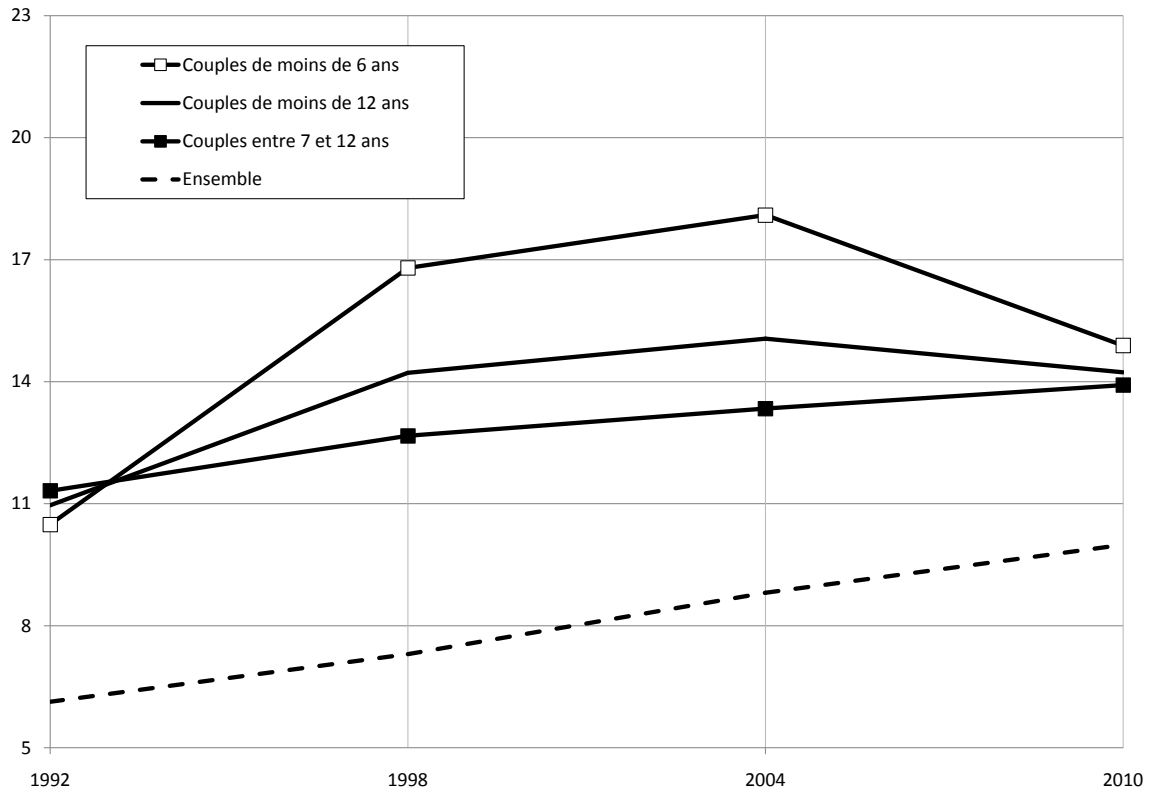


Source: Enquête *Patrimoine* (1992 - 2010)

N ensemble: 7050 en 1992, 6711 en 1998, 5942 en 2004 et 8230 en 2010

N moins de 12 ans: 2083 en 1992, 1811 en 1998, 1470 en 2004 et 1560 en 2010

Figure 4.2: Evolution du recours à la séparation de biens parmi les mariés (1992 - 2010)



Source: Enquête *Patrimoine* (1992 - 2010)

N ensemble: 6453 en 1992, 5736 en 1998, 4983 en 2004 et 6982 en 2010

N moins de 12 ans: 1561 en 1992, 1050 en 1998, 760 en 2004 et 758 en 2010

Table 4.1: Caractéristiques des couples en fonction de leur statut légal

		1992			2010		
		NM	Comm.	Sep.	NM	Comm.	Sep.
A: Patrimoine							
Patrimoine du ménage (milliers d'€)		83,9	124,82	335,69	157,22	183,18	587,82
Patrimoine à la rencontre équivalent		0,22	0,29	0,29	0,21	0,27	0,15
Patrimoine à la rencontre	H > F	0,33	0,28	0,33	0,36	0,31	0,49
Patrimoine à la rencontre	F > H	0,16	0,13	0,2	0,23	0,19	0,29
Pas de patrimoine à la rencontre		0,28	0,3	0,16	0,2	0,23	0,07
Richesse héritée (ou donation)	H	36,92	39,14	61,25	36,12	34,24	82,63
	F	27,5	28,18	49,7	37,31	29,91	49,5
A reçu une donation	H	0,05	0,09	0,17	0,12	0,12	0,22
	F	0,04	0,08	0,23	0,11	0,09	0,15
A reçu un héritage	H	0,06	0,06	0,07	0,08	0,05	0,16
	F	0,06	0,05	0,12	0,08	0,04	0,1
Héritages inégaux	H > F	0,43	0,38	0,39	0,39	0,38	0,51
	F > H	0,31	0,34	0,41	0,36	0,33	0,37
B: Situation familiale et démographie							
Durée du couple (en années)		4,3	7	7	5,9	7,9	7,7
Un des conjoints a déjà été marié		0,35	0,2	0,39	0,19	0,22	0,38
Enfants d'une précédente union	H	0,15	0,08	0,27	0,19	0,17	0,32
	F	0,08	0,04	0,06	0,18	0,15	0,26
Âge à la rencontre	H	28,6	27,1	32,8	28,8	30,6	34
	F	25,8	24,8	29	26,5	27,1	30,2
Âge au moment de l'enquête	H						
Moins de 30 ans		0,53	0,32	0,16	0,39	0,16	0,13
Entre 30 et 34 ans		0,19	0,37	0,29	0,24	0,31	0,26
Entre 35 et 39 ans		0,1	0,18	0,17	0,15	0,21	0,16
Entre 40 et 49 ans		0,11	0,09	0,27	0,14	0,19	0,25
Plus de 50 ans		0,06	0,04	0,11	0,08	0,12	0,2
Femme âgée d'au moins 2 ans de plus		0,16	0,14	0,14	0,16	0,16	0,12
Mêmes âges		0,35	0,41	0,37	0,4	0,27	0,29
Homme âgé de 2 à 5 ans de plus		0,25	0,29	0,23	0,21	0,24	0,27
Homme âgé d'au moins 6 ans de plus		0,24	0,17	0,26	0,23	0,32	0,32
Pas d'enfants		0,52	0,19	0,2	0,51	0,27	0,39

Table 4.1 – Suite

		NM	Comm.	Sep.	NM	Comm.	Sep.
1 enfant		0,25	0,32	0,31	0,27	0,3	0,31
2 enfants		0,16	0,31	0,32	0,16	0,29	0,21
3 enfants ou plus		0,07	0,17	0,17	0,07	0,14	0,09
Île-de-France		0,28	0,19	0,23	0,16	0,26	0,26
Bassin parisien		0,21	0,19	0,16	0,18	0,16	0,15
Nord		0,07	0,11	0,05	0,06	0,08	0,04
Est et centre-est		0,16	0,19	0,18	0,19	0,2	0,16
Ouest et centre-ouest		0,19	0,19	0,2	0,27	0,2	0,22
Méditerranée		0,08	0,11	0,17	0,13	0,09	0,17
<i>C: Education et emploi</i>							
<i>Education</i>							
Inférieur ou égal au BAC	H	0,82	0,81	0,5	0,6	0,6	0,42
Supérieur au bac (sauf master, grande école et doctorat)		0,13	0,13	0,21	0,22	0,22	0,27
Master, grande école, doctorat		0,05	0,06	0,28	0,06	0,12	0,26
Inférieur ou égal au BAC	F	0,78	0,82	0,56	0,51	0,56	0,39
Supérieur au bac (sauf master, grande école et doctorat)		0,2	0,15	0,28	0,32	0,32	0,3
Master, grande école, doctorat		0,03	0,04	0,16	0,09	0,08	0,23
Même niveau d'éducation		0,79	0,82	0,57	0,53	0,61	0,45
Niveau d'éducation différent	H > F	0,1	0,1	0,29	0,17	0,19	0,3
	F > H	0,11	0,07	0,14	0,3	0,2	0,25
Revenus du travail annuels (milliers d'€)	H	18,39	21,09	33,54	21,18	24,3	40,23
	F	10,6	9,71	15,58	14,38	12,58	21,27
Revenus inégaux	H > F	0,58	0,67	0,56	0,54	0,67	0,58
	F > H	0,13	0,06	0,17	0,19	0,12	0,23
Actif	H	0,94	0,97	0,94	0,93	0,95	0,9
Non actif		0,06	0,03	0,06	0,07	0,05	0,1
Actif	F	0,82	0,74	0,81	0,81	0,74	0,9
Au foyer		0,1	0,23	0,17	0,1	0,19	0,06
Autre statut		0,08	0,02	0,02	0,08	0,07	0,05
<i>Secteur d'emploi</i>							
Privé	H	0,68	0,65	0,52	0,75	0,71	0,51
Public		0,2	0,22	0,21	0,14	0,16	0,15
Indépendant		0,12	0,12	0,27	0,1	0,12	0,34
Privé	F	0,61	0,59	0,47	0,64	0,6	0,61
Public		0,27	0,26	0,28	0,23	0,24	0,24

Table 4.1 – Suite

	NM	Comm.	Sep.	NM	Comm.	Sep.
Indépendant	0,12	0,15	0,25	0,12	0,16	0,15
N	522	1384	177	802	578	180

Source: Enquêtes *Patrimoine* 1992 et 2010

Population: ensemble des couples formés depuis moins de 12 ans

Définition: NM: couples non mariés; Comm.: couples mariés en communauté; Sep.: couples mariés en séparation de biens; H: homme, F: femme; H>F (F>H): inégalité en faveur de l'homme (la femme)

Note: sous régime légal nous regroupons l'ensemble des mariés ayant opté pour un régime autre que celui de la séparation de biens ; les montants sont exprimés en Euros 2010; pour le revenu et l'héritage un couple est considéré comme inégal si l'un des conjoints perçoit un revenu/héritage qui est 25% supérieur celui de son partenaire; Actif=en emploi ou chômeur ; Au foyer distingué seulement pour les femmes; Autre inactif=étudiants, retraités, autres

Table 4.2: Evolution des comportements entre 1992 et 2010

	Mariage				Séparation de biens				
	Coefficients		Coefficients variables croisées 2010		Coefficients		Coefficients variables croisées 2010		
Un des conjoints a déjà été marié	-0,23***	(0,031)	0,27***	(0,046)	0,0015	(0,03)	0,09*	(0,05)	
Enfants d'une précédente union									
	H	-0,062	(0,041)	-0,058	(0,05)	0,15***	(0,041)	-0,082	(0,055)
	F	0,015	(0,049)	-0,17***	(0,059)	-0,0096	(0,051)	0,032	(0,062)
Divorce des parents									
	H	-0,051	(0,035)	0,036	(0,047)	0,04	(0,034)	0,045	(0,051)
	F	-0,077**	(0,031)	-0,025	(0,042)	0,044	(0,03)	0,014	(0,047)
Patrimoine total (en log)		0,046***	(0,0073)	-0,017*	(0,0095)	0,011*	(0,0069)	0,032***	(0,01)
Patrimoine à la rencontre	Equivalent	ref		ref		ref		ref	
	H > F	-0,068***	(0,025)	-0,0083	(0,038)	0,032	(0,022)	0,058	(0,039)
	F > H	-0,057*	(0,031)	-0,00027	(0,045)	0,059**	(0,028)	0,025	(0,047)
	Pas de patrimoine	-0,035	(0,026)	0,0033	(0,044)	-0,028	(0,023)	0,072	(0,046)
Héritage total (en log)		-0,0052	(0,0064)	-0,035	(0,011)	0,012***	(0,0056)	-0,002	(0,013)
Différence d'héritage	Equivalent	ref		ref		ref		ref	
	H > F	-0,000064	(0,037)	0,07	(0,054)	0,056*	(0,034)	-0,0044	(0,055)
	F > H	0,013	(0,038)	0,03	(0,055)	0,034	(0,034)	0,0085	(0,057)
	Pas d'héritage	-0,067	(0,084)	0,12	(0,14)	0,15**	(0,074)	-0,081	(0,16)
Revenu total (en log)		-0,0075	(0,019)	0,016	(0,024)	0,044**	(0,018)	-0,025	(0,023)
Différence de revenu	Equivalent	ref		ref		ref		ref	
	H > F	-0,0099	(0,024)	0,069*	(0,036)	0,033	(0,022)	0,017	(0,039)
	F > H	-0,088**	(0,038)	0,087*	(0,051)	0,079**	(0,036)	0,041	(0,055)
	Pas de revenu	-0,097	(0,20)	0,27	(0,28)	0,49**	(0,19)	-0,36	(0,27)
Constante		0,35*	(0,21)	-0,33	(0,27)	-0,73***	(0,19)	-0,16	(0,26)
Observations		3544				2267			
R2		0,263				0,213			

Source: Enquêtes *Patrimoine* 1992 et 2010

Population: ensemble des couples formés depuis moins de 12 ans

Note: Estimation par Moindres Carrés Ordinaires; variables de contrôle non présentées : âge, éducation, présence et nombre d'enfants, secteur d'activité (public, privé ou indépendant), statut dans l'emploi, nationalité, zone géographique de résidence; les définitions des inégalités sont les mêmes que pour le tableau 4.1; écart types entre parenthèses; * : significatif à 10%, **: significatif à 5%, ***: significatif à 1%

Interprétation: le coefficient -0,23 (1ère ligne, 1ère colonne) signifie que les couples pour lesquels l'un des deux conjoints a déjà été marié ont une probabilité de se marier qui est 23% plus faible par rapport aux couples qui ne sont pas dans cette situation

Table 4.3: Evolution des caractéristiques entre 1992 et 2010

	Ensemble des couples				Couples mariés				Couples en séparation de biens				
	1992	2010	Différence		1992	2010	Différence		1992	2010	Différence		
Un des conjoints a déjà été marié	0,26	0,21	-0,04** (0,02)		0,22	0,24	0,03 (0,02)		0,39	0,38	-0,01 (0,07)		
Enfant(s) d'une précédente union	H	0,12	0,19	0,07*** (0,02)		0,1	0,19	0,08*** (0,02)		0,27	0,32	0,05 (0,07)	
	F	0,06	0,17	0,12*** (0,01)		0,05	0,16	0,12*** (0,02)		0,06	0,26	0,2*** (0,05)	
Divorce des parents	H	0,08	0,16	0,08*** (0,01)		0,08	0,12	0,05*** (0,02)		0,12	0,2	0,08 (0,06)	
	F	0,12	0,2	0,08*** (0,02)		0,09	0,15	0,06*** (0,02)		0,1	0,2	0,1* (0,05)	
Patrimoine total		127,58	194,02	66,44*** (10,27)		147,66	240,77	93,11*** (16,04)		335,59	587,82	252,13*** (79,87)	
Patrimoine à la rencontre	Equivalent	0,27	0,23	-0,04** (0,02)		0,29	0,25	-0,03 (0,03)		0,29	0,15	-0,14** (0,06)	
	H > F	0,3	0,35	0,05** (0,02)		0,29	0,33	0,05* (0,03)		0,33	0,49	0,16** (0,07)	
	F > H	0,14	0,22	0,08*** (0,02)		0,13	0,2	0,07*** (0,02)		0,2	0,29	0,09 (0,07)	
	Pas de patrimoine	0,28	0,2	-0,08*** (0,02)		0,29	0,21	-0,08*** (0,03)		0,16	0,07	-0,09* (0,05)	
Héritage	H	40,1	38,34	-1,76 (3,52)		41,56	41,13	-0,43 (5,73)		61,25	82,63	21,38 (23,18)	
	F	29,58	35,26	5,68* (2,95)		30,54	32,7	2,16 (4,37)		49,7	49,5	-0,2 (15,26)	
	Total	69,68	73,65	3,97 (4,84)		72,1	73,83	1,73 (7,41)		110,95	132,13	21,18 (26,83)	
Différence d'héritage	Equivalent	0,08	0,1	0,02* (0,01)		0,08	0,08	0,01 (0,02)		0,06	0,06	0 (0,03)	
	H > F	0,4	0,39	-0,01 (0,02)		0,39	0,4	0,01 (0,03)		0,41	0,51	0,1 (0,07)	
	F > H	0,33	0,35	0,02 (0,02)		0,34	0,34	0 (0,03)		0,39	0,37	-0,01 (0,07)	
	Pas d'héritage	0,19	0,15	-0,04** (0,02)		0,19	0,18	-0,01 (0,02)		0,14	0,05	-0,09* (0,04)	
Revenu	H	21,17	23,59	2,42*** (0,8)		22,45	26,58	4,13*** (1,33)		33,54	40,23	6,69 (5,25)	
	F	10,43	14,13	3,7*** (0,47)		10,35	13,82	3,46*** (0,7)		15,58	21,27	5,69*** (2,19)	
	Total	31,6	37,72	6,12*** (1,04)		32,81	40,4	7,59*** (1,65)		49,12	61,51	12,38** (6,24)	
Différence de revenu	Equivalent	0,23	0,23	0 (0,02)		0,22	0,19	-0,03 (0,02)		0,21	0,19	-0,02 (0,07)	
	H > F	0,64	0,59	-0,05** (0,02)		0,66	0,66	0 (0,03)		0,56	0,58	0,01 (0,08)	
	F > H	0,09	0,17	0,07*** (0,01)		0,07	0,14	0,06*** (0,02)		0,17	0,23	0,06 (0,06)	
	Pas de revenu	0,04	0,02	-0,03*** (0,01)		0,05	0,02	-0,03** (0,01)		0,06	0,01	-0,06* (0,03)	
Durée de l'union (en années)		6,12	6,78	0,65*** (0,15)		6,99	7,86	0,87*** (0,19)		6,97	7,74	0,77 (0,54)	
N		2083	1560			1561	758			177	180		

Source: Enquêtes *Patrimoine* 1992 et 2010

Population: ensemble des couples formés depuis moins de 12 ans

Note: la première colonne décrit les caractéristiques des couples en 1992, la deuxième celles des couples observés en 2010, la troisième présente la différence entre 1992 et 2010; écart types entre parenthèses; * : significatif à 10%, **: significatif à 5%, ***: significatif à 1%

Table 4.4: Décomposition des effets entre comportements et caractéristiques

	Mariage				Séparation de biens			
	Effets des :	En point de %		En %	Effets des :	En point de %		En %
Ensemble	Caractéristiques	-3,08	(2,12)	12,6%	Caractéristiques	5,91***	(1,57)	180,8%
	Coefficients	-20,16***	(2,81)	82,4%	Coefficients	-1,20	(2,20)	-36,7%
	Croisé	-1,25	(2,78)	5,1%	Croisé	-1,44	(2,28)	-44,0%
Expérience de la séparation	Caractéristiques	-0,75	(0,92)	3,1%	Caractéristiques	1,42**	(0,68)	43,4%
	Coefficients	5,70***	(1,16)	-23,3%	Coefficients	1,49*	(0,89)	45,6%
	Croisé	-2,43***	(1,11)	9,9%	Croisé	0,50	(0,8)	15,3%
Patrimoine total	Caractéristiques	0,46***	(0,09)	-1,9%	Caractéristiques	0,13**	(0,06)	4,0%
	Coefficients	-33,93**	(9,97)	138,7%	Coefficients	10,55	(9,16)	322,6%
	Croisé	-0,37**	(0,11)	1,5%	Croisé	0,09	(0,08)	2,8%
Inégalités de patrimoine, éducation, héritage	Caractéristiques	-0,90	(0,86)	3,7%	Caractéristiques	1,58***	(0,59)	48,3%
	Coefficients	2,68	(3,55)	-11,0%	Coefficients	10,06***	(3,16)	307,6%
	Croisé	0,59	(0,97)	-2,4%	Croisé	-0,34	(0,75)	-10,4%
Inégalités de revenus	Caractéristiques	-0,54*	(0,29)	2,2%	Caractéristiques	0,51**	(0,23)	15,6%
	Coefficients	3,95	(2,50)	-16,1%	Coefficients	1,30	(2,36)	39,8%
	Croisé	0,36	(0,35)	-1,5%	Croisé	-0,01	(0,30)	-0,3%
Durée de l'union	Caractéristiques	1,50***	(0,25)	-6,1%	Caractéristiques	0,18**	(0,27)	5,5%
	Coefficients	4,74	(2,93)	-19,4%	Coefficients	-2,92	(3,18)	-89,3%
	Croisé	0,51	(0,31)	-2,1%	Croisé	-0,36	(0,40)	-11,0%
Constante 2010	Coefficient	-5,52	(28,3)	22,6%	Coefficient	-22,84**	(9,29)	-698,5%
Autres variables	Caractéristiques	-0,3	(0,73)	1,2%	Caractéristiques	1,97***	(0,71)	60,2%
	% de mariés parmi les couples	1992 2010	68,51 44,05		% de séparation de biens parmi les mariés	1992 2010	10,96 14,23	
N		3544				2267		

Source: Enquêtes *Patrimoine* 1992 et 2010) Population: ensemble des couples formés depuis moins de 12 ans

Note: mêmes variables de contrôle que dans le tableau 4.2

Interprétation: si seules les caractéristiques liées à l'expérience de la séparation avaient évolué alors la part de couples mariés aurait dû diminuer de 0,6 points (soit 2,5% de la baisse totale); si seuls leurs comportements avaient changé, alors la part de mariés aurait dû augmenter de 5,68 points (soit -23,2%); l'effet croisé des comportements et des caractéristiques devrait conduire à une baisse de 3,61 points (soit 14,8%); écart types entre parenthèses; * : significatif à 10%, **: significatif à 5%, ***: significatif à 1%

L'évolution du contrat de mariage de 1855 à 2010

Résumé: Dans ce chapitre, nous documentons l'évolution du recours au contrat de mariage en France de 1855 à 2010. Nous mettons en évidence plusieurs phases dans l'évolution de la pratique contractuelle. Après un déclin continu durant la première moitié du XIX^{ème} siècle, le taux de contrat se stabilise à environ 40% entre 1855 et 1885. On observe ensuite un fort déclin jusqu'à la Première Guerre mondiale où seuls 20% des couples optent pour cette pratique contractuelle. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, le recours au contrat de mariage reste stable. Suite à la réforme des régimes matrimoniaux de 1965, la fréquence de la pratique contractuelle diminue pour atteindre moins de 10% dans les années 1970. Depuis, nous observons un retour du contrat de mariage s'expliquant principalement par le recours accru à la séparation de biens. Le contrat de mariage constitue un instrument privilégié de la stratégie patrimoniale d'un ménage en définissant les droits de propriété au sein du ménage et en servant à la transmission d'un capital. Ainsi au XIX^{ème} siècle, il pouvait être considéré comme un moyen pour les parents d'influer sur le patrimoine de leurs enfants. Il a progressivement été approprié par les couples pour devenir un élément clé de la stratégie patrimoniale et un moyen privilégié pour les futurs conjoints d'opérer une individualisation du patrimoine.

Ce chapitre a été coécrit avec Marion Leturcq (UCL-CORE).

1 Introduction

Le contrat de mariage constitue un objet d'étude original mais complexe. En effet, il s'agit d'un acte notarié auquel recourent les couples qui désirent déroger du régime matrimonial légal s'appliquant à l'ensemble des mariés. Le contrat de mariage leur permet d'opter pour un régime matrimonial autre que le régime de droit commun. Il sert aussi à déclarer les transmissions patrimoniales reçues au moment de la signature du contrat ainsi que les apports des futurs époux et à gérer le patrimoine du ménage durant le mariage. Le contrat de mariage constitue donc un instrument privilégié de la stratégie patrimoniale d'un ménage. La complexité de son étude vient du fait que les motivations du recours à cet acte notarié dépassent cette stratégie patrimoniale en raison de la dimension culturelle du contrat de mariage. La relative stabilité de la législation des régimes matrimoniaux depuis le Code Civil jusqu'en 1965 en fait donc un outil d'étude singulier.

La motivation de cet article repose sur la récente mise en évidence par Piketty (2011) d'un retour, sous certains aspects, à une économie avec des caractéristiques proches du XIX^{ème} siècle. Plus précisément, le patrimoine des ménages ainsi que le poids du patrimoine hérité atteignent au début du XXI^{ème} siècle des niveaux qui étaient les leurs à la fin du XIX^{ème} siècle. L'objectif de cet article est donc de compléter ces analyses en étudiant un autre fait stylisé à savoir l'évolution du recours au contrat de mariage afin de savoir si un instrument patrimonial comme le contrat évolue de façon similaire. La question de fond que pose cet article est de savoir si les caractéristiques économiques d'une société influent sur les comportements culturels des individus. Plus spécifiquement, nous nous concentrons sur la période 1855-2010 en complétant l'évolution du taux de contrat par la décomposition entre les différents régimes conventionnels, leur répartition géographique et les informations relatives au patrimoine déclaré lors de la signature du contrat (donation par contrat de mariage et apport des futurs mariés).

Durant tout le XIX^{ème} siècle le contrat de mariage revêt une dimension

économique mais aussi culturelle. Il est à la fois un outil de la stratégie patrimoniale des familles car il permet notamment aux parents de transmettre un patrimoine lors du mariage de leurs enfants et de gérer le devenir de cette transmission. Le contrat sert aussi à définir les propriétés des époux et le plus souvent à séparer partiellement ou complètement les biens. Il peut de ce fait protéger financièrement la femme mariée, alors légalement incapable, de son mari. La seconde fonction du contrat est d'ordre culturel puisque cet acte fait partie de la fête sociale que constitue le mariage. Cet attachement à la pratique contractuelle révèle une certaine conception du mariage où les parents tiennent un rôle important et où la dot, même de faible valeur, a une fonction notable dans la stratégie matrimoniale. Le recours au contrat puis le poids de la dot dans l'ensemble des transmissions patrimoniales déclinent au début du XX^{ème} siècle avant de rester stable jusqu'aux années 1960. Depuis les années 1970, le recours au contrat de mariage connaît une croissance continue qui peut être vue comme la combinaison de deux évolutions économiques et sociales. Le retour à des niveaux de patrimoine proche de ceux du XIX^{ème} siècle implique la résurgence de stratégies patrimoniales qui peuvent passer par la rédaction d'un contrat de mariage. De plus, des transformations sociétales majeures comme la libéralisation du divorce ou l'indépendance croissante des conjoints peuvent expliquer le retour de cette pratique. Au début du XXI^{ème} siècle, le contrat de mariage constitue à nouveau un élément clé de la stratégie patrimoniale et un moyen privilégié pour les futurs conjoints d'opérer une individualisation du patrimoine.

Nous mettons en évidence plusieurs phases dans l'évolution du taux de contrat de mariage. Le recours au contrat était quasi automatique sous l'Ancien Régime. L'introduction d'un régime légal unique par le Code Civil, la communauté des meubles et acquêts, marque le début d'une période de déclin durant la première moitié du XIX^{ème} siècle. En 1855, environ 40% des couples qui se marient dans l'année optent pour un contrat de mariage, en grande majorité la communauté de biens réduite aux acquêts. La pratique contractuelle n'est cependant pas homogène d'un point de vue géographique puisque le contrat de mariage est plus fréquent dans

le Midi ou en Normandie. Jusqu'en 1885, le recours au contrat reste stable avant de chuter jusqu'à la première Guerre Mondiale où seuls 20% des futurs mariés continuent de faire ce choix. Ce fort déclin n'est là encore pas homogène puisque ce sont principalement les classes les moins aisées de la population qui cessent cette pratique. Jusqu'à la seconde Guerre Mondiale, le recours au contrat de mariage reste stable. Nous mettons toutefois en évidence certaines transformations durant cette période: montée du régime de séparation des biens, disparition des donations par contrat de mariage, homogénéisation géographique de la pratique contractuelle... Une réforme des régimes matrimoniaux est menée en 1965 dans le but d'équilibrer les pouvoirs au sein du couple, en introduisant une quasi cogestion du patrimoine, et de modifier le régime matrimonial s'appliquant aux couples mariés sans contrat. Les législateurs optent pour une réduction de la taille de la communauté en faisant le choix de la communauté réduite aux acquêts. Suite à cette réforme, la fréquence de la pratique contractuelle diminue pour atteindre moins de 10% dans les années 1970. Depuis, nous observons une remontée continue du recours au contrat de mariage. Ainsi, au début du XXIème siècle, plus de 20% des futurs mariés signent un contrat de mariage et optent quasi exclusivement pour la séparation de biens.

La deuxième partie de cet article fournit les principales informations relatives au fonctionnement des régimes matrimoniaux depuis la création du Code Civil. Dans la troisième partie, nous présentons l'évolution du taux de contrat et la répartition par régimes conventionnels sur la période 1855 - 2010. Puis nous effectuons une analyse par sous-périodes historiques afin de mettre en évidence les principaux déterminants des évolutions du recours au contrat de mariage avant de conclure¹.

¹Pour une revue de littérature relative aux régimes matrimoniaux nous vous renvoyons à l'introduction du chapitre 4.

2 Qu'est ce qu'un contrat de mariage ?

Le contrat de mariage a pour fonction d'établir les règles patrimoniales lors du mariage. Plus précisément, un contrat de mariage peut contenir quatre informations: le régime matrimonial, les apports au mariage (énumération des biens des époux), les donations reçues au moment du mariage et les avantages entre époux (principalement les donations faites au conjoint survivant)². Cet acte notarié constitue surtout le seul moyen d'échapper aux règles du régime de droit commun qui s'appliquent par défaut aux mariés. Ainsi pour pleinement comprendre l'utilité du contrat de mariage, il est nécessaire de savoir quelles sont les alternatives offertes aux futurs époux mais aussi quelles règles s'appliquent en l'absence de contrat.

A La législation des régimes matrimoniaux de l'Ancien Régime au Code Civil

Sous l'Ancien Régime, la pratique du droit diffère selon les régions. Ainsi dans les régions où est pratiqué le droit coutumier (comme dans le nord et le centre de la France), la coutume locale s'applique en l'absence de contrat mais il peut exister des problèmes de conflits de coutumes³ en particulier si les conjoints ont des biens dans plusieurs ressorts coutumiers. A l'inverse, les pays de droit écrit (Normandie et Midi) sont quant à eux soumis au régime dotal.

Ainsi, quel que soit le fonctionnement de la loi, la rédaction d'un contrat de mariage est nécessaire afin de définir les règles du partage du patrimoine entre époux et les biens considérés comme dotaux (pour les pays de droit écrit). A cette époque, le contrat de mariage a une autre fonction juridique importante puisque des clauses de prévoyance y sont insérées. Ces clauses, et notamment le douaire, fixent les

²Dans les données que nous utilisons, qu'elles soient fiscales ou d'enquêtes, nous n'observons que le régime matrimonial choisi et pour certaines périodes les donations et les apports des futurs époux.

³Sur ce sujet, voir Bouhier et Basnage sous l'Ancien Régime, Lainé au XIX^{ème} siècle

règles du patrimoine accordée au conjoint survivant. En l'absence d'assurance-vie ou d'assurance-retraite, il est nécessaire d'établir les règles du partage entre époux au moment du contrat. Enfin, le contrat de mariage fait pleinement partie de la cérémonie du mariage. La famille étendue assiste à cet événement et les notables locaux sont invités à signer le contrat. Il arrive fréquemment que la haute noblesse sollicite la famille royale à parapher.

La mise en place d'un régime légal unique sur l'ensemble du territoire est l'oeuvre du Code Civil. Si l'on en croit ses auteurs⁴, le Code est une oeuvre de compromis entre les différents types de droit (coutumiers et écrits) qui s'appliquaient en France avant sa création. Portalis parle de "transaction entre le droit écrit et les coutumes".

Après de longs débats, le choix du régime de droit commun se fit en faveur des régions de droit coutumier et donc du régime de communauté des meubles et acquêts. La lutte fut vive entre les différents auteurs du Code Civil. Portalis et Maleville demandèrent à ce qu'il n'y ait pas de régime commun afin que les époux soient soumis à un régime qui relèverait de leur choix. Le Conseil d'Etat maintint la communauté comme régime de droit commun tout en permettant au couple de déroger contractuellement de ce régime. Ainsi le Code Civil mit en place un régime légal dans lequel la communauté de biens concernait une large part du patrimoine du ménage. Mais il permit aussi aux couples concluant un contrat de mariage d'opter pour des régimes plus séparatistes: communauté de biens réduite aux acquêts, séparation de biens ou encore régime dotal.

Si l'on se restreint au seul droit de la famille, on peut affirmer que la nouvelle législation se rapproche davantage des traditions coutumières puisqu'elle retient la conception de la puissance paternelle et maritale ainsi que le principe d'une communauté entre époux. D'un point de vue plus général, le Code Civil constitue une unification du droit à mi-chemin entre le droit de l'Ancien Régime et le droit

⁴La composition de la commission de rédaction du Code Civil reflète une volonté de compromis puisque les quatre éminents juristes choisis représentent chacun une partie du Droit positif: Bigot de Préameneu (coutume de la langue d'Oil), Tronchet (coutume de Paris), Maleville (coutume du Nord) et Portalis (droit romain). Les deux premiers membres venaient de pays de droit coutumier, les deux derniers de pays de droit écrit.

révolutionnaire. Il faudrait évidemment distinguer les différentes parties du Code pour aboutir à une conclusion plus fine. En terme de droit familial, la rupture avec l'Ancien Régime apparait clairement dans l'encadrement de l'autorité parentale à travers la suppression des substitutions fidéicommissaires⁵. Toutefois, le Code Civil ne rompt que partiellement avec l'Ancien Régime puisque l'antiféminisme et le modèle patriarcal sont au centre de la conception de la famille. Le mariage est considéré par Portalis comme "un acte naturel, nécessaire, institué par le Créateur lui-même". Les libertés individuelles des époux sont encadrées, notamment en raison de l'autorité parentale, qui valide toujours le choix du conjoint, mais aussi à cause de la difficulté de rompre par le divorce le contrat passé entre les époux. Le Code Civil limite en effet le divorce à la sanction d'une faute. A l'intérieur de cette famille, le mari "n'est plus un simple individu, c'est un chef, c'est un pontife investi de la magistrature primordiale, du plus antique sacerdoce" (Carion-Nisas *in* Halpérin, 1996). La femme mariée, considérée comme incapable⁶, doit obéissance au mari et ne peut "donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours du mari ou son consentement par écrit".

Le fonctionnement des régimes matrimoniaux a très peu évolué de 1804 jusqu'au milieu du XXème siècle. L'objectif principal de la réforme de 1965 est d'établir une égalité entre les époux. La femme mariée, qui a perdu son statut d'incapable en 1938, participe désormais à la gestion des biens communs et acquiert la libre disposition de ses biens propres. Le second aspect de cette réforme concerne la

⁵Ces substitutions sont des biens dont les conditions d'aliénation sont contrôlées par le légataire ou donateur. Plus spécifiquement, le récipiendaire du bien en a la propriété, la gestion et l'administration. Cependant, il est obligé de léguer le bien en l'état sans pouvoir le vendre, l'hypothéquer ou l'altérer. En France à partir de 1560 la plupart de ces substitutions ont été limitées à deux degrés c'est-à-dire que le légataire ou donataire pouvait obliger les deux futurs propriétaires (son fils et son petit-fils par exemple) à conserver un bien en l'état. Ce contrôle des biens a été aboli en 1792 dans le but de garantir l'égalité entre héritiers et de limiter la liberté testamentaire. Le Code Civil n'est pas revenu sur cette abolition même si il y a eu plusieurs tentatives de réintroduction de ce mécanisme. En 1807, Napoléon crée les majorats et rend possible la création de substitutions perpétuelles pour l'aîné de la descendance. Napoléon est le seul à pouvoir valider une demande de majorats. En 1813, on dénombre 3 081 majorats pour une valeur de 29 millions de Francs. En 1826, les substitutions et la primogéniture sont réintroduites par Charles X. Il faudra attendre 1835 pour que majorats et substitutions soit à nouveau abolis.

⁶Cette notion d'incapacité est développée plus amplement dans l'annexe 1.A.

modification du régime légal. Le choix des législateurs se porte sur la communauté de biens réduit aux acquêts. Ce régime est plus séparatiste que celui des meubles et acquêts puisque la fortune mobilière des époux, acquise avant le mariage ou reçue par donation ou héritage, est désormais considérée comme propre.

Dans l'annexe 1, nous développons plus en détail l'évolution de la législation relative aux régimes matrimoniaux depuis la création du Code Civil en nous concentrant notamment sur l'incapacité de la femme mariée et sur la réforme des régimes matrimoniaux entreprise en 1965.

B Les régimes matrimoniaux depuis la naissance du Code Civil

Le contrat de mariage peut conduire, en théorie, à un continuum de régimes matrimoniaux car il est possible de définir des règles de gestion pour chaque bien. Néanmoins, dans la très grande majorité des cas, les futurs époux choisissent leur régime à partir d'un "menu" d'options déjà existantes. Nous décrivons ici le fonctionnement des principaux régimes.

Il est important de noter que la signature d'un contrat de mariage représente un coût financier. En plus des frais de notaire et de publicité, le contrat est soumis à un droit d'enregistrement et de timbre auprès de l'administration. Le coût de cet enregistrement est fonction du patrimoine déclaré au moment de la signature du contrat. Durant le XIX^{ème} siècle, un taux proportionnel de 0.20% sur les apports des futurs mariés était appliqué. Aujourd'hui, le droit d'enregistrement est fixé par un tarif proportionnel dégressif par tranches. En l'absence de patrimoine, un droit fixe est demandé aux futurs mariés. L'ajout de clauses au contrat de mariage (comme la donation au dernier vivant par exemple) engendre elle aussi des coûts fixes. Le coût financier d'un contrat de mariage a peu changé depuis le début

du XIX^{ème}⁷ et conserve la forme d'une homologation administrative plus qu'une taxation visant à réduire sa pratique.

Les tableaux 5.1 et 5.2 résument les pouvoirs de la femme mariée sur son patrimoine et le patrimoine commun avant et après la réforme de 1965, selon le régime matrimonial et le type de biens.

B.1 La communauté des meubles et acquêts

La communauté de meubles et acquêts est donc le régime légal de la création du Code Civil en 1804 jusqu'à la réforme des régimes matrimoniaux de 1965. Dans ce régime, les biens de communauté représentent une part importante de l'ensemble du patrimoine des époux. Les biens meubles⁸ tombent dans la communauté quels que soient leur statut: hérités, reçus en donations, acquis avant ou pendant le mariage. Les immeubles acquis durant le mariage sont aussi considérés comme des biens communs. Seuls les biens immobiliers acquis avant le mariage ou provenant d'une transmission patrimoniale (héritage ou donation) demeurent propres.

Jusqu'en 1965, l'homme a les pleins pouvoirs sur le patrimoine du ménage. Cette puissance maritale est d'autant plus grande dans un régime comme celui des meubles et acquêts où les biens propres ne constituent qu'une faible part de l'ensemble du patrimoine. Ainsi la gestion, l'administration et l'aliénation de la communauté revient au mari qui peut librement aliéner sans le consentement de son épouse. Il administre ses biens propres mais aussi les biens propres de sa femme. Toutefois, pour aliéner les immeubles propres de son épouse, le mari a besoin du consentement de celle-ci. Symétriquement, l'épouse a besoin du

⁷La stabilité du coût du contrat nous permet aussi d'éliminer cet aspect financier des causes potentielles de l'évolution du recours au contrat de mariage de notre période d'étude.

⁸Le code civil distingue deux types de biens meubles. Premièrement, les meubles corporels qui peuvent "se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère, comme des choses inanimées" (art. 528 du Code Civil) c'est à dire les meubles meublants, les animaux ou encore les récoltes sur pied. Deuxièmement, les meubles incorporels qui sont des droits portant sur une chose mobilière par nature: actions, obligations, rentes, assurances vie, créances, propriétés incorporelles (fonds de commerce, par exemple)...

consentement de son mari pour effectuer des actes d'aliénation sur les immeubles qu'elle possède en propres. A partir de 1966, chacun est libre de disposer de ses biens propres et les pouvoirs des époux sur les biens de communauté sont quasi semblables. La cogestion n'est cependant pas parfaite puisque pour les actes de gestion des biens mobiliers peuvent être effectués par le mari seul (en partie car certaines décisions nécessitent des réponses immédiates que la cogestion retarderait).

B.2 La communauté de biens réduite aux acquêts

Dans la communauté de biens réduite aux acquêts, la taille de la communauté est, comme son nom l'indique, réduite aux seuls acquêts. Tous les biens acquis avant le mariage ou reçus par transmission sont quant à eux considérés comme propres. Les revenus générés par les biens propres comme l'ensemble des revenus (travail, capital, gains aux jeux...) tombent cependant dans la communauté. Avant la réforme de 1965, ce régime étend les droits de la femme mariée puisqu'elle peut administrer et jouir de ses biens propres. Les règles s'appliquant à la communauté sont cependant les mêmes que pour le régime des meubles et acquêts. Ce régime devient le régime légal s'appliquant aux mariés sans contrat à partir de 1966.

B.3 Le régime dotal

Le régime dotal n'est pas appelé ainsi en raison de la constitution d'une dot mais parce que la préservation et la restitution de la dot y sont entourées de garanties spéciales. Ce régime est avant tout un instrument de conservation du patrimoine des époux et un moyen de protection de la femme. En effet, sous le régime dotal qui était prévu au Code civil jusqu'au 31 janvier 1966, il n'existait que deux patrimoines : celui du mari et celui de la femme. Le cas échéant, pouvait s'y adjoindre une société d'acquêts (comme dans une séparation de biens). Plus important, le patrimoine de la femme avait pour particularité de comprendre deux catégories de biens :

- les biens dotaux, spécialement affectés aux besoins de la famille durant le mariage et de ce fait soumis à une réglementation très stricte : d'une part ces biens étaient, en principe, ni inaliénables sous peine de nullité, ni hypothécables par le mari même avec l'assentiment de la femme; d'autre part ils étaient soumis à l'administration et à la jouissance du mari avec tous les pouvoirs d'un usufruitier pendant la durée du mariage. Il était en principe interdit de constituer ou d'augmenter la dot pendant le mariage ; c'est dans le contrat de mariage que la consistance de cette dernière était fixée.
- les biens paraphernaux (exempt de dotabilité), sans destination particulière et sur lesquels la femme avait les mêmes pouvoirs que sous la séparation de biens ; elle en avait donc l'administration et la jouissance mais ne pouvait aliéner librement que les meubles. Pour la disposition des immeubles le consentement du mari était nécessaire.

Lors de la dissolution du mariage (par le divorce ou le décès d'un des époux) les biens dotaux sont restitués à la femme (ou à ses héritiers). Les autres biens, divisés en biens propres et de communauté en cas d'existence d'une société d'acquêts, font l'objet d'une succession "classique" : reprise des biens propres et partage des biens communs.

Pascaud (1899) présente les différentes critiques portées à l'égard de ce régime. En effet, s'il a pour avantage de protéger les biens détenus par la femme (à l'époque où celle-ci était considérée "incapable" par la loi), ce régime est loin d'être dépourvu d'inconvénients. Durant la première moitié du XIX^{ème} siècle, le régime dotal traite différemment biens mobiliers et immobiliers. Le traitement des meubles, relativement flou dans le Code Civil, a entraîné un désaccord entre la doctrine et la jurisprudence. La dot mobilière se retrouve aliénable par le mari mais pas par son épouse. Si la dot se compose d'objets mobiliers, le mari en devient propriétaire. En revanche, la loi consacre le principe de l'inaliénabilité des immeubles dotaux sauf cas exceptionnels (pour sortir un des conjoints de prison, fournir des aliments à la

famille, établir les enfants du couple ou d'une union antérieure, payer les dettes de la femme ou de ceux qui ont constitué la dot...). Les aliénations réalisées en dehors de ces cas exceptionnels peuvent être révoquées à la requête de la femme ou de ses héritiers. Face à l'accroissement de la richesse mobilière au cours du XIX^{ème}, la jurisprudence a étendu ce principe à la dot mobilière. Ce régime de conservation préserve donc la dot contre toute atteinte de la part du mari ou de tiers et assure les ressources à venir de la famille. Cependant, le résultat de ce régime vis-à-vis du mari ou des tiers peut être jugé immoral dans certains cas : quand le mari a contracté des dettes pour le ménage, il est le seul à les rembourser ; si la révocation du bien est provoquée alors qu'un tiers a acquis de bonne foi un bien dotal sans le savoir... Le régime dotal est aussi une entrave au crédit dans le cas où le ménage a besoin d'un emprunt mais ne se trouve pas dans un cas d'aliénation.

Cette inaliénabilité des biens dotaux renvoie aux substitutions fidéicommissaires abolies par la Révolution Française. Le régime dotal peut en effet être considéré comme une forme de substitution puisque les biens dotaux ne peuvent être aliénés durant le mariage et reviennent aux héritiers de l'épouse. On peut donc voir ce régime comme une des dernières manières pour les parents d'influer "directement" sur la façon dont leurs enfants gèrent leur patrimoine.

B.4 La séparation de biens

La séparation de biens est proche du régime dotal puisque seuls deux types de biens existent: les biens de la femme et ceux du mari. En l'absence de société d'acquêts, il n'y a, par définition, pas de biens communs. Ce régime est celui qui permet la plus grande autonomie à l'épouse, quelle que soit l'époque.

Avant la réforme de 1965, le mari gérait et disposait de ses biens propres. La femme mariée pouvait administrer seule l'ensemble de ses biens mais n'avait, comme pour les biens paraphernaux du régime dotal, une libre disposition que sur ses meubles. La disposition des immeubles devait là aussi être soumise à l'aval du mari.

B.5 Les autres régimes conventionnels : communauté universelle et participation aux acquêts

La communauté universelle est, à l'inverse de la séparation de biens, un régime dans lequel il n'y a aucun bien propre. L'ensemble des biens quelle que soit leur nature (meuble ou immeuble) ou la façon dont ils ont été acquis sont considérés comme des biens de communauté. Le recours des couples mariés à ce régime conventionnel n'a jamais excédé 2% (sauf en Alsace où ce taux culmine à 15%⁹).

Un dernier type de régime conventionnel qui mérite d'être abordé dans ce descriptif est celui de la participation aux acquêts. L'évocation de ce régime ne vient pas tant de l'attrait qu'il constitue pour les couples mariés (ce régime est toujours resté marginal) mais plutôt de l'alternative sérieuse à la communauté réduite aux acquêts qu'il a représenté lors des débats législatifs précédant la réforme de 1965. Pendant la durée du mariage, le régime fonctionne comme si les époux étaient mariés sous le régime de la séparation de biens. A la dissolution du mariage, chacun des époux a le droit de participer pour moitié en valeur aux acquêts nets constatés dans le patrimoine de l'autre, et mesurés par la double estimation du patrimoine originaire et du patrimoine final. Ainsi, le conjoint qui s'est le plus enrichi durant le mariage verse une compensation à l'autre. La communauté réduite aux acquêts a cependant été préférée à ce régime notamment pour des raisons pratiques (méconnaissance de la participation aux acquêts, attachement au principe communautaire¹⁰...).

⁹Voir section 4.D pour plus de détails

¹⁰Un sondage au sujet des régimes matrimoniaux a été réalisé en 1962 par l'IFOP à la demande du gouvernement. Terré (1965) note que le courant communautaire sort renforcé de l'enquête puisque plus de 60% des répondants considèrent la communauté (universelle ou réduite aux acquêts) comme le régime légal le plus souhaitable. Il faut toutefois nuancer cet attachement car cette même enquête met en évidence la relative méconnaissance des régimes matrimoniaux (règles des différents régimes, régime légal actuel...)

3 Le recours au contrat de mariage depuis 1855

A Données et méthode d'estimation

Afin d'estimer l'évolution du taux de contrat de mariage depuis 1855 nous utilisons plusieurs sources de données. De 1855 à 1965, la présence d'un contrat de mariage est mentionnée dans l'état civil de mariage¹¹. Ces données administratives, qui permettent aussi une ventilation par département, nous offrent donc une information exhaustive sur l'évolution du recours au contrat. L'évolution sur la période 1965-2010 est quant à elle le résultat d'une estimation à partir de données d'enquête: les enquêtes *Patrimoine* 1992, 1998, 2004 et 2010 ainsi que l'enquête *Emploi du Temps* 2010. La date de construction de ces enquêtes nous oblige à quelques hypothèses pour estimer le taux de contrat à partir de 1965. Nous observons à partir de 1992 seulement des couples qui ont pu se marier dans les années 1960. Il y a donc une sélection à l'oeuvre pour ces couples puisqu'ils ont pu se séparer entre leur mariage et le moment où ils sont observés. Nous faisons l'hypothèse d'une absence de différentiel de taux de séparation (par divorce ou décès) entre les différents régimes matrimoniaux. Autrement dit, le taux de contrat parmi les couples "survivants" correspond au taux de contrat observé au moment du mariage. Les vagues multiples des enquêtes que nous utilisons tendent à valider cette hypothèse.

Pour estimer la répartition entre les différents régimes conventionnels, deux sources de données sont là aussi utilisées. Pour la période récente (1965 - 2010), notre information vient à nouveau des enquêtes *Patrimoine* et *Emploi du Temps* et nous appliquons la même méthodologie que pour le taux de contrat. Avant 1965, nous utilisons les archives notariales de 1898 et 1962 qui nous permettent de ventiler le taux de contrat par type de régimes conventionnels. En l'absence de données à des dates intermédiaires, nous combinons ces archives notariales avec les données départementales d'état civil afin d'estimer l'évolution des types de régimes matrimoniaux sur la période.

¹¹Ces données sont disponibles dans les *Annuaire Statistiques de la France* publiés par l'INSEE.

L'annexe 3 revient en détail sur la méthodologie et les hypothèses des différentes estimations.

B Evolution du taux de contrat

Le graphique 5.1 représentant l'évolution de long-terme du taux de contrat de mariage permet de mettre en évidence quatre périodes. Après une période de déclin du taux de contrat durant la première moitié du XIX^{ème} siècle, on observe une période de relative stabilité de 1855 à 1885 avec un taux de contrat s'établissant autour de 40%. En d'autres termes, chaque année un peu moins d'un mariage sur deux fait l'objet d'un contrat de mariage durant cette période.

Puis, nous mettons en évidence une chute spectaculaire de ce taux au tournant du siècle. Plus précisément, de 1885 à 1915 la proportion de mariages avec contrat est divisée par deux et passe de 40% à 20%. De 1915 à 1965, on observe une stabilité du taux de contrat autour de 20%. En 1965, une réforme des régimes matrimoniaux est mise en place. Le régime matrimonial légal est modifié et une quasi égalité entre les conjoints est établie. Ce changement de la législation contribue à faire diminuer significativement le recours au contrat de mariage. Depuis cette date, on observe une augmentation continue de la proportion de contrats avec une accélération entre 1975 et 1990. Ainsi, le début du XXI^{ème} siècle marque le retour à un taux de contrat proche les niveaux observés avant la réforme de 1965.

C Décomposition de l'évolution du taux de contrat par type de contrat de mariage

En signant un contrat de mariage, les futurs époux peuvent opter pour plusieurs régimes matrimoniaux. Il est donc nécessaire d'observer les types de régime pour

avoir une vision plus complète de cette évolution (Graphique 5.2). Jusqu'à la réforme de 1965, le régime conventionnel dominant est la communauté de biens réduite aux acquêts. Après cette réforme, qui établit ce régime comme le nouveau régime légal, la séparation de biens constitue le choix dominant en cas de contrat de mariage.

Plus précisément, de 1855 à 1925, la communauté de biens réduite aux acquêts représente une part constante des régimes conventionnels, autour de 80%. Durant la même période, le poids du régime dotal tend à diminuer, de 8% de l'ensemble des mariés (20% des contractants) en 1875 à moins de 2% après la première Guerre Mondiale. Cette baisse continue du régime dotal est compensée par la séparation de biens qui rogne même sur la communauté réduite aux acquêts à partir de l'entre-deux-guerres. Les autres régimes matrimoniaux que sont la communauté universelle et la participation aux acquêts restent marginaux sur l'ensemble de notre période d'étude.

Une autre manière de synthétiser l'évolution par type de régime est de classer les régimes en deux catégories: communautaires et séparatistes. Sur l'ensemble de la période, le poids des régimes séparatistes augmente, notamment à partir des années 1970. Cependant, cette analyse est rendue complexe à cause du statut de la femme mariée jusqu'au milieu du XX^{ème}. Son incapacité légale fait que son pouvoir de décision est limité y compris sous des régimes séparatistes (dotal ou séparation de biens).

4 Analyse par période

Afin d'analyser plus finement les évolutions du recours au contrat de mariage et ses déterminants, nous découpons notre période d'étude en quatre sous-périodes: 1855-1885, 1885-1915, 1915-1965 et 1965-2010.

A 1855 - 1885 : une relative stabilité après un déclin massif du taux de contrat

Pour comprendre la période de stabilité du taux de contrat entre 1855 et 1885, il est nécessaire d'opter pour une perspective plus large en étudiant l'évolution du taux de contrat durant la première moitié du XIX^{ème} siècle.

A notre connaissance, il n'existe pas de données agrégées permettant d'évaluer la proportion de contrats de mariage avant 1855. Cependant, quelques informations éparses sont disponibles et montrent un déclin de la pratique contractuelle dans les grandes villes françaises durant la première moitié du XIX^{ème}. Le contrat de mariage était très diffusé dans toutes les classes sociales sous l'Ancien Régime. L'instauration d'un régime légal de communauté dans le Code Civil a contribué à faire régresser cette pratique notamment chez les classes les moins aisées. A Paris, 60% des mariages sont précédés d'un contrat en 1800 et cette proportion décline fortement jusqu'en 1850 pour atteindre 20%. A Dijon, le taux de contrat passe de 71% en 1812 à 54% en 1855. Cette diminution est encore plus nette à Lyon où l'on passe de 90% de contrats en 1800 à moins de 20% en 1845. A Aix et à Rouen la baisse du taux de contrat est plus modérée (de 45-50% à 25-30%)¹². Il est à noter que la tendance est sensiblement différente dans les zones rurales. Par exemple, dans les campagnes bourguignonnes entre 78 et 91% des mariages restent précédés d'un contrat vers 1850. On observe même une augmentation du recours au contrat durant la première moitié du XIX^{ème} siècle dans certaines zones rurales. Au vu de ces observations, le taux de contrat devait approcher les 70% en France au début du XIX^{ème}.

Ainsi, la période de stabilité observée durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, avec un taux de contrat proche de 40%, fait suite à un fort déclin de la proportion de contrats de mariage. Il est important de noter que le taux et les types de contrats ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire.

¹²Halpérin (1996)

L'hétérogénéité du taux de contrat entre départements apparaît forte. Les graphiques 5.4 et 5.5 révèlent une proportion importante de contrats dans le Midi et plus particulièrement dans les départements comme la Drôme, l'Ain, l'Isère, la Loire, le Rhône ou encore le Tarn où le taux de contrat dépasse à 60% alors que la moyenne nationale est deux fois moins élevée. Le taux de contrat en Normandie atteint des niveaux similaires au Midi. A l'inverse, la Bretagne et la Corse connaissent des proportions de contrats relativement faibles (de 3 à 15%).

Ce différentiel entre régions est l'héritage de l'Ancien Régime où plusieurs types de droit coexistaient. Les régions dans lesquelles le taux de contrat est le plus élevé sont les anciennes régions de droit écrit où le régime dotal était dominant et la pratique contractuelle quasi "obligatoire". Ce régime matrimonial, dont la proportion ne dépasse jamais 10% au niveau national, est choisi par la quasi totalité des couples contractants dans les Basses et Hautes-Alpes, les Bouches du Rhône, le Gard, l'Hérault ou la Lozère.

Il est aussi possible d'évoquer une explication d'ordre anthropologique à cette répartition géographique du taux de contrat. Todd (1999) définit plusieurs types de famille: autoritaire, communautaire exogame, nucléaire égalitaire et nucléaire absolue. Ces quatre types de famille se définissent par rapport à leurs positions sur deux axes: égalité/inégalité et liberté/autorité. L'aspect égalitaire se mesure par le partage du patrimoine entre les héritiers. La liberté se traduit quant à elle par l'indépendance des enfants vis-à-vis des parents. En d'autres termes, si l'enfant quitte sa famille pour fonder un ménage autonome alors il appartient au modèle libéral. Ainsi, d'après la typologie de Todd, la famille nucléaire absolue est libérale et inégalitaire, la famille nucléaire égalitaire est libérale et égalitaire, la famille autoritaire est autoritaire et inégalitaire et la famille communautaire est autoritaire et égalitaire.

En France, ces quatre types de famille coexistent. La famille autoritaire est implantée dans le sud de la France (Pays Basque, Aquitaine, Savoie) l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais. Le lien entre cette typologie et le contrat de mariage est

forcément imparfait. En effet, Todd définit un fonctionnement général de la cellule familiale alors que le contrat de mariage est un acte notarié dont les motivations peuvent être nombreuses. Cependant, la présence de la famille autoritaire dans le sud de la France pourrait expliquer le plus fort taux de contrat dans cette région en raison du rôle joué par les parents et la coutume dans la présence et le choix du contrat de mariage. Il est en outre important de comprendre que la Révolution française et le Code Civil ont significativement amoindri l'autorité parentale en établissant l'égalité successorale entre les enfants héritiers (même s'il demeure possible d'avantager un enfant par la quotité disponible) et en abolissant les substitutions¹³. Le contrat de mariage reste donc un des derniers moyens légaux pour les parents d'influer sur le patrimoine des enfants en déterminant les règles de partage du patrimoine et en "immobilisant" (par le régime dotal) certains biens. Ainsi, dans les régions où le lien entre parents et enfants reste fort, le rôle du contrat de mariage est plus prégnant.

B 1885 - 1915 : une chute brutale du taux de contrat

En trois décennies, le taux de contrat chute de manière spectaculaire. Le régime dotal tout comme le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts déclinent, même si en termes absolus le second est plus affecté. Afin de comprendre cette évolution, nous entreprenons une analyse géographique et patrimoniale des contrats de mariage.

Les différences géographiques perdurent jusqu'à la première Guerre Mondiale mais la baisse généralisée du recours au contrat sur cette période (37% de mariages avec contrat en 1886 contre 23% en 1910) est beaucoup plus sensible dans les départements à fort taux de contrat (Graphique 5.6). Plus précisément, le taux de contrat diminue de 61 points de pourcentage dans les Hautes-Alpes, de 49 points

¹³Sur ce débat voir paragraphe 2.A et Beckert (2008), chapitre 4

dans les Landes ou de 46 points en Gironde. Le faible poids démographique de ces départements, en grande partie ruraux, tend à expliquer pourquoi la baisse à l'échelle nationale n'est pas plus importante.

Les informations d'ordre patrimonial constituent la seconde source de données nous permettant de documenter et d'analyser cette évolution. Il est en effet essentiel de considérer le patrimoine en jeu au moment de la signature du contrat de mariage car les enjeux patrimoniaux sont la principale motivation de l'établissement d'un contrat de mariage. On assimile en effet souvent la dot versée au moment de la signature du contrat de mariage à une transaction quasi mercantile entre les familles des futurs mariés, compensation de l'oisiveté de l'épouse, mais elle peut aussi être vue comme un héritage pré-mortem. Cependant, la direction de la prestation de la famille de l'épouse vers le mari n'est pas une évidence. En effet, Goody (1973) entreprend une analyse comparée de la dot et du prix de la fiancée (*bridewealth* ou *brideprice*), où le transfert va des parents de l'époux aux parents de l'épouse, en cherchant à comprendre pourquoi certaines sociétés optent pour une des prestations patrimoniales plutôt que pour l'autre. Dans la littérature, les analyses de la dot se concentrent sur les périodes relativement anciennes¹⁴. Les informations macroéconomiques dont nous disposons ici ne nous permettent malheureusement pas une analyse fine des déterminants de la pratique dotale¹⁵.

La première information que nous utilisons concerne le nombre de donations par contrat de mariage effectuées chaque année. Les archives fiscales¹⁶, comptabilisant le nombre d'actes enregistrés chaque année, ne nous permettent pas d'estimer le nombre de contrats concernés par une donation car plusieurs donations peuvent être enregistrées pour un même contrat. La seule information que nous ayons sur cette

¹⁴A l'exception de Laroche-Gisserot (1988) qui documente l'évolution des pratiques en France au XIX^{ème} siècle la plupart des études concerne le Moyen-Âge: Botticini (1999) sur la Toscane au XV^{ème} siècle, Stuard (1981) sur les pratiques de la noblesse croate entre 1235 et 1460... Pour une revue de littérature complète, voir Anderson (2007).

¹⁵Sur le sujet, voir Becker (1991), Botticini et Siow (2003) ou encore Zhang et Chan (1999).

¹⁶La période couverte par ces données est limitée de 1882 à 1960.

“couverture” des contrats provient des archives notariales de 1898 qui montrent que seuls 53% des contrats de mariage sont accompagnés d’au moins une donation. Par conséquent, la moitié des contrats de mariage et a fortiori la majorité des mariages ne contiennent pas officiellement¹⁷ de dot. La pratique dotale se concentre surtout chez les nobles et les paysans. Le contrat de mariage ne se réduit donc pas à la dot même si elle est une de ses motivations principales notamment pour les catégories les plus riches.

Les archives notariales de 1898 nous permettent aussi d’étudier les biens transmis par contrat de mariage. Les biens meubles représentent 86% des biens donnés, dont les deux tiers en numéraire. Le tiers restant est constitué principalement de rentes, d’actions et d’obligations. L’immobilier représente donc une part minime des donations par contrat de mariage (14%) sauf dans certains départements du Sud-ouest où il peut représenter jusqu’à un tiers du total des biens transmis. Le poids des biens meubles tend à montrer que la dot s’appréciait plus en termes de revenu que de capital et plus simplement qu’il était plus aisé de transmettre du mobilier que de l’immobilier de son vivant. De plus, le type de bien transmis est directement lié au régime conventionnel choisi. Demeurer sous le régime des meubles et acquêts revient à transmettre les biens directement au conjoint car ils tombent dans la communauté. En choisissant le régime dotal ou la communauté réduite aux acquêts, il est possible de limiter les pouvoirs du conjoint sur les biens transmis. Enfin, ce poids des meubles renvoie plus généralement à l’importance de la fortune mobilière dans le patrimoine total des ménages. Les données précises sur cette question sont rares. A partir des données de successions parisiennes, Piketty et al. (2011) estiment qu’à la fin du XIXème siècle la fortune mobilière représente près de deux tiers du patrimoine total des décédants. Cette part augmente au cours du temps pour atteindre 70% dans les années 1930. Il est important de noter que structure des fortunes et niveau de patrimoine sont liés puisque la part de

¹⁷Il peut arriver que des dots soient déguisées en apports afin d’échapper à l’Enregistrement. Par définition, cette pratique n’apparaît pas dans nos données.

l'immobilier dans le patrimoine total est plus élevée au sein du centile supérieur que pour le reste de la distribution.

Les archives fiscales permettent surtout d'estimer les montants transmis via ces donations (Graphique 5.3). La principale information qui ressort de cette analyse est que jusqu'à la première Guerre Mondiale le poids des donations par contrat de mariage dans l'ensemble des transmissions patrimoniales est stable¹⁸ alors que le nombre de donations (par contrat et hors contrat) diminue sensiblement¹⁹. Plus précisément, le montant des donations par contrat représente environ 55% de l'ensemble des donations et 8-9% de l'ensemble des transmissions patrimoniales (donations et héritages) de 1882 à 1913.

Le décalage entre les évolutions du taux de contrat de mariage et du patrimoine transmis par contrat tend à indiquer que ce sont principalement les classes peu aisées, pour lesquelles le contrat de mariage ne représente pas un enjeu patrimonial majeur, qui cessent cette pratique à partir de la fin du XIXème siècle. Toutefois, les donations par contrat ne sont qu'une partie du patrimoine transmis. Les donations hors contrat et les successions peuvent aussi servir à doter un ménage. Ce que l'on mesure ici est donc une forme particulière de transmission patrimoniale. Une définition plus large de la dot pourrait aussi contenir les apports des mariés au moment du mariage. L'administration de l'Enregistrement fournit l'information sur le patrimoine total déclaré à la signature du contrat pour la période 1895-1922 uniquement. Tout comme pour les donations, nous observons une stabilité des montants déclarés. Sur l'ensemble de la période la valeur des apports des futurs époux est légèrement supérieure à celle des donations par contrats de mariage²⁰. Il ne semble donc pas y avoir de substitution entre donations par contrat et apports des futurs époux.

¹⁸Jusqu'à la première guerre mondiale, le flux annuel de donations et d'héritages est lui aussi stable autour de 22-24% du revenu national (Piketty, 2011).

¹⁹Le nombre de donations par contrat est de 46 692 en 1913 contre 103 096 en 1882. Cette diminution est moins sensible pour les donations hors contrat: 42 245 donations en 1913 contre 70 039 en 1882

²⁰Le ratio apports/donations par contrat se situe entre 1.05 et 1.35 sur la période 1895-1923 sans qu'une tendance claire ne se dégage.

Deux résultats ressortent donc de l'analyse des données patrimoniales: 1) la chute du taux de contrat de mariage va de pair avec une stabilité des montants transmis via les donations par contrat; 2) cette stabilité des donations s'accompagne d'une stabilité des patrimoines déclarés au moment de la signature du contrat de mariage.

Cette diminution du taux de contrat concentrée chez les plus pauvres peut être interprétée comme la poursuite du déclin de la coutume contractuelle qui avait commencé dès l'instauration du Code Civil. Cependant, la période de stabilité du taux de contrat constatée entre 1855 et 1885 nous oblige à mobiliser d'autres arguments pour expliquer cette baisse brutale.

L'urbanisation de la France augmente sensiblement et de façon continue depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. La proportion de population urbaine²¹ française passe de 27% en 1856 à 44% en 1911. Cette urbanisation est particulièrement forte dans le Sud-ouest, région où le taux de contrat connaît une baisse brutale. Ces mouvements de population peuvent contribuer à l'affaiblissement du lien parents-enfants qui est un déterminant notable du recours au contrat de mariage.

L'exode rural est aussi à mettre en relation avec la baisse du nombre de notaires qui peut expliquer pourquoi le taux de contrat diminue plus rapidement dans les régions faiblement urbanisées. Durant la première moitié du XIX^{ème}, le nombre de notaires est divisé par deux (d'environ 20 000 au début du siècle à moins de 10 000 au milieu du XIX^{ème}). La baisse continue par la suite mais le rythme se ralentit: 9 000 notaires en 1882, 8 787 en 1895 et 8 298 en 1910²². Cette évolution est plus marquée dans les zones rurales. Par exemple, Barrière (1987) conclut au "desserrement progressif du tissu notarial" ainsi qu'une "extension de la zone d'influence des villes" en Haute-Garonne dès le Second Empire.

Cette possible disparition de la dot chez les classes les plus pauvres peut aussi

²¹Le taux d'urbanisation est défini comme la population vivant dans une commune d'au moins 2000 habitants rapportée à la population totale.

²²Moreau (1989)

être interprétée comme une mutation de la pratique dotale. Le développement de l'éducation primaire durant les années 1880 et son effet sur l'illettrisme de la population française²³ pourrait être perçu comme une volonté des parents de doter leurs enfants en capital humain davantage qu'en capital économique (quand il leur est impossible de faire les deux à la fois). De Singly (1977) et, avec une toute autre approche, Chiappori et al. (2009) ont mis en évidence le rôle positif de l'éducation sur le "succès" sur le marché du mariage. Il est cependant difficile d'estimer à quel point à la fin du XIX^{ème} siècle l'éducation a pu affecter une pratique fortement ancrée comme le contrat de mariage.

C 1915-1965 : une stabilité du recours au contrat de mariage qui masque une mutation des pratiques

De la première Guerre Mondiale jusqu'à la réforme des régimes matrimoniaux de 1965 le taux de contrat reste stable, autour de 20%. Cet équilibre est cependant trompeur puisque la répartition entre régimes conventionnels, l'hétérogénéité géographique et le rôle de la dot évoluent sensiblement durant cette période.

L'invariabilité du taux de contrat masque en effet une mutation dans le choix des régimes conventionnels. En effet, la communauté de biens réduite aux acquêts reste le régime conventionnel dominant malgré un déclin durant l'entre deux guerres. Le déclin sensible du régime dotal est quant à lui compensé par la hausse de la séparation de biens. Ainsi, en 1962 la communauté de biens réduite aux acquêts est choisie par 56% des contractants contre 39% pour la séparation de biens. Le régime dotal a quant à lui quasiment disparu à cette date.

La répartition des taux de contrat sur le territoire tend à montrer une homogénéisation des pratiques contractuelles (Graphique 5.7). Les régions où les couples optent le plus pour des régimes conventionnels se situent désormais dans le Nord et

²³La part d'époux illettrés est égale à 27% pour les hommes et 40% pour les femmes en 1870.

l'Est de la France. Le Sud-ouest (Dordogne, Lot, Lot et Garonne et Gers) conserve un taux de contrat élevé mais l'écart avec le reste du pays est sensiblement moindre.

Le changement le plus frappant sur la période est cependant d'ordre patrimonial. Les destructions de capital causées par les deux guerres mondiales et la crise de 1929 ainsi que la mise en place d'un barème progressif de l'impôt sur les successions et les donations en 1902 affectent les transmissions patrimoniales dans leur ensemble. Piketty (2011) estime que le flux annuel de transmissions patrimoniales (successions et donations) supérieur à 20% du revenu national tout au long du XIXème siècle, décroît pour atteindre 10% dans les années 1920-1930 et moins de 5% après la seconde Guerre Mondiale. La répartition des transmissions entre successions et donations reste cependant stable durant la première moitié du XXème siècle. On observe une légère augmentation du poids des donations (de 15 à 20%) après la première Guerre Mondiale²⁴. Le principal changement structurel concerne la répartition entre donations par contrat de mariage et donations hors contrat. Les premières déclinent continuellement à partir des années 1920 pour ne plus représenter que 10% des donations et 2% des transmissions patrimoniales en 1960. Sans données précises sur le patrimoine détenu par les futurs époux au moment du mariage, il est cependant difficile d'estimer si la population des contractants voit ses caractéristiques changer durant cette période et s'il s'opère une substitution entre apports et donations par contrat de mariage.

La disparition des donations par contrat de mariage peut donc être expliquée par le déclin plus général des transmissions patrimoniales sur la même période. Il est aussi possible d'invoquer une mutation des pratiques. Les statistiques de la dernière année disponible (1960) montrent en effet une plus grande fréquence des donations par contrat dans le Nord de la France (Nord, Pas de Calais, Somme) mais aussi chez les agriculteurs (35% de l'ensemble donations). Les dots comme

²⁴Il est important de prendre en compte que la production de données fiscales durant la première moitié du XXème siècle est affectée par les guerres. Plus précisément, de 1923 à 1950, les données relatives aux transmissions patrimoniales sont inexistantes. Nous faisons donc l'hypothèse d'une évolution linéaire du poids des donations par contrats de mariage sur la période 1923-1950.

les contrats reflètent donc une conception du mariage, restée plus prégnante dans certaines régions ou catégories de la population. La stabilité du poids des donations (dans leur ensemble) dans les transmissions montre néanmoins que les parents ne cessent pas d'aider leurs enfants durant cette période. L'évolution des mentalités mais aussi l'éducation croissante des femmes peuvent donc aussi expliquer cette mutation de la pratique de la dot. Cette stabilité des contrats parallèle à la chute des dots montre aussi que la transmission d'un patrimoine n'est pas le seul motif de rédaction d'un contrat. La gestion du patrimoine durant le mariage prend une place importante puisque les couples vont dans le sens d'une plus grande séparation des biens avec la signature d'un contrat.

L'entre-deux guerres marque aussi le début des projets de réforme des régimes matrimoniaux. Dès 1932, le projet Renoult reconnaît la pleine capacité de la femme mariée et institue la participation aux acquêts comme régime légal. Mais le Sénat n'admet que la première partie du projet en 1938. Dès 1939, les débats reprennent et l'Assemblée adopte un texte faisant de la communauté réduite aux acquêts le régime légal et introduisant un mécanisme de cogestion au sein du couple. Cependant le déclenchement de la guerre empêche l'adoption du texte et la communauté des meubles et acquêts demeure en place. Les discussions reprennent dès la fin de la Seconde Guerre mondiale terminée mais il faut plus de vingt ans pour aboutir à une réforme.

D 1965-2010 : la remontée du taux de contrat et l'individualisation des patrimoines

La réforme de 1965 coïncide avec une chute du taux de contrat de mariage. En effet, le choix de la communauté de biens réduite aux acquêts comme régime légal rend inutile la signature d'un contrat pour les couples qui optaient auparavant pour ce régime. L'étude de la répartition entre contrats va dans ce sens puisque le taux de

contrat après la réforme correspond au taux antérieur auquel on aurait retranché les contrats de communauté de biens réduite aux acquêts²⁵. A partir de 1965, on observe une remontée continue du taux de contrat essentiellement causée par la croissance de la séparation de biens. Ainsi, depuis le début des années 2000 la proportion de couples optant pour un contrat de mariage est à nouveau proche de 20%.

Les données d'enquête utilisées pour l'estimation du taux de contrat depuis 1965 ne nous permettent pas une analyse géographique aussi fine que pour la période précédente. Barthez et Laferrère (1996) mettent néanmoins en évidence une plus forte fréquence des contrats dans le Nord et l'Est de la France dans les années 1990. Le cas de l'Alsace-Lorraine est spécifique puisque le recours au régime de la communauté universelle y est beaucoup plus fréquent que dans le reste du pays: 23% des couples²⁶ ont opté pour ce régime conventionnel (contre 3% au niveau national).

La remontée des taux de contrat peut-elle être rapprochée du retour de l'héritage mis en évidence par Piketty (2011)? En d'autres termes, le retour à des flux de transmissions proches de ceux du XIXème, avec un poids des donations plus important²⁷, engendre-t-il un retour à des comportements matrimoniaux du XIXème? Frémeaux et Leturcq (2013) montrent que les couples optant pour un contrat de mariage et notamment pour la séparation de biens sont à la fois plus éduqués et plus riches, que l'on considère le patrimoine total ou le patrimoine hérité. Les transmissions

²⁵A partir de 1965, nous observons que 30 à 40% couples déclarant avoir signé un contrat de mariage n'ont pas pour autant opté pour un régime différent du régime légal. Barthez et Laferrère (1996) estiment qu'un tiers des couples contractants conserve le régime par défaut. Nous n'avons pas d'informations précises sur ces couples mais nous pouvons supposer que l'objectif de ces contrats est de fixer des clauses comme la donation au dernier vivant. Dans les archives notariales de 1962, seuls 0.12% des contrats aboutissaient à une absence de changement de régime. Ainsi, pour conserver une cohérence sur l'ensemble de la période et il nous est impossible d'étudier les motifs des contrats sans changement de régime, notre définition du contrat de mariage est donc plus restrictive puisque nous considérons que seuls les couples ayant opté pour un régime matrimonial différent du régime par défaut ont rédigé un contrat de mariage.

²⁶Cette estimation provient de l'enquête *Actifs Financiers* (INSEE). Les auteurs raisonnent sur le stock de couples répondants et non plus à partir d'un flux annuel de couples mariés.

²⁷Piketty (2011) montre en effet que le poids des donations dans le total des transmissions a considérablement crû depuis les années 1950 et représente en 2010 près de la moitié des transmissions (contre moins de 25% au XIXème siècle).

patrimoniales jouent toujours un rôle important dans le choix du régime matrimonial même si les transmissions au moment du mariage ont fortement décliné²⁸. Cependant, il ressort de nos analyses que le patrimoine total du ménage semble déterminer davantage le recours au contrat que le seul patrimoine hérité.

Il paraît cependant réducteur de considérer le retour du capital, hérité ou non, comme l'unique cause l'augmentation du taux de contrat. En effet, la chute du poids des transmissions patrimoniales après la première Guerre Mondiale et jusqu'aux années 1960 a coïncidé avec une stabilité du taux de contrat de mariage. D'autres évolutions économiques, sociales et démographiques permettent donc de comprendre l'accroissement récent de la pratique contractuelle et de l'individualisation des patrimoines au sein des ménages.

Depuis 1965, on observe une évolution du rôle de la femme dans la société mais aussi dans le couple. Le niveau d'éducation des femmes a considérablement augmenté depuis les années 1970. En 2010, parmi la génération des 55-64 ans la proportion des femmes ayant un diplôme du supérieur s'élève à 17% contre 47% pour la génération des 25-34 ans. Le taux d'activité féminin a aussi connu une nette expansion sur la période puisque deux tiers des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives en 2011 contre 53% en 1975. A l'inverse, le taux d'activité chez les hommes a diminué de près de 10 points de pourcentage sur la même période pour atteindre 75% en 2011²⁹. En conséquence, le nombre de couples biactifs a connu une forte hausse pour constituer près de 70% des couples en 2010. Cette indépendance légale et financière de la femme au sein du couple affecte directement la spécialisation au sein du ménage. Par conséquent, cela remet en cause la nature même du régime de communauté dont la philosophie est de compenser le conjoint qui a "sacrifié" sa carrière pour l'autre. Même si, cette compensation est nulle en cas de parfaite égalité

²⁸Ce déclin se poursuit dans les années 1970. A partir d'un échantillon de mutations à titre gratuit (donations et successions), Fouquet et Meron (1982) estiment que seules 500 donations par contrat de mariage ont été enregistrées pour l'année 1977.

²⁹Insee, enquêtes *Emploi* 1975-2011

patrimoniale entre les conjoints³⁰ (la communauté réduite aux acquêts a le même effet qu'une séparation de biens puisqu'il n'y a pas de redistribution patrimoniale entre les conjoints au moment du divorce ou du décès), la séparation de biens permet une indépendance dans la gestion du patrimoine durant le mariage et peut être vue comme un signal envoyé au conjoint ou à la société.

Une autre mutation majeure du couple concerne l'augmentation du divorce et le développement des remariages depuis les années 1970. La libéralisation du divorce en 1975 a contribué à accélérer la croissance des divorces déjà entamée dans les années 1960. La loi de 1975 substitue à un divorce fondé uniquement sur la faute une pluralité de cas de divorce: par consentement mutuel, sur demande acceptée, pour rupture de la vie commune ou pour faute. En 2005, une réforme est entreprise pour simplifier la procédure de divorce, notamment en cas de consentement mutuel. Cette réforme instaure surtout la possibilité de passerelles entre les différents motifs afin notamment de faire passer en consentement mutuel des divorces initialement présentés comme contentieux. L'idée étant de limiter le recours au divorce pour faute et de rendre plus attrayant le recours au divorce amiable en le simplifiant et en accélérant la procédure. Cette réforme a notamment permis de réduire la durée moyenne de la procédure de divorce (passant de 13,3 mois en 2004 à 11,6 mois en 2010), plus sensible pour le divorce par consentement mutuel. Après une augmentation continue durant les années 1960, le nombre de divorces s'accélère et passe de 55 600 en 1975 à 107 500 en 1985. Jusqu'à la réforme de 2005 qui coïncide avec un pic à 150 000 divorces, on constate une augmentation légère mais continue. L'augmentation du risque de divorce peut justifier la volonté de restreindre la mise en commun des biens. Dans le cas de la communauté, la dissolution du couple peut en effet entraîner un transfert de patrimoine entre les conjoints d'autant plus si le patrimoine était inégalement réparti au sein du ménage.

³⁰A condition que les sources de ce patrimoine soient elles aussi similaires. Voir paragraphe 2 pour un rappel quant au traitement différencié de l'héritage et des revenus du travail.

Enfin, la préférence croissante pour le régime séparatiste parmi les mariés doit être mise en parallèle avec les autres modes de vie en couple que sont la cohabitation et le pacs (Pacte Civil de Solidarité). En effet, après une siècle de quasi stabilité (en dehors des deux Guerres Mondiales) on observe depuis les années 1970 un déclin continu du taux de nuptialité³¹. Proche de 8 à la fin des années 1960, ce taux est égal à 3,7 en 2012. Il est important de noter que la baisse du recours au mariage provient d'une diminution du nombre de couples mariés sous le régime de la communauté. Le nombre de couples optant pour la séparation de biens n'augmente que légèrement sur la période. De plus, Toulemon (1996) montre que depuis les années 1970 la proportion d'unions commencées hors mariage ainsi que la durée de cohabitation pré-mariage ont considérablement augmenté. En 2010, nous voyons qu'après 12 ans d'union moins de la moitié des couples ont opté pour le mariage³². La cohabitation constitue en effet la principale alternative au mariage et donc un moyen simple de déroger au régime légal des mariés.

Le pacs peut aussi, dans un certain sens, être considéré comme un moyen d'échapper au régime légal des mariés à moindre coût. En effet, à la différence de la cohabitation, il offre aux pacsés des garanties proches de celles des mariés³³ tout en permettant une officialisation de l'union et un choix de régime matrimonial. Depuis 2007, le régime légal appliqué au pacs est la séparation de biens mais les pacsés peuvent opter pour le régime de l'indivision sans pour autant passer devant un notaire³⁴. Depuis 1999, le nombre de pacs conclus chaque année a rapidement augmenté pour atteindre près de 206 000 pacs en 2010. Des données d'enquêtes³⁵ montrent que parmi le stock actuel de pacsés, près de 30% évoluent sous le régime

³¹Rapport entre le nombre de mariage dans l'année et la population totale moyenne de cette même année. Ce taux est exprimé en pour mille.

³²Voir Frémeaux et Leturcq (2013)

³³Les pacsés comme les mariés bénéficient d'une imposition commune et d'une exonération de droits de succession. Cependant, les couples pacsés ne peuvent pas prétendre à recevoir de pension de réversion, ni de prestation compensatoire en cas de divorce. Les droits en termes d'obtention de la nationalité française ou d'adoption sont aussi plus limités pour les couples pacsés.

³⁴L'annexe 2 revient en détail sur la création du pacs en 1999 et sa réforme en 2006.

³⁵Enquête *Patrimoine* 2010 (INSEE)

de la séparation de biens. Il existe peu d'études³⁶ sur la substitution entre les différentes formes légales de vie en couple mais on peut considérer le pacs ou la cohabitation comme un choix visant à échapper au régime légal communautaire.

Ainsi le contrat de mariage qui a constitué jusqu'aux années 1970 la seule alternative légale (socialement acceptée) au régime de droit commun n'est aujourd'hui qu'une option parmi d'autres. Son étude reste pertinente en raison de la population optant pour une pratique contractuelle mais il est nécessaire de prendre aussi en compte les formes alternatives de séparation de biens que sont la cohabitation et le pacs pour avoir une vision globale de l'évolution de la forme légale de vie en couple.

5 Conclusion

Ce chapitre nous a permis de constater que le recours au contrat de mariage et son rôle avaient significativement évolué depuis 1855. Répandue dans toutes les classes sociales sous l'Ancien Régime, la pratique contractuelle a décliné tout au long du XIX^{ème} siècle pour concerner moins d'un mariage sur deux en 1855. Une seconde phase de déclin, de 1885 à 1914, concernant particulièrement les ménages peu aisés a réduit le taux de contrat à 20%. Après une période de stabilité entre jusqu'en 1965 et la réforme des régimes matrimoniaux, nous mettons en évidence une remontée du taux de contrat principalement causée par le recours accru à la séparation de biens.

L'analyse des données complémentaires au contrat de mariage (régime conventionnel choisi, donation par contrat, répartition géographique...) ainsi que la prise en compte de l'évolution de la législation nous aident à mieux comprendre son utilisation et ses déterminants. Ainsi, le contrat de mariage qui peut être considéré de prime abord comme un pur outil de la stratégie patrimoniale d'une famille était aussi utilisé tout au long du XIX^{ème} comme faisant partie de la tradition du mariage.

³⁶Voir Leturcq (2011)

Puis, cette dimension culturelle a décliné et le contrat a été peu à peu approprié par les couples dans le but d'individualiser leur patrimoine.

Cette analyse légale des droits de propriété au sein du ménage pose aussi la question des inégalités patrimoniales entre les conjoints et, en complément, du déclin des biens de communauté dans le patrimoine des ménages. L'étude du lien légal doit ainsi être complétée par une analyse patrimoniale afin de mettre en évidence l'ampleur de cette séparation économique des patrimoines.

Table 5.1: Droits de la femme mariée selon le régime avant 1965

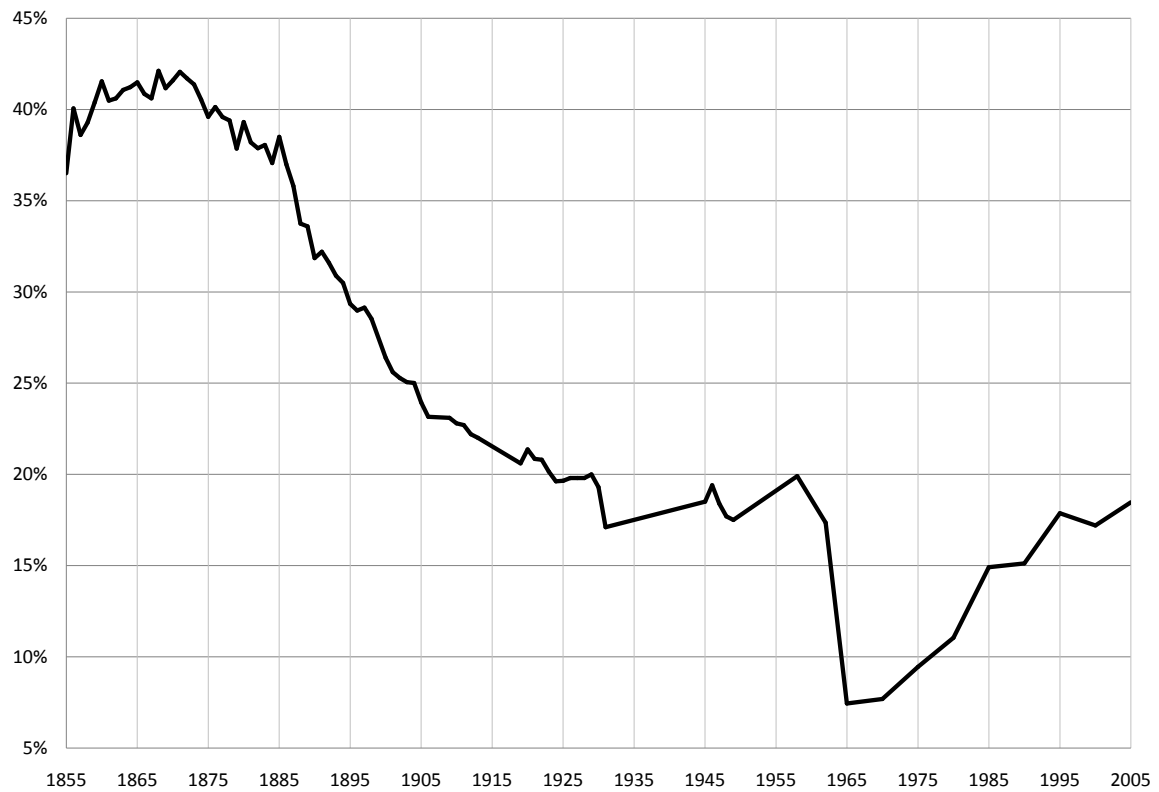
	Biens propres		Biens de communauté
	Meubles	Immeubles	
Meubles et acquêts	-	Gérables par la femme et aliénables (avec le consentement du mari)	Librement aliénables par le mari
Réduite aux acquêts	Gérables par la femme mais aliénables par le mari (sans consentement de la femme)	Gérables par la femme et aliénables (avec le consentement du mari)	Librement aliénables par le mari
Séparation de biens	Librement gérables et aliénables par la femme	Gérables par la femme et aliénables (avec le consentement du mari)	Pas de communauté
Régime dotal			
<i>Bien dotaux</i>	Propriété du mari jusqu'à la moitié du XIXème puis inaliénables	Inaliénables (même en cas d'accord entre les époux)	Pas de communauté
<i>Bien paraphernaux</i>	Gérables et aliénables par la femme	Gérables par la femme et aliénables (avec le consentement du mari)	

Note: Pour la séparation de biens comme pour le régime dotal, une société d'acquêts peut être constituée. Comme pour les biens de communauté, la gestion en revient au mari. Le droit d'aliénation du mari sur les immeubles propres de sa femme est soumis au consentement de celle-ci.

Table 5.2: Droits de la femme mariée selon le régime après 1965

	Biens propres	Biens de communauté
Meubles et acquêts	Gérables par la femme et aliénables (sans le consentement du mari)	Cogestion pour les décisions principales
Réduite aux acquêts	Gérables par la femme et aliénables (sans le consentement du mari)	Cogestion pour les décisions principales
Séparation de biens	Gérables par la femme et aliénables (sans le consentement du mari)	Pas de communauté

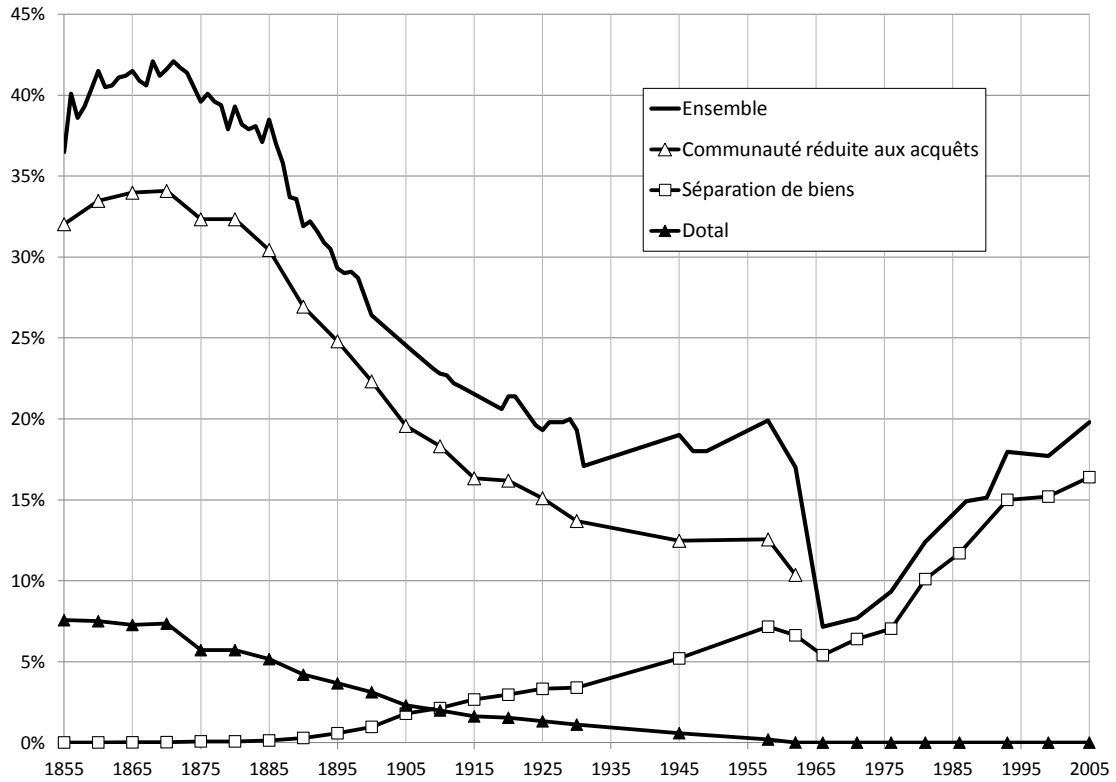
Figure 5.1: Taux annuel de contrat de mariage (1855 - 2010)



Source : Etat Civil de mariage de 1855 à 1962; enquêtes *Patrimoine* et *Emploi du temps* depuis 1965

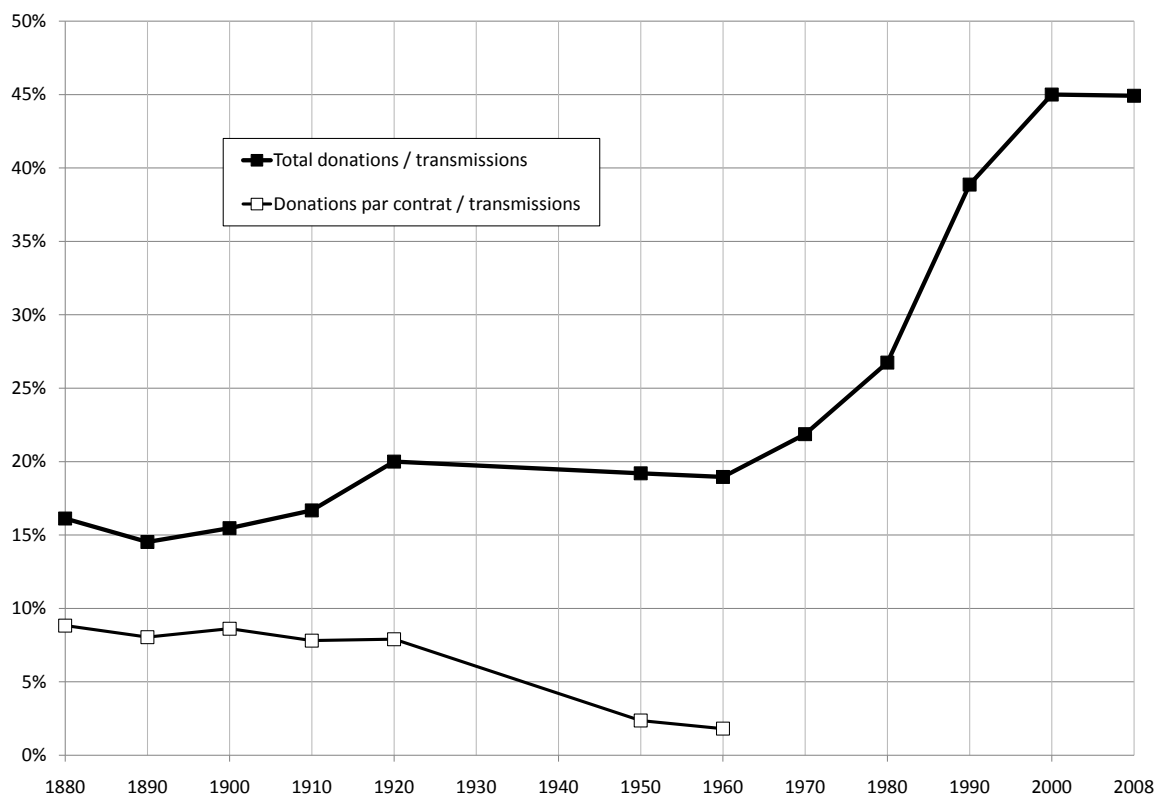
Définition: taux de contrat = nombre de mariages avec contrat / nombre total de mariages

Figure 5.2: Répartition du taux de contrat de mariage entre régimes matrimoniaux (1855 - 2010)



Source : Etat Civil de mariage de 1855 à 1962; enquêtes *Patrimoine et Emploi du temps* depuis 1965

Figure 5.3: Part des donations dans les flux annuels de transmissions patrimoniales (1882 - 2010)

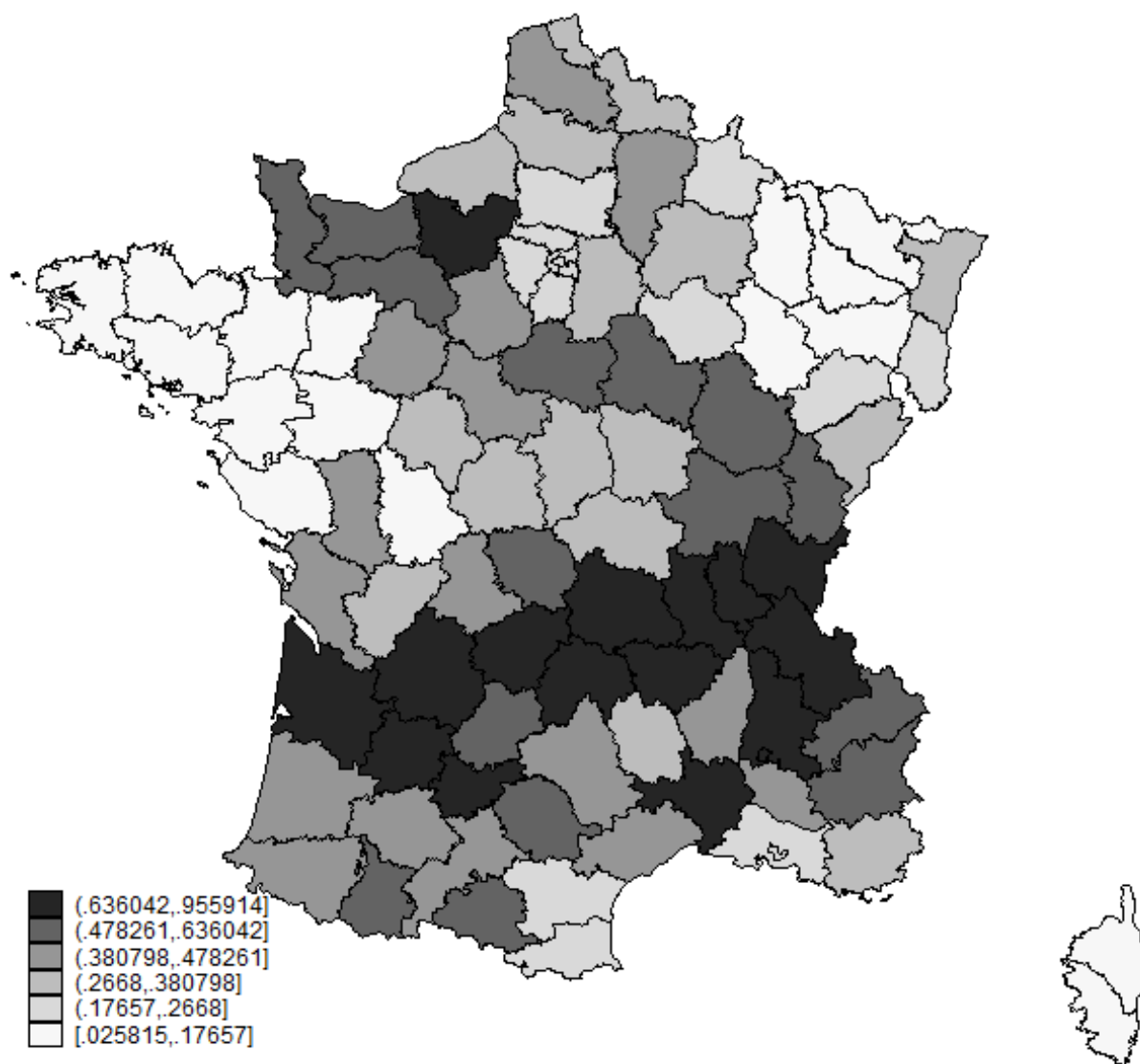


Source : Ministère des Finances - Bulletin de statistique et de législation comparée (1882 - 1964) puis enquêtes Droits de Mutations à Titre Gratuit (DMTG)

Définition : transmissions patrimoniales = transmissions entre vivants (donations par contrat de mariage et hors contrat) + transmissions au décès (héritages)

Note : la différenciation entre donations par contrat de mariage et donation hors contrat est effectuée pour la dernière fois en 1964

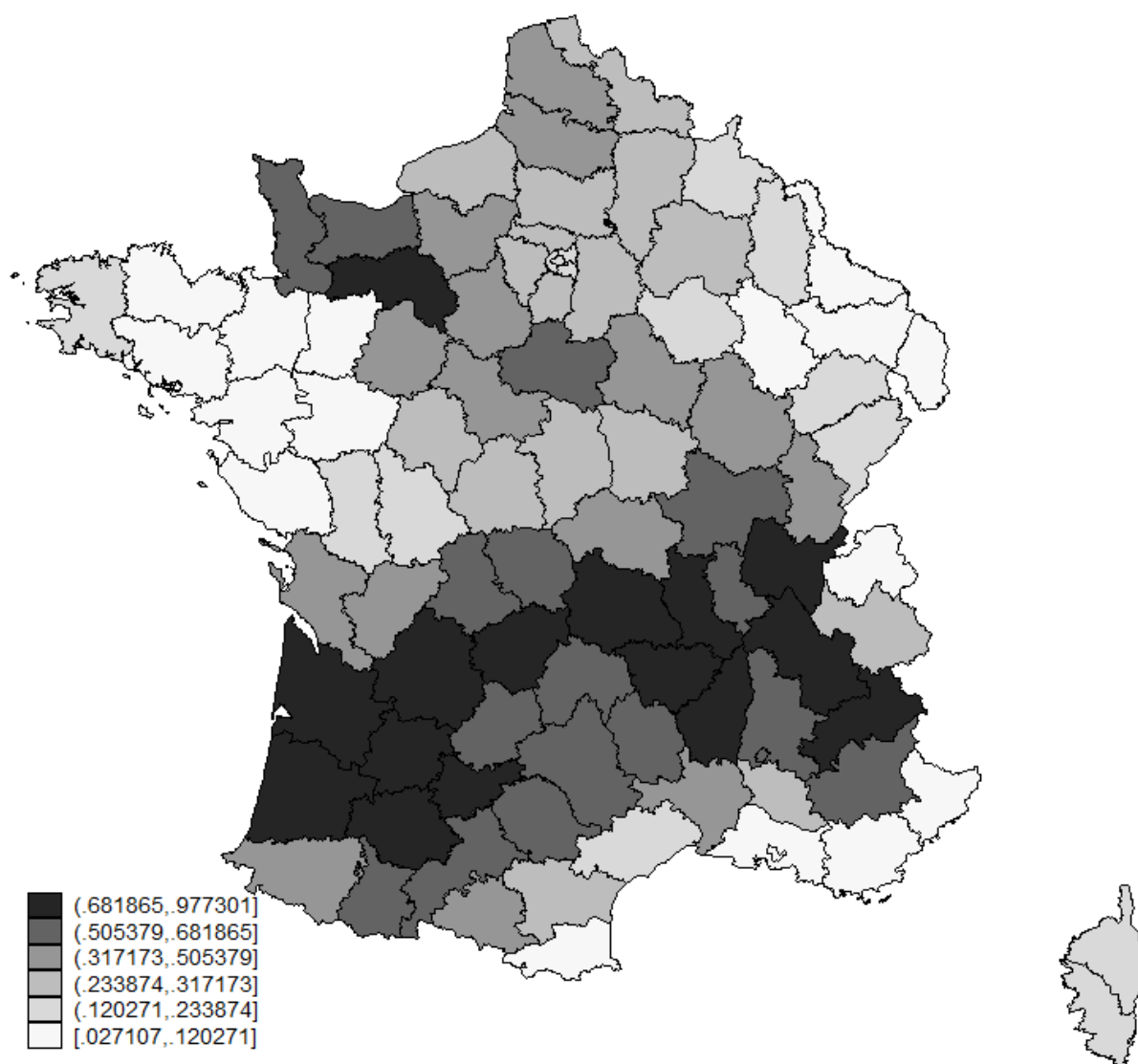
Figure 5.4: Taux de contrat par département - 1856



Source: Etat civil de mariage

Note: moyenne nationale = 40.1%

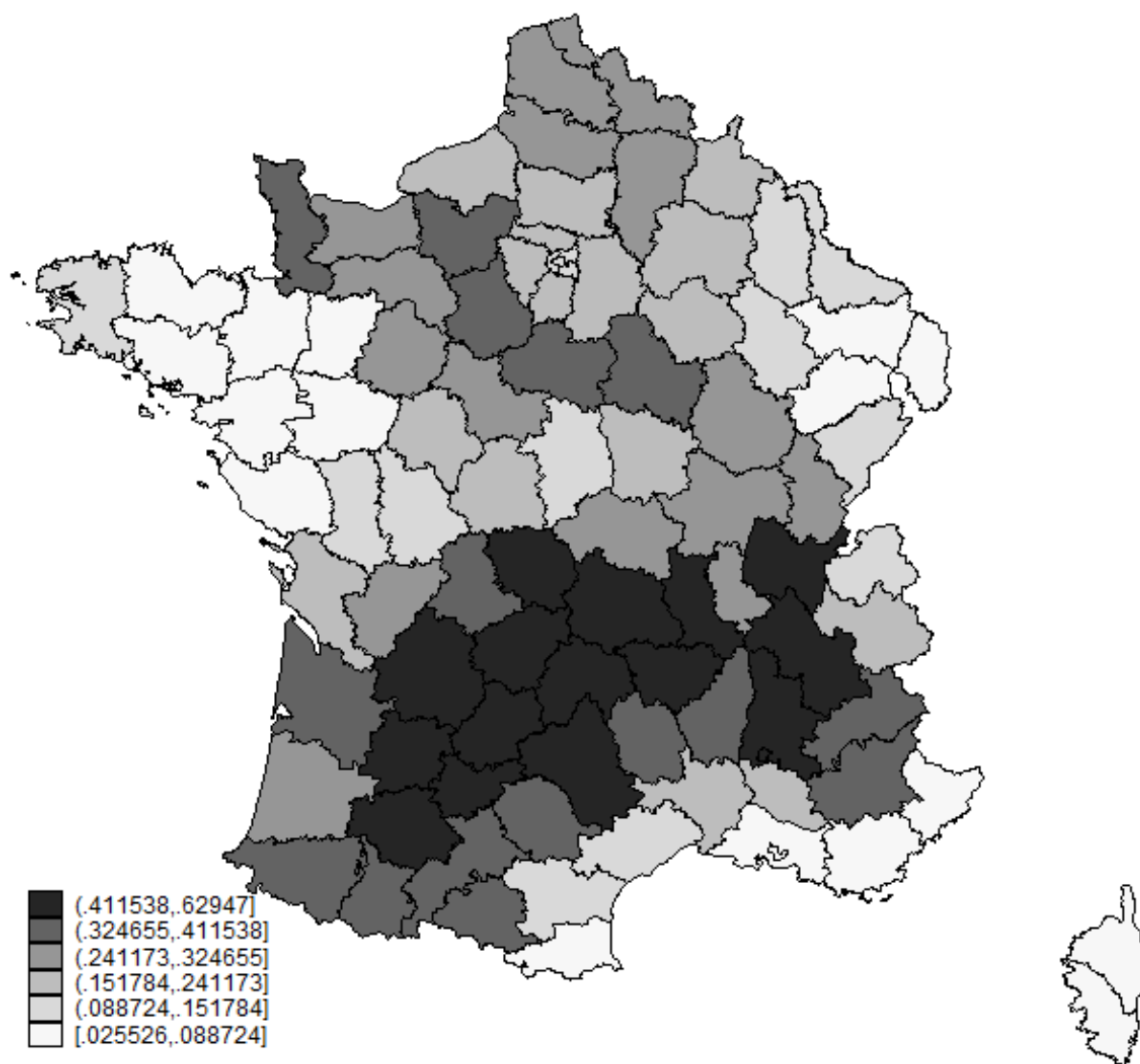
Figure 5.5: Taux de contrat par département - 1886



Source: Etat civil de mariage

Note: moyenne nationale = 37%

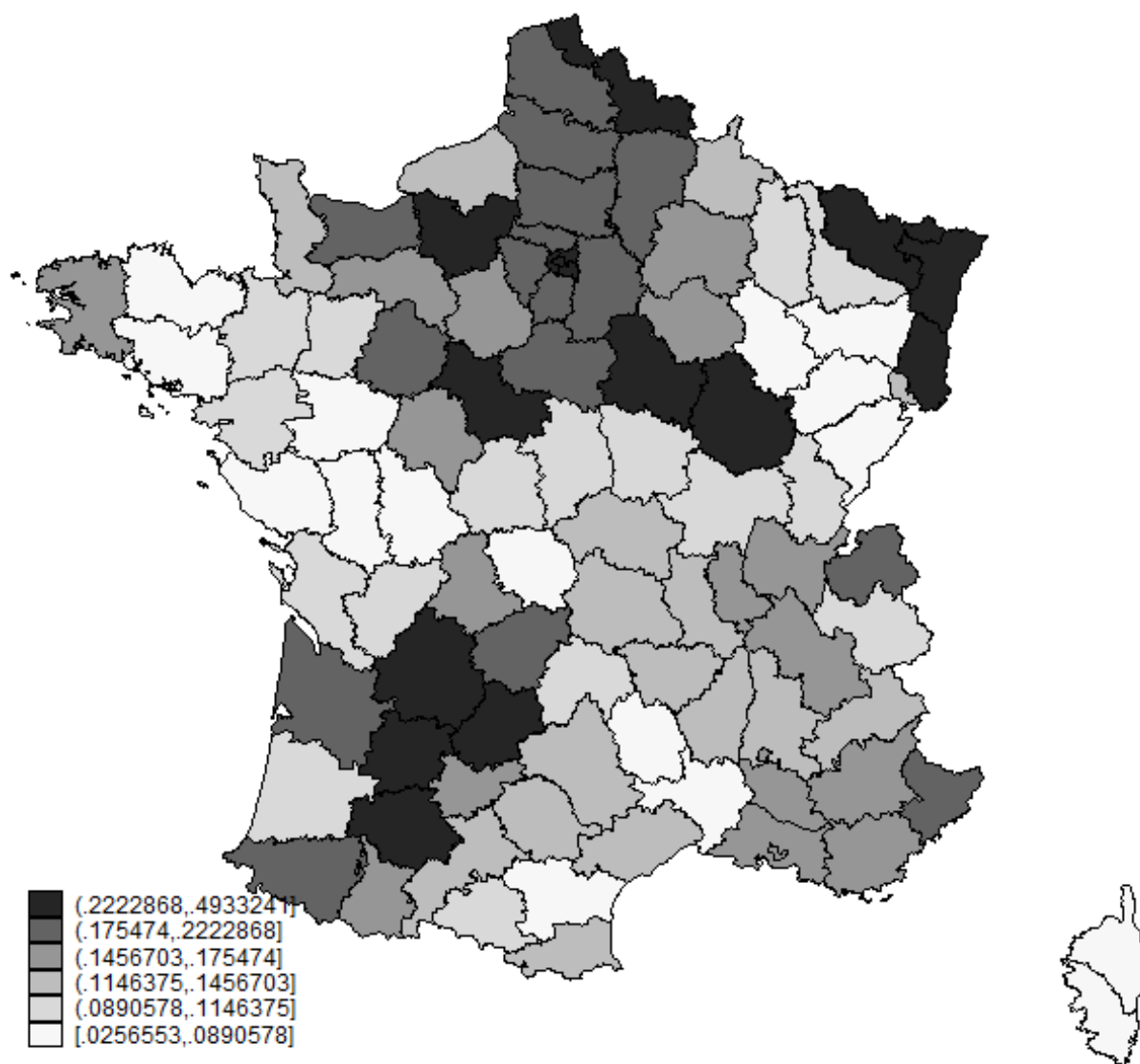
Figure 5.6: Taux de contrat par département - 1910



Source: Etat civil de mariage

Note: moyenne nationale = 23.3%

Figure 5.7: Taux de contrat par département - 1962



Source: Etat civil de mariage

Note: moyenne nationale = 19.2%

CHAPTER 6
Conclusion

Le chapitre introductif de cette thèse a résumé les principales contributions de notre travail de recherche. Les chapitres suivants ont détaillé les recherches menées au cours de cette thèse. L'objectif de cette conclusion est de mettre en avant les perspectives de recherches futures que permettent ces travaux. Ces recherches s'inscrivent donc dans la continuité de la thèse. L'objectif général y est donc de poursuivre l'étude des choix matrimoniaux et patrimoniaux des ménages.

Le champ de l'économie de la famille est en effet en plein essor mais de nombreux champs de recherche demeurent inexplorés. Plusieurs éléments expliquent cela. Premièrement, la famille est en mouvement. Depuis les années 1970, la structure familiale a profondément évolué. Le taux de divorce a crû sensiblement. En conséquence, les familles recomposées tout comme les familles monoparentales ont connu une croissance rapide. Depuis 2007, plus de 50% des enfants naissent hors mariage. La cohabitation et le Pacs sont devenus des modes de vie en couples de plus en plus fréquents et durables. Ces nombreux changements affectent les choix matrimoniaux des individus et plus généralement leurs décisions économiques. Dans le même temps, le retour à des niveaux de patrimoines, hérité notamment, comparables à ceux observés au XIX^{ème} siècle (Piketty, 2011) redonne à la famille un rôle clé dans la transmission des inégalités. Enfin, le développement des modèles de ménages non-unitaires a donné aux économistes de nouveaux outils pour mieux analyser le fonctionnement des ménages. La combinaison de ces phénomènes a engendré un besoin de compréhension nouveau et a ouvert de nombreuses pistes de recherche aussi bien théoriques qu'empiriques pour les sciences sociales.

Les perspectives de recherches futures se concentrent sur les principaux résultats mis en évidence lors de mes travaux : l'effet de la source de richesse et du rôle des préférences individuelles dans les choix patrimoniaux des ménages ainsi que l'individualisation de la détention de patrimoine au sein du ménage. L'objectif général est de mieux comprendre les décisions des ménages et plus particulièrement le rôle joué par les individualités.

1 Source de richesse et pouvoir de négociation

Le chapitre 2 de cette thèse met en évidence le rôle du patrimoine hérité dans le choix du conjoint. Une des questions que pose le choix du conjoint concerne la répartition des pouvoirs qui suit la formation du couple et le rôle que chacun des partenaires tient dans la prise de décision. La littérature sur les ménages non-unitaires a mis en avant le rôle du revenu dans le pouvoir de négociation de chacun (Chiappori et al., 2002). Botticini et Siow (2003) abordent différemment cette question en se concentrant sur le rôle de la dot en Europe au Moyen-âge. Dans la directe lignée de ce chapitre de thèse, il paraît donc pertinent de se poser la question non pas du niveau de l'apport monétaire des partenaires mais de la source de cet apport dans la détermination du pouvoir de négociation. Quel est le rôle joué par le patrimoine hérité dans le processus de décision des ménages ? Le chapitre 5 a montré que même si les transferts au moment du mariage avaient considérablement décliné en France à partir de la Première Guerre Mondiale, le poids des transmissions entre vivants avait lui significativement augmenté depuis les années 1960 pour atteindre 45-50% de l'ensemble des transmissions patrimoniales au début des années 2000. Le montant transmis mais aussi le moment de la transmission dans le cycle de vie de l'individu et du couple semblent des paramètres déterminants pour cette analyse.

Le second projet de recherche qui découle des chapitres 2 et 3 concerne le rôle du choix du conjoint dans la mobilité intergénérationnelle. Plus précisément, quel est le rôle de l'homogamie dans la reproduction des inégalités en France ? Plusieurs travaux de recherche ont étudié cette question (Kremer, 1997 ; Fernandez et al., 2005 ; Ermisch et al., 2006) et notent, avec des magnitudes certes différentes, le rôle important joué par le choix du conjoint dans la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre. L'objectif de ce projet de recherche serait de reproduire cette analyse pour la France en ajoutant l'étude d'une tendance historique. Une des difficultés de ce genre d'analyse réside dans la collection de données permettant d'intégrer à la fois les informations relatives au conjoint et aux ascendants. En

France, l'enquête Formation, Qualification, Profession (FQP) de l'INSEE, utilisée notamment dans les analyses de mobilité économique (Lefranc et Trannoy, 2005 et Lefranc, 2011) sont une source privilégiée. Les multiples vagues de cette enquête depuis 1964 nous permettrait de plus d'observer sur près d'un demi-siècle l'évolution du rôle joué par le conjoint.

2 Préférences individuelles et choix patrimoniaux des ménages

Le deuxième axe de recherche consiste à étudier les résultats mis en avant dans le chapitre 3 de cette thèse. Plus précisément, je mets en évidence une possible différence de patrimoine entre les ménages homogènes et hétérogènes en termes de préférences. L'objectif ici serait d'analyser plus précisément l'effet des préférences individuelles, à l'égard du risque notamment, dans les choix patrimoniaux des ménages.

En effet, une caractéristique majeure des décisions patrimoniales des ménages (épargne, détention d'actifs risqués...) réside dans la possibilité du partage du risque entre les membres du ménage. Les modèles de ménages non-unitaires (Chiappori, 1992 ; Chiappori et al., 2002) ont été les premiers à considérer les interactions entre les membres du ménage et à mettre en évidence les processus de négociation qui aboutissent à la prise de décision. La plupart des applications empiriques de ces modèles se concentrent sur les décisions d'offres du travail (Chiappori et al., 2002 ; Donni and Moreau, 2007) ou de consommation (Luo, 2002). Seuls quelques articles intègrent la notion de préférences, notamment vis-à-vis du risque, et son effet sur le patrimoine. Ainsi, comme nous l'avons déjà vu dans le chapitre 3 Chiappori et Reny (2006) construisent un modèle de matching et prédisent un partage du risque entre les conjoints. Browning (2000) développe un modèle non-coopératif dans lequel la distribution des revenus à l'intérieur du ménage détermine les choix

patrimoniaux. Mazzocco (2004, 2013) et Jouini et al. (2013) se concentrent sur les ménages dans lesquels les conjoints ont des préférences hétérogènes. Ils concluent que ces ménages peuvent sous certaines conditions épargner davantage mais aussi que l'augmentation de la propension à épargner d'un conjoint peut réduire l'épargne totale du ménage. A ma connaissance, aucune application empirique de ces modèles n'existe. Ce champ de recherche est donc encore vierge et des recherches futures pourraient entreprendre de tester ces modèles.

Plus spécifiquement, il paraît important d'identifier le rôle des préférences des conjoints dans les décisions prises par le ménage. En effet, un même niveau de préférences mesuré à l'échelle du ménage peut cacher une hétérogénéité des attitudes au niveau individuel. L'objectif sera donc de répondre aux questions suivantes : quelles sont les caractéristiques de ces deux types de ménages ? Quel est le rôle exact des préférences individuelles dans leurs choix patrimoniaux (accumulation patrimoniale, choix d'actifs...) ? Comment se protègent-ils de l'incertitude ? Qui "emporte" la décision en cas de désaccord et surtout pourquoi ? Observe-t-on une différence entre les paramètres de risque et de temps ? Les effets varient-ils en fonction de la position du ménage dans la distribution des patrimoines ?

Cet axe de recherche a pour contribution principale une meilleure compréhension du rôle des préférences dans les décisions patrimoniales des ménages. D'après Arondel et Masson (2007), les préférences, vis-à-vis du risque et du temps notamment, constituent avec l'âge, le revenu et les transmissions patrimoniales un des principaux facteurs explicatifs de la détention de patrimoine. Plus important encore, les préférences peuvent permettre de comprendre deux faits majeurs inexplicables par la théorie du cycle de vie : 1) les différences d'accumulation patrimoniale à âge et ressources données et 2) l'insuffisance de l'épargne accumulée au moment de la retraite (comparé au montant des ressources de cycle de vie). L'axe de recherche qui découle de mes travaux de thèse prolonge ces résultats puisqu'il aiderait à mieux comprendre le rôle des préférences à l'échelle individuelle ainsi que l'effet des différents types de préférences sur les inégalités patrimoniales entre ménages. Les

motivations de ces recherches sont nombreuses. Elles permettent en premier lieu d'aborder des questions largement ignorées dans la littérature empirique. Ce projet de recherche nous offre aussi l'opportunité de rapprocher deux champs de la littérature économique à savoir les questions relatives au choix du conjoint et le rôle des préférences dans l'accumulation patrimoniale. Enfin, les perspectives de recherche tant empiriques que théoriques qui peuvent découler de ces travaux constituent à mon sens un élément suffisant pour prouver l'intérêt de ce projet de recherche.

3 Inégalités patrimoniales au sein des ménages

Les chapitres 4 et 5 de cette thèse ouvrent davantage de perspectives de recherche, à la fois différentes et complémentaires. En effet, dans ces chapitres nous mettons en évidence l'accroissement de la séparation des patrimoines d'un point de vue légal. Plus spécifiquement, nous montrons que le déclin du mariage couplé à l'augmentation de couples mariés ou pacsés optant pour un régime séparatiste constitue une évolution historique majeure en France. Ce résultat pourrait être prolongé dans au moins deux directions.

Premièrement, il paraît nécessaire de passer d'un constat légal à une estimation comptable de l'ampleur de l'individualisation des patrimoines des ménages. En effet, l'évolution du lien légal nous donne une première approximation de l'individualisation des patrimoines au sein du couple. Mais il capture aussi d'autres phénomènes, tout aussi important, comme le changement des normes sociales relatives à l'institution qu'est le mariage. L'estimation de la part des patrimoines détenus individuellement par les conjoints nécessite plusieurs informations. En plus du lien légal qui unit deux personnes au moment de l'observation, il nous faut savoir le montant du patrimoine du ménage et, pour les couples mariés sous le régime légal, connaître la part des biens propres c'est-à-dire les biens accumulés avant le mariage et les héritages et donations reçus avant ou pendant le mariage. De plus, les couples, quel que soit leur régime matrimonial ou plus généralement le lien légal

qui les unit, peuvent aussi détenir des biens en indivision. Il faut donc aussi estimer la part de ce type de biens. Les données d'enquête ne sont cependant pas suffisantes pour réaliser cette estimation, il sera donc nécessaire construire un modèle d'accumulation patrimoniale afin de prendre en compte tous les paramètres nécessaires à cette estimation. Ce modèle permettra surtout de comprendre et de quantifier l'importance des différents facteurs expliquant ce phénomène. En effet, au delà du choix d'un régime séparatiste, deux autres facteurs font croître la part des biens propres des ménages. Le premier élément est l'augmentation de l'âge à la rencontre. En effet, les couples aujourd'hui se forment plus tard et demeurent plus longtemps en cohabitation avant le mariage. La période d'accumulation patrimoniale précédant le mariage a donc considérablement augmenté durant les dernières décennies. L'autre facteur à prendre en compte est le patrimoine hérité. Les transmissions patrimoniales constituent en effet l'autre source de biens propres des ménages. Le problème à résoudre tient au fait que ces trois facteurs sont endogènes. En effet, l'accumulation pré-mariage tout comme le patrimoine hérité peuvent influencer le choix d'opter pour un régime séparatiste.

La question de l'individualisation des patrimoines des ménages est, à mon sens, très importante pour plusieurs raisons. Premièrement, dans la continuité des travaux que j'ai réalisés avec Marion Leturcq, cette question permet de mettre en évidence un fait majeur et, à ma connaissance, nouveau. Dans la littérature relative à l'économie de la famille, les ménages sont le plus souvent modélisés comme une entité où les biens sont détenus en commun par l'ensemble des membres du ménage. Les modèles de ménages non-unitaires remettent seulement partiellement en cause cette vision. Dans certains modèles les consommations privées et publiques (commune aux membres du ménage) sont distinguées. Le projet de recherche décrit ci-dessus prolonge cette analyse puisque nous nous intéressons aux patrimoines commun et individuel. Ce que les premiers résultats mettent en évidence c'est que le patrimoine détenu en commun est relativement faible comparé au patrimoine individuel de chacun des conjoints. En outre, le patrimoine détenu individuellement

sensiblement augmenté au cours des dernières décennies. Par conséquent, les décisions patrimoniales engageant le patrimoine du ménage sont plus limitées qu'il n'y paraît. On peut donc penser que les choix patrimoniaux des ménages résultent avant tout des choix individuels et que la dimension collective des décisions y est en quelque sorte mineure.

Nous voyons d'emblée que les résultats de ce travail sont fortement liés au projet de recherche précédent puisque l'homogamie ou l'hétérogamie en termes de préférences n'a d'impact que sur le patrimoine détenu en commun par les conjoints. Ainsi, on pourrait modéliser les décisions patrimoniales d'un ménage dans lequel les préférences sont opposées comme celles de deux individus puisque les décisions de l'un n'affecte pas (ou indirectement) le patrimoine de l'autre.

Ce résultat, s'il se confirme, ne remet cependant pas en cause les modèles de ménages non-unitaires puisque d'autres choix comme la spécialisation, affectant l'offre de travail, ou la fertilité demeurent collectifs. L'individualisation croissante des patrimoines montre toutefois que cette variable doit être davantage prise en compte comme paramètre du pouvoir de décision. Ce projet de recherche a aussi d'autres implications. Il permet d'évaluer le montant de patrimoine redistribué entre époux au moment de la séparation. En effet, la séparation, le divorce ou la dissolution d'un pacs peut entraîner, selon le régime choisi ou le mode d'acquisition des biens (indivision par exemple), des transferts de patrimoine entre époux quand une partie des biens est détenue en commun. Ces transferts peuvent dans certains cas compenser les inégalités initiales qui existaient entre les conjoints ou au contraire les maintenir voire les creuser. Notre estimation permettrait de quantifier la masse de patrimoine sujette à redistribution et donc l'effet de la dissolution des couples sur les inégalités individuelles.

Bibliography

- ALM, J. AND L. A. WHITTINGTON (1997): "Income taxes and the timing of marital decisions," *Journal of Public Economics*, 64, 219–240.
- (1999): "For Love or Money? The Impact of Income Taxes on Marriage," *Economica*, 66, 297–316.
- ANDERSON, S. (2007): "The Economics of Dowry and Brideprices," *Journal of Economic Perspectives*, 21, 151–174.
- ANDREONI, J. AND L. VESTERLUND (2001): "Which Is The Fair Sex? Gender Differences In Altruism," *The Quarterly Journal of Economics*, 116, 293–312.
- ARRONDEL, L. (2013): "Are "daddy's boys" just as rich as daddy? The transmission of values between generations," *Journal of Economic Inequality (forthcoming)*.
- ARRONDEL, L. AND N. FRÉMEAUX (2013): "For richer, for poorer: savings preferences and choice of spouse," *PSE Working Paper*.
- ARRONDEL, L. AND C. GRANGE (1993): "Logiques et pratiques du mariage mondain : étude économétrique de l'homogamie dans les familles du Bottin Mondain," *Revue Française de Sociologie*, 24, 497–626.
- ARRONDEL, L. AND A. MASSON (2007): *Inégalités patrimoniales et choix individuels : des goûts et des richesses*, Economica, Paris.
- (2008): "Le patrimoine en France : état des lieux, historique et perspectives," *Economie et Statistique*, 3–25.
- (2009): "How to measure the risk and time preferences of savers?" *Mimeo*.
- (2010): "French savers in the economic crisis (May 2007-June 2009): What has changed?" *Mimeo*.

- (2013): “Measuring savers’ preferences: how and why,” *PSE Working Paper 2013-18*.
- ATKINSON, A. B. (1975): *The Economics of Inequality*, Oxford University Press, Oxford.
- BARGAIN, O., M. BEBLO, D. BENINGER, R. BLUNDELL, R. CARRASCO, M.-C. CHIURI, F. LAISNEY, V. LECHENE, N. MOREAU, M. M. J. RUIZ-CASTILLO, AND F. VERMEULEN (2006): “Does the Representation of Household Behavior Matter for Welfare Analysis of Tax-benefit Policies? An Introduction,” *Review of Economics of the Household*, 4.
- BARRIÈRE, J.-P. (1987): “La répartition des études notariales en Haute-Garonne au XIXe siècle : le jeu complexe de l’adaptation,” *Gnomon. Revue internationale d’histoire du notariat*, 13–25.
- BARSKY, R. B., M. S. KIMBALL, F. T. JUSTER, AND M. D. SHAPIRO (1997): “Preference Parameters and Behavioral Heterogeneity: An Experimental Approach in the Health and Retirement Study,” *The Quarterly Journal of Economics*, 112, 537–579.
- BARTHEZ, A. AND A. LAFERRÈRE (1996): “Contrats de mariage et régimes matrimoniaux,” *Economie et Statistique*, 127–144.
- BECKER, G. S. (1960): “An Economic Analysis of Fertility,” in *Demographic and Economic Change in Developed Countries*, National Bureau of Economic Research.
- (1973): “A Theory of Marriage: Part I,” *Journal of Political Economy*, 81, 813–846.
- (1974): “A Theory of Marriage: Part II,” *Journal of Political Economy*, 82, 11–26.

- (1981): *A Treatise on the Family*, Harvard University Press, Cambridge.
- (1991): *A Treatise on the Family. Enlarged edition.*, Harvard University Press, Cambridge.
- BECKER, G. S. AND C. MULLIGAN (1997): “The Endogenous Determination of Time Preference,” *Quarterly Journal of Economics*, 112, 729–758.
- BECKER, G. S. AND N. TOMES (1979): “An Equilibrium Theory of the Distribution of Income and Intergenerational Mobility,” *Journal of Political Economy*, 87, 1153–1189.
- BECKERT, J. (2008): *Inherited Wealth*, Princeton University Press, Princeton.
- BERTAUX, D. (1977): *Destins Personnels et Structure de Classe*, Presses Universitaires de France, Paris.
- BISHOP, W. (1984): “Is He Married?” Marriage as a Market Signal,” in *Economic Aspects of Family Law*, Butterworths, Toronto.
- BJÖRKLUND, A. (2007): “Does Marriage Matter for Children? Assessing the Causal Impact of Legal Marriage,” *IZA DP*.
- BLAKE, S. AND P. J. DEVEREUX (2011): “Recent Developments in Intergenerational Mobility,” in *Handbook of Labor Economics*, Elsevier.
- BORGHANS, L., A. L. DUCKWORTH, J. J. HECKMAN, AND B. TER WEEL (2008): “The Economics and Psychology of Personality Traits,” *Journal of Human Resources*, 43, 972–1059.
- BOTTICINI, M. (1999): “A Loveless Economy? Intergenerational Altruism and the Marriage Market in a Tuscan Town,” *Journal of Economic History*, 59, 104–121.
- BOTTICINI, M. AND A. SLOW (2003): “Why Dowries,” *The American Economic Review*, 93, 1385–1398.

- BOURDIEU, P. (1979): *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Le Sens Commun, Editions de Minuit, Paris.
- (1980): “Le capital social. Notes provisoires,” *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2–3.
- BOURDIEU, P. AND J.-C. PASSERON (1964): *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Editions de Minuit, Paris.
- (1970): *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d’enseignement*, Editions de Minuit, Paris.
- BOZON, M. AND F. HÉRAN (2006): *La formation du couple*, Coll. Grands Repères, La Découverte, Paris.
- BRASSIOLO, P. (2010): “The Effect of Property Division Laws on Divorce and Labor Supply: Evidence from Spain,” *Mimeo*.
- BROWNING, M. (2000): “The Saving Behaviour of a Two-Person,” *Scandinavian Journal of Economics*, 102, 235–251.
- BRURMBERG, R. AND F. MODIGLIANI (1954): “Utility Analysis and the Consumption Function: An Interpretation of Cross-Section Data,” in *Post Keynesian Economics*, Rutgers University Press, New Brunswick.
- BUFFETEAU, S. AND D. ECHEVIN (2003): “Fiscalité et mariage,” *Économie publique/Public economics*, 13.
- CANTILLON, R. (1730): *Essai sur la nature du commerce en général*, Paris.
- CARBONNIER, J. (1964): “Un essai de statistique de la répartition des régimes matrimoniaux conventionnels à la veille de la réforme de 1965,” *L’Année Sociologique*, 443–449.
- CHADWICK, L. AND G. SOLON (2002): “Intergenerational Income Mobility Among Daughters,” *American Economic Review*, 92, 335–344.

- CHARLES, K. K. AND E. HURST (2003): "The Correlation of Wealth across Generations," *Journal of Political Economy*, 111, 1155–1182.
- CHARLES, K. K., E. HURST, AND A. KILLEWALD (2013): "Marital Sorting and Parental Wealth," *Demography* (*forthcoming*).
- CHIAPPORI, P.-A. (1992): "Collective Labor Supply and Welfare," *Journal of Political Economy*, 100, 437–467.
- CHIAPPORI, P.-A. AND O. DONNI (2006): "Les modèles non-unitaires de comportement du ménage : un survol de la littérature," *L'actualité économique*, 82, 9–52.
- CHIAPPORI, P.-A., B. FORTIN, AND G. LACROIX (2002): "Marriage Market, Divorce Legislation, and Household Labor Supply," *Journal of Political Economy*, 110, 37–72.
- CHIAPPORI, P.-A., M. IYIGUN, AND Y. WEISS (2009): "Investment in Schooling and the Marriage Market," *American Economic Review*, 99, 1689–1713.
- CHIAPPORI, P.-A. AND P. J. RENY (2006): "Matching to share risk," *Working paper*.
- CIGNO, A. (2012): "Marriage as a commitment device," *Review of Economics of the Household*, 10, 193–213.
- CLARK, S. (2012): "Law, Property, and Marital Dissolution," *Economic Journal*, 109, 41–54.
- DAYMONT, T. N. AND P. J. ANDRISANI (1984): "Job Preferences, College Major and the Gender Gap in Earnings," *Journal of Human Resources*, 19, 408–428.
- DE SINGLY, F. (1977): "Mobilité féminine par le mariage et dot scolaire : l'exemple nantais," *Economie et Statistique*, 33–44.

- DNES, A. W. AND R. ROWTHORN (2002): *The Law and Economics of Marriage and Divorce*, Cambridge University Press, Cambridge.
- DOHMEN, T., A. FALK, D. HUFFMAN, AND U. SUNDE (2012): “The Intergenerational Transmission of Risk and Trust Attitudes,” *Review of Economic Studies*, 79, 645–677.
- DONNI, O. AND N. MOREAU (2007): “Collective labor supply: a single equation model and some evidence from French data,” *Journal of Human Resources*, 42, 214–246.
- EASTERLIN, R. A. (1968): *Population, Labor Force, and Long Swings in Economic Growth: The American Experience*, National Bureau of Economic Research.
- ERMISCH, J., M. FRANCESCONI, AND T. SIEDLER (2006): “Intergenerational Mobility and Marital Sorting,” *Economic Journal*, 116, 659–679.
- FAIRLIE, R. A. (2005): “An extension of the Blinder-Oaxaca decomposition technique to logit and probit models,” *Journal of Economic and Social Measurement*, 30, 305–316.
- FERNANDEZ, R., N. GUNER, AND J. K. J (2005): “Love and Money: A Theoretical and Empirical Analysis of Household Sorting and Inequality,” *The Quarterly Journal of Economics*, 120, 273–344.
- FERNANDEZ, R. AND J. C. WONG (2013): “Divorce Risk, Wages and Working Wives: A Quantitative Life-Cycle Analysis of Female Labor Force Participation,” *Working paper*.
- FISHER, H. (2011): “Divorce Property Division and the Decision to Marry or Cohabit,” *Cambridge Working Papers in Economics 1101*.
- FOUQUET, A. AND M. MÉRON (1982): “Héritages et donations,” *Economie et statistique*, 83–98.

- FRÉMEAUX, N. (2012): “Would you marry Paris Hilton or Oprah Winfrey? The role of inheritance and labor income in marital choices,” *PSE working paper*.
- FRÉMEAUX, N. AND M. LETURCQ (2013): “Plus ou moins mariés : l’évolution du mariage et des contrats de mariage en France,” Tech. rep.
- FRIEDBERG, L. (1998): “Did Unilateral Divorce Raise Divorce Rates? Evidence from Panel Data,” *NBER Working Papers 6398*.
- GIRARD, A. (1964): *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, INED - Presses Universitaires de France, Paris.
- GOODY, J. (1973): *Bridewealth and dowry*, Cambridge University Press, Cambridge.
- GOURIÉROUX, C. S., A. MONFORT, E. M. RENAULT, AND A. TROGNON (1987): “Simulated Residuals,” *Journal of Econometrics*, 34, 201–252.
- GRAY, J. S. (1998): “Divorce-Law Changes, Household Bargaining, and Married Women’s Labor Supply,” *American Economic Review*, 88, 628–642.
- GROSSBARD-SHECHTMAN, S. AND B. LEMENNICIER (1999): “Marriage contracts and the law-and-economics of marriage: an Austrian perspective,” *Journal of Socio-Economics*, 28, 665–690.
- HALPÉRIN, J.-L. (1996): *Histoire du droit privé français depuis 1804*, Presses Universitaires de France, Paris.
- HÉLAN, M. B. F. (2006): *La formation du couple*, Coll. Grands Repères, La Découverte, Paris.
- HOLMLUND, H. (2006): “Intergenerational Mobility and Assortative Mating. Effects of an Educational Reform,” *Working Paper*.
- I.F.O.P (1963): “Les français et la réforme du régime matrimonial,” *I.F.O.P.*

- (1964): “Les français et la réforme du régime matrimonial - Etude qualitative,” *I.F.O.P.*
- JELLAL, M. AND F.-C. WOLFF (2002): “Cultural Evolutionary Altruism: Theory and Evidence,” *European Journal of Political Economy*, 18, 241–262.
- JOUINI, E., C. NAPP, AND D. NOCETTI (2013): “Collective Risk Aversion,” *Social Choice and Welfare*, 40, 411–437.
- KIMBALL, M., C. R. SAHM, AND M. D. SHAPIRO (2009): “Risk Preferences in the PSID: Individual Imputations and Family Covariation,” *American Economic Review*, 99, 363–368.
- KNOWLES, J. AND A. POSTLEWAITE (2005): “Do Children Learn to Save From Their Parents?” Tech. rep.
- KOTLIKOFF, L. AND L. SUMMERS (1981): “The Role of Intergenerational Transfers in Aggregate Capital Accumulation,” *Journal of Political Economy*, 89, 706–732.
- KREMER, M. (1997): “How Much Does Sorting Increase Inequality ?” *The Quarterly Journal of Economics*, 112, 115–139.
- KUZNETS, S. (1953): *Shares of Upper Income Groups in Income and Savings, 1913-1948*, National Bureau of Economic Research, Washington, DC.
- LAFERRÈRE, A. (2001): “Marriage Settlements,” *Scandinavian Journal of Economics*, 103, 485–504.
- LAIBSON, D. (1997): “Golden Eggs and Hyperbolic Discounting,” *The Quarterly Journal of Economics*, 112, 9–52.
- LAM, D. A. (1988): “Marriage Markets and Assortative Mating with Household Public Goods: Theoretical Results and Empirical Implications,” *Journal of Human Resources*, 23, 462–487.

- LANDAIS, C. (2008): “Top Incomes in France (1998-2006): booming inequalities ?” *PSE Working Paper*.
- LAROCHE-GISSEROT, F. (1988): “Pratiques de la dot en France au XIXème siècle,” *Annales. Economies, Sociétés et Civilisations*, 43, 1433–1452.
- LEFRANC, A. (2011): “Educational expansion, earnings compression and changes in intergenerational economic mobility : Evidence from French cohorts, 1931-1976,” *Working Paper*.
- LEFRANC, A. AND A. TRANNOY (2005): “Intergenerational Earnings Mobility in France: is France more mobile than the US ?” *Annales d’Economie et Statistique*, 57–77.
- LETURCQ, M. (2011): “Competing marital contracts ? The marriage after civil union in France,” *Working paper*.
- LISE, J. AND S. SEITZ (2011): “Consumption Inequality and Intra-Household Allocations,” *Review of Economic Studies*, 78, 328–355.
- LOLLIVIER, S. AND D. VERGER (1989): “D’une variable discrète à une variable continue: une application de la méthode des résidus simulés,” in *Mélanges Economiques. Essais en l’honneur de Edmond Malinvaud*, Economica, Paris.
- (1999): “Inégalités et cycle de vie: les liens entre consommation, patrimoine et revenu permanent,” *Annales d’Economie et Statistique*, 203–246.
- LUO, G. Y. (2002): “Collective Decision Making and Heterogeneity in Tastes,” *Journal of Business and Economics Statistics*, 20, 213–226.
- MALTHUS, T. R. (1798): *An Essay on the Principle of Population*, Anonymously published.
- MATOUSCHEK, N. AND I. RASUL (2008): “The Economics of the Marriage Contract: Theories and Evidence,” *Journal of Law and Economics*, 51, 59–110.

- MAZZOCCO, M. (2004): "Savings, Risk Sharing and Preferences for Risk," *American Economic Review*, 94, 1169–1182.
- MAZZOCCO, M. AND S. SAINI (2013): "Testing Efficient Risk Sharing with Heterogenous Risk Preferences," *American Economic Review*, forthcoming.
- MINCER, J. (1962): "Labor Force Participation of Married Women. A study labor Supply," in *Aspects of Labor Economics*, Princeton University Press, Princeton.
- MODIGLIANI, F. (1986): "Life Cycle, Individual Thrift and the Wealth of Nations," *American Economic Review*, 76, 297–313.
- (1988): "The Role of Intergenerational Transfers and Lifecycle Savings in the Accumulation of Wealth," *Journal of Economic Perspectives*, 2, 15–40.
- MOREAU, A. (1989): *Les métamorphoses du scribe - Histoire du notariat français*, Editions Socapress, Perpignan.
- MULLIGAN, C. B. AND Y. RUBINSTEIN (2008): "Selection, Investment, and Women's Relative Wages Over Time," *Quarterly Journal of Economics*, 123, 1061–1110.
- NAKOSTEEN, R. A., O. WESTERLUND, AND M. A. ZIMMER (2004): "Marital Matching and Earnings: Evidence from the Unmarried Population in Sweden," *Journal of Human Resources*, 39, 1033–1044.
- OAXACA, R. L. (1973): "Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets," *International Economic Review*, 14, 693–709.
- OAXACA, R. L. AND M. RANSOM (1994): "On discrimination and the decomposition of wage differentials," *Journal of Econometrics*, 61, 5–21.
- OOSTERBEEK, H., J. SONNEMANS, AND S. V. VELZEN (2003): "On discrimination and the decomposition of wage differentials," *Journal of Population Economics*, 16, 1071–1131.

- PASCAUD, H. (1899): "Le Régime dotal, ses avantages, ses inconvénients et les modifications qu'il pourrait comporter," Tech. rep.
- PENCAVEL, J. (1998): "Assortative Mating by Schooling and the Work Behavior of Wives and Husbands," *American Economic Review - Papers and Proceedings of the Hundred and Tenth Annual Meeting of the American Economic Association*, 88, 326–329.
- PIKETTY, T. (2001): *Les Hauts revenus en France au 20e siècle : inégalités et redistribution, 1901-1998*, B. Grasset, Paris.
- (2011): "On the Long-Run Evolution of Inheritance - France 1820-2050," *Quarterly Journal of Economics*, 61, 1071–1131.
- PIKETTY, T., G. POSTEL-VINAY, AND J.-L. ROSENTHAL (2011): "Inherited vs Self-Made Wealth - Theory & Evidence from a Rentier Society (Paris 1872-1937)," *PSE Working Paper*.
- PINÇON, M. AND M. PINÇON-CHARLOT (1997a): *Voyages en grande bourgeoisie*, Presses Universitaires de France, Paris.
- (1997b): *Voyages en grande bourgeoisie*, Presses Universitaires de France, Paris.
- POLLACK, R. A. (2005): "Bargaining Power in Marriage: Earning, Wage Rates and Household Production," *NBER Working Paper 11239*.
- POWELL, M. AND D. ANSIC (1997): "Gender differences in risk behaviour in financial decision-making: An experimental analysis," *Journal of Economic Psychology*, 18, 605–628.
- RAAUM, O., B. BRATSBERG, K. ROED, E. OSTERBACKA, T. ERIKSSON, M. JANTTI, AND R. NAYLOR (2007a): "Marital Sorting, Household Labor Supply, and Intergenerational Earnings Mobility across Countries," Tech. rep.

- RAAUM, O., B. BRATSBERG, K. RØED, E. ÖSTERBACKA, T. ERIKSSON, M. JÄNTTI, AND R. NAYLOR (2007b): “Marital Sorting, Household Labor Supply, and Intergenerational Earnings Mobility across Countries,” *IZA Discussion Paper N°1847*.
- RAINER, H. (2007): “Should we write prenuptial contracts?” *European Economic Review*, 51, 337–363.
- RUELLAND, N. (2004): “L’homologation de changement de régime matrimonial en 2002,” *Infostat Justice*.
- SCHMIDT, L. (2008): “Risk Preferences and the Timing of Marriage and Childbearing,” *Demography*, 45, 439–460.
- SCHULTZ, T. W. (1963): *The Economic Value of Education*, Columbia University Press, New York.
- SCHWARTZ, C. R. AND R. D. MARE (2005): “Trends in Educational Assortative Marriage from 1940 to 2003,” *Demography*, 42, 621–646.
- SELZ, M. AND C. THÉLOT (2004): “L’évolution de la rentabilité salariale de la formation initiale et de l’expérience en France depuis trente cinq ans,” *Population*, 59, 11–50.
- SELZ, M. AND L.-A. VALLET (2007): “Évolution historique de l’inégalité des chances devant l’école : des méthodes et des résultats revisités,” *Education et formations*, 74, 65–74.
- SMITH, A. (1776): *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, W. Strahan and T. Cadell, Londres.
- SMITH, I. (2003): “The Law and Economics of Marriage Contracts,” *Journal of Economic Surveys*, 17, 201–226.

- SMITH, J. P. (1979): "The Distribution of Family Earnings," *Journal of Political Economy*, 87, 163–192.
- SMITH, J. P., J. J. MCARDLE, AND R. WILLIS (2010): "Financial Decision Making and Cognition in a Family Context," *Economic Journal*, 120, F363–F380.
- SOLON, G. (1992): "Intergenerational Income Mobility in the United States," *American Economic Review*, 82, 393–408.
- SPIVEY, C. (2012): "Desperation or Desire? The Role of Risk Aversion in Marriage," *Economic Inquiry*.
- STEVENSON, B. (2007): "The Impact of Divorce Laws on Marriage-Specific Capital," *Journal of Labor Economics*, 25, 75–94.
- STUARD, S. M. (1981): "Dowry Increase and Increments in Wealth in Medieval Ragusa (Dubrovnik)," *Journal of Economic History*, 41, 795–811.
- TERRÉ, F. (1965): "La signification sociologique de la réforme des régimes matrimoniaux," *L'Année Sociologique*, 16, 3–83.
- THÉLOT, C. (1982): *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale*, Dunod, Paris.
- TODD, E. (1999): *La Diversité du monde : Famille et modernité*, Editions du Seuil, Paris.
- TOULEMON, L. (1996): "La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée," *Population*, 51, 675–715.
- WOLFERS, J. (2006): "Did Unilateral Divorce Laws Raise Divorce Rates? A Reconciliation and New Results," *American Economic Review*, 96, 1802–1820.
- YILMAZER, T. AND S. LICH (2013): "Portfolio choice and risk attitudes: a household bargaining approach," *Review of Economics of the Household* (forthcoming).

ZHANG, J. AND W. CHAN (1999): "Dowry and Wife's Welfare: A Theoretical and Empirical Analysis," *Journal of Political Economy*, 107, 786–808.

ZHANG, J. AND P.-W. LIU (2003): "Testing Becker's Prediction on Assortative Mating on Spouses' Wages," *Journal of Human Resources*, 38, 99–110.

ZIMMER, M. A. (1996): "Assortative Mating and Ethnicity in the Low Wage Population : An Examination of Spouses' Earnings," *Applied Economic Letters*, 3, 311–315.

APPENDIX A

**The role of inheritance and labor
income in marital choices:**

Appendix

1 Data corrections

A Discounting of inheritance

The goal of the index we use is to take into account changes in values of inherited wealth over the twentieth century. Most of the gifts/bequests contain real estates and moveable assets that experienced changes in their values especially over the recent decades. The index incorporates long-run evolutions of prices of consumption goods (CPI), real estate, equity and bonds. We make a weighted average of these evolutions in order to build our index. Finally we use information about the year of transmission in order to discount each of them and to compare comparable bequests. This index is also used in Piketty (2011).

B Imputations

To analyze the databases in the finest possible way, we make two kinds of imputations: missing data and expected inheritance.

For the former, the method we follow is classical. We simulate an imputed amount for respondents declaring that they do not know the value of the labor income or the bequests they have received even though they declare having perceived something positive. The proportion of imputation for labor income and inheritance is around 2-3% of observed income and wealth transmission. We use reported amounts to estimate these missing values. For labor income, we use age, education, parents' social positions, job sector and experience in order to approximate the imputed labor income. For inheritance, we use the respondent's social category, parents' social category and the nature of the transmitted asset(s)¹.

The idea of the second type of imputation is to estimate an expected inheritance to future inheritors. The method is divided into two steps: first we identify the

¹Several types of assets are listed (dummies): housing, building plot, business property life insurance product, moveable assets, cash, jewelry and other assets.

potential inheritors and then based on observables we estimate an expected bequest.

In order to identify the potential inheritors we use information from the survey about people's parents. First, we only keep people with at least one living parent. Then, we drop people with unknown parents and people who experienced frequent period of poverty when they were young (before 14). We also have to consider people who have received a wealth transmission and who still have living parents. If you have received less than 15,000 Euros (Euros 2010) with two living parents or less than 7,500 Euros with only one living parents then you are a potential inheritor. Higher thresholds lead to a modest increase but also add some noise in the estimation. Last thing if respondents' parents do not hold any major assets (no real estate, no business property, no moveable assets and no life insurance contracts) then people are not considered as potential inheritors.

The second step is similar to the missing values imputation described above. We only considered recent transfers (less than 10 years before the survey) received by actual inheritors in order to limit the noise created by the evolution of asset prices. As explanatory variables we use: existence of financial help (dummy), existence of *inter vivos* gift (dummy), type of assets held by respondent's parents (dummies), number of brothers/sisters and parents' social positions (9 positions). Finally, we add this expected amount to the observed amount (if any) in order to consider the amount already received by respondents.

2 Descriptive Statistics

Tables [A.1](#) and [A.2](#) detail the distribution of labor income and inheritance from 1992 to 2010. We restrict the sample to men and women in couple. For both dimensions, we describe the sample mean, the thresholds by decile and the averages per fractile for the highest decile of the distribution and the top income shares. We divide the higher decile into three parts: P90-95, P95-99 and P99-100.

Table [A.1](#) presents the labor income distribution for the three waves. Labor incomes are the sum of wages, mixed income, pensions and unemployment benefits. They are self-declared on a yearly basis by individuals, except in 2004 and in 2010 where the information comes from matching with fiscal data. The differences between the surveys reflect both changes in the labor income distribution in France (labor market feminization, evolution in top income shares) and the construction of the survey. Women have lower incomes compared to men, but women's average income grows over time. The top income shares are informative: the top decile holds around 30% of total income and the top centile around 6%. Surveys do not capture the top of the distribution very well (sampling error) and self-declared incomes in 1992 and 1998 suffer from downward bias compared to fiscal data (non-sampling error). The comparison with fiscal data is limited because we only consider couples while papers computing top income shares use the whole population. Nevertheless, for Piketty (2001) and Landais (2008), the top 10% of the total income distribution (measured at the household level) holds around 32-33% of total income and the highest centile between 7.5 and 9%. Godechot (2012) focuses on wages (individual level) only and finds that the wage share held by the top decile is around 26-27%.

Table [A.2](#) demonstrates that the inheritance distribution is more skewed. Even with the imputation of expected inheritance, almost half of the sample receives no inheritance² and the top decile holds more than 60% of total inherited wealth. In 1998, respondents must give a continuous value and cannot use brackets. As a

²Table B3

consequence, the share of receivers is lower as well the values of bequests. Fiscal data show that, among the strictly positive estates, the top 10% of the largest bequests represents more than 50% of total bequests in 2000 (Arrondel and Masson, 2008). Life insurance and *inter vivos* gifts that are, under certain circumstances, not taken into account in estate returns. The introduction of this type of assets in self-reported amount I use as well as the difference in terms of samples (all population vs couples) explain the difference between these estimates and ours. Empirical tests implemented survey by survey (available upon request) present similar results. This last remark is the main justification for pooling the four waves of this survey.

Table B.6 presents more general characteristics of our sample. The main information of Table B3 is about the share of imputed vs observed inheritance. There is an inversion of trends between 1992 and 2010 since the share of imputed bequests become larger than the share of observed bequests. Two effects explain this evolution. First, our sample gets older over the period and people tend to receive gift or bequest later in 2010 than in 1992. As a consequence, even if the share of imputed bequests grows the total share of inheritors remains relatively stable. Another interesting information relates to wealth inequality when spouses met. The share of unequal couples is larger in 2010 than in 1992 (almost 40% against 38%) and it comes from the fact that people met later today and had more time to accumulate wealth.

Table A.1: Income Distribution

	1992		1998		2004		2010	
	Men	Women	Men	Women	Men	Women	Men	Women
Observations	7,050	7,050	6,708	6,708	5,793	5,793	8,172	8,172
Mean (2010 Eur)	22,170	9,090	21,820	10,660	25,250	12,160	25,580	13,870
Thresholds:								
P10	5,760	0	8,940	0	9,160	0	8,969	0
P20	10,900	0	12,290	0	13,700	50	13,800	1,930
P30	14,060	0	14,520	3,580	16,000	4,020	16,370	6,180
P40	16,170	1,630	16,090	6,450	17,990	7,140	18,550	9,500
P50	18,170	5,840	17,880	8,940	20,260	10,400	20,740	12,820
P60	20,770	10,390	20,110	11,620	22,960	13,580	23,490	15,640
P70	23,800	13,500	23,460	14,300	26,410	16,730	27,150	18,410
P80	28,590	17,160	27,930	17,880	31,570	20,440	32,030	21,540
P90	39,380	22,070	35,910	22,350	44,050	25,780	43,140	27,330
P95	54,090	27,110	46,920	28,830	59,450	31,450	56,960	33,490
P99	103,850	43,270	84,480	46,920	120,310	48,900	114,390	58,330
Average income per fractile:								
P90-100	66,750	34,790	62,720	35,930	70,080	35,020	71,080	36,630
P90-95	47,090	27,110	46,240	27,670	47,060	27,290	46,640	27,420
P95-99	73,160	36,710	69,530	36,660	71,010	36,710	72,100	37,000
P99-100	144,740	71,300	147,760	71,450	157,790	75,500	183,830	72,730
Top income shares:								
P90-100	30.1%	38.3%	28.7%	33.7%	27.8%	28.8%	27.8%	26.2%
P90-95	10.6%	14.9%	10.6%	13.0%	9.3%	11.2%	9.1%	9.9%
P95-99	13.2%	16.2%	12.7%	13.8%	11.2%	12.1%	11.3%	10.7%
P99-100	6.5%	7.8%	6.8%	7.0%	6.2%	6.2%	7.2%	5.2%

Universe: all individuals in couple (household head and spouse) married or not.

Income concept: earnings (wages and mixed income) + replacement income (pensions and unemployment benefits); self-declaration at the individual level for 1992 and 1998, matching with fiscal data in 2004 and 2010.

Table A.2: Inheritance Distribution

	1992		1998		2004		2010	
	Men	Women	Men	Women	Men	Women	Men	Women
Observations	7,050	7,050	6,708	6,708	5,793	5,793	8,172	8,172
Mean (2010 Eur)	50,440	38,000	37,560	30,600	48,910	56,800	53,050	44,330
Thresholds:								
P40	0	0	0	0	0	0	0	0
P50	495	41	3,720	2,200	5,150	5,650	8,450	7,820
P60	10,850	6,560	12,500	11,170	16,050	18,540	19,560	18,000
P70	24,700	19,700	23,030	21,450	28,030	33,150	33,300	29,240
P80	54,880	37,110	45,450	39,810	49,070	71,640	59,390	58,650
P90	114,630	92,850	93,100	82,420	93,550	128,070	102,200	97,560
P95	181,780	156,450	155,360	126,690	157,180	189,990	160,640	141,250
P99	680,270	576,070	414,760	297,930	777,420	671,140	668,620	490,150
Average inheritance per fractile:								
P90-100	321,580	289,190	272,140	233,730	381,380	304,020	353,310	299,300
P90-95	128,310	126,110	128,070	124,430	125,120	124,530	126,310	123,880
P95-99	263,370	236,170	277,530	236,430	301,900	233,400	294,190	239,530
P99-100	1,618,750	1,038,890	1,531,810	1,172,550	1,456,050	1,506,020	1,672,170	1,393,550
Top inheritance shares:								
P90-100	63.8%	76.1%	72.5%	76.4%	78.0%	53.5%	66.6%	67.5%
P90-95	12.7%	16.6%	17.0%	20.3%	12.8%	11.0%	11.9%	14.0%
P95-99	20.9%	24.9%	29.6%	30.9%	24.7%	16.4%	22.2%	21.6%
P99-100	32.1%	27.3%	40.8%	38.3%	29.8%	26.5%	31.5%	31.4%

Universe: all individuals in couple (household head and spouse) married or not.

Inheritance concept: observed bequests and *inter-vivos* gifts + imputed inheritance; all the observed transmissions are self-declared.

Table A.3: Descriptive Statistics - French Wealth Survey (INSEE)

	1992	1998	2004	2010
Number of couples	7,050	6,708	5,793	8,172
Proportion of married couples	89.0%	84.0%	82.5%	76.2%
Age				
Men	48.3	49.2	50.4	50.0
Women	45.7	46.6	48.0	47.3
Wealth transmissions				
<i>Men:</i>				
Share of observed receivers [1]	30.8%	27.3%	29.5%	25.9%
Share of imputed receivers [2]	27.0%	27.4%	27.8%	33.5%
Total share of receivers [1 + 2]	57.8%	54.7%	57.3%	59.4%
<i>Women:</i>				
Share of observed receivers [1]	28.9%	24.3%	26.0%	24.3%
Share of imputed receivers [2]	25.6%	28.6%	31.0%	34.0%
Total share of receivers [1 + 2]	54.5%	52.9%	57.0%	58.3%
Share of inheritance in the current household's wealth*				
None	-	23.6%	19.3%	23.4%
Less than 25%	-	48.5%	50.6%	48.9%
Between 25% and 50%	-	16.3%	17.3%	15.2%
More than 50%	-	11.6%	12.7%	12.5%
Comparison of wealth between men and women in couple				
When they met, the man's wealth was:				
Greater	17.9%	23.8%	22.5%	25.4%
Lesser	10.2%	14.4%	12.4%	15.3%
Similar	30.2%	28.6%	29.5%	26.5%
Neither of them had any wealth	39.5%	32.8%	35.1%	32.2%

Universe: all individuals in couple (household head and spouse).

* For this question only the observed inheritance is taken into consideration.

3 Monetary inputs and potential measurement errors

The monetary inputs that are brought to the household are defined such that:

$$I^s = \underbrace{\sum_{t=0}^n Y_t^s * (1+r)^{n-t}}_{Y^s} + \underbrace{\sum_{t=0}^n B_t^s * (1+r)^{n-t}}_{B^s} \quad (3.1)$$

with $s = m$ (male) or f (female); Y_t^s = labor income perceived at time t by individual s ; B_t^s = *inter vivos* gifts and bequests received at time t by individual s ; r = interest rate; n = end of the period of observation and t = time indicator.

In order to compute the ratios of inputs between top income earners and top inheritors, we make some assumptions about the length of accumulation and the returns. Basically, I assume that the couple is formed around the age of 30 and that bequests are received at 45. We compute the ratio over a period of thirty years (from 30 to 60). The labor income is accumulated during thirty years and the inheritance during fifteen. What matters is not really the length of accumulation per se but rather the difference between the two sources of wealth. The returns to inheritance and labor income are similar: we simulate three scenarios depending on three different interest rate (1, 3 or 5%).

An illustrative example may help to understand this computation. Suppose that top income earners receive on average a bequest of €50,000 and earn €65,000 per year through labor income. The top inheritors receive €300,000 as bequests but an income of €24,000. The ratio we obtain is between 1.97 and 2.05 (depending on the interest rates). In the paper the ratio varies is around 1.85-1.9 for the all sample. It goes from 1.7 to 1.98 for the generations of couples and it is slightly higher for permanent income (around 2.2). Actually, the normalisation we implement does not change the direction of preferences but only their magnitude. Without these ratios, we still observe the same results but we may underestimate the effect because of wealth differences between inheritors and income earners. However, if

we do not control for this wealth gap we cannot fully test the monetary equivalence hypothesis described in section 2.

More generally, the paper faces a more general measurement issue that could affect the estimations. The bottom line of the theoretical model is that spouses bring monetary inputs to the household through two sources: labor income and inheritance. Testing the substitutability of the sources requires to correctly measure each source. However, in the survey we can only use proxies for these measures. As it is explained in the core of the paper we face two classical measurement errors : a sampling error (survey data do not capture well the top of the distribution) and non-sampling error (self-declared amounts suffer from downward bias compared with “real” fiscal values). This measurement error is likely to affect our estimates only if there is a differential in measurement error between labor income and inheritance. The corrections that are made (Appendix A) and the comparison with fiscal data (Appendix B) tend to make me think that the differences between sources are likely to be limited. Furthermore, the 2004 and 2010 waves allow us to test this issue. Indeed, for these waves, labor incomes come from fiscal sources and the measurement error is limited to a sampling error. Moreover, bi-dimensional tests implemented survey by survey do not present major differences: the hypothesis of substitutability is rejected for the four waves. Therefore, the direction and the size of a potential bias is difficult to determine.

4 Robustness tests

A Correlations for continuous amounts

Table A.4: Correlations - Log of inheritance and labor income

	LI_W	B_W	LI_W	B_W
LI_M	0.113***	0.013**	0.049***	-0.006
B_M	-0.007	0.165***	-0.019***	0.145***
Controls:				
Age	x	x	x	x
Education	x	x	x	x
Children	x	x	x	x
Timing inheritance	x	x	x	x
Matrimonial regime	x	x	x	x
Time fixed effect	x	x	x	x
N	27,723	27,723	27,723	27,723

Note: LI_M (resp. LI_W) refers to the logarithm of labor income for men (resp. women); B_M (resp. B_W) refers to the logarithm of inheritance for men (resp. women). * $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

B Bi-dimensional tests without cumulative top positions

One may worry about a bias in the results caused by men and women who are in the top positions of the two dimensions (inheritance and labor income) at the same time. These individuals may have different tastes and may be attractive for a large part of the population because they gather the characteristics of the two dimensions. In Table A.5 we drop individuals cumulating top positions in the two distributions. Their weight is inferior to 2% in our sample (1.95% for men and 1.70%).

The results for men are still valid since top heirs still prefer top heiresses and top income men are still indifferent. For women, the conclusion is similar even if the taste towards labor income by top income women is slightly lower with this new sample. In the end, keeping or dropping people cumulating top positions does

not seem to affect our results.

Table A.5: Men belonging to top positions (w/o cumulative top positions)

	Panel A: Men		Panel B: Women	
	Inheritance	Income	Inheritance	Income
Top 10% inheritance [1]	0.347*** (0.000)	0.002 (0.851)	0.363*** (0.000)	-0.009 (0.497)
Top 10% income [2]	0.006 (0.433)	0.028*** (0.000)	0.012* (0.077)	0.028*** (0.000)
Difference [1-2]	0.341*** (0.000)	-0.026* (0.059)	0.351*** (0.000)	-0.037** (0.016)
Controls:				
Age	x	x	x	x
Education	x	x	x	x
Children	x	x	x	x
Timing inheritance	x	x	x	x
Matrimonial regime	x	x	x	x
Time fixed effect	x	x	x	x
R^2	0.063	0.215	0.086	0.189
N	26,181	26,181	26,181	26,181

Coefficients are marginal effects from probit estimation (with robust standard errors). They are normalized so as to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by top inheritors and top income earners.

P-values in parentheses; * $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

In panel A, men are dependent variables; in panel B, women are dependent variables.

C Bi-dimensional tests without imputed inheritance

One may also worry about a bias in the results caused by the imputation of expected inheritance. In this section, we replicate the bi-dimensional tests but we only consider the observed inheritance received by the spouses (Table A.6).

The effect goes in the same direction than that with total inheritance but the magnitude is different. Indeed, the mutual attraction between heirs and heiresses seems slightly weaker. There are several potential explanations: selection and specialisation. First, people, and therefore couples, for whom we observe wealth transmissions, are older and a selection process may arise. Second, for the same reason,

these older couples are more subject to household specialisation. Actually in Table 2.3 and 2.4, we observe this magnitude for couples that have been formed more than 10 years before the survey.

Thus, the imputation of expected inheritance does not seem to bias our results because the effects we observed are already present with the sole observed inheritance. This robustness test also shows the necessity of such an imputation for the most recent couples because it allows us to be closer to the time of formation of the couple.

Table A.6: Bi-dimensional tests - Observed inheritance

	Panel A: Men		Panel B: Women	
	Inheritance	Income	Inheritance	Income
Top 10% inheritance [1]	0.160*** (0.000)	0.037*** (0.000)	0.149*** (0.000)	-0.002 (0.765)
Top 10% income [2]	0.004 (0.484)	0.022*** (0.000)	0.023*** (0.000)	0.021*** (0.000)
Difference [1-2]	0.156*** (0.000)	-0.015 (0.223)	0.126*** (0.000)	-0.023** (0.031)
Controls:				
Age	x	x	x	x
Education	x	x	x	x
Children	x	x	x	x
Matrimonial regime	x	x	x	x
Time fixed effect	x	x	x	x
R^2	0.108	0.240	0.121	0.200
N	27,723	27,723	27,723	27,723

Coefficients are marginal effects from probit estimation (with robust standard errors). They are normalized so as to take into account the relative magnitude of monetary inputs brought by top inheritors and top income earners.

P-values in parentheses; * $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

In panel A, men are dependent variables; in panel B, women are dependent variables.

5 Estimation of permanent labor income

By using the current annual income of individuals we observe an income that may not be representative of his/her lifetime income. We try to correct this potential issue by implementing an analysis by generations of couples but this may be considered as sufficient. Lollivier and Verger (1999) have developed a method to obtain a measure of permanent income from current income and other individual information. We replicate step by step their method. Basically, the methodology is the following. We decompose the individual permanent income as a function of two elements: the individual's age, $c(a)$ ³ (reflecting the variations of income caused by age) and a structural part, $s(t)$ (reflecting general evolution of standard of living).

$$\log(y(t, a)) = s(t) + c(a) \quad (5.1)$$

Before going to the core of the imputation we have to detail several restrictions that I have to follow to apply this method. First, self-employed perceived very volatile incomes over their working-life and it is difficult to predict reliable path for them. That is why we only focus on wage-earners. Second, I need to have a strictly positive current income to approximate the permanent income. However, Table B1 shows that this current income is equal to 0 for around 30 to 40% of women in each survey. As a consequence, we have a final sample of 17,379 couples instead of 27,723. In the end, these corrections affect not only the size but also the composition of the sample. Taking couples for whom current labor income of both spouses is positive obliges us to focus only on two-earner couples. Indeed, a central issue in our work about assortative mating is to observe the within-household specialization and therefore the role devoted to women. If we only keep these couples, we lost part of our results and the comparison with the core analysis becomes limited.

In order to enrich the baseline model, we run it on 8 sub-populations defined according to the gender and the initial education. The division by gender is based

³In fact, the age function is partly linear in order to consider the effect of retirement on income.

on the fact that men and women do not have the same careers. Women's careers are much more frequently interrupted. Then, the wage evolution is positively correlated with education. Focusing on education allows us to consider a permanent individual characteristic. Given that we have different generations in our sample, we do not consider diploma but rather the relative length of education within each generation. Finally, we introduce "reasonably" permanent and exogenous characteristics such as the social position of parents and the job sector in order to improve the specification and to explain more the income variability. The final specification we have is the following:

$$\log(y_i(t, a)) = s(t) + c(a) + X_i b + v_{it} \quad (5.2)$$

with $y_i(t, a)$ the annual wage, X the permanent characteristics and v_{it} an error term (capturing the unexplained variability within the 8 sub-populations).

The final step of this imputation consists in summing (from the date of entry in the labor market to the death) and discounting incomes. We still follow Lollivier and Verger (1999) by assuming a constant purchasing power *via* a discount rate equal to the real interest rate. This method allows us to consider career effects and also variations in purchasing power.

**Savings preferences and choice of
spouse: Appendix**

1 The methodology of scoring

In this appendix, we present in greater details the methodology of scoring and more especially the questions that we used. However, this article is “only” an application of this methodology to a specific topic. Arrondel and Masson (2013) fully describe the technical details and the philosophy of the scoring method. These papers also present the robustness tests that have been implemented to validate this scoring method (justifications regarding the choice and number of questions, robustness tests across the four surveys, internal consistency...). As a consequence, the goal of this appendix is to provide to the reader all the information needed to understand our work. In case the reader needs more specific information, we invite him to read this publication.

A Basic principles

The PATER surveys have enabled us to develop a methodology, drawing on all these questions, to measure savers’ preferences with regard to risk and time. This method, tried and tested on the different data, produces synthetic ordinal measurements, in the form of scores, of individuals’ attitudes to risk, their preference for the present, and their family altruism. The multiplication of the data has allowed us to verify that these indicators are especially robust (in relation to the type of questions used, the characteristics and factors explaining the scores, their correlations and their effects on wealth, etc.). First developed on the data of the INSEE “Patrimoine 1998” survey and then the TNS-Sofres survey 2002, this method was repeated on the last three waves of the PATER survey, in 2007, 2009 and 2011.

The five surveys contain a large number of more qualitative questions aiming to measure individual preferences with respect to risk and time on the basis of lottery choices, but also according to attitudes, opinions and behaviour in different areas of life (health, work, leisure, family, consumption, retirement, etc.). Thus, there are

57 questions measuring the attitude to risk, 27 for time-preference, 13 for family altruism and 16 for patience.

Let us give some examples of these questions. Concerning the attitude to risk, some of the questions are somewhat trivial, of the kind: “Do you take an umbrella with you when the weather forecast is uncertain?”, or “Do you park your car illegally?”, some are lottery choices, and others relate to consumption practices: “Do you ever go to see a show rather at random, at the risk of sometimes being disappointed?” or opinions: “Do you agree with the statement that ‘marriage is a form of insurance’?” or: “Are you concerned by current health issues (AIDS, contaminated blood products, etc.)?”. One of the questions of reference for identifying the time discount rate, for example, is: “Because of an unexpectedly heavy workload, your employer asks you to forgo a week’s holiday this year, in return for x extra days’ holiday next year. Would you agree?”.

The first step consists in *a priori* allocation of each of the questions asked to one of the four fields of preference. Inevitably, there is some overlapping, concerning the distinction between short- and long-term, for example, and even more the fact that the future is both uncertain and far-removed from the present. Thus, questions like “Do you think that it is worth depriving yourself of some of life’s pleasures to gain a few extra years of life?” and “To avoid health problems, do you watch your weight or your diet; do you practice a sport?” have been allocated both to the category of risk preferences and to the category of time preferences. Then, the marks are summed to obtain the final score.

Table B.1c presents the questions used to built the risk preference score; in Tables B.2b and B.3 we do the same thing for time preference and altruism, respectively. These tables also indicate the Cronbach’s alpha which measures the internal consistency of scores. For all parameters, his score thus exhibits an acceptable degree of consistency.

B Potential methodological issues

Like for the methodological aspects, the full details can be found in the list of publications listed above. In this section, we respond to the main criticisms that can be made with the scoring method.

Why choosing these specific questions and fields? What do we exactly measure with these scores?

This approach has three main characteristics that can be perceived as criticisms. Indeed, the scoring method follows a piecemeal (i), empiricist (ii) and agnostic (iii) approach.

- (i) The choice of questions and the life domains to be covered by these questions is in part arbitrary but also contingent to the type of behaviour to be explained.
- (ii) For the four preferences, the number of selected questions is a purely empirical issue. In other words, statistical analysis will alone tell if the global score show a sufficient degree of internal consistency or if it preferable to introduce different sub-scores per domain.
- (iii) The third characteristic of the scoring method is to be agnostic regarding what the scores precisely measure. More specifically, we can wonder if the attitude towards risk represents rational or irrational attitudes. Moreover, what theoretical preference parameter would be this score most associated: risk aversion, prudence, loss aversion, pessimism?

We are fully aware that no one question is by itself satisfactory and can bring accurate information of a given preference. If a question is targeted on theory, it can appear to be too abstract and generates too much noise. On the contrary, if it is more practical, its interpretation remains too vague. In some situations, it is not possible to determine which preference parameter is precisely

revealed by the question under consideration. Moreover, some questions show, alone, little explanatory power of wealth. For a question like “Do you often park in a forbidden zone?”, confounding factors can introduce some noise in the answer. The method of aggregation might solve all these problems. Indeed, even if there is no such thing like a central limit theorem that would allow us to treat framing effect, endogeneity biases or other types of error, aggregation eliminates, globally and ex ante, the biases and parasitic measurement errors (contrary to measurement like scales or lotteries). Regarding (iii), this aggregation of answers also affects the interpretation of the scores. The exact parameter measured (risk aversion or prudence for instance) is not a crucial issue as long as the departure from expected utility and homothetic preferences is limited: if Pierre is more risk-averse than Paul, then he should be also more prudent most of the time.

Are the scores internally consistent?

The value of each score is the sum of the marks obtained in the coding procedure. Our basic assumption is that most questions affected to risk or time preferences have a common component and that the summation of these questions forms a coherent whole.

Several precautions are taken in order to guarantee the internal consistency of scores. First, we eliminate the questions that show a too small correlation with the sum of all other items. Only few questions have to be dropped. Then in order to test the internal consistency of the scores we compute the Cronbach coefficient alpha. This coefficient is equal to:

$$\kappa = \frac{n}{n-1} \left(1 - \sum_{i=1}^n \frac{\sigma_i^2}{\sigma^2} \right)$$

where n is the number of questions introduced in the score, σ^2 the total variance of the score and σ_i^2 the variance of question i .

This coefficient is close to 0.7 for risk, which is the threshold of totally credible

consistency for psychometricians, and lower but still acceptable for time preference (around 0.5). It expresses the greater difficulty in identifying this parameter of preference

Other indirect validations developed such as the principal component analysis as well as the correlations between “sub-scores” provide evidence of the quality of the score. Arrondel and Masson (2013) compare the results of the five waves (1998-2002-2007-2009-2011) and demonstrate the stability of scores across surveys. The content of the scores is constant over time: the time correlations (across survey) for scores is around 0.7, much stronger than scales or lotteries; the rankings of the questions that the most relevant in explaining the scores are very similar from one survey to another.

How can we say that scores are superior to standard measures?

The success of the scoring method can be judged on two different grounds: the quality itself of the measure and the explanatory power of scores on wealth-related behaviours.

First, four scores appear sufficient to capture the vast array of behaviours towards risk and time. Moreover, compared with lotteries and scales, each score has a nice dispersion and a nice histogram (see Section 3). Scales suffer from a well-known problem of anchoring in the middle of the interval. The lottery measurement takes only four values and in most studies, including this paper, more than half of the sample are in the most risk-tolerant group (those who refuse gambles 1 and 2).

The second way of evaluating scores is to see how they are explained by household’s characteristics. The explanatory power of the scores regressions is much higher than the one of scales or lotteries. Moreover, the effects of household’s characteristics (like age, gender or marital status) on scores make sense given what we know from theory. Furthermore, Arrondel and Masson (2007) show that scores are better at explaining risky activities like playing games or self-declared preference for risky investment than the standard measure of risk preference.

The strength of the scoring method lies in the *ex ante* correction of the noise a psychometric procedure. The alternative consists in using econometric procedures to provide an *ex post* correction (like Kimball *et al.*, 2009). The two methods lead to convergent conclusions regarding the similarity of preferences within the household (between spouses or between parents and children). At the same time, each method has drawbacks: *ex ante* correction requires a large number of questions while *ex post* correction requires long panel data.

Table B.1a: Response frequencies and score construction: risk aversion

Nature of the question	Risk-loving (%)	Risk-averse (%)	Neutral (%)
	(-)	(+)	
<i>Consumption/leisure/travel</i>			
Parks in no-parking zones (Yes = -1; No = +1; Other = 0)	27.7	61.7	10.6
<i>Health/health risks/life expectancy</i>			
Precautionary visits to the doctor or dentist (Yes = +1; No = 0)	38.2	60.2	
Non-compulsory vaccinations (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	15.8	41.0	43.2
Wears seatbelt, respects speed limit (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	2.1	12.2	85.7
Sacrifice today in order to live longer (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	9.5	9.6	80.9
Careful to keep in shape (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	8.8	7.9	83.3
Booster vaccination for ones children (Yes = 0; No = -1)	5.0	95.0	
<i>Work/income/career</i>			
Looks for novelty and responsibility in a job (Yes = -1; Other = 0)	19.4	80.6	
Has taken risks in their career (Yes = -1; No = 0)	37.3	62.7	
Leisure behaviour represents a potential risk for career (Yes = -1; No = 0)	9.5	90.5	
Risky job changes (Yes = -1; No = 0)	30.7	69.3	
Recommends that friends and family take risks in their careers (Yes = -1; No = +1; Other = 0)	8.8	7.9	83.3
Would change economic sector in the face of substantial economic risk	50.0	50.0	

Table B.1b: Response frequencies and score construction: risk aversion (ctd)

Nature of the question	Risk-loving (%)	Risk-averse (%)	Neutral (%)
	(-)	(+)	
<i>Retirement</i>			
Worried that might end their life in a retirement home (Yes = +1; No = 0)	66.5	33.5	
Saves in order to avoid ending their life in a retirement home (Yes = +1; No = 0)	78.5	21.5	
Would prefer lower social security contributions against a less generous pension (Yes, without precautionary saving = -1; No, too risky = +1; Other = 0)	1.4	28.7	69.9
<i>Family/Intergenerational Transfers</i>			
“Marriage is an insurance policy” (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	17.4	13.7	68.9
“Choosing a partner is risky” (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	4.9	23.1	72.0
“You can’t sign up for marriage without testing it first” (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	8.5	24.4	67.1
“Having children is an insurance policy for ones old age” (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	80.2	19.8	
“The decision to have children is a risky one” (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	18.5	12.7	68.8
The decision to have children is a lifelong commitment (No = -1; Yes = 0)	5.0	95.0	
Wishes to protect their spouse financially in case of their own death (No = -1; Yes = 0)	6.8	93.2	
Constantly keeps watch over their children (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	10.9	33.0	56.1
Would encourage their children to take risks (Yes, definitely = -1; No = +1; Other = 0)	2.6	28.9	68.5

Table B.1c: Response frequencies and score construction: risk aversion (end)

Nature of the question	Risk-loving (%)	Risk-averse (%)	Neutral (%)
	(-)	(+)	
<i>Gambling</i>			
Bets on horses (very or fairly often=-1, rarely=0, never=1)	4.5	80.4	15.1
Plays the lottery (very often=-1, fairly often or rarely=0, never=1)	8.9	61.2	29.9
Plays slot machines (very or fairly often=-1, rarely=0, never=1)	1.2	77.4	21.4
Bets at the casino (very or fairly often=-1, rarely=0, never=1)	0.3	90.2	9.5
<i>Other</i>			
Buys transport tickets well in advance (No = -1; well in advance = +1; a little in advance = 0)	8.0	19.3	72.7
Turns up well in time for trains and planes (No = -1; well in time = +1; a little in advance = 0)	4.2	20.1	75.7
Takes precautions in case the weather turns out nasty (No = -1; Yes = 0)	42.7	55.9	1.4
Cronbach's alpha	0.68		

Table B.2a: Response frequencies and score construction: time preference

Nature of the question	Lives from day to day (-)	Farsighted (%) (+)	Neutral (%)
<i>Consumption/leisure/travel</i>			
Wishes to enjoy windfalls as quickly as possible (Yes = +1; No = 0)	24.7	75.3	
Buys transport tickets well in advance (No = -1; well in advance = +1; a little in advance = 0)	8.0	19.3	72.7
Turns up well in time for trains and planes (No = -1; well in time = +1; a little in advance = 0)	4.2	20.1	75.7
Would put holidays off for one year in order to increase their duration (No = +1; Yes, with at most only one or two more days= -1; Other = 0)	21.4	17.5	61.1
<i>Health/health risks/life expectancy</i>			
Sacrifice today in order to live longer (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	9.5	9.6	80.9
Plays sport or goes to the gym (Regularly= -1; Never= +1; Occasionally= 0)	54.4	25.9	19.7
<i>Work/income/career</i>			
Favours free time in choice of job (Yes = 1; No = 0)	31.5	68.5	
Would prefer National Service to be as short as possible, rather than a longer service which is spread out over time(No = +1; Yes = 0)	39.7	60.3	
<i>Retirement</i>			
Worried that might end their life in a retirement home (Yes = +1; No = 0)	66.5	33.5	
Would have trouble in paying for a retirement home (Yes if saved more= -1; Yes without saving more= +1; No = 0)	47.0	11.4	41.6
Would prefer early retirement against a lower pension after the age of 60 (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	1.4	86.3	12.3

Table B.2b: Response frequencies and score construction: time preference (ctd)

Nature of the question	Lives from (%) day to day (-)	Farsighted (%) (+)	Neutral (%)
<i>Family/Intergenerational Transfers</i>			
"Having children is an insurance policy for ones old age" (No = -1; Yes = +1; Other = 0)	80.2	19.8	
The decision to have children is a lifelong commitment (No = -1; Yes = 0)	6.5	93.5	
Wishes to protect their spouse financially in case of their own death (No = -1; Yes = 0)	6.8	93.2	
My parents tried to teach me to save money (Yes=-1; No=+1; Other=0)	22.9	75.4	1.7
We should teach children and teenagers how to save money (Yes = -1; No = +1; Other=0)	6.4	90.9	2.8
<i>Other</i>			
Aware of environmental problems (No = +1; Other = 0)	20.8	79.2	
Ready to sacrifice their standard of living to leave the world in good shape (Yes, very much so = -1; No = +1; Yes, to an extent = 0)	15.4	42.3	42.3
Cronbach's alpha	0.56		

Table B.3: Response frequencies and score construction: altruism

Nature of the question	Egoist (%)	Altruist (%)	Neutral (%)
	(-)	(+)	
The decision to have children is a lifelong commitment (No = -1; Yes = 0)	5.0	96.6	1.4
Wishes to protect their spouse financially in case of their own death (No = -1; Yes = 0)	6.8	93.2	-
Should leave to our children as much as we received ourselves (Yes = +1; No = -1; Other = 0)	72.4	25.2	2.4
Inheritance behaviour inspired by that of my parents (Yes = +1; No = -1)	52.9	47.1	
Parents should spend their money as they wish, even if it means leaving no legacy (Yes = +1; No = -1; Other = 0)	87.9	11.1	1.0
Thinks that is a good thing that parents make sacrifices for their children (Yes = +1; No = -1; Other = 0)	92.4	6.3	1.3
Would favour lower inheritance taxes on transmission to blood relatives (Yes = +1; No = -1; Other = 0)	5.5	85.9	8.6
Is in favour of the freedom to bequeath (Yes = +1; No = -1; Other = 0)	46.5	52.1	1.3
Cronbach's alpha	0.45		

2 General descriptive statistics

Table B.4: Characteristics of households

Number of children	1.98
Children living at home	1.04
Family status	
Marriage	86.2%
Cohabitation	13.8%
Housing situation	
Home-owner (or home-buyer)	77.5%
Tenant (council flat)	7.5%
Tenant (other)	11.6%
Rent-free tenants	2.7%
Other	0.6%
Comparison of wealth on first meeting:	
Man > Woman	21.1%
Man < Woman	19.6%
Man = Woman	19.1%
Man = Woman = 0	40.2%
Who holds the purse strings?	
Man	25.4%
Woman	33.8%
Both	40.7%
Existence of a joint account	86.2
Overall wealth of household	
Less than 8000€	8.1%
Between 8000 and 14999€	4.2%
Between 15000 and 39999€	5.0%
Between 40000 and 74999€	5.0%
Between 75000 and 149999€	18.0%
Between 150000 and 224999€	22.9%
Between 225000 and 299999€	13.2%
Between 300000 and 499999€	14.9%
Between 450000 and 749999€	6.4%
More than 750000€	2.3%
Net monthly income of the household	
Less than 300€	0.2%
Between 300 and 600€	0.4%
Between 601 and 900€	0.6%
Between 901 and 1200€	4.9%
Between 1201 and 1500€	8.6%
Between 1501 and 1900€	15.8%
Between 1901 and 2300€	17.4%
Between 2301 and 2700€	13.3%
Between 2701 and 3000€	10.8%
Between 3001 and 3800€	15.3%
Between 3801 and 5300€	9.0%
Between 5301 and 6900€	2.9%
More than 6901€	0.9%
Observations	905

Field: All households for which we have information about both spouses.
Source: Pater 2007

Table B.5: Assets

Types of financial investment:	
None	11%
CEL, PEL (home-purchase saving account)	50%
Livret A, livret bleu (tax-free saving accounts)	63%
Other savings accounts	31%
PERP (pension savings plan)	6%
PER, PEP (pension savings plan)	12%
Assurance-vie (investment/insurance plan)	45%
Life insurance	15%
Complementary retirement savings plan	10%
French-listed shares	20%
Foreign-listed shares	5%
Bonds	6%
SICAV or FCP (mutual funds)	15%
PEE, FCPE (employee savings plans)	18%
PEA (equity savings plan)	24%
Value of financial investments	
Less than 1500€	12%
Between 1500 and 2999€	9%
Between 3000 and 7999€	16%
Between 8000 and 14999€	14%
Between 15000 and 29999€	14%
Between 30000 and 44999€	10%
Between 45000 and 74999€	10%
Between 75000 and 149999€	8%
More than 150000€	6%
Share of these investments...	
Considered risky	11%
<i>If > 0</i>	21%
Invested in pension schemes	12%
<i>If > 0</i>	28%
Observations	905

Field: All households for which we have information about both spouses.

Source: Pater 2007

Table B.6: Individual characteristics

	Man	Woman
Age	51.5	49.2
Divorced in the past	8.7%	6.9%
Current professional activity:		
Employed	62.6%	55.6%
Job seeking	1.9%	4.9%
Inactive having worked in the past	33.0%	23.8%
Inactive having never worked	2.6%	12.5%
Other	0.0%	3.2%
Individual yearly income:		
Less than 8000€	6.4%	26.1%
Between 8000 and 11999€	12.6%	16.0%
Between 12000 and 15999€	16.6%	16.6%
Between 16000 and 19999€	21.1%	12.3%
Between 20000 and 29999€	25.9%	17.2%
Between 30000 and 39999€	10.7%	3.6%
More than 40000€	6.7%	1.9%
No reply	0.1%	6.3%
Inheritance or gifts received	41.9%	43.5%
Social origin (subjective):		
Well-off	9.1%	12.5%
Modest	16.7%	18.0%
Neither	74.2%	69.4%
Level of education attained:		
Primary	10.9%	9.5%
Secondary	7.0%	9.2%
Vocational certificate (CAP, BEP)	32.6%	25.2%
High school studies	21.2%	26.4%
Higher vocational certificate (IUT, BTS)	11.7%	11.6%
Higher education 1st cycle	3.9%	6.4%
Higher education 2nd cycle	5.7%	8.1%
Higher education 3rd cycle	7.1%	3.7%
SPC (7 categories:)		
Farmers	3.8%	1.8%
Tradesmen, shopkeepers, entrepreneurs	7.1%	3.1%
Liberal professions	17.3%	7.4%
Intermediate professions	21.8%	20.1%
Employees	15.6%	44.3%
Unskilled workers	33.0%	8.1%
Inactive	1.4%	15.3%
Observations	905	

Field: All households for which we have information about both spouses.

Source: Pater 2007

Remark: For the socio-professional category, retired people are classified in the most recent category they were in before retiring.

3 Distributions of risk and time preferences

Figure B.1: Distribution - Attitudes to risk

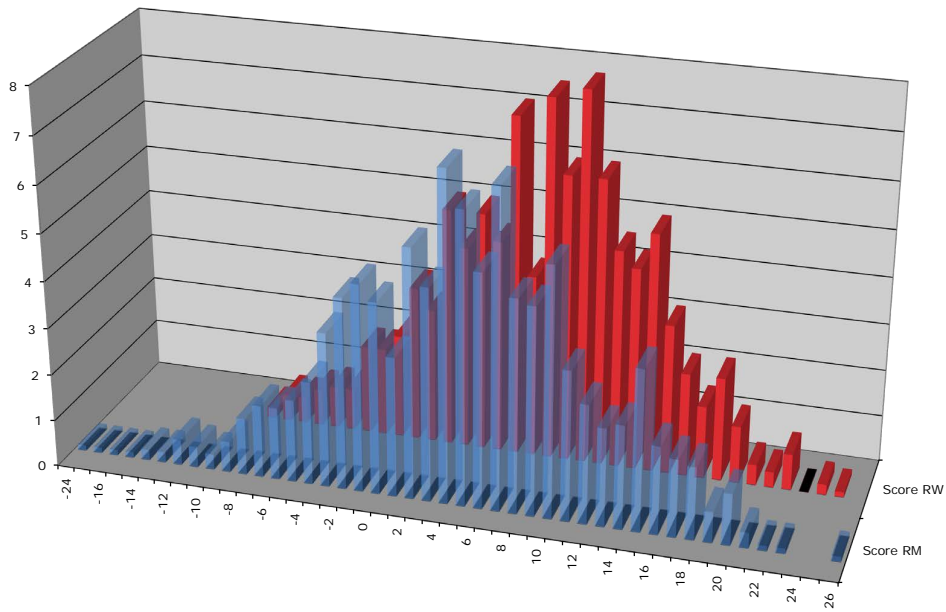
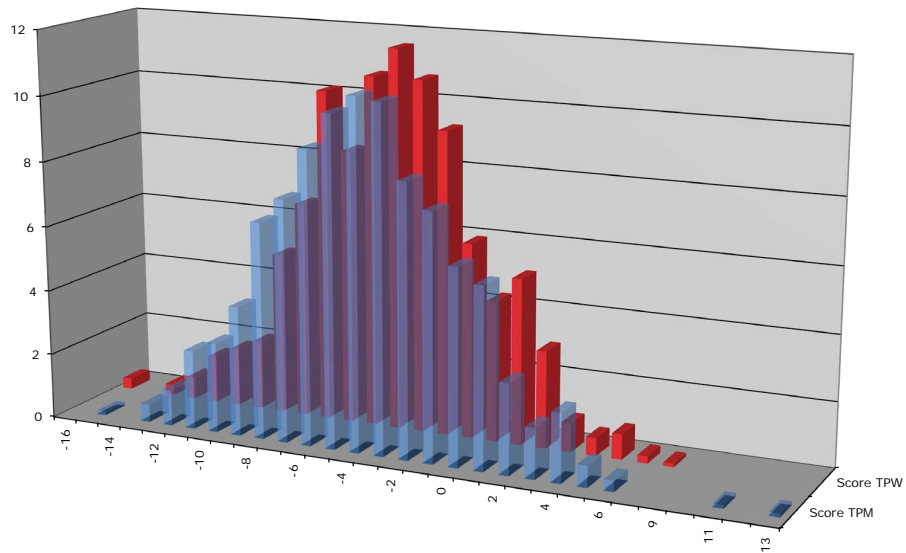


Figure B.2: Distribution - Time preferences



Definition: the distribution for men is in blue; the distribution for women is in red.

Table B.7: Preference measurements - distributions

	Lotteries	Scales			Scores			
		Risk	Patience	Foresight	Altruism	Impatience	Risk	Time pref.
Male	0.097*** (0.001)	-0.036 (0.615)	-0.055 (0.475)	-0.035 (0.642)	-0.170*** (0.000)	0.145*** (0.000)	-0.497*** (0.000)	0.138*** (0.000)
Age	0.000 (0.964)	0.009*** (0.000)	0.021*** (0.000)	0.022*** (0.000)	0.003** (0.026)	-0.027*** (0.000)	0.028*** (0.000)	-0.013*** (0.000)
Married	0.028 (0.684)	-0.208 (0.177)	-0.043 (0.795)	0.525*** (0.001)	0.008 (0.930)	0.013 (0.881)	0.204*** (0.007)	-0.461*** (0.000)
Non-married	0.172** (0.041)	-0.014 (0.048)	0.126 (0.944)	0.150 (0.466)	-0.242** (0.030)	0.178 (0.107)	-0.234** (0.014)	-0.260*** (0.009)
Single	0.199** (0.014)	0.169 (0.359)	0.273 (0.165)	-0.031 (0.876)	-0.628*** (0.000)	-0.028 (0.793)	-0.040 (0.659)	-0.060 (0.531)
Divorced	0.017 (0.850)	0.350* (0.083)	0.212 (0.324)	-0.285 (0.183)	-0.214* (0.064)	0.170 (0.140)	-0.157 (0.114)	-0.290*** (0.005)
Constant	1.81*** (0.000)	4.33*** (0.000)	4.61*** (0.000)	5.25*** (0.000)	6.58*** (0.000)	5.27*** (0.000)	4.75*** (0.000)	5.19*** (0.000)
R^2	0.01	0.01	0.02	0.04	0.04	0.11	0.21	0.06
Observations	4368	4616	4625	4619	4731	4731	4731	4731

P-value between brackets; * $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

For the scales and scores, the dependent variable is expressed as an absolute value. For the sake of comparability between scores and scales, we have normalised the scores from 0 to 10 (as in table 1). For marital status, the reference category is widowed.

Interpretation: the coefficient -0.170 (1st row, 4th column) signifies that, for family altruism, the men's score is, on average, 0.17 points lower than that of women (when the score has been normalised from 0 to 10).

4 Empirical strategy and supplementary results

A The construction of control variables

In this appendix, we provide full information regarding the control variables and their construction. The full list of individual control variables is the following: age, income, occupation (7 positions: farmer; tradesman, shopkeeper or entrepreneur; liberal profession; intermediate profession; employee; unskilled worker; inactive), education (8 positions: primary, secondary, vocational certificate, high school studies, higher vocational certificate, higher education 1st cycle, higher education 2nd cycle, higher education 3rd cycle), inheritance/gifts received (dummy), occupation of the father (5 positions: farmer; tradesman, shopkeeper or entrepreneur; liberal profession; intermediate profession; employee and unskilled worker), existence of past divorce, religious beliefs (“Do you believe in any religion?”), religious education (“In which religion have you been raised?”: Catholic, Anglican, Protestant, Orthodox Christian, Jewish, Muslim, other or none), opinion on homogamy and on marriage and probable divorce (see below).

Some variables are measured at the household level: presence of children, inequality between spouses (see below), duration of relationship before cohabitation (less than three months, between 3 and 6 months, between 6 and 12 months, between 1 and 2 years, between 2 and 5 years or between 5 and 10 years). Given the absence of precise geographical information, for each specification with control variables we control for the size of the city of residence: rural area, between 2,000 and 5,000 inhabitants, between 5,000 and 10,000, between 10,000 and 20,000, between 20,000 and 50,000, between 50,000 and 100,000, between 100,000 and 200,000, more than 200,000 or Parisian urban area.

We can classify the variables we use into several categories: demography, human or physical endowments, social prestige, social origin, religious or familial beliefs. These controls cover most of the dimensions that can somehow influence the choice of spouse on top of preferences. By controlling for these variables, we

assume that the correlation of residuals is the relevant relationship we want to measure. This list of control follows the econometric specification used by Dohmen et al. (2012). Some variables are missing in our data: height, health status and ethnicity. However, Dohmen and his coauthors do not provide full details about the effect of these variables on the relationship between spouses.

Inequalities between partners:

One category of variables is used to describe the degree of inequality between spouses. Several dimensions are studied: income, social origin, wealth at the time of meeting and age. For income, a couple is considered unequal if the man is in the top decile of the income distribution for men and the woman is below the median of the income distribution for women (or vice versa). For social origin, we consider the origin of individuals to be well-off if their father is (or was) a skilled tradesman, shopkeeper or entrepreneur, a liberal professional, executive or in an intermediate profession. If this variable does not have the same value for both partners, then they have different social origins. We also compare the wealth at the time of meeting by using use a question asking individuals about their comparative wealth at the moment of their meeting. There are four possible replies: larger, smaller, equal or not applicable (no wealth). Thus, the couple is considered unequal if one of the first two answers is chosen. Lastly, if the age difference between the two partners is more than 5 years, then the couple is considered unequal.

Opinion on homogamy:

To synthesise the opinion on homogamy, we return to the questions used in section B. We consider that a person has a positive opinion of homogamy if they think that it is preferable that the two partners have the same income level, the same social origin and the same tastes.

Marriage perceived as risky:

To construct this variable, we use a series of questions addressing individuals' opinions about the family. We construct three binary variables, (one for each question). For the first variable, we consider that marriage is perceived as risky if the individual does not agree that marriage represents "security" (individual, emotional, etc.) (1st variable); if the individual thinks that choosing one's partner is not without risk (2nd variable); or if, before getting married, one should live together for a trial period (3rd variable).

Probable divorce:

To calculate the possibility of future divorce, we use a series of questions addressed to the interviewees. They are asked to indicate, on a scale of 0 to 10, the probability that a given event will occur in the next five years. The variable "Probable divorce" is equal to 1 if the interviewee situates between 5 and 10 the probability for the event "experiencing a separation or divorce".

B How are partners perceived?

One of the particularities of the results is that the correlation between spouses in terms of patience varies considerably according to the indicator used. With self-evaluation scales, the correlation is negative (table 11), whereas it is positive when we use scores. The aim of this appendix is to explain where this difference comes from and why it can be partly explained by the relevance of the scale as an appropriate measure of preferences (at least as far as patience is concerned).

Firstly, there is a factor that reduces the importance of this divergence between the two results. Patience is the parameter for which we obtain the weakest correlation with the scores. So although differences in level appear, scales and scores still tend to share the same hierarchy of correlations. Secondly, it appears that patience, much more than prudence or foresight, is poorly taken into account by scales. To demonstrate this, we use a series of questions that inform us about the perception by one spouse of their partner's attitudes to risk and time. Concretely, for each parameter measured by the scales (prudence, patience and time preference), we have two questions: "on a scale of 0 to 10, where would you place yourself?" and "on the same scale, where would you place your partner?" These two questions, addressed to both spouses, allow us to measure the correlation between the way the individual perceives him/herself and the way their partner perceives them. For more clarity, we designate E_H the judgements that men make on themselves via the scales and E_H^* the judgements that women make on their respective partners. We carry out the same operation for women, with E_F denoting their self-evaluations and E_F^* the judgement of their partners. Table B.8 presents the results of these correlations for each parameter.

The main information that we can draw from the first part of this table is that individuals are not very good judges of their partners' attitudes, although women appear to do better than men. More importantly for our purpose, we can see that it is for the parameter of patience that we obtain the weakest correlation. In the

second part of the table, we observe the individuals' perception of homogamy. When compared with the results in table 11, it can be seen that individuals tend to believe that their partners resemble them more than we actually observe in reality. This observation is also valid for patience, where we move from a negative correlation (-0.06) to a positive correlation (+0.10). Thus, we can see that the subjective nature of this indicator tends to produce noticeably different results according to the identity of the "judge". All in all, this divergence in results partly explains the difference between scales and scores, notably as regards the parameter of patience.

Table B.8: Preferences and partner's perception

Correlations	Patience [1]	Risk [2]	Time pref. [3]
$\rho E_H E_H^*$	0.238***	0.323***	0.445***
$\rho E_F E_F^*$	0.168***	0.228***	0.402***
$\rho E_H E_F^*$	0.097***	0.594***	0.551***
$\rho E_F E_H^*$	0.112***	0.588***	0.557***
Observations	869	861	870

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Interpretation: the first line in the table presents the correlation between the score (on the scale of 0 to 10) that the man gives himself, E_H , and the score that his partner gives him, E_H^* ; in the second line, the roles are reversed ($\rho E_F E_F^*$). The third line measures the correlation between the score that the man gives himself, E_H , and the score he gives his partner, E_F^* ; in the fourth line the same operation is repeated for women ($\rho E_F E_H^*$).

C Correlations between risk subscores

For the risk preference, 6 subscores have been built in order to consider separately each field: labour (and retirement), family, financial managing, health, consumption and others. The more limited number of questions regarding the other parameters (time preference, patience and altruism) does not allow us to replicate the same analysis.

We use the same specification as for the global score in order to check if the correlation regarding the general attitude to risk is consistent with the correlation for these fields. Table [B.9](#) provides the raw correlation (without control variables). We can note that the correlation regarding the general attitude is confirmed by positive and significant relationships for all subscores. The correlation is around 0.45-0.5 for family, financial managing, health as well as consumption and slightly lower for labour and others. This result demonstrates the robustness of the relationship between spouses' attitudes but also the consistency of the scoring method. Arrondel and Masson (2009) provide the same kind of analysis by estimating the correlation between the respondents' subscores and global score to check the internal consistency of the scores.

Table B.9: Subscores - Correlations

Dependent variable: male partner	Global [1]	Labour [2]	Family [3]	Finance [4]	Health [5]	Consumption [6]	Others [7]
<u>Female partner:</u>							
Global	0.635*** (0.000)						
Labour		0.317*** (0.000)					
Family			0.451*** (0.000)				
Finance				0.468*** (0.000)			
Health					0.421*** (0.000)		
Consumption						0.481*** (0.000)	
Others							0.308*** (0.000)
Observations	905	905	905	905	905	905	905
R^2	0.289	0.093	0.184	0.197	0.133	0.190	0.089

p-value in parentheses, * p<0.1, ** p<0.05, *** p<0.01. The dependent variable is the preference of the male partner.

D The decomposition of scores

In this section, the aim is to identify the role of control variables in the comparison of spouses. We focus on scores only because this measurement is the most affected by control variables. Table B.10 presents the decomposition of correlations for the four dimensions studied. For the attitude to risk, the correlation obtained without any control is 0.635. In other words, if the man is twice as risk-averse as the average, then his spouse will herself be 63.5% more risk-averse than the average for women. The raw correlations for the other parameters are all significant (at 1%) and vary between 0.37 and 0.5. The part explained by the different specifications is relatively low, since we explain, at the most, 30% of the relationship between spouses.

For family altruism, we observe a raw correlation of 0.47. With the introduction of individual characteristics, the coefficient is equal to 0.41. Thus, all the control variables taken together do not explain more than 12% of the elasticity between spouses. Two categories of variables explain most of this reduction: the family situation (presence of children and divorce of (at least) one partner) and religious beliefs/education.

Spouses are less similar in terms of patience, but the part explained is much larger. The raw correlation is 0.37; the net correlation is 0.27. Adding the age of the spouses into the specification reduces the coefficient by nearly 20%. However, the other specifications do not perceptibly increase the level of explanation.

Risk aversion is the variable for which we observe the strongest correlation between spouses, with a coefficient of 0.635. Moreover, the part explained by the different specifications is nearly one third (net correlation equal to 0.44). Three categories of variables tend to significantly reduce this correlation: age (which alone explains more than 20% of the elasticity), the religious beliefs/education and the opinion on marriage.

Lastly, time preference has a profile fairly similar to that of family altruism. The correlation is quite strong (0.5) but the part explained by the different

specifications is very low (less than 15%). Social position, income and religious beliefs/education are the main explaining factors.

Table B.10: Individual determinants of similarity between spouses (scores)

Dependent variable: male partner	Family altruism			Patience			Risk			Time pref.		
	Coeff.	R^2	% explained	Coeff.	R^2	% explained	Coeff.	R^2	% explained	Coeff.	R^2	% explained
<u>Female partner:</u>												
Without control	0.47***	0.193		0.37***	0.108		0.64***	0.289		0.50***	0.232	
Age	0.47***	0.193	0.2%	0.29***	0.161	21.2%	0.51***	0.361	19.4%	0.49***	0.241	2.6%
Income, occupation, education	0.45***	0.244	3.6%	0.27***	0.219	25.5%	0.51***	0.396	20.0%	0.46***	0.314	8.2%
Inheritance/gifts received, father's occupations	0.46***	0.277	1.7%	0.27***	0.229	26.9%	0.50***	0.403	20.6%	0.46***	0.329	8.0%
Children, divorce	0.43***	0.293	7.3%	0.27***	0.235	26.9%	0.50***	0.404	21.1%	0.46***	0.330	8.0%
Inequality between spouses (age, social origin, wealth, income)	0.43***	0.296	7.7%	0.27***	0.238	26.4%	0.51***	0.405	20.5%	0.46***	0.334	8.2%
Duration of relationship before cohabitation	0.43***	0.298	8.5%	0.27***	0.243	26.9%	0.49***	0.415	23.1%	0.46***	0.339	8.4%
Religious beliefs and education	0.41***	0.316	12.8%	0.28***	0.253	25.0%	0.47***	0.434	26.8%	0.43***	0.363	13.0%
Opinion on homogamy and marriage, probable divorce	0.41***	0.330	11.8%	0.27***	0.269	27.7%	0.44***	0.465	30.2%	0.43***	0.372	14.6%
Observations	905			905			905			905		

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$. The control variables are added one after another. The first specification has no control variable; in the second, we control for age; in the third, we control for age, income, occupation and education of the spouses and so on.

Interpretation: for each dimension, the first column indicates the coefficient of correlation corresponding to the specification, the second column indicates the R^2 , and the third column indicates the part of the initial elasticity that is explained by the addition of control variables. For example, for patience, controlling for age of the spouses decreases the correlation from 0.37 to 0.29; we therefore explain $1 - (0.29/0.368) = 21.2\%$ of the initial correlation.

**L'évolution du mariage et des
contrats de mariage en France:
Annexes**

1 Observer les régimes matrimoniaux

Absente de l'enquête *Patrimoine* de 1986 (appelée alors *Actifs Financiers*), l'information relative au régime matrimonial choisi par le couple apparaît dans chaque enquête depuis 1992. Cependant, la manière dont le régime matrimonial est renseigné a changé lors des différentes vagues de l'enquête. En 1992 et 2004, deux questions successives étaient posées aux ménages mariés : 1) "Y a-t-il eu un contrat pour ce mariage ?" puis 2) "Quel est le régime matrimonial souscrit lors de ce mariage ?". Si les individus répondent négativement à la première question alors ils sont directement affectés au régime légal. Si, à l'inverse, ils mentionnent la présence d'un contrat alors quatre catégories de régimes leur sont proposées : régime légal, séparation de biens, communauté universelle ou autre. En 1998 et 2010, la première question disparaît et la nature du régime matrimonial est posée à tous les couples mariés.

Ce changement, en apparence anodin, modifie grandement les observations relatives aux régimes matrimoniaux. Plus précisément, alors que la proportion de couples ayant opté pour la communauté universelle est de 1 à 2% en 1992 et 2004, elle représente presque 15% des couples en 1998 et 2010. La catégorie "autre" est elle aussi affectée par ce problème mais dans une proportion moindre. Nous faisons l'hypothèse que cette variation n'est pas due à un changement soudain et cyclique de la composition des régimes matrimoniaux mais bien à la manière dont la question est posée. La plupart des couples ont en fait une relative méconnaissance des choix de régimes et tendent à confondre la communauté de biens réduite aux acquêts avec la communauté universelle. Un sondage effectué par l'IFOP (1963, 1964) au moment de la réforme des régimes matrimoniaux de 1965 a démontré l'étendue de cette ignorance. Par exemple, alors que le régime légal à l'époque est le régime des meubles et acquêts, 60% personnes interrogées pensent que la communauté universelle est le régime légal (Terré, 1965). Même si ces sondages sont anciens, il nous semble naturel de penser que ce manque d'information a persisté au cours du temps.

Pour résoudre ce problème, nous regroupons sous une même catégorie le régime légal, la communauté universelle ainsi que la catégorie “autre”. Nous laissons seuls les couples en séparation de biens pour lesquels nous faisons l’hypothèse que les couples qui ont fait une démarche active de recours à la séparation de biens ne font pas d’erreur de déclaration. Ainsi corrigée, la variable relative aux régimes matrimoniaux présente une évolution sensiblement moins heurtée.

2 Les régimes matrimoniaux en France

En France, lorsqu'un couple décide de se marier, les conjoints peuvent prendre la décision de modifier certaines règles régissant le mariage en signant un contrat de mariage. S'ils optent pour un contrat de mariage, les termes de ce contrat seront définis et actés devant notaire. Par ce contrat, ils peuvent changer quelques règles à la marge tout en restant sous le régime matrimonial par défaut, ou ils peuvent changer de régime matrimonial. S'il ne change pas de régime matrimonial, leur régime sera alors le régime légal (par défaut), à savoir la communauté de biens réduite aux acquêts. De façon générale, les principales différences entre les régimes matrimoniaux portent sur les règles régissant le partage du patrimoine lors de la séparation (divorce ou décès)

On peut distinguer trois grands régimes matrimoniaux : la communauté de biens réduite aux acquêts, la séparation de biens et la communauté universelle. Dans le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, chaque époux demeure l'unique détenteur des biens qu'il a acquis avant le mariage et des biens dont il a hérité (que ce soit avant ou pendant le mariage). Ces biens sont appelés "biens propres". Cependant, les revenus que génèrent ces biens tombent dans la communauté tout comme l'ensemble des revenus perçus par les individus, dont les revenus du travail. Avec ce régime, en cas de divorce, les biens de communauté (acquis pendant le mariage) sont partagés à parts égales entre les deux époux, indépendamment de leurs contributions respectives, et chacun conserve ses biens propres. De plus, lorsque l'un des époux décède, la principale caractéristique de ce régime est que l'époux survivant ne reçoit qu'une fraction limitée des biens propres de son conjoint. Les enfants héritent de la majeure partie. Plus précisément, si le défunt laisse un époux et au moins un enfant, le conjoint survivant hérite du quart des biens propres du défunt en pleine propriété ou de la totalité en usufruit. Pour le régime de séparation de biens, il n'y a par définition pas de communauté : chaque époux est l'unique détenteur des ses biens, hérités ou acquis avant ou pendant le

mariage. De plus, pour les biens achetés en commun, la contribution de chacun est clairement définie. Lors de la séparation du couple, les conjoints récupèrent donc chacun les montants investis dans le ménage. L'autre caractéristique de ce régime est de permettre aux travailleurs indépendants de protéger leur patrimoine non-professionnel en cas de faillite professionnelle. A l'inverse, avec la communauté universelle, l'ensemble des biens et des revenus, quels que soient leur nature ou la période d'acquisition, sont considérés comme des biens de communauté et sont donc partagés à parts égales entre les deux époux. D'autres régimes matrimoniaux existent et prennent la forme de variantes des principaux régimes décrits ci-dessus. Les couples peuvent ainsi ajuster les termes de leur contrat en incluant ou en excluant certains biens de la communauté par exemple. Cependant, seule une part marginale des couples mariés optent pour ces contrats (environ 0,5% des couples mariés en 1992 et 2004 et entre 1,5 et 2% en 1998 et 2010).

Depuis 1966, il est possible de changer de régime en cours de mariage. Néanmoins, les modifications sont rares et concernent des cas assez spécifiques, principalement les couples âgés qui veulent transformer un régime légal en communauté universelle, comme une étude sur les homologations de changement de régime conduite en 2002 par le ministère de la justice l'indique (Ruelland, 2004). Nous observons une situation similaire dans nos données, en 1992 comme en 2010. Parmi les couples mariés observés en 1992, un peu plus de 8% ont changé de régime. Si l'on se concentre sur les couples formés il y a 12 ans ou moins, la proportion est de près de 6%. La plupart ont opté pour un régime de communauté. En 2010, seuls 2% des couples ont changé de régime et cette part est quasi nulle pour les couples récemment formés.

Table C.1: Changement de régime matrimonial après le mariage

	Régime au moment du mariage	Pas de changement	Changement vers communauté	Changement vers séparation de biens
1992	<i>Communauté</i>			
	Ensemble	91,6	7,9	0,5
	Couples récents	94,3	5,3	0,4
	<i>Séparation de biens</i>			
	Ensemble	95,8	4	0,2
	Couples récents	99,2	0,7	0,1
2010	<i>Communauté</i>			
	Ensemble	97,8	1,6	0,6
	Couples récents	99,6	0,1	0,3
	<i>Séparation de biens</i>			
	Ensemble	99,6	0,3	0,1
	Couples récents	100	0	0

Source: Enquêtes *Patrimoine* 1992 et 2010

Interprétation: 91,6% des couples mariés en 1992 sous un régime de communauté n'ont pas changé de régime matrimonial depuis le mariage. 94,3% des couples formés depuis 12 ans ou moins, mariés en 1992 sous un régime de communauté n'ont pas changé de régime depuis le mariage.

Le fait que les conjoints ne soient pas mariés ne signifie pas pour autant l'absence de règles en cas de séparation. Ainsi, les couples cohabitants vivent implicitement sous le régime de la séparation de biens. Pour les couples pacsés, les règles sont explicites et la conclusion du PACS s'accompagne, comme lors d'un mariage, d'un choix de régime matrimonial. Jusqu'à la modification apportée par la loi du 23 juin 2006, le régime matrimonial par défaut faisait une large part à l'indivision et se rapprochait ainsi du régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. Chaque partenaire conservait la propriété exclusive des biens acquis avant le pacs, ainsi que des biens hérités ou acquis par donation, mais les biens acquis après le pacs étaient possédés en indivision, sauf si une preuve contraire pouvait être apportée. En revanche, les pacs conclus depuis le 1er janvier 2007 sont soumis, par défaut, à un régime matrimonial se rapprochant de celui de la séparation de biens. Ils

peuvent néanmoins opter pour le régime de l'indivision, proche du régime de la communauté de biens réduite aux acquêts. L'acte notarié est possible mais non obligatoire pour ces couples. Il est néanmoins possible de détenir des biens en indivision sous un régime séparatiste et à l'inverse des biens individuellement sous un régime communautaire. L'enquête *Patrimoine* ne nous permet cependant pas de connaître le mode de détention d'un bien ni la part détenue par chaque conjoint.

L'existence d'un régime légal et de contrats de mariage n'est pas propre à la France. En effet, dans tous les pays Européens, en l'absence d'un contrat de mariage, les conjoints sont soumis à un régime légal. Ce régime est de nature communautaire dans certains pays (Belgique, Danemark, Espagne, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Portugal et Suède) et séparatiste dans d'autres (Allemagne, Angleterre, Autriche, Ecosse, Finlande, Grèce, Irlande, Portugal pour les époux ayant plus de 60 ans). La dérogation du régime légal est possible dans tous ces pays mais la nécessité de l'établissement un acte notarié et la nature des régimes conventionnels prévus par loi varient d'un pays à l'autre. Aux Etats-Unis, le régime légal varie selon les Etats. Ainsi, dans les Etats de la côte Ouest et du Sud du pays (Arizona, Idaho, Californie, Louisiane, Nevada, Nouveau-Mexique, Texas, Etat de Washington, Wisconsin), les couples s'unissent sous un régime communautaire. Dans le reste du pays, les mariés sont soumis à un régime de séparation avec une différence notable par rapport à l'Europe puisque les tribunaux peuvent opérer une distribution des biens en cas de divorce.

3 Méthodologie

Nous cherchons ici à modéliser une probabilité p_i , qui est une fonction des coefficients β et des caractéristiques Z_i des couples. La relation entre p_i , β et Z_i s'écrit de façon générale : $p_i = f(Z_i, \beta)$. Dans le cadre linéaire, $p_i = Z_i \beta + \varepsilon$ et dans le cadre logistique, $p_i = F(Z_i \beta)$ où F représente la fonction de répartition d'une loi logistique.

Nous cherchons à comprendre si la probabilité p_i a évolué sous l'effet d'une modification des comportements, à caractéristiques données, représentés par β ou sous l'effet d'une modification de la distribution des caractéristiques elles-mêmes, représentées par Z_i . Afin de tester ces hypothèses, nous procédons à deux analyses.

Tester l'évolution des comportements

Dans un premier temps, nous analysons l'évolution des comportements en procédant à une analyse toutes choses égales par ailleurs. Si les comportements matrimoniaux sont affectés par l'augmentation de la probabilité du divorce, nous faisons l'hypothèse que les couples inégalitaires seront plus à même de modifier leur comportement, car ce sont eux qui sont le plus affectés par le régime de séparation de biens. Ainsi, nous définissons des variables de richesse et d'inégalité économique au sein du couple, W_i , et nous nous intéressons à la façon dont ces variables sont corrélées au choix du mariage et de la séparation de biens. Pour cela, nous régressons la variable dichotomique indiquant le statut du couple sur les variables d'inégalités, les variables d'inégalités croisées à une variable dichotomique indiquant que le couple est observé en 2010, la variable indiquant l'année d'observation du couple seule ainsi qu'un ensemble de variables économiques et démographiques, X_i . Dans le cadre linéaire, l'équation estimée est alors :

$$p_i = \beta_0 + W_i \beta_1 + W_i * 1\{2010\} * \beta_2 + 1\{2010\} * \beta_3 + X_i \beta_4 + \varepsilon_i \quad (3.1)$$

Les coefficients associés aux variables croisées inégalités/couple en 2010, β_2 nous

indiquent comment, à niveau d'inégalité fixé, les couples de 2010 se comportent en comparaison aux couples de 1992, ce qui nous permet de tester le premier canal expliquant l'évolution du recours à la séparation de biens. Nous nous intéressons aux inégalités en termes de patrimoine, de revenu du travail et d'héritage. Le patrimoine est seulement observé au niveau du ménage. Néanmoins, nous disposons d'information déclarative sur la différence de patrimoine au moment de la mise en couple. Nous savons alors si les patrimoines étaient équivalents, nuls ou différents (et dans ce cas, qui des deux conjoints possède le plus grand patrimoine). Les revenus du travail et les montants déjà reçus par transmission sont observés. Nous reconstruisons les montants hérités potentiels à partir de l'information disponible sur la richesse des parents en suivant la méthodologie de Frémeaux (2012). Nous avons défini des variables dichotomiques indiquant si les ressources sont équivalentes, nulles ou différentes, en précisant qui possède le plus de cette ressource. Les ressources sont définies comme différentes si l'un des deux perçoit plus de 1,25 fois plus que l'autre.

Tester l'évolution des caractéristiques des couples

Dans un second temps, nous cherchons à tester l'hypothèse selon laquelle la distribution des variables d'inégalités et de richesse a évolué, expliquant ainsi la hausse de la proportion des couples mariés en séparation de biens. Afin de tester cette hypothèse, nous étudions l'évolution de la moyenne de chaque variable entre 1992 et 2010. Pour cela, nous régressons chaque variable W_i sur une constante et une variable dichotomique indiquant si le couple est observé en 2010. Ainsi, le coefficient de cette variable nous donne l'évolution de la moyenne de W_i .

Décomposition de la part de l'évolution expliquée par les coefficients de celle expliquée par les caractéristiques

Dans un troisième temps, il convient de constater que l'évolution du recours au mariage et le choix d'un régime de séparation de biens peuvent certainement

s'expliquer à la fois par un changement des coefficients et par un changement de la distribution des variables de richesse et d'inégalités au sein du couple. Il est possible de calculer le poids de chacun des deux canaux dans l'évolution des proportions de mariés et de mariés en séparation de biens au moyen de décomposition à la Oaxaca Blinder.

4 Décomposer l'évolution des proportions de mariés et de séparation de biens

Dans le cadre classique des décompositions à la Oaxaca-Blinder, on cherche à étudier le lien entre une variable d'intérêt continue y_i (par exemple le salaire) et un ensemble de variables, représenté par le vecteur X_i . On considère deux populations (par exemple les hommes et les femmes), pour lesquelles les moyennes des variables d'intérêt ne sont pas égales : $\bar{y}^A \neq \bar{y}^B$. Le but est de comprendre si cette différence est imputable à la distribution des X_i ou à la façon dont ces X_i sont corrélés à y_i , c'est à dire aux coefficients β dans la relation :

$$y_i^A = X_i \beta^A + \varepsilon_i \text{ et } y_i^B = X_i \beta^B + \varepsilon_i$$

En d'autres termes, on cherche à comprendre si la différence entre les moyennes de la variable d'intérêt par sous groupe est imputable aux différences moyennes des caractéristiques $\bar{X}^A - \bar{X}^B$ (caractéristiques) ou à $\bar{\beta}^A - \bar{\beta}^B$ (coefficients). Afin d'étudier les différences de salaires entre les hommes et les femmes, Oaxaca (1973) propose d'estimer chaque équation séparément et de décomposer la différence moyenne de la façon suivante :

$$\bar{y}^A - \bar{y}^B = \underbrace{(\bar{X}^A - \bar{X}^B) * \hat{\beta}^A}_{\text{caractéristiques}} + \underbrace{\bar{X}^B * (\hat{\beta}^A - \hat{\beta}^B)}_{\text{coefficients}}$$

La décomposition dépend du choix de la référence. Plusieurs méthodes ont été proposées pour rendre la décomposition invariante au choix de la référence. Par exemple, Oaxaca et Ransom (1994) proposent de comparer les groupes à un troisième groupe de référence. Ici, nous suivons la méthode proposée par Daymont and Andrisani (1984) qui consiste simplement à décomposer la différence en trois termes.

$$\bar{y}^A - \bar{y}^B = \underbrace{(\bar{X}^A - \bar{X}^B) * \hat{\beta}^B}_{\text{caractéristiques}} + \underbrace{\bar{X}^B * (\hat{\beta}^A - \hat{\beta}^B)}_{\text{coefficients}} + \underbrace{(\bar{X}^A - \bar{X}^B)(\hat{\beta}^A - \hat{\beta}^B)}_{\text{interaction}}$$

L'avantage est ici d'exprimer l'effet des caractéristiques et l'effet des coefficients en fonction du groupe B. Dans la mesure où nous cherchons à décomposer l'évolution d'une variable, le groupe de référence est naturellement constitué des personnes interrogées lors de la première enquête à laquelle nous nous intéressons en 1992.

Par extension, il est également possible de décomposer la différence des moyennes par sous groupes de variables, en remarquant que, pour $G \in \{A, B\}$:

$$\bar{X}^G \hat{\beta}^G = \bar{X}_1^G \hat{\beta}_1^G + \bar{X}_2^G \hat{\beta}_2^G$$

On peut alors décomposer la différence de moyennes entre la part expliquée par les caractéristiques de type 1, par les coefficients $\hat{\beta}_1$, par les caractéristiques de type 2 et par les coefficients $\hat{\beta}_2$. Cette décomposition en sous-groupes s'étend aisément à n sous-groupes :

$$\bar{y}^A - \bar{y}^B = \sum_{k=1}^n \underbrace{(\bar{X}_k^A - \bar{X}_k^B) * \hat{\beta}_k^B}_{\text{caractéristiques}} + \underbrace{\bar{X}_k^B * (\hat{\beta}_k^A - \hat{\beta}_k^B)}_{\text{coefficients}} + \underbrace{(\bar{X}_k^A - \bar{X}_k^B)(\hat{\beta}_k^A - \hat{\beta}_k^B)}_{\text{interaction}}$$

La décomposition par sous-groupes de variables permet de voir comment celles-ci sont conjointement corrélées à la variable d'intérêt. On prend ainsi en compte la corrélation entre les caractéristiques d'un même groupe, ainsi qu'entre les coefficients estimés.

Nous calculons la décomposition directement à partir de l'équation estimée :

$$p_i = \beta_0 + W_i \beta_1 + W_i * 1\{2010\} * \beta_2 + 1\{2010\} * \beta_3 + X_i \beta_4 + \varepsilon_i$$

En effet, il est possible de montrer que dans ce cadre et en notant \bar{W}^t la moyenne

des variables calculée l'année t , et en intégrant le terme $\overline{W^{1992}}\hat{\beta}_2$, on peut alors écrire la décomposition relative aux variables de richesse et d'inégalités en trois éléments :

$$\overline{p^{2010}} - \overline{p^{1992}} = \hat{\beta}_3 + (\overline{W^{2010}} - \overline{W^{1992}})\hat{\beta}_1 + \overline{W^{1992}}\hat{\beta}_2 + (\overline{W^{2010}} - \overline{W^{1992}})\hat{\beta}_2 + (\overline{W^{2010}} - \overline{W^{1992}})\hat{\beta}_4$$

Notons que nous avons pour le moment simplement envisagé la décomposition dans le cadre linéaire. La décomposition pour l'ensemble des variables peut s'exprimer dans un cadre non linéaire de façon similaire au cadre linéaire. Dans le cadre général présenté plus haut, on peut en effet écrire :

$$\begin{aligned} \bar{p}^A - \bar{p}^B &= \overline{f(X^A\beta^A)} - \overline{f(X^B\beta^B)} \\ &= \underbrace{\overline{f(X^B\beta^A)} - \overline{f(X^B\beta^B)}}_{\text{coefficients}} + \underbrace{\overline{f(X^A\beta^B)} - \overline{f(X^B\beta^B)}}_{\text{caractéristiques}} \\ &+ \underbrace{\overline{f(X^A\beta^A)} - \overline{f(X^B\beta^A)} + \overline{f(X^A\beta^B)} - \overline{f(X^B\beta^B)}}_{\text{interaction}} \end{aligned}$$

En revanche, la décomposition par sous groupe ne s'étend pas de façon simple au cadre non linéaire. En effet, dans ce cas:

$$\overline{f(X^G\beta^G)} \neq f(\bar{X}^G\beta^G)$$

De ce fait, lorsque l'on cherche à décomposer l'impact d'un sous-groupe de variables, la décomposition dépend de la valeur de référence retenue pour les autres sous-groupes de variables. Ainsi, les résultats obtenus dépendent de l'ordre dans lequel on fait apparaître les différents sous-groupes dans la décomposition (voir par exemple Fairlie, 2005), rendant ainsi les résultats très dépendants de la forme fonctionnelle choisie. Ce type de décomposition a alors une portée beaucoup plus limitée, puisqu'elle ne permet pas d'établir le même de raisonnement et donc de comprendre l'impact de certains sous-groupes de variables. Par conséquent,

nous avons préféré adopter un modèle linéaire de probabilité, malgré la nature dichotomique de nos variables d'intérêt.

**L'évolution du contrat de mariage
de 1855 à 2010: Annexes**

1 La législation des régimes matrimoniaux depuis l'Ancien Régime

A L'incapacité de la femme mariée

La notion d'incapacité de la femme mariée instaurée par le Code Civil est très importante pour comprendre à la fois le recours au contrat de mariage et la philosophie des réformes de la législation durant toute la première moitié du XX^{ème} siècle.

L'article 1124 du Code Civil de 1804 fait de la femme mariée une incapable (au même titre que les enfants, les fous et les criminels). En termes de gestion patrimoniale, la femme mariée a des pouvoirs très limités. En effet, dans le régime légal, l'homme a les pleins pouvoirs sur ses biens propres mais aussi sur les biens de communauté puisqu'il peut les aliéner sans le consentement de sa femme. Celle-ci pouvait administrer et jouir de ses biens propres mais pour les aliéner il lui fallait l'accord du mari.

Le régime de la séparation des biens et le régime dotal sont des moyens de limiter les pouvoirs du mari. Cette incapacité semblait en effet plus limitée dans le régime de séparation des biens où la femme peut administrer ses biens et disposer de son mobilier. Cependant, elle ne pouvait pas aliéner ses biens immobiliers sans l'accord préalable de son mari. Le régime dotal inverse les rôles puisque les biens dotaux sont inaliénables sous peine de nullité. Cependant, les biens meubles, même dotaux, devenaient propriété du mari jusqu'au milieu du XIX^{ème}.

L'incapacité de la femme mariée a été levée en 1938 (bien plus tard qu'au Royaume-Uni où une loi similaire a été supprimée vers 1880) mais plusieurs conquêtes du féminisme apparaissent dès la fin du XIX^{ème} siècle. On peut mentionner la liberté de dépôts et de retraits en 1895 ou encore la facilitation des reprises à l'égard du tiers en 1924. En 1907, une loi importante est votée puisqu'elle permet à la femme mariée de disposer librement de son salaire et des biens réservés acquis avec celui-ci. Cependant, cette loi, accomplissant "une petite séparation des

biens légale”, connaîtra des limites dans son application à cause notamment de la difficulté à prouver l'origine des revenus ayant permis l'acquisition d'un bien.

B La réforme de 1965

Le Code Civil, en ce qui concerne les régimes matrimoniaux, a très peu évolué de 1804 jusqu'au milieu du XXème siècle. Quelques lois relatives au droit de la famille, sur lesquelles nous reviendront, sont votées à partir de la fin du XIXème mais le fonctionnement des régimes demeure le même. Les discussions autour de la réforme du régime matrimonial débutent dans les années 1930 mais la réforme n'intervient qu'en 1965. Cette réforme a deux caractéristiques principales : la première est de modifier le régime matrimonial légal en adoptant le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, la seconde est de corriger en grande partie (mais pas entièrement) l'inégalité de traitement entre mari et femme concernant la gestion du patrimoine.

B.1 L'origine de la réforme

L'objectif principal de cette réforme est d'établir une égalité entre les époux. Dès les premiers projets de rédaction du Code Civil, un courant égalitaire s'est manifesté mais la “sauvegarde des charmes de la vie domestique” a finalement eu raison de l'indépendance de la femme. Dès la fin du XIXème cependant, les conquêtes du féminisme apparaissent. En 1893, la femme séparée de corps retrouve sa pleine capacité. En 1895, elle peut opérer assez librement des dépôts et des retraits de caisses d'épargne. Plus important, en 1907, la femme acquiert la libre disposition des “biens réservés” (càd la possibilité d'aliéner ses biens propres) acquis par elle dans l'exercice d'une profession séparée de celle de son mari (libre salaire de la femme). Cependant, dans les faits cette loi a été peu appliquée (difficultés de preuve, défaut

d'information des femmes mariées...). En 1924, les reprises à l'égard du tiers sont facilitées. Enfin, en 1938, l'incapacité de la femme mariée, qui imposait à la femme un devoir d'obéissance envers le mari, est abolie.

Les discussions autour de la réforme du régime matrimonial ont quant à elles débuté bien avant 1965. Dès 1932, le projet Renoult reconnaît la pleine capacité de la femme mariée et institue la participation aux acquêts¹ comme régime légal. Mais le Sénat n'admet que la première partie du projet en 1938. Dès 1939, les débats reprennent et l'Assemblée adopte un texte faisant de la communauté réduite aux acquêts le régime légal et introduisant un mécanisme de cogestion au sein du couple. Cependant le déclenchement de la guerre empêche l'adoption du texte et la communauté des meubles et acquêts demeure en place. Les discussions reprennent dès la fin de la Seconde Guerre mondiale terminée mais il faut plus de vingt ans pour aboutir à une réforme.

C'est donc davantage la volonté d'instaurer une égalité entre époux qui est à l'origine de la réforme du régime matrimonial. Cependant, d'autres transformations économiques vont aller dans le sens d'une réduction de la taille de la communauté. Premièrement, la croissance de la fortune mobilière tend à rendre obsolète la distinction des meubles et des immeubles. Deuxièmement, l'augmentation du taux d'activité féminin paraît contraire à la philosophie du régime communautaire qui tend à protéger le conjoint inactif. Ces évolutions s'accompagnent d'un changement plus profond des mœurs. La spécialisation des tâches au sein du ménage évolue lentement. Ces tendances ne sont pas propres à la France et des réformes sont mises en place en Allemagne et en Angleterre à la même époque (Zajtay, 1955).

¹Pendant la durée du mariage, le régime fonctionne comme si les époux étaient mariés sous le régime de la séparation de biens. A la dissolution du mariage, chacun des époux a le droit de participer pour moitié en valeur aux acquêts nets constatés dans le patrimoine de l'autre, et mesurés par la double estimation du patrimoine originaire et du patrimoine final.

B.2 Changement de régime matrimonial légal

La communauté des meubles et acquêts s'applique par défaut aux époux mariés avant le 1er février 1966. Après cette date, en l'absence de contrat de mariage, le régime légal est la communauté de biens réduite aux acquêts. La principale différence entre ces deux régimes concerne la définition de la communauté et le rôle qu'y tiennent les biens meubles. Le droit divise les meubles en deux catégories : les meubles corporels, qui comprennent tout objet dont l'existence peut être appréhendée par les sens et qui sont susceptibles de déplacement (véhicule, mobilier...) et les meubles incorporels qui comprennent les titres représentant des droits (actions, obligations, rentes...), les clientèles, les droits de propriété intellectuelle, l'argent liquide, les fonds de commerce... Dans le régime des meubles et acquêts l'ensemble des biens meubles (y. c. ceux acquis avant le mariage, par donation, par legs ou par succession) tombe dans la communauté. Seuls les biens meubles propres par nature, attachés exclusivement à une personne (vêtements par exemple), font partie des biens propres.

Ainsi, le changement de régime par la loi de 1965 réduit la taille de la communauté de biens aux seuls acquêts. Les biens propres des époux étant alors constitués des biens, meubles ou immeubles, acquis avant le mariage et des biens reçus en héritage, legs ou donation (avant ou pendant le mariage). Les revenus générés par ces biens propres et les biens acquis pendant le mariage sont quant à eux considérés comme des biens de communauté.

La loi de 1965 introduit aussi la possibilité de changer de régime au cours du mariage (après 2 ans de mariage) et met donc fin à l'immutabilité des régimes matrimoniaux. Ces modifications de régime peuvent être conventionnelles (établissement d'un acte notarié par les deux époux) ou sollicités par un seul époux (en cas de mise en péril des biens du ménage, de manquements graves d'un époux à ses devoirs...). Dans le dernier cas, les modifications sont provisoires. Enfin, cette loi abolit le régime dotal, tombé en désuétude et le régime sans communauté.

B.3 Indépendance des époux

La loi de 1965 consacre surtout l'indépendance de la femme mariée en la hissant au niveau de son mari. Désormais, chaque époux "a l'administration et la jouissance de ses propres et peut en disposer librement" (art 1428). Autrement dit, "les époux commun en biens gèrent leur fortune personnelle à la manière d'époux séparés de biens." (Colomer, 1966).

La cogestion des biens communs n'est cependant pas totale mais les pouvoirs du mari dépendent de l'importance de l'opération. Ainsi, le mari établit seul les actes d'administration courante mais les dispositions entre vifs à titre gratuit nécessitent le consentement de l'épouse. Pour les actes de disposition à titre onéreux, "le mari ne peut, sans le consentement de la femme, aliéner ou grever de droits réels des immeubles, fonds de commerce et exploitations agricoles dépendant de la communauté, non plus que les droits sociaux non négociables et les meubles corporels dont l'aliénation est soumise à publicité. Il ne peut sans ce consentement percevoir les capitaux provenant de telles opérations." (alinéa 1er, article 1424). Cependant les biens mobiliers peuvent être gérés par le mari seul, en partie car certaines décisions nécessitent des réponses immédiates que la cogestion aurait tendance à retarder). Enfin, plus symbolique, le mari conserve l'autorité juridique de "chef de famille" et le choix de la résidence. La femme peut se voir refuser l'exercice d'une profession par son mari si celle-ci est de nature à mettre en péril l'intérêt de la famille.

La loi décide aussi que le mari est désormais responsable et peut donc répondre pécuniairement de ses fautes de gestion. Dans tous les régimes matrimoniaux, les époux peuvent passer seul tous les contrats relatifs aux besoins de la famille (sauf dépenses excessives au vu du train de vie du ménage).

Concernant le partage de la masse commune il est à noter que la femme perd son droit de renoncer à la communauté et son hypothèque légale (qui garantie le paiement des reprises car le mari pouvait jusqu'alors vendre les biens communs sans

son autorisation). La perte de ces garanties est la contrepartie de l'élargissement de ses droits.

Enfin, les mesures de protection de la femme deviennent aussi applicables au mari. Ainsi, les conjoints ont la possibilité de demander la nullité d'actes frauduleux ou encore l'annulation d'actes accomplis par l'autre en méconnaissance des limites objectives de ses pouvoirs.

2 La création du pacs en 1999 et sa réforme en 2006

La création du pacs qui permet l'union de conjoints de même sexe a fait l'objet de débats âpres, étant accusé de menacer l'institution du mariage. A priori moins conflictuelles, les discussions concernant le choix du régime légal à appliquer aux couples pacsés ont été elles aussi vives. Deux options étaient débattues : le régime d'indivision, défendu par le gouvernement socialiste de l'époque, et la séparation de biens, défendue par l'opposition. Le clivage principal concerne la proximité entre pacs et mariage. En instaurant le régime d'indivision comme régime légal, le gouvernement veut faire du pacs un mariage bis tout en essayant de "dématrimonialiser" ce pacte. A l'inverse, l'opposition veut faire du pacs une simple extension de l'union libre, qui officialiserait la cohabitation de deux conjoints, mais s'oppose à une forme d'union qui se rapprocherait de l'institution qu'est le mariage. Par conséquent, le régime de biens choisi pour le pacs ne pourrait s'approcher de celui du mariage.

En 1999, le gouvernement socialiste défend l'idée d'une indivision entre les conjoints. Dans ce régime, les biens acquis avant le pacs ou reçus sous forme de legs, donation ou héritage sont propres à chaque conjoint. En revanche, tous les biens acquis après le pacs tombent dans l'indivision et sont divisés à part égales au moment de la dissolution du pacs. La seule, et principale, différence avec le régime légal des mariés réside dans la sortie de l'indivision. En effet, alors que le divorce dissout la communauté et entraîne le partage des biens, la règle de l'unanimité s'impose pour disposer d'un bien indivis. Ainsi, en cas de désaccord, la cession d'un bien est bloquée. Plusieurs arguments sont mis en avant par le gouvernement socialiste pour défendre ce régime. Premièrement, le pacs implique un devoir de solidarité affective mais aussi patrimoniale entre les conjoints et cette solidarité implique la mise en commun des biens acquis et des dettes. L'indivision est considérée comme le régime le plus adapté pour satisfaire cet objectif. La séparation de biens est quant à elle considérée comme immorale et contraire à la philosophie du pacs car seule

une communauté consacre l'idée qu'il existe un couple.

L'opposition défend à l'inverse la mise en place de la séparation de biens² pour plusieurs raisons. Le principal argument est que le pacs ne peut être voué à un remplacement de l'institution qu'est le mariage. Le second argument mis en avant par l'opposition est la contradiction entre la liberté contractuelle des pacsés, qui peuvent dissoudre unilatéralement le pacs, et la nécessité, pour mettre fin à l'indivision d'un bien, d'obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires. "La contradiction majeure du pacs est de prétendre concilier l'inconciliable, c'est-à-dire le libre arbitre des deux partenaires et un semblant d'engagement et de contrainte." (H. Plagnol). L'opposition reproche aussi le manque de préparation de la loi en raison de l'incertitude qui peut régner en cas de nullité, indivision ou répudiation. Les problèmes pratiques pouvant découler de la fin de l'indivision sont fréquemment mis en avant par les députés de l'opposition.

D'autres arguments, plus mineurs, mettent l'accent sur la modernité de la séparation de biens, plus adaptée dans une perspective de protection des biens de la femme des dettes contractées par son mari ou le risque de préjudice pour les enfants conçus lors d'une précédente union. Enfin, le pacs est accusé de favoriser les couples les plus aisés, mieux à même de bénéficier de conseils juridiques lors de la création du pacs.

Lors de la réforme du pacs en 2006, la majorité gouvernementale a changé. Ce sont naturellement les arguments mis en avant par l'opposition en 1999 qui sont repris. Cette réforme modifie le régime légal appliqué au pacs et améliore sa publicité. Le principe de solidarité des partenaires à l'égard des dettes contractées pour les besoins de la vie courante ne s'appliquera plus à l'égard des dettes manifestement

²Le consensus au sein de l'opposition est en réalité relatif. Claude Goasguen, par exemple, propose d'aligner le régime légal du pacs sur celui du mariage car "le système de la séparation de biens n'est pas, à mon sens, le plus adapté à la société moderne. Notre société n'a pas besoin de renforcer les tendances individualistes, lesquelles créent, qu'on le veuille ou non, des discordances sociales et des tensions qui deviennent de plus en plus insupportables. Au contraire, elle a besoin d'un système juridique qui favorise la communauté."

excessives.

Les craintes exprimées par l'opposition en 1999 sur le manque d'information des contractants et les conséquences en cas de dissolution conflictuelle du pacs sont mises en avant pour effectuer une transition vers le régime de séparation de biens. L'accord unanime des indivisaires pour l'ensemble des actes d'administration est parfois impossible à obtenir, ce qui entraîne une mauvaise gestion des biens indivis ou un recours fréquent et inutile au juge. Plus généralement, la majorité justifie le changement de régime en raison du fait que de la séparation des biens correspond parfaitement à la nature véritable du pacs, inspiré par le principe de liberté patrimoniale.

3 Méthodologie

A 1855-1965: données agrégées administratives

A.1 Données

Il n'existe à notre connaissance aucune donnée détaillant le recours à un contrat de mariage au niveau individuel pour la période 1855-1965. En revanche, les Etats Civils de mariage nous indiquent le nombre de contrats de mariage et le nombre de mariages contractés chaque année au niveau national (France métropolitaine) pour les années suivantes : 1855-1897, 1898, 1900, 1906, 1909-1913, 1919-1931, 1945-1949, 1958, 1962. Ces données ne distinguent pas le nombre de contrats de chaque type parmi l'ensemble des contrats. Par ailleurs, nous disposons d'information sur le nombre de mariages ainsi que le nombre de contrats de mariage au niveau du département pour les années suivantes : 1856-1869, 1871, 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1898, 1901, 1906, 1910, 1962. Enfin, les archives notariales, qui indiquent le nombre de contrat de mariage par type de contrat au niveau du département, pour 1898 et 1962. Ces données ont été fournies par les notaires dans le cadre d'enquêtes réalisées par l'administration fiscale. En 1898, l'administration fiscale a mené une enquête sur les transmissions patrimoniales et le recours au contrat de mariage. En 1962, l'enquête, effectuée par l'IFOP³ avait pour but d'aider à la préparation de la réforme des régimes matrimoniaux de 1965.

B Estimation des séries de contrats de mariage

L'information pour le taux de contrat étant disponible, l'objectif pour la période 1855-1965 est d'estimer la proportion de chaque type de contrat de mariage parmi les mariages contractés l'année t . En notant M_t le nombre de mariages contractés au niveau national et C_t le nombre de contrats de mariage en France. On appelle

³IFOP (1963, 1964)

$c_t = \frac{C_t}{M_t}$ la proportion de mariages qui ont donné lieu à l'établissement d'un contrat de mariage au niveau national. c_t est observé en 1855-1897, 1898, 1900, 1906, 1909-1913, 1919-1931, 1945-1949, 1958, 1962. De façon similaire, on note M_{dt} et C_{dt} le nombre de mariages et de contrats de mariage en t , en niveau du département d . c_{dt} est la proportion de mariages pour lesquels les couples ont établi un contrat de mariage au niveau du département. c_{dt} est observé en 1856-1869, 1871, 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1898, 1901, 1906, 1910, 1962.

Il y a K types de régimes matrimoniaux, $K + 1$ en incluant le régime par défaut⁴. C_t^k est le nombre de régime matrimonial de type k au niveau national et C_{dt}^k au niveau du département. Par conséquent:

$$C_{dt} = \sum_{k=1}^K C_{dt}^k \text{ et } M_{dt} = \sum_{k=1}^{K+1} C_{dt}^k$$

De manière évidente, $c_{dt}^k = \frac{C_{dt}^k}{M_{dt}}$ est la proportion de mariage qui a donné lieu à l'établissement d'un contrat de type k , au niveau du département d et au cours de l'année t . De plus, nous notons $\alpha_{dt}^k = \frac{C_{dt}^k}{C_{dt}}$, est la part des régimes de type k parmi les mariages qui ont donné lieu à un contrat de mariage, pour le département d au cours de l'année t . α_{dt}^k , C_{dt}^k et c_{dt}^k sont observés seulement en 1898 et en 1962. Le but de l'estimation est de reconstruire les séries c_t^k . Nous faisons pour cela deux hypothèses cruciales.

Hypothèse 1: α_{dt}^k est linéaire en t , $\forall d, k$.

L'hypothèse 1 nous permet d'écrire $\alpha_{dt}^k = b_d^k + a_d^k \times t$. b_d^k et a_d^k peuvent être estimés grâce à l'observation de C_{dt}^k en 1898 et en 1962. En interpolant entre 1898 et 1962 et en extrapolant aux périodes 1855-1898 et 1962-1965, on peut construire $\widehat{\alpha}_{dt}^k$

⁴Il est en fait possible de faire un contrat de mariage sans pour autant déroger du régime matrimonial par défaut. Ainsi, nous avons tendance, à tort, à interpréter comme un changement de régime tout contrat de mariage. Néanmoins, cette pratique s'est développée après la réforme de 1965. Nous assimilons avant 1965 tout contrat de mariage à un changement de régime et nous conservons cette définition après 1965.

pour tout t^5 . Nous connaissons C_{dt} pour les années : 1856-1869, 1871, 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1898, 1901, 1906, 1910, 1962. Nous reconstruisons les années manquantes par interpolation. Nous pouvons donc construire : $\widehat{C}_{dt}^k = \widehat{\alpha}_{dt}^k \times C_{dt}$. Depuis ces estimations au niveau local, nous reconstruisons l'agrégation de chaque type de régime au niveau national $\widehat{C}_t^k = \sum_d \widehat{C}_{dt}^k$. Cela nous donne une estimation de la proportion de régime de chaque type au niveau national : $\widehat{c}_t^k = \frac{\widehat{C}_t^k}{\widehat{M}_t}$. Cette construction signifie que \widehat{C}_t^k n'est pas forcément linéaire en t . Pour finir, nous pouvons facilement obtenir une estimation de \widehat{c}_t car : $\widehat{c}_t = \sum_{k=1}^K \widehat{c}_t^k$.

Hypothèse 2 $\frac{\widehat{c}_t^k}{\widehat{c}_t}$ est une bonne approximation de $\frac{c_t^k}{c_t}$

D'après l'hypothèse 2 et en utilisant les observations de c_t pour les années 1855-1897, 1897, 1900, 1906, 1909-1913, 1919-1931, 1945-1949, 1958, 1962, on peut réajuster l'estimation \widehat{c}_t^k :

$$\widehat{\widehat{c}}_t^k = c_t \times \frac{\widehat{c}_t^k}{\widehat{c}_t}$$

$\widehat{\widehat{c}}_t^k$ est notre estimateur de la proportion de chaque type de régime matrimonial parmi les mariages en France.

⁵Le territoire français a été modifié au cours de la période 1855-2010. Tout d'abord, les départements des *Alpes Maritimes*, *Savoie* et *Haute Savoie* ont été annexés à la France en 1860 (*Traité de Turin, 24 mars 1860*). Pour ces régions, on extrapole jusqu'en 1860 seulement. Par ailleurs, les départements d'Alsace (*Haut Rhin* et *Bas Rhin*), ainsi qu'une grande partie du département de la *Moselle* et une petite partie de la *Meurthe* ont été annexés à l'Allemagne de 1870 à 1918. Les parties restantes de la *Meurthe* et de la *Moselle* ont été fusionnées en un seul département, la *Meurthe-et-Moselle*, jusqu'à aujourd'hui. Quand la France a retrouvé ces territoires, le *Haut Rhin* et le *Bas Rhin* sont redevenus des départements tels qu'ils l'étaient avant 1870. En revanche, les parties rendues à la France de la *Meurthe* et de la *Moselle* ont été fusionnées en un seul département appelée *Moselle*. Afin de conserver une unité géographique stable sur la période, nous avons considéré l'ensemble des anciens territoires de la *Meurthe* et de la *Moselle* comme une seule unité géographique. Toutefois, nous ne disposons pas de données pour ces territoires en 1898. Comme il n'y avait quasiment pas de contrats de séparation de biens signés à cette époque, et un nombre négligeable de contrats dotaux, nous faisons l'hypothèse que nous aurions observé que des contrats de communauté de biens. Ces proportions sont nécessaires pour pouvoir extrapoler les proportions de contrats de différents types avant 1870.

Table D.1: Estimation de la proportion de régimes matrimoniaux

Année	Séparation de biens	Contrat dotal	Communauté de biens	Ensemble
1855				.365
1856	0.0000	0.0785	0.3224	.401
1857	0.0001	0.0703	0.3156	.386
1858	0.0001	0.0764	0.3166	.393
1859	0.0001	0.0773	0.3266	.404
1860	0.0001	0.0772	0.3377	.415
1861	0.0001	0.0732	0.3317	.405
1862	0.0001	0.0743	0.3316	.406
1863	0.0001	0.0742	0.3367	.411
1864	0.0001	0.0760	0.3359	.412
1865	0.0001	0.0753	0.3396	.415
1866	0.0001	0.0728	0.3361	.409
1867	0.0002	0.0712	0.3346	.406
1868	0.0002	0.0733	0.3475	.421
1869	0.0001	0.0708	0.3411	.412
1870	0.0002	0.0739	0.3419	.416
1871	0.0002	0.0771	0.3436	.421
1872	0.0003	0.0747	0.3420	.417
1873	0.0003	0.0725	0.3412	.414
1874	0.0003	0.0693	0.3355	.405
1875	0.0003	0.0661	0.3297	.396
1876	0.0003	0.0652	0.3356	.401
1877	0.0003	0.0634	0.3323	.396
1878	0.0004	0.0621	0.3314	.394
1879	0.0005	0.0588	0.3197	.379
1880	0.0006	0.0600	0.3324	.393
1881	0.0007	0.0573	0.3240	.382
1882	0.0007	0.0566	0.3216	.379
1883	0.0008	0.0567	0.3235	.381
1884	0.0009	0.0550	0.3152	.371
1885	0.0010	0.0568	0.3272	.385
1886	0.0010	0.0543	0.3146	.37
1887	0.0013	0.0518	0.3050	.358
1888	0.0015	0.0480	0.2876	.337
1889	0.0017	0.0470	0.2873	.336
1890	0.0019	0.0438	0.2733	.319
1891	0.0023	0.0433	0.2764	.322
1892	0.0028	0.0421	0.2711	.316
1893	0.0034	0.0408	0.2649	.309

1894	0.0039	0.0398	0.2612	.305
1895	0.0044	0.0378	0.2508	.293
1896	0.0050	0.0370	0.2480	.29
1897	0.0063	0.0364	0.2483	.291
1898	0.0074	0.0353	0.2447	.287
1899				
1900	0.0097	0.0311	0.2232	.264
1906	0.0165	0.0244	0.2011	.242
1909	0.0192	0.0215	0.1902	.231
1910	0.0202	0.0206	0.1872	.228
1911	0.0211	0.0203	0.1857	.227
1912	0.0216	0.0195	0.1809	.222
1913	0.0223	0.0191	0.1786	.22
1919	0.0266	0.0162	0.1633	.206
1920	0.0286	0.0165	0.1689	.214
1921	0.0296	0.0162	0.1682	.214
1922	0.0298	0.0154	0.1628	.208
1923	0.0299	0.0147	0.1574	.202
1924	0.0300	0.0140	0.1520	.196
1925	0.0305	0.0135	0.1490	.193
1926	0.0323	0.0135	0.1522	.198
1927	0.0333	0.0132	0.1515	.198
1928	0.0343	0.0129	0.1508	.198
1929	0.0357	0.0127	0.1515	.2
1930	0.0355	0.0120	0.1455	.193
1931	0.0324	0.0103	0.1283	.171
1945	0.0514	0.0069	0.1317	.19
1947	0.0510	0.0058	0.1232	.18
1948	0.0522	0.0055	0.1223	.18
1949	0.0534	0.0051	0.1215	.18
1958	0.0716	0.0019	0.1255	.199
1962	0.0663	0.0001	0.1036	.17

C 1965-2010: Données d'enquêtes

C.1 Données disponibles

Deux enquêtes : Après 1962, il n'existe plus de données agrégées sur les différents types de régimes matrimoniaux contractés, ni au niveau national, ni au niveau départemental. Néanmoins, quelques enquêtes introduisent des questions concernant le type de régime matrimonial auquel les couples ont souscrit. Nous utilisons deux enquêtes pour reconstruire la proportion de mariages pour lesquels un contrat de mariage a été conclu : les différentes vagues de l'enquête *Patrimoine*, réalisée par l'INSEE (1992, 1998, 2004, 2010) ainsi que l'enquête *Emploi du Temps*, réalisée par l'INSEE, dont la dernière vague (2010) est accompagné du module "Décisions dans les couples" (réalisé conjointement avec l'INED). L'enquête *Patrimoine* est représentative des ménages en France, alors que le module "Décisions dans les couples" est un sous échantillon sélectionné sur un critère de la composition du ménage : seuls les couples, avec ou sans enfant, dont au moins un des deux conjoints est actif sont interrogés.

L'information sur les contrats de mariage : Chacune de ces enquêtes apporte de l'information sur le contrat de mariage. Néanmoins, l'information n'est pas aussi fiable d'une enquête à l'autre. Absente de l'enquête *Actifs Financiers* de 1986, l'information relative au régime matrimonial choisi par le couple apparaît dans chaque enquête *Patrimoine* depuis 1992. Cependant, la manière dont le régime matrimonial est renseigné a changé lors des différentes vagues de l'enquête. En 1992 et 2004, deux questions successives étaient posées aux ménages mariés : 1) "Y a-t-il eu un contrat pour ce mariage ?", puis 2) "Quel est le régime matrimonial souscrit lors de ce mariage ?" Si les individus répondent négativement à la première question alors le régime légal leur est attribué. Si, à l'inverse, ils mentionnent la présence d'un contrat alors quatre catégories de régimes leur sont proposées : régime

légal, séparation de biens, communauté universelle ou autre. Les autres types de contrats sont généralement d'autres formes de communautés de biens, en particulier l'ancien régime par défaut, le régime de "communauté des meubles et acquêts". En 1998 et 2010, la première question disparaît et la nature du régime matrimonial est posée à tous les couples mariés. Dans le module "Décisions dans les couples", la question concernant le contrat de mariage est posée de la même façon que dans les enquêtes *Patrimoine* de 1992 et de 2004.

Ce changement, en apparence anodin, modifie grandement les observations relatives aux régimes matrimoniaux. Le tableau D.2 indique que la proportion de couples ayant opté pour la communauté universelle est de 1 à 2% en 1992 et 2004, mais qu'elle représente presque 15% des couples en 1998 et 2010. La catégorie "autre" est elle aussi affectée par ce problème mais dans une proportion moindre. Nous faisons l'hypothèse que cette variation n'est pas due à un changement soudain et cyclique de la composition des régimes matrimoniaux mais bien à la manière dont la question est posée. La plupart des couples ont en fait une relative méconnaissance des choix de régime et tendent à confondre la communauté de biens réduite aux acquêts avec la communauté universelle. Un sondage effectué par l'IFOP au moment de la réforme de 1965 a démontré l'étendue de cette ignorance. Par exemple, alors que le régime légal à l'époque est le régime des meubles et acquêts, 60% personnes interrogées pensent que la communauté universelle est le régime légal (Terré, 1965). Même si ces sondages sont anciens, il nous semble naturel de penser que ce manque d'information peut avoir persisté au cours du temps.

Nous notons c_i une variable qui vaut 1 si le couple i a signé un contrat de mariage⁶ et r_i est le type de régime auquel ils ont souscrit. r_i prend la valeur 0 pour le régime par défaut, 1 pour un contrat de "Communauté universelle", 2 pour un contrat de "Séparation de biens". Nous notons \tilde{c}_i une variable qui vaut 1 si le couple i pense avoir signé un contrat et \tilde{r}_i est le type de contrat sous lequel ils pensent être mariés. Le but est d'estimer $P(c_i = 1)$ et $P(r_i = k)$ pour $k \in \{0, 1, 2\}$.

⁶Par la suite, "signer un contrat de mariage" signifie changer de régime matrimonial.

Hypothèse 3 Nous supposons: (i) $\tilde{c}_i = c_i$; (ii) $P(r_i = k|c_i = 1) = P(\tilde{r}_i = k|c_i = 1)$; (iii) $P(r_i = 0|c_i = 0) = 1$; (iv) $P(\tilde{r}_i = 2|r_i = 0) = 0$

L'hypothèse 3-(i) indique que les couples se rappellent du fait d'avoir (ou non) signé un contrat. En effet, signer un contrat requiert d'aller chez le notaire. L'hypothèse 3-(ii) affirme que si les couples ont signé un contrat, ils se rappellent du type de contrat qu'ils ont choisi. L'hypothèse 3-(iii) va de pair avec l'hypothèse 3-(i), et indique que si les couples se rappellent ne pas avoir signé de contrat, alors ils sont mariés sous le régime par défaut. Pour finir, l'hypothèse 3-(iv) indique que les couples font une confusion entre les différents contrats de communauté uniquement. Les couples ne peuvent se déclarer en séparation de biens s'ils ne le sont pas.

Proposition 1 Sous l'hypothèse 3, $P(r_i = 2)$ est identifié dans toutes les enquêtes.

Néanmoins, $P(r_i = k)$ pour $k \in \{0, 1\}$ n'est pas identifié en 1998 et en 2010.

Afin de répondre au manque d'identification, nous faisons l'hypothèse que $P(r_i = 1|T)$ où T est la date du mariage ne change pas dans le temps. Par conséquent, on peut observer $P(r_i = k|T)$ en 1992 et en 2004, et on peut approximer $P(r_i = 1|T)$ en 1998 et en 2010. Cette hypothèse signifie que le taux de séparation (par suite à un divorce ou à un décès) n'est pas plus élevé ou plus faible pour le type de régime k que pour les autres types de régime. Par conséquent, on assigne aléatoirement un régime de type "communauté universelle ou autres" à un certain nombre de couples mariés qui déclaraient être mariés en communauté universelle, qui se sont mariés en T , de façon à ce que la nouvelle proportion de couples mariés de type k soit maintenant égale à la proportion estimée $\hat{P}(r_i = 1|T)$. Le tableau [D.2](#) présente la distribution des régimes matrimoniaux corrigée.

L'information sur la date de mariage : Nous cherchons à reconstruire la proportion de contrats de mariage établis au moment du mariage. Nous avons besoin

Table D.2: Répartition des régimes matrimoniaux observés par les couples mariés

	1992	1998	2004	2010
Répartition observée				
Contrat par défaut	92.1%	76.3%	89.6%	71.3%
Communauté universelle et autres	1.8%	16.4%	2.6%	18.7%
Séparation de biens	6.1%	7.3%	8.8%	10%
Répartition corrigée				
Contrat par défaut	92.1%	90.8%	89.6%	87.3%
Communauté universelle et autres	1.8%	1.9%	2.6%	2.7%
Séparation de biens	6.1%	7.3%	8.8%	10%

Source: Enquêtes *Patrimoine* 1992-2010

de connaître pour cela, en plus du contrat de mariage établi, la date du mariage. Or, celle-ci est observée pour le module "Décision dans les couples" de l'enquête *Emploi du Temps* 2010, mais pas pour les enquêtes *Patrimoine*. Toutefois, pour l'ensemble des enquêtes, nous observons la date de mise en couple. Par ailleurs, la date de mise en couple, ainsi que la date de mariage, est connue pour les enquêtes *Famille* de l'INSEE (1990 et 1999).

Nous estimons donc la durée en mois, entre la mise en couple et le mariage, sachant que le couple est marié, à partir des enquêtes *Famille* 1990 et 1999, ainsi que de l'enquête *Emploi du Temps* 2010. Dans les enquêtes *Famille*, les mois et année de mise en couple et de mariage sont connus : la durée, entre ces deux évènements, en mois est facilement calculée. Les mois ne sont pas connus dans l'enquête *Emploi du Temps*, ils sont alors tirés aléatoirement dans une loi uniforme⁷. Nous regroupons les années de mise en couple par tranches de 6 ans. Nous regroupons également les années de naissance des femmes par tranches de 10 ans.

Nous notons d_i^T la durée, en mois, entre le mariage et la mise en couple du couple i , sachant qu'il est mariés à la date T . On fait l'hypothèse que cette durée peut s'écrire :

⁷Il est possible de vérifier si l'utilisation d'une loi uniforme est une bonne approximation à partir des enquêtes *Famille*. Cette hypothèse est confirmée pour déterminer le mois de mise en couple, mais pas pour le mois de mariage, en raison de la saisonnalité marquée des mariages. L'utilisation d'une autre loi permet de répliquer de manière plus rigoureuse la saisonnalité des mariages mais ne modifie pas les résultats.

$$d_i^T = \alpha_0^T + \beta_a^T + \gamma_c^T + \varepsilon_i^T \quad (3.1)$$

où c représente la période de mise en couple, a la décennie de naissance de la femme et ε_i^T est le terme d'erreur. On estime cette équation par MCO, sur l'ensemble des couples mariés en T , encore ensemble en T , pour 4 sous échantillons, définis par l'année de mariage: $T \in \{1992, 1998, 2004, 2010\}$. On impute une durée de \hat{d}^T aux personnes mariées observées dans l'enquête *Patrimoine* réalisée en T . Cette méthode de sélection du sous-échantillon permet de reproduire la censure de la durée entre mise en couple et mariage à laquelle nous sommes confrontés pour chaque enquête. Le tableau D.3 donne les résultats de l'estimation de l'équation 3.1.

Table D.3: Estimation de la durée en mois entre la formation du couple et le mariage

	(1)		(2)		(3)		(4)	
	T=1992		T=1998		T=2004		T=2010	
Année de formation du couple								
1951-1955	-0.119	(0.201)	0.000119	(0.248)	0.0107	(0.271)	0.0217	(0.295)
1956-1960	-0.229	(0.220)	-0.00225	(0.271)	0.0146	(0.296)	0.0506	(0.322)
1961-1965	1.415***	(0.228)	1.854***	(0.281)	1.876***	(0.307)	1.906***	(0.334)
1966-1970	2.358***	(0.242)	3.249***	(0.298)	3.164***	(0.325)	3.145***	(0.354)
1971-1975	5.078***	(0.246)	6.358***	(0.302)	6.555***	(0.330)	6.359***	(0.359)
1976-1980	8.403***	(0.253)	9.349***	(0.311)	9.846***	(0.340)	9.903***	(0.370)
1981-1986	11.55***	(0.261)	14.68***	(0.319)	15.79***	(0.348)	16.50***	(0.378)
1987-1992	8.289***	(0.273)	16.69***	(0.329)	19.07***	(0.358)	20.11***	(0.389)
1993-1998	2.044***	(0.425)	16.97***	(0.359)	21.81***	(0.383)	24.30***	(0.414)
1999-2004	0	(0)	4.567***	(0.483)	5.979***	(0.434)	11.03***	(0.457)
≥ 2005	0	(0)	0	(0)	0	(0)	1.145*	(0.688)
Décennie de naissance de la femme								
1900-1909	-64.85***	(11.10)	-65.06***	(13.73)	-65.45***	(14.99)	-65.48***	(16.31)
1910-1919	-78.26***	(10.94)	-77.53***	(13.53)	-77.73***	(14.77)	-77.73***	(16.08)
1920-1929	-79.99***	(10.93)	-79.76***	(13.52)	-79.93***	(14.77)	-79.95***	(16.07)
1930-1939	-80.80***	(10.93)	-80.70***	(13.52)	-80.90***	(14.77)	-80.93***	(16.07)
1940-1949	-82.82***	(10.93)	-82.98***	(13.52)	-83.02***	(14.77)	-83.01***	(16.07)
1950-1959	-83.85***	(10.93)	-83.63***	(13.52)	-83.97***	(14.77)	-83.62***	(16.07)
1960-1969	-80.58***	(10.93)	-80.76***	(13.52)	-80.73***	(14.77)	-80.53***	(16.07)
1970-1979	-82.96***	(10.94)	-77.21***	(13.52)	-73.73***	(14.77)	-71.40***	(16.07)
1980-1989	-89.23***	(15.05)	-99.12***	(14.02)	-74.74***	(14.78)	-60.11***	(16.08)
1990 +	0	(0)	0	(0)	0	(0)	-62.64***	(16.09)
Région								
Bassin Parisien	0.0418	(0.111)	-0.143	(0.131)	-0.197	(0.140)	0.971***	(0.151)
Nord	-2.759***	(0.147)	-3.962***	(0.173)	-4.134***	(0.185)	-2.675***	(0.199)
Est	-2.020***	(0.134)	-2.245***	(0.158)	-2.353***	(0.169)	-1.425***	(0.183)
Ouest	-1.108***	(0.118)	-1.028***	(0.139)	-1.221***	(0.149)	-0.172	(0.161)
Sud-Ouest	-0.793***	(0.130)	-0.625***	(0.154)	-0.533***	(0.164)	-0.0545	(0.177)
Centre Est	-0.574***	(0.124)	-0.0691	(0.146)	-0.0778	(0.156)	0.706***	(0.167)
Méditerranée	0.414***	(0.125)	0.743***	(0.148)	0.368**	(0.158)	1.029***	(0.170)
Constante	83.72***	(10.93)	83.44***	(13.52)	83.72***	(14.77)	82.92***	(16.07)
N	368968		394548		400027		400302	
R^2	0.041		0.070		0.093		0.107	

Ecart types entre parenthèses

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Repondération des enquêtes *Patrimoine 2010* et de l'enquête *Emploi du Temps 2010* : Nous disposons de deux échantillons pour l'année 2010. Le module "Décision dans les couples" de l'enquête *Emploi du Temps* n'est pas représentatif de la population, mais nous pouvons sélectionner parmi les ménages de l'enquête *Patrimoine 2010*, le sous échantillon de ménages selon les mêmes critères de sélection que le module "Décision dans les couples"⁸, que nous appelons plus loin le sous-échantillon "éligible DDC". Ces deux sous-échantillons sont alors censés être représentatif de la même population. Nous vérifions que les informations qu'ils apportent en termes de contrats de mariage sont similaires. Pour cela, nous testons l'égalité des proportions de couples ayant opté pour un contrat de séparation de biens parmi les couples mariés, ceci pour chaque période de mariage, après avoir contrôlé pour l'âge, la décennie de naissance et la région. Plus précisément, en notant α_m^{EDT} la proportion de couples mariés en m sous un contrat de séparation de biens, observée dans l'enquête *Emploi du Temps 2010* et α_m^{EP} la proportion de couples mariés en m sous un contrat de séparation de biens, observée dans le sous échantillon des éligibles DDC de l'enquête *Patrimoine 2010*. On teste $H_0 : \alpha_c^{EDT} = \alpha_c^{EP}$. Le tableau D.4 donne les résultats des tests. Un coefficient significatif signifie que l'enquête *Emploi du Temps* révèle une proportion de régime matrimonial significativement différente de l'enquête *Patrimoine*. Les résultats indiquent que les enquêtes apportent une information similaire, on peut donc les mettre ensemble, pour gagner en précision dans les estimations.

Néanmoins, il est nécessaire pour cela de repondérer les ménages issus du module "Décision dans les couples" de l'enquête *Emploi du Temps 2010* et les ménages "éligibles DCC" de l'enquête *Patrimoine 2010*, car ils représentent la même sous-population. Soient N_{EP}^{DDC} la somme des poids attribués aux observations du sous échantillon "éligible DDC" de l'enquête *Patrimoine* et N_{EDT}^{DDC} la somme des poids attribués aux observations du sous échantillon du module "Décision dans les couples"

⁸C'est à dire les couples (avec ou sans enfant) dont au moins l'un des 2 membres est actif (soit 60% de l'échantillon de l'enquête *Patrimoine 2010*)

de l'enquête *Emploi du Temps* 2010. On multiplie les poids des ménages de ces deux sous-échantillons par $N_{EP}^{DDC}/(N_{EDT}^{DDC} + N_{EP}^{DDC})$. Ainsi la somme des nouveaux poids attribués aux DDC et éligibles DDC est égale à la somme des poids originaux de l'EP 2010. Cette normalisation est attribuée afin de conserver la représentativité par rapport aux autres EP.

Table D.4: Test de compatibilité de l'information dans l'enquête Patrimoine 2010 et l'enquête Emploi du Temps 2010

Marriage in...	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1980-1986	1987-1992	1993-1998	1999-2004	≥ 2005
Contract	0.0486 (0.0497)	0.0593* (0.0316)	0.0348 (0.0261)	0.0657** (0.0304)	0.0109 (0.0320)	0.0813** (0.0319)	0.0566** (0.0274)	0.0557 (0.0413)
Separation of assets	0.00747 (0.0355)	0.0517** (0.0230)	0.0161 (0.0196)	0.0196 (0.0256)	-0.00691 (0.0280)	0.0133 (0.0290)	0.0228 (0.0251)	0.0265 (0.0381)
<i>N</i>	127	424	583	687	839	717	832	503
Controls	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y

Écart types entre parenthèses

* $p < 0.1$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$

Lecture: régression MCO de la variable indicatrice "contrat" ou "séparation de biens" sur l'indicatrice "Enquête Emploi du Temps", dans les sous échantillons composés de couples dont au moins un est actif. Les contrôles sont : des indicatrices région, la décennie de naissance de la femme et l'âge de la femme.

D Reconstruction de la série des contrats de mariage depuis 1950

Nous cherchons à reconstruire la proportion de contrats de mariage établis pour les mariages contractés depuis 1950 à partir des proportions de contrats de mariage, parmi les couples mariés, observés en 1992, 1998, 2004 et 2010. Nous notons α_{ct} la proportion de contrats S parmi les mariages contractés en c et observés en t . On note également p_{ct}^k la proportion de dissolution entre les dates $t-1$ et t des mariages de régime k , souscrits en c . Nous considérons ici que k peut prendre les valeurs S (séparation) et R (régime légal), mais le résultat suivant peut facilement s'étendre à plus de deux régimes.

Proposition 2 $\alpha_{ct} = \alpha_{ct-1} \Leftrightarrow p_{ct}^R = p_{ct}^S$

La preuve est donnée à la fin de cette annexe. La proposition 2 indique qu'on peut retrouver la proportion de contrats de mariage souscrits en c à partir des

couples observés en t , à condition que le taux de séparation (décès ou divorce) soit le même parmi les différents types de régime. Cette hypothèse peut être testée sur la période récente. Pour cela, nous estimons l'équation 3.2 où y_c indique si le couple marié en c a signé un contrat de mariage, et α_c^T est une indicatrice qui indique que le couple est observé en T . On teste ensuite la stabilité des coefficients $\alpha_t^{1998} = \alpha_t^{2004} = \alpha_t^{2010} = 0$.

$$y_c = \alpha_c + \alpha_t^{1998} + \alpha_c^{2004} + \alpha_c^{2010} + \beta_c X + \varepsilon_t \quad (3.2)$$

Les résultats sont donnés par le tableau D.5. La stabilité jointe n'est pas rejetée pour la plupart des tests, en particulier pour les cohortes les plus anciennes, pour lesquelles cette stabilité est cruciale. En effet, on mesure quasiment directement la proportion de chaque régime contracté pour les couples mariés peu de temps avant l'enquête, mais pas pour les couples mariés dans les années 1960, 1970 et 1980. Les tests ne sont pas rejetés si les contrôles ne sont pas pris en compte : cela signifie que l'impact des contrôles peut changer au cours du temps, il est donc nécessaire de ne pas les prendre en compte au moment de la reconstruction de la série. Les tests de stabilité sont cruciaux pour la reconstruction de la série, mais ils sont aussi nécessaires pour indiquer la manière de reconstruire la série. Quand la stabilité jointe n'est pas rejetée, toutes les vagues d'enquête peuvent être fusionnées de façon à gagner en précision. Mais si le test est rejeté, il est préférable de prendre ces différences en compte en contrôlant pour la date à laquelle le couple est observé. Les résultats sont présentés dans la table D.6. Ils montrent que nous avons tendance à estimer une proportion de séparation de biens plus faible que la proportion à laquelle on pouvait s'attendre étant donné les résultats obtenus précédemment, pour la série 1855-1962.

Table D.5: Stabilité de la proportion de contrats de mariage

	Séparation de biens		Contrats (tous types)	
≤ 1950	0.6494	0.6797	0.8311	0.8369
1951-1955	0.0102	0.0009	0.0304	0.3385
1956-1960	0.8607	0.1330	0.9605	0.6015
1961-1965	0.6064	0.2430	0.9292	0.0136
1966-1970	0.1381	0.1091	0.3969	0.0124
1971-1975	0.2123	0.0268	0.1632	0.0119
1976-1980	0.7670	0.3531	0.1293	0.0859
1981-1986	0.5223	0.2612	0.4294	0.0144
1987-1992	0.0000	0.3251	0.0000	0.3293
1993-1998	0.1426	0.0448	0.0013	0.0020
1999-2004	0.8005	0.5988	0.5261	0.1570
≥ 2005	0.002	0.058	0.0000	0.018
controls	N	Y	N	Y

Contrôles: indicatrices régions et décennies de naissance des femmes

Données: Enquête *Patrimoine* 1992-2010 et enquête *Emploi du temps* 2010

F-statistics du test d'égalité jointe des coefficients

Table D.6: Proportion de contrats de mariage

	Contrats (tous types)		Séparation de biens	
≤ 1950	0.0425	0.0486	0.0215	0.0264
1951-1955	0.0544	0.0657	0.0343	0.0351
1956-1960	0.0597	0.0619	0.0364	0.0378
1961-1965	0.0804	0.0830	0.0533	0.0541
1966-1970	0.0612	0.0715	0.0347	0.0470
1971-1975	0.0879	0.0907	0.0775	0.0643
1976-1980	0.0858	0.0933	0.0729	0.0704
1981-1986	0.127	0.124	0.114	0.101
1987-1992	0.0978	0.143	0.0839	0.117
1993-1998	0.227	0.185	0.173	0.153
1999-2004	0.177	0.177	0.159	0.152
≥ 2005	0.198	0.198	0.164	0.164
Dummies Wave	Y	N	Y	N

Données: Enquête *Patrimoine* 1992-2010 and enquête *Emploi du temps* 2010

Démonstration de la proposition 2: Soient, m_{ct} le nombre de mariages contractés en c et observés en t . Il y a deux types de contrats de mariage, S et R . m_{ct}^S est le nombre de mariages avec un contrat S contractés en c et observés en t , et

m_{ct}^R est le nombre similaire pour le contrat R . α_{ct}^S est la part des contrats S dans le nombre total de mariages contractés en c et observés en t . Les couples ont une probabilité de séparation entre $t - 1$ et t qui dépend du contrat et de la cohorte. Cette probabilité est notée p_{ct}^S , idem pour R . Ainsi, on a: $m_{ct}^S = (1 - p_{ct}^S)m_{ct-1}^S$.

Par ailleurs, on sait également que $m_{c,t}^S = \alpha_{c,t}m_{ct}$ et que $m_{ct-1}^S = \alpha_{ct-1}m_{ct-1}$. On peut donc écrire: $(1 - p_{ct}^S)\alpha_{ct-1}m_{ct-1} = \alpha_{ct}m_{ct}$. De façon similaire $(1 - p_{ct}^R)(1 - \alpha_{ct-1})m_{ct-1} = (1 - \alpha_{ct})m_{ct}$, ce qui donne:

$$(1 - p_{ct}^S)\frac{\alpha_{ct-1}}{\alpha_{ct}} = (1 - p_{ct}^R)\frac{(1 - \alpha_{ct-1})}{(1 - \alpha_{ct})}$$

On a alors: $\alpha_{ct} = \alpha_{ct-1} \Rightarrow p_{ct}^S = p_{ct}^R$.

De plus, après réarrangement des termes, on a:

$$\alpha_{ct-1} = \frac{(1 - p_{ct}^R)\alpha_{ct}}{(1 - p_{ct}^S) + (p_{ct}^S - p_{ct}^R)\alpha_{ct}}$$

De cette expression, on voit rapidement que $p_{ct}^S = p_{ct}^R \Rightarrow \alpha_{ct} = \alpha_{ct-1}$.

D'où l'équivalence entre égalité des proportions et égalités des taux de divorces.

List of Tables

2.1	Rank Correlations	63
2.2	Risk Ratios	64
2.3	Men belonging to top positions	65
2.4	Women belonging to top positions	66
2.5	Rank correlations for permanent income	67
2.6	Bi-dimensional tests with permanent income	68
2.7	Rank correlations by matrimonial regime	69
3.1	Descriptive statistics of preference measurements	102
3.2	Opinion on homogamy	103
3.3a	Income	104
3.3b	Social origin	104
3.3c	Political sensibility	104
3.3d	Religion or philosophy	104
3.3e	Tastes, leisures	104
3.3f	Ethnic origin	104
3.4	Lotteries - Matrices	105
3.5	Lotteries - Correlations	106
3.6	Scales - Correlations	108
3.7	Scores - Correlations	109
3.8	Household preferences and wealth	110
3.9	Couples' preferences and wealth	111
4.1	Caractéristiques des couples en fonction de leur statut légal	152
4.2	Evolution des comportements entre 1992 et 2010	155
4.3	Evolution des caractéristiques entre 1992 et 2010	156
4.4	Décomposition des effets entre comportements et caractéristiques	158

5.1	Droits de la femme mariée selon le régime avant 1965	194
5.2	Droits de la femme mariée selon le régime après 1965	195
A.1	Income Distribution	237
A.2	Inheritance Distribution	238
A.3	Descriptive Statistics - French Wealth Survey (INSEE)	239
A.4	Correlations - Log of inheritance and labor income	242
A.5	Men belonging to top positions (w/o cumulative top positions) . . .	243
A.6	Bi-dimensional tests - Observed inheritance	244
B.1a	Response frequencies and score construction: risk aversion	256
B.1b	Response frequencies and score construction: risk aversion (ctd)	257
B.1c	Response frequencies and score construction: risk aversion (end)	258
B.2a	Response frequencies and score construction: time preference	259
B.2b	Response frequencies and score construction: time preference (ctd) . . .	260
B.3	Response frequencies and score construction: altruism	261
B.4	Characteristics of households	263
B.5	Assets	264
B.6	Individual characteristics	265
B.7	Preference measurements - distributions	268
B.8	Preferences and partner's perception	273
B.9	Subscores - Correlations	275
B.10	Individual determinants of similarity between spouses (scores) . . .	279
C.1	Changement de régime matrimonial après le mariage	288
D.1	Estimation de la proportion de régimes matrimoniaux	312
D.2	Repartition des régimes matrimoniaux observés par les couples mariés	317
D.3	Estimation de la durée en mois entre la formation du couple et le mariage	318

D.4	Test de compatibilité de l'information dans l'enquête Patrimoine 2010 et l'enquête Emploi du Temps 2010	320
D.5	Stabilité de la proportion de contrats de mariage	322
D.6	Proportion de contrats de mariage	322

List of Figures

1.1	Nombre de mariages et de PACS en France (1960 - 2012)	8
1.2	Nombre de divorces en France (1960 - 2011)	9
4.1	Evolution de la part de couples mariés parmi l'ensemble de couples (1992 - 2010)	150
4.2	Evolution du recours à la séparation de biens parmi les mariés (1992 - 2010)	151
5.1	Taux annuel de contrat de mariage (1855 - 2010)	196
5.2	Répartition du taux de contrat de mariage entre régimes matrimoni- aux (1855 - 2010)	197
5.3	Part des donations dans les flux annuels de transmissions patrimoni- ales (1882 - 2010)	198
5.4	Taux de contrat par département - 1856	199
5.5	Taux de contrat par département - 1886	200
5.6	Taux de contrat par département - 1910	201
5.7	Taux de contrat par département - 1962	202
B.1	Distribution - Attitudes to risk	267
B.2	Distribution - Time preferences	267